LA

TURQUIE NOUVELLE.

TYPOGRAPHIE LACRAMPE ET COMPAGNIE,
Rue Damiette, 2.

LA TURQUIE NOUVELLE

jugée au point où l'ont amenée

LES RÉFORMES

DU

SULTAN MAHMOUD;

PAR

L.-P.-B. D'AUBIGNOSC,

Ancien administrateur général des pays du nord de l'Allemagne, soumis à la France sous le régime impérial.

Tome Premier.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE DELLOYE,

PLACE DE LA BOURSE, 13.

1839

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

Des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur ont retardé la mise sous presse du présent ouvrage. Il y a huit mois environ qu'il est rédigé ; mais il reposait sur des données si positives, que les événements survenus depuis lors en Orient n'ont exigé que de légères modifications dans sa rédaction primitive.

Le premier volume sera mis immédiatement en circulation. Il présente un tableau véridique du résultat des réformes entreprises par le sultan Mahmoud.

Le ou les volumes qui suivront celui-ci, en raison de l'accueil qu'il aura reçu du public, présenteront la confirmation et un plus grand développement de ce que contient le premier.

Cet ordre de publication a l'avantage non-seulement d'ouvrir une marge aux rectifications, si des objections sincères étaient présentées à l'auteur, mais encore de lui fournir le moyen de confondre, sans pitié, les écrivains égarés ou de mauvaise foi qui abusent de la crédulité publique en répandant des relations mensongères sur l'Orient.

L'auteur pourrait citer un témoignage irrécusable à l'appui de chaque fait rapporté par lui. Il n'abusera pas de cette faculté, dont l'emploi pourrait devenir fatal aux hommes *en place* qui l'ont aidé de leurs lumières.

Des hommes estimables existent en grand nombre dans les emplois subalternes du gouvernement ottoman. Que ne lui est-il libre, sans risques graves pour eux, de les signaler à l'opinion publique !

ÉPITRE DÉDICATOIRE.

A Sa Hautesse le Sultan Mahmoud.

Sire,

Le travail que je livre au public a été entrepris par vos ordres, et pour le service de Votre Majesté. Le rejet que vos ministres en ont fait dans son ensemble, après l'avoir approuvé dans ses détails, m'en rend la libre disposition.

L'intention que j'ai annoncée en quittant votre capitale de donner, à mon retour en France, de la publicité à cet ouvrage, a déjà produit des effets salutaires pour votre Gouvernement, puisqu'il s'en est immédiatement suivi un mouvement insolite de projets d'amé-

liorations. Ce n'est point assez, ce n'est même là qu'un résultat équivoque; car l'intelligence et le bon vouloir manquent toujours à la direction de ces projets.

C'était, Sire, pour fournir à vos ministres des documents sur différentes branches de l'administration publique, qu'on m'avait enlevé à ma retraite pour m'attirer à Constantinople.

J'ai rempli cette tâche avec conscience, zèle et désintéressement. Elle m'a été rendue plus facile qu'elle ne l'eût été pour tout autre, grâce aux études sérieuses que j'avais faites, il y a quarante ans, sur le régime intérieur de votre Empire.

J'ai pu, à mon retour dans vos États, après en avoir sondé de nouveau les faiblesses et examiné les ressources, combiner les moyens de préserver votre couronne de la ruine qui la menace.

J'ose croire que les palliatifs que j'ai proposés étaient les seuls convenables, les seuls praticables, dans les circonstances actuelles. Tel est, d'ailleurs, l'avis des hommes experts auxquels j'ai soumis mes travaux.

Vos ministres, Sire, en ont jugé autrement, puisqu'après les avoir hautement loués, ils en ont refusé l'application.

Avaient-ils d'autres vues? c'est là toute la question. Les faits ont démontré le contraire.

La situation de votre Empire est plus alarmante en ce moment qu'elle ne l'était en 1836, à mon arrivée à Constantinople.

Le renvoi de Réchild-Pacha, que j'avais annoncé comme inévitable, et sa transformation de ministre dirigeant en agent voyageur pour une question commerciale, établissent, jusqu'à la dernière évidence, que les espérances si légèrement conçues sur la capacité qu'on lui supposait se sont évanouies.

Le cabinet ottoman, dans l'intérêt de votre dignité et de son amour-propre, a sagement fait de masquer votre désappointement en conservant à cet homme, pendant quelque temps, le titre de ministre, et en donnant à sa mission une importance exagérée. Mais cette manœuvre n'en imposera que momentanément à l'Europe. La disgrâce restera pour certaine. En attendant, l'inconséquence, l'irrésolution, le désordre, continueront à régner dans les actes de votre Gouvernement.

Cet état de choses ne saurait durer sans avancer l'époque de la catastrophe que prévoient les meilleurs esprits. Il faut prévenir ce malheur.

J'ai à cœur, Sire, de justifier le choix qui avait été fait de moi pour seconder vos hautes pensées. Je tiens à accomplir, en dépit des obstacles dont les plus basses jalousies l'ont environnée, la mission que j'avais acceptée.

La présente publication remplira ce double but.

Si j'y révèle, sans réticences, les causes qui sapent sans cesse les bases de votre Empire, j'ai grand soin aussi de placer en regard de chacune de ces causes, les moyens de salut que renferment les provinces encore placées sous votre domination.

Je livre ce double tableau à l'appréciation de tous les cabinets de la chrétienté, des hommes qui s'occupent de matières politiques, du corps diplomatique et des Européens qui résident dans votre capitale.

J'ai déjà obtenu des approbations flatteuses dans cette dernière catégorie.

Mes récits, Sire, sont empreints d'une franchise peu commune dans les temps actuels : c'est là leur tort, et c'est ce qui a fait repousser mes propositions, alors même qu'on ne savait comment les remplacer.

Mais enfin, si d'une part, l'opinion publique, jugeant sur les pièces qui lui seront soumises,

sanctionne mes vues; si, de l'autre, l'impuissance de vos conseillers à en produire de plus, ou tout au moins d'aussi rationnelles, devient évidente, faudra-t-il que ces importantes révélations n'arrivent pas à la connaissance de Votre Majesté?

J'augure mieux, Sire, de votre étoile, et je me flatte qu'il se trouvera parmi vos sujets, ou dans le nombre des étrangers qui résident sur vos terres, quelqu'un d'assez intéressé à votre gloire et à vos intérêts pour vous faire cette communication.

Parmi les grands États de la chrétienté, il n'en est qu'un seul qui désire et prépare la fin de votre domination; les autres acceptent votre puissance, et veulent même la consolider.

Profitez de cette disposition, et triomphez des intrigues de vos ennemis, en mettant vos États en position de présenter une résistance qui n'exige de la part de vos alliés, dans le cas probable où vous serez attaqué, qu'une attitude auxiliaire.

Ces puissances amies redoutent, Sire, n'en doutez pas, d'être contraintes à prendre le rôle principal dans une lutte qui n'aurait d'autre objet que le salut de vos domaines. Cette appréhension est la raison de leur indifférence

apparente. Faites-la cesser en brisant les obstacles qui paralysent vos efforts.

Ce n'est ni l'instinct, ni la volonté du bien, ni l'énergie, qui manquent à Votre Majesté. Je le proclame à chaque page de mon ouvrage. L'ignorance seule de ce qu'il vous importerait de savoir, ignorance à laquelle l'étiquette, les usages, et surtout la perfidie de certains hommes, vous condamnent, voilà ce dont il faut vous affranchir.

Pour mener à fin le grand œuvre que vous avez entrepris et conduit avec tant de vigueur dans les premiers temps, il faut que la liberté de la pensée soit unie à la liberté de l'action. Vous jouissez de la première, efforcez-vous de conquérir la seconde sur les coutumes, les préjugés, les répugnances de vos sujets.

Sans ce succès préalable, nul progrès n'est possible dans votre position. Le moyen d'atteindre à ce succès est clairement exposé dans le chapitre du présent volume, portant le titre d'*Appendice*.

Je me suis mis, Sire, par la chaleur et la franchise de mes écrits, dans l'impossibilité de reparaître, *avec sûreté* pour ma personne, sur le sol de votre Empire. Je ne dois donc nullement songer à coopérer à l'exécution des me-

sures développées dans le présent ouvrage. Un autre, s'aidant du fruit de mes études et de mes recherches et observations, pourra facilement me remplacer.

J'aurai alors obtenu le double résultat auquel se borne mon ambition, d'avoir débrouillé le chaos de votre situation, et de vous avoir ouvert les voies pour en sortir.

Je suis avec respect, de Votre Majesté Impériale,

Sire,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

D'AUBIGNOSC.

LES RÉFORMES
DU SULTAN MAHMOUD
JUGÉES PAR LES RÉSULTATS.

AVANT-PROPOS.

Voltaire a proclamé *l'Almanach Royal* le livre qui renferme le plus de vérités. S'il eût pu connaître l'ouvrage que nous plaçons sous les yeux du public, il lui eût assigné la seconde place dans l'ordre des vérités imprimées.

Nous donnons cette assertion sans crainte comme sans hésitation, et nous y sommes entraîné par la hardiesse du tableau que nous présentons. Il faut bien préparer les lecteurs à la confiance qui lui est due.

Que d'opinions reçues nous allons combattre! que d'illusions vont être dissipées par nos récits!

On sait la décadence des Turcs; on convient de la nullité de leur empire comme puissance; et, cependant, on agit avec eux comme s'ils étaient encore redoutables, et l'on s'en rapporte à leur vigilance de la conservation des intérêts de la chrétienté sur le Bosphore.

D'une part, l'on se montre alarmé des moindres mouvements de leur escadre, inoffensive par impuissance constatée; de l'autre, on ne fait rien pour se prémunir contre l'invasion, possible à tout instant par un voisin insatiable, des points les plus propres à compromettre la sûreté de l'Europe.

Comment expliquer ces contradictions? Comment les cabinets européens se justifieront-ils de voir d'une manière, et d'agir contrairement à leurs prévisions?

L'erreur provient de ce que chaque gouvernement est sérieusement occupé de questions qui lui sont personnelles, et ne peut donner qu'une attention indirecte à la plus grave de toutes. On voit que nous voulons parler de la question orientale.

L'Europe est placée sous un faux point de vue pour l'appréciation des affaires de l'Orient. La Turquie, malgré sa proximité, d'anciennes fréquentations et la multitude de relations la concernant, n'est pas connue. C'est une vérité affligeante qui acquerra la plus notable évidence par la publication du présent ouvrage.

Son objet est de dessiller les yeux des gouvernements de la chrétienté; de rectifier les idées du public, égarées par des notices mensongères; de montrer, enfin, l'empire des sultans tel que l'ont fait les fautes de son gouvernement.

Cet ouvrage aura pour résultat d'éclairer l'homme intéressant placé à la tête de l'islamisme, sur l'excès de ses misères et sur les causes qui paralysent ses efforts pour les surmonter.

Déjà la menace seule de sa publication a fait une sorte de révolution dans le cabinet ottoman. On a voulu en devancer l'apparition par des révélations faites au sultan sur sa position. Les lettres de Constantinople, du mois de mai 1838, annoncent que Sa Hautesse a été très-affectée de l'ignorance où on l'a tenue jusqu'à ce jour. Son courroux est tombé sur Réchild-Pacha, en qui elle avait mis toute sa confiance en le rappelant de l'ambassade de Londres, pour le placer à la tête des affaires étrangères. Elle le renvoie à ce poste.

Ce premier triomphe de la voix de la vérité, parvenue, enfin, aux oreilles du sultan, est nécessairement incomplet. Réchild ne lui aura pas tout dit : c'eût été se déclarer traître au premier chef, que d'avouer qu'il lui avait caché jusqu'alors des enseignements qui pouvaient sauver sa couronne.

L'ouvrage que nous publions remplira la lacune

des révélations. Non-seulement il établit, par une manière d'autopsie des principales branches de l'organisation publique, l'affreuse position des états de l'islamisme; mais il offre, en regard, à chaque article, les causes de leur décadence et les moyens d'y remédier.

La simplicité des mesures proposées dans toutes les combinaisons offertes, est ce qui doit surtout frapper. Si le sultan, qui a le sentiment et la volonté du bien, peut avoir une connaissance exacte de ce travail, son salut est certain.

En adoptant matériellement les vues qu'il renferme, il ne lui restera plus à vaincre que les perfidies, les oppositions, les résistances qu'il a déjà éprouvées et qu'il devait rencontrer dans les préjugés de ses anciens conseillers. Il lui suffira, pour cela, de faire ce qu'on avait conseillé à l'empereur Napoléon, après les désastres de Russie et la déplorable campagne de Leipsik : « Renvoyez chez eux, lui avait-on dit, tous les « hommes comblés de vos faveurs et pour les- « quels vous ne pouvez plus rien, et servez-vous « de ceux à qui il reste une ambition que vous « pouvez encore satisfaire. »

Comment, en effet, le sultan pourrait-il se flatter d'obtenir un concours sincère à ses projets de réforme, de la part de gens gorgés des dons de la fortune, qui les ont acquis sous le régime et avec l'ordre de choses qu'il s'agit de changer, et

qui aperçoivent la continuation de leurs succès dans le maintien des abus dont ils ont profité?

Il leur faudrait une vertu surhumaine pour se prêter de bonne foi à un revirement choquant leurs préjugés, en même temps qu'il contrarie leurs habitudes. Les fonctionnaires turcs sont incapables de faire taire leurs convenances personnelles dans un but purement patriotique. On peut, au contraire, espérer de conduire de nouveaux élus dans les voies projetées.

Nous nous attendons à peu de sympathie dans la presse quotidienne en répandant les enseignements que nous communiquons au public. Il en coûte trop de convenir que l'on s'est trompé jusqu'à ce jour, et qu'on a cru trop légèrement aux relations des voyageurs. On répugne surtout à une rénovation de l'opinion sur laquelle on a longtemps basé sa polémique.

Si, cependant, nous avons dit vrai; si les faits que nous analysons sont reconnus sincèrement et exactement exposés; si nous ne sommes que l'écho des Européens qui habitent l'Orient ou qui y ont séjourné, il faudra bien que les journaux, organes du public, nous accordent foi.

Eh bien! nous le déclarons sur l'honneur, nous avons vu la population du faubourg franc de Péra, depuis la tête du corps diplomatique jusqu'au dernier des artisans, professer, chacun dans sa sphère, les mêmes opinions que celles que nous

exprimons. Nous avons été acteur ou témoin dans la plupart des faits que nous rapportons. Nous avons enfin vérifié, par de minutieuses recherches, ceux qui nous avaient été simplement rapportés.

Ce n'est pas, au surplus, en France, loin du théâtre de nos récits, que nous cherchons des contradicteurs. C'est sur les lieux mêmes explorés par nous, que nous avons provoqué des juges de nos assertions.

Si nous traitions avec moins de conviction et de bonne foi le sujet délicat qui fait la matière du présent ouvrage, nous aurions eu intérêt à ce que ce travail ne parût que tard sur les lieux et au milieu des hommes que nous avons entrepris de décrire : car alors nous eussions eu la chance d'éloigner le moment où des démentis pourraient venir nous assaillir, et d'obtenir une confiance, au moins momentanée, à nos récits.

Telles ne sont ni notre position, ni notre pensée. Loin que nous redoutions le jugement des hommes placés pour apprécier notre véracité, nous leur faisons appel pour qu'ils aient à déclarer à la chrétienté, qu'au lieu d'être tombé dans l'exagération, nous sommes constamment resté au-dessous de la réalité.

En Europe, on aura peine à le croire; en Turquie, chacun de ceux qui pourront nous lire s'écriera : « Cet écrivain n'est que l'organe de ce

« que je pense et de ce que je dis, quand je le
« puis, sans crainte de soulever les fureurs d'un
« gouvernement absurde et tyrannique. »

Si nous avions pu nous procurer à Constantinople les moyens de publicité que nous sommes venus chercher à Paris, nous y eussions eu recours. Là, nous eussions travaillé sous les yeux de censeurs compétents. A défaut, nous nous sommes déterminés à faire imprimer séparément, avant que le corps de l'ouvrage ne fût mis en circulation, un chapitre isolé que nous avons dirigé sur Constantinople.

Il y a été accueilli avec faveur. On s'est arraché les exemplaires parvenus dans cette ville, et, en convenant de l'exactitude des détails, on a exprimé le désir de posséder l'ouvrage entier sans retard.

Nous avions été appelé à Constantinople (1836) aux frais de la sublime Porte, pour lui fournir des travaux dont on reconnaîtra l'utilité et l'opportunité, par l'analyse ou le texte que nous en fournissons toutes les fois que les matières nous en offrent l'occasion.

Nous craindrions de tomber dans le ridicule, en nous attribuant une importance qui ne va pas à notre obscurité, si nous dévoilions ici les moyens et les agents multipliés mis en mouvement pour faire échouer notre mission.

Nous ne citerons dans le nombre de ces em-

pêchements, que la seule intervention d'un ministre turc (Réchild Pacha), très en faveur à une époque peu reculée ; et l'on trouvera dans le chapitre 10, intitulé *Des hommes d'état en Turquie*, la cause bizarre et futile qui a déterminé ses hostilités cachées contre nous. Par ce seul fait, bien minime assurément, on pourra juger de la petitesse d'esprit et de la nature du dévouement pour son maître et pour son pays, de cet homme exalté comme un phénomène de science et de loyauté.

Entraîné par sa suffisance, il se privait, dès son début à la direction des affaires qu'on venait de lui confier, du seul homme ayant la volonté et la possibilité de le servir utilement dans la tâche immense qu'il était appelé à remplir.

Observons que Réchild n'avait rien à mettre à la place des projets qu'il repoussait, souvent sans en avoir pris connaissance, parfois aussi parce qu'il ne les avait pas compris, quoique leur auteur, on pourra en juger, eût eu la précaution, sachant pour qui il travaillait, de les mettre à la portée des plus faibles intelligences.

Aussi ce ministre n'a-t-il fait que du bruit et n'a-t-il rien produit d'utile pendant un séjour de huit mois au ministère.

Ses amis le supposent en ce moment victime de l'influence russe. Nous avons de bonnes raisons d'être convaincu que ce n'est pas de ce côté

qu'il pouvait craindre une disgrâce, et il ne nous démentira point sur ce fait.

L'influence russe sur le divan est avérée pour les moins clairvoyants : nous la constatons à plusieurs reprises dans le cours de notre relation. Mais on serait dans une étrange erreur si on la croyait se manifestant toujours ouvertement quand elle s'exerce.

Les agents du tzar sont plus habiles, ils frappent à coup sûr sans qu'on aperçoive la main qui agit; et, en outre, quand ils sévissent contre des individus qu'ils tiennent à éloigner des affaires, il y a toujours miséricorde offerte à la victime qui sait s'amender. La fin de l'année 1836 offrit un exemple saillant de la tendance moscovite à accueillir la brebis égarée qui revient au bercail.

A l'époque où les immunités qui protégent les Européens sur le sol ottoman furent violées dans la personne de l'Anglais *Churchill*, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne obtint pour complément de satisfaction à une insulte commune à toute la chrétienté, la destitution d'Akif-Pacha, alors ministre des affaires étrangères.

Ce Musulman passe pour une forte tête parmi les personnages regardés comme inévitables, par leurs réapparitions incessantes au pouvoir, après les chutes les plus éclatantes.

Le sultan n'avait cédé qu'avec une extrême répugnance au sacrifice de ce fonctionnaire exigé

par l'Angleterre. Chacun jugea que sa disgrâce ne serait qu'instantanée. La Russie le pensa aussi; et quoique ses rapports avec lui se fussent refroidis avant son éloignement et qu'il eût même encouru le mécontentement de l'ambassade moscovite, elle calcula qu'elle se l'attacherait pour toujours en venant à son secours dans un moment de défaveur. Dans cette vue, elle lui fit remettre une somme de 200,000 roubles, comme marque d'un intérêt particulier.

Le cabinet de Pétersbourg à accoutumé les Turcs à recevoir avec soumission, et même avec reconnaissance, les verges destinées à les fustiger. Sa Hautesse put d'autant moins s'opposer à ce que son ex-ministre acceptât le don moscovite, qu'elle avait elle-même, comme nous venons de le dire, témoigné plus hautement le déplaisir que lui causait une disgrâce exigée avec hauteur.

Mais, au moins, ce prince devait-il, dès ce moment, considérer l'obligé comme acquis au bienfaiteur, et admettre que la reconnaissance et l'espoir de nouveaux dons l'emporteraient sur les sentiments du devoir. Cependant six mois s'étaient à peine écoulés, que le ministère de l'intérieur étant devenu vacant, Akif y fut promu; et on lui donna, de plus, l'intérim des affaires étrangères, dont une maladie grave tenait le titulaire éloigné.

Dix mois après, Akif subissait un nouveau ren-

voi et le partageait avec le premier gendre du sultan, Hallil-Pacha, séraskier (généralissime) d'Europe et gouverneur de Constantinople.

La cause de ces deux disgrâces, longtemps ignorée, a été révélée en avril 1838, par le *Courrier de Smyrne*, qui l'a attribuée à l'empoisonnement du prédécesseur d'Akif dans le ministère de l'intérieur, et du gendre de ce dignitaire, ex-premier secrétaire de Sa Hautesse, exécuté par les ordres des personnages que nous avons nommés. Le *Courrier de Smyrne*, journal essentiellement soumis, aurait-il osé porter une accusation aussi grave contre deux dignitaires aussi haut placés, dont l'un était époux de la fille aînée du sultan, sans y avoir été autorisé par une puissance supérieure? et si l'assertion eût été fausse, ne l'aurait-on pas au moins fait démentir par le *Moniteur officiel?*

Il fallut bien croire à sa réalité. Le public y donnait en plein, lorsque, dans les premiers jours de mai, le bruit se répandit que l'ordre d'empoisonnement avait été arraché à Sa Hautesse, et que c'était pour en écarter l'odieux de son auguste personne, qu'elle avait obtenu de son gendre et d'Akif de le prendre à leur charge, et de subir, en conséquence, une destitution dont ils seraient bientôt dédommagés, en reparaissant sur la scène politique avec un surcroît de faveur.

Tout cela est singulier et pourrait paraître in-

croyable, si tout n'était possible en Turquie. Déjà les correspondances turques annoncent le retour aux affaires des deux disgraciés. Il y a donc du vrai dans ces bruits publics. En attendant les éclaircissements, nous pouvons montrer le numéro du *Courrier de Smyrne*, du 21 avril 1838, où l'accusation d'empoisonnement est formelle contre Hallil et Akif, pachas.

Nous nous attendons à un blâme sévère, à l'occasion des tableaux que nous allons faire passer sous les yeux des lecteurs, jusqu'à ce que la voix publique soit venue sanctionner leur sincérité. Nous ne nous en alarmons pas. Jamais rapporteur n'écrivit avec une conviction plus entière de l'exactitude de ses informations.

Nous avons vu ou vérifié, nous le répétons, presque tous les faits que nous consignons ici. Le surplus était tellement notoire dans Constantinople, et si bien dans les mœurs du gouvernement et de la nation dont nous nous occupons, que nous avons pu l'adopter sans scrupule.

Et, d'ailleurs, l'importance de l'objet ne justifierait-elle pas, au besoin, l'abandon où nous nous laisserions entraîner? Il s'agit de sauver les intérêts de l'Europe, que compromet un fatal aveuglement sur la situation de l'Orient. Il importe, en outre, de préserver le sultan des dangers qui l'environnent et qu'il cherche vainement à détourner.

Si la presse nous seconde, la chrétienté sortira de son inconcevable apathie. Si les gouvernements de l'Ouest sont enfin éclairés, ils donneront l'éveil à Sa Hautesse ; et du concours de leurs efforts et de leur influence sur le divan, pourront surgir, pendant qu'il en est encore temps, des moyens de salut pour les intérêts en souffrance.

Que les journaux se refusent à un élan que l'honneur leur commande, et la Russie est assurée de rester maîtresse sur un terrain qu'on ne lui aura pas disputé.

Une observation essentielle vient à l'appui de l'appel que nous faisons aux écrivains de bonne foi.

En Orient, tout est prêt pour l'invasion que les Russes projettent depuis plus d'un siècle. Des forces considérables sont rassemblées dans la Bessarabie et sur les rives du Pruth, à portée des escadres russes de la mer Noire, toujours en mesure de prendre la mer quand les glaces n'y mettent pas obstacle. Des approvisionnements sont réunis sur toutes les côtes. Les routes, les gîtes, les lieux de débarquement, sont reconnus sur tous les points par lesquels l'invasion des possessions ottomanes peut être exécutée.

Les agents de la Russie sont à leur poste ; ses nombreux partisans sont prêts à répondre au premier appel. Tout est disposé pour l'occupation et l'administration provisoire des provinces qu'elle

convoite. Les Turcs seuls ignorent ces faits et restent impassibles. Un seul, et c'est....., s'assure des ressources à l'étranger.

Mais la circonstance la plus remarquable de ces plans, et celle à laquelle on ne fait pas attention, c'est que leur exécution tient à une volonté unique.

Ici, point de concours nécessaire. Que le tzar donne le signal, et le torrent déborde. L'Europe peut apprendre un jour l'occupation de Constantinople, avant d'avoir su la sortie des flottes russes des ports de Sebastopol et autres de la mer Noire.

Quelle est la barrière que la chrétienté oppose à une éventualité aussi grave, qu'il serait on ne peut plus prudent de prévoir? les forces musulmanes? Autant vaudrait se fier à une digue en planches contre une grande marée de l'Océan.

A ce compte, dira-t-on, si l'entreprise projetée par les Russes est tellement dégagée de difficultés, comment expliquer leur modération? Nous renvoyons le lecteur au chapitre VII, consacré spécialement à la solution de cette question.

En attendant, faisons un simple rapprochement entre les dispositions préparées pour l'attaque, possible à chaque instant, et la situation dans laquelle se présente la défense.

On vient de voir que tout est prévu par le gouvernement russe pour l'envahissement du Bos-

phore. Tout est négatif, au contraire, de la part des intéressés à le prévenir.

Que d'allées, de venues, de pourparlers, avant que ceux-ci ne soient d'accord sur les mesures à prendre ? Quels délais ne seront pas nécessaires pour la réunion des contingents, alors même que l'on se sera entendu sur leur force et leur composition respective ? Et quand tout sera prêt, y aura-t-il unité dans la direction à suivre ?

La raison est confondue à la vue de l'abandon, ou tout au moins de la négligence, de la question la plus sérieuse des temps actuels.

Ce serait au divan à s'adresser aux cabinets influents, pour les engager à porter leurs regards sur sa situation désespérée, et à provoquer leur appui pour en sortir. Qu'attendre de ce corps engourdi ? La nation à laquelle il préside est, ainsi que ses chefs, résignée au sort qui la menace.

Toute énergie est éteinte chez les sectateurs de l'islamisme. Quelques individus s'agitent encore à l'approche de dangers qu'ils prévoient. Mais les masses restent inertes, et nulle idée rationnelle ne se fait jour à travers le morne abattement que l'on voit sur tous les visages.

Le sultan Mahmoud méritait de commander à d'autres hommes et de vivre dans d'autres temps.

LES RÉFORMES
DU SULTAN MAHMOUD
JUGÉES PAR LES RÉSULTATS.

Introduction.

Au printemps de l'année 1838, la question orientale a paru se réveiller plus vive que jamais, et l'Europe a semblé y prendre un intérêt tout nouveau.

Pour bien apprécier l'importance de cette question, il convient, avant tout, de fixer clairement les positions respectives des deux rivaux sur lesquels l'attention publique se concentre depuis un quart de siècle.

Deux hommes également remarquables se disputent sérieusement la propriété des do-

maines qui forment encore l'empire du croissant. Chacun, avec des titres différents, règne, en effet, sur la moitié de ces domaines. Qui l'emportera dans une lutte où l'un des deux doit nécessairement succomber?

L'empereur Mahmoud a pour lui les droits qu'il tire de sa naissance, d'une longue possession, du prestige attaché à sa qualité de successeur des califes.

Méhemmet-Ali doit tout à ses talents; il s'est fait ce qu'on le voit.

S'il n'existait sur le sol ottoman que deux ambitions s'en disputant l'empire, et que ces contrées n'eussent pas l'importance qu'elles empruntent à leur situation, l'Europe pourrait rester spectatrice des coups qu'elles se porteraient et en attendre l'issue.

Il n'en est pas ainsi. Les intérêts de la chrétienté sont tellement engagés dans la question orientale, qu'elle doit nécessairement s'en attribuer l'arbitrage : c'est un droit qui résulte de la nature même du débat, et ce droit est tellement absolu, qu'il s'étend jusqu'à autoriser l'emploi de la force, si les moyens de conciliation restaient insuffisants.

Ce principe posé, passons à l'examen de la situation des ressources individuelles des com-

pétiteurs, et essayons de déterminer quelles seront les conséquences possibles du triomphe et des revers dans l'un et dans l'autre cas.

Le sultan Mahmoud et Méhemmet-Ali se sont rencontrés dans le projet de régénérer les populations qui leur étaient soumises. Une même pensée a marqué leurs premiers pas dans cette carrière. Ils avaient reconnu que, pour que des réformes radicales devinssent possibles, il fallait, avant de les tenter, briser les premiers obstacles qu'elles devaient rencontrer. Les janissaires à Constantinople, les mamelucks au Caire, furent sacrifiés à cette pensée.

De chaque côté, c'était un grand pas de fait. Il fut décisif, quant à l'Égypte. Méhemmet-Ali ayant exterminé cette insolente milice, qui, depuis plusieurs siècles, sauf le temps de l'occupation française, y dominait en souveraine, ne rencontra plus d'obstacles sérieux à ses projets. Les populations auxquelles il allait faire l'application de ses vues, étaient façonnées dès longtemps à une obéissance servile. Nulle velléité de résistance n'était à craindre de leur part, et la métropole de l'islamisme, d'où aurait pu venir l'opposition, était trop enfoncée dans ses embarras pour songer à le troubler dans l'accomplissement de ses desseins.

Le sultan, en renversant les janissaires, n'avait fait qu'une vaste brèche à la barrière élevée par le temps contre toute idée d'innovation. Cette barrière restait entière, quant aux résistances inertes; et ce sont les plus difficiles à vaincre, parce qu'elles ne se montrent pas à découvert.

La différence entre les résultats obtenus par les deux rivaux devint de jour en jour plus sensible. On s'explique comment le vice-roi a pu pousser aussi vivement, et avec autant de succès, les réformes qu'il a entreprises, tandis que les mêmes mesures ont marché avec tant de lenteur sur le Bosphore, et n'y ont fait qu'effleurer les besoins.

La position des deux antagonistes se résume dans les termes suivants :

En Égypte, tout obéit à une volonté unique; la soumission est entière dans les provinces qui composent l'apanage légal de Méhemmet-Ali; *légal*, car, quels qu'aient été les moyens par lesquels il se l'est procuré, la possession dans ses mains n'en a pas moins été légitimée par la sanction donnée par le sultan à cette première usurpation.

Plus tard, le vice-roi a fait de nouvelles conquêtes sur les domaines de son suzerain. Ici la

sanction nouvelle donnée à Konia par le sultan n'a été qu'une tolérance née de son impuissance à la refuser. L'Égyptien jouit cependant de ces secondes acquisitions ; mais ce n'est qu'en usant de la force pour comprimer les peuplades belliqueuses qui les habitent.

En attendant, il s'est créé une armée de terre, une marine, des ressources immenses ; il a, de plus, introduit dans sa première dotation toutes les institutions dont l'ensemble constitue une organisation régulière.

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que cette armée et cette marine ne sont point des choses nominales, ni une simple représentation de ce que ces mots indiquent : ce sont des forces bien réelles. Elles n'ont pas encore la consistance de leurs analogues chez les puissances chrétiennes ; mais elles sont très-supérieures à celles qui se voient autour d'elles. Les troupes de Méhemmet-Ali sont formées pour l'attaque, et déjà leur existence a été marquée par la victoire et par la conquête.

Quant aux ressources financières que cet homme remarquable a su se procurer, on est forcé de reconnaître qu'elles reposent sur des ressorts trop tendus, et que, cependant, l'élasticité à laquelle on les soumet ne les étend pas

à la mesure des besoins. Les causes de ce déficit résident dans l'attitude qu'il est obligé de conserver vis-à-vis de la sublime Porte, et dans le tribut annuel qu'il consent encore à lui payer.

On conçoit que ces causes de malaise peuvent facilement cesser, et l'on ne peut mettre en doute que le judicieux vieillard ne soit enclin à les faire disparaître.

Opposons à cet aperçu sommaire les mêmes faits tels qu'ils se produisent à Constantinople.

De ce côté, l'on trouve un homme également supérieur, qui a l'instinct et la volonté du bien, mais dont l'impuissance à le réaliser se manifeste à tous les instants.

La dispersion des janissaires n'était qu'un prélude indispensable au grand œuvre de la réforme. Cette nerveuse mesure a rendu possible l'action de la sape appliquée à une foule d'obstacles. Tout ce qui a pu être atteint dans les personnes l'a été; mais ce qui était purement moral a résisté et subsiste encore. Sous ce dernier rapport, le terrain n'est pas nettoyé. Les difficultés surgissent de partout; non-seulement on ne peut pas utilement fonder, mais on n'est pas même fixé sur ce qu'on mettra à la place de ce qui a été renversé.

La Turquie n'a pas d'armée de terre; elle

n'a point d'hommes de mer pour manœuvrer sa belle flotte. Sa détresse financière ne saurait se peindre. Dans tout ce qu'on a créé, il n'y a rien de réel et de rationnel; elle n'a emprunté à la civilisation que des noms : ce qu'ils signifient est encore à réaliser.

L'armée et la marine, telles qu'elles existent en Turquie, ne sont propres ni à l'attaque ni à la défense. Les soldats de terre et les marins ont la conscience de leur infériorité vis-à-vis des soldats et marins du vice-roi d'Égypte, et le petit nombre d'officiers européens qui ont présidé à la formation de ceux-ci, et qui sont presque tous aujourd'hui au service du sultan, les confirment dans cette opinion. Ils disent tout haut, et répètent sans cesse, que nulle force ottomane ne peut empêcher les Égyptiens de pénétrer jusqu'au Bosphore.

Quant aux finances, il y a impossibilité formelle à ce qu'elles puissent s'améliorer chez les Turcs, tandis que leur avilissement est précipité de jour en jour par une infinité de causes actives.

Il était nécessaire, avant toute discussion, de poser clairement les positions relatives entre lesquelles s'agite la question orientale. L'aperçu qui vient d'être donné les peint au vrai. Nulle

contradiction n'est possible. S'il s'élevait quelque doute, il ne résisterait pas aux démonstrations que l'on rencontrera dans le cours de la présente relation.

Ce qui a réveillé tout récemment l'anxiété et l'attention publique sur les affaires d'Orient, c'est la nouvelle de la résolution signifiée par Méhemmet-Ali aux résidents des grandes puissances placés auprès de lui. Ce prince leur avait annoncé qu'il était décidé à proclamer son indépendance, et à s'affranchir du subside payé à la Porte jusqu'au moment actuel.

Il y a longtemps que ces deux résolutions, dont la seconde n'est qu'une conséquence de la première, sont arrêtées dans l'esprit du vice-roi. Nous en étions prévenu, et nous avions eu connaissance des débats qui avaient précédé le bruit de leur adoption. Dans tout ceci, deux faits seuls doivent surprendre : l'un, que la Porte soit restée sans informations à ce sujet; l'autre, que l'exécution en ait été différée par le vice-roi.

Les délais n'ont fait que rendre ces mesures plus nécessaires pour ce prince. En retardant sa proclamation, Méhemmet augmentait ses embarras; il favorisait les intrigues qui gênent ses mouvements. En continuant l'acquittement

de son tribut annuel, il affaiblissait ses ressources, et fournissait des aliments aux mesures ouvertement dirigées contre lui.

N'est-il pas temps, d'ailleurs, qu'il songe à l'avenir de sa famille, et le peut-il avec sûreté, aussi longtemps que ses droits ne seront pas proclamés et reconnus?

Nous admettons donc comme constant, par ces motifs et par ce qui était venu à notre connaissance, que l'avis donné par les feuilles anglaises que le vice-roi était résolu à faire la déclaration qu'on lui prête, était exact à l'époque où il fut publié.

Dans cette conviction, nous nous adressâmes les questions suivantes : L'Europe interviendra-t-elle? Pour qui seront les sympathies et les secours? Quelle sera l'arrière-pensée des intervenants? Permettront-ils qu'un seul des prétendants absorde le lot entier, ou leur médiation aura-t-elle pour but le partage avec des garanties?

Il nous parut d'abord que l'intervention ne pouvait surgir, en droit, que de l'invocation d'une des deux parties; et en fait, que de l'intention de prévenir ou de diriger les suites d'une collision entre elles. Mais il pouvait arriver qu'aucun de ces deux cas ne se présentât

avec les considérations qui les motiveraient.

Méhemmet-Ali fera certainement, plus tôt ou plus tard, ce qu'on donnait, il y a quelques mois, pour effectué. On a vu que c'est une nécessité à laquelle il ne peut échapper sans ruiner sa position. Mais il n'est pas aussi vraisemblable, il est au contraire certain que le sultan n'osera pas entreprendre de le contraindre, par la voie des armes, à rentrer sous son vasselage.

La Turquie est hors d'état de se mesurer seule avec le vice-roi. Cherchera-t-elle de l'appui au-dehors? A qui le demandera-t-elle? De quel œil la Russie verrait-elle la France et l'Angleterre l'accorder? et ces deux puissances souffriraient-elles qu'une armée russe pénétrât dans l'Asie-Mineure?

L'affaire, comme on le voit, est très-compliquée, et si la voix suppliante de la Porte est entendue, il sera bien difficile qu'il lui soit prêté assistance, n'importe de quelle part elle vienne, sans qu'il en résulte une conflagration générale.

Si Méhemmet-Ali a bien jugé cette position, il doit se trouver entraîné à brusquer son indépendance. Tranquille du côté du divan, relativement à une opposition armée, il aura pu cal-

culer que de tout autre côté on ne lui opposera que des notes diplomatiques, des observations et des menaces, sans agir effectivement, effrayé que l'on serait des suites possibles d'une intervention réelle.

Notre opinion est donc que Méhemmet-Ali, s'il ne l'a déjà fait ouvertement, tranchera la question, dans un bref délai, sous les deux points de vue de l'indépendance et du tribut, et qu'il ne courra d'autre risque qu'un ajournement de la reconnaissance de son indépendance par les cabinets que sa résolution aura contrariés.

Cette issue d'une aussi importante affaire nous paraît la seule possible. Elle sera suivie de négociations actives, lesquelles aboutiront à ce résultat, que chacun gardera ce qu'il tient, *Méhemmet avec toute franchise de vasselage*, et qu'il sera donné des garanties de toute espèce, formalité qui ne présage et n'empêche rien.

Mais ce mezzo termine, le seul praticable dans le moment, peut-il rassurer pour l'avenir? Examinons cette autre thèse.

On voit bien, dans un arrangement semblable, une satisfaction complète donnée au vice-roi. Il a obtenu tout ce qu'il désirait, et désormais tranquille sur son sort et sur celui de sa

famille, il peut se livrer sans crainte, et sans rencontrer d'obstacles, aux améliorations dans le régime intérieur de ses états, que son génie de perfectionnement lui suggérera.

La partie faible de sa situation se rencontrait dans l'excès de ses dépenses; il pourra les réduire en licenciant l'armée réunie près du Taurus, qui était rassemblée moins peut-être dans des vues de défense, que pour être en mesure de profiter des chances de conquête qui pouvaient s'ouvrir. Les subsides qu'il ne paiera plus à la Porte seront encore un soulagement pour son trésor.

Parvenu à ce résultat favorable, tout semblerait fini pour Méhemmet-Ali au comble de ses vœux, et n'ayant plus à songer qu'au perfectionnement de ses fondations. Mais quelle que soit cette attitude, lui sera-t-il possible de s'en contenter, au milieu des possibilités d'agrandissement que la chute inévitable du trône de Mahmoud ouvrira incessamment à son ambition? S'il cède à cette tentation, qu'aura-t-on fait pour assurer la paix d'Orient, et calmer les justes appréhensions de l'Europe?

En tous cas, le traité conclu sous les auspices des grandes puissances, qui mettrait un terme aux dissensions entre les deux antago-

nistes, et fixerait, à l'égard du vassal, l'état politique qu'il ambitionne, n'aurait rien fait pour le sultan.

La position de Sa Hautesse est telle, que tout, autour de ce prince, met empêchement à ce que sa domination ait une longue durée. L'attitude hostile du vice-roi était un obstacle à ce qu'elle s'améliorât ; mais ce n'était ni le seul ni le plus grand. Affranchi de ce côté, Mahmoud n'en reste pas moins en proie aux mille autres causes de ruine qui le serrent de près. Il suffit d'en exposer quelques-unes pour faire comprendre l'impossibilité de l'existence d'un empire ottoman assis sur les bases que nous lui voyons.

Nous allons développer cette situation, et nous réitérerons le défi à tout homme de bonne foi, ayant été en mesure de juger par lui-même, d'en contester la vérité.

On se laisse aller en Europe à l'idée séduisante de l'existence d'un grand état sur les rives du Bosphore. Les esprits, frappés des relations pompeuses de réformes entreprises par le sultan régnant, se laissent entraîner à la pensée que les premiers succès obtenus par l'empereur Mahmoud, à travers d'immenses difficultés, amèneront infailliblement, dans un temps donné,

la régénération d'un peuple qui vit encore sur de glorieux souvenirs.

Il y a ici une double méprise ; rien n'est plus éloigné de la vérité que ces deux opinions. La Turquie est arrivée à un état de décomposition flagrant, et les réformes commencées avec tant de nerf, mais suivies sans l'intelligence nécessaire pour les rendre fécondes, n'ont servi qu'à mettre à nu les infirmités d'un peuple abruti par le despotisme, et à produire au grand jour la preuve qu'il n'est pas préparé à en recueillir le bienfait.

On ne s'explique pas comment de telles erreurs se sont propagées et ont obtenu crédit. La Turquie n'est pas assez éloignée, et les nouveaux moyens de communication ont tellement abrégé les distances, qu'il est inouï que cet empire soit encore si peu connu.

Au milieu d'une foule de documents publiés sur cette matière, il faut remonter à soixante ans en arrière pour trouver une notice fidèle sur le gouvernement ottoman. Elle parut avec l'attache du baron de Tott, qui avait passé plusieurs années au milieu des Turcs et à leur service.

Les mémoires qu'il rendit publics, après son retour en France, étaient et sont encore d'une

vérité désespérante; ils annonçaient déjà l'état de dégradation où ce peuple est arrivé en 1838.

A l'époque où le baron écrivait, la France jouissait d'une prépondérance marquée en Orient; elle y exerçait un protectorat incontesté. Le commerce du Levant était exclusivement dans ses mains. A Versailles, on jugea nécessaire de masquer l'abaissement d'un allié qu'on avait intérêt à soutenir.

M. le comte de Vergennes, ministre dirigeant, obtint du baron de Tott les plus grandes modifications à ses premiers récits. Tels qu'ils parurent, ils sont encore précieux à consulter, tant ils pronostiquent bien ce qui est arrivé de nos jours sur la Propontide.

Les temps, les choses, les principes, ont changé. La France n'a plus en Orient l'influence dont elle y a joui pendant trois siècles. Le monopole du commerce levantin est sorti de ses mains, et son gouvernement ne paraît pas avoir, relativement à ces contrées, de politique plus arrêtée que sur les divers points de l'Europe, où l'intérêt national est partout, c'est au moins l'opinon reçue, sacrifié à l'intérêt dynastique.

Dans une pareille situation des choses, il n'y a plus de raison de dissimuler les plaies qui rongent l'ancien domaine de l'islamisme. Les Turcs

seuls pourraient se plaindre de la révélation de leurs misères; mais la chrétienté a besoin de les connaître pour aviser aux moyens de prévenir les bouleversements qui seront la conséquence de la chute inévitable de l'empire du croissant.

Il faut d'abord se pénétrer de cette vérité, qu'il n'existe sur le Bosphore qu'un homme politique. Cet homme, c'est le sultan Mahmoud. En lui résident tous les éléments de ce grand corps délabré, que l'on continue, par habitude, à nommer *empire ottoman*.

Tout ce qui vit et se meut autour de ce prince ne présente plus qu'une agglomération d'individus, d'origine, de caste, de croyance, de langage, d'intérêts divers. Nul lien social n'unit ces populations. Étrangères les unes aux autres, quoique anciennement rassemblées, habitant les mêmes lieux et vivant sous le même sceptre, elles n'ont aucun de ces sentiments uniformes qui constituent dans tous les pays ce qu'on nomme la nationalité.

Ce fait caractéristique, qu'on ne voit nulle autre part, ne doit jamais être perdu de vue quand on s'occupe de la Turquie, ou que l'on traite avec elle. Dans ce pays, le peuple reste constamment étranger, et presque toujours indifférent aux actes du gouvernement; le plus

ordinairement il les ignore, et s'il les apprend, ce n'est que lorsqu'il en est atteint. Dans tous les cas, il obéit sans réflexion : c'est tout ce que l'autorité demande.

Le sultan Mahmoud, cette personnification de son empire, est incontestablement un esprit supérieur ; la nature l'a doué de l'instinct du bien, d'un caractère ferme et prononcé, de beaucoup de ténacité dans ce qu'il a une fois résolu.

Avec ces qualités, que ne devrait-on pas attendre de l'exercice d'un pouvoir sans limites légales? et pourtant tout est faiblesse en lui en raison des obstacles qu'il rencontre, et par suite de l'ignorance où il est des moyens de produire ce bien dont il a le sentiment.

Les ministres de Sa Hautesse, quelque soin qu'elle mette à les choisir, et malgré la fréquence des mutations, créent autour de son trône des impossibilités à tout ce qu'elle médite d'utile et de rationnel. A une nullité dont on ne peut se faire une idée sans les avoir pratiqués et étudiés, ils joignent presque toujours le plus mauvais vouloir.

Ces hommes, dont l'origine est souvent honteuse, parvenus par l'intrigue, ne se soutenant que par la duplicité, se méprisant mutuellement, et cherchant sans cesse à se renverser,

s'accordent cependant dans un seul but, celui de dérober à leur maître la connaissance des affaires. En ceci, leur union est parfaite, et il est de tradition dans le divan, comme un principe de gouvernement, *que le souverain ne doit savoir de ce qui touche à ses plus chers intérêts, que ce qu'il convient à ses conseillers de laisser arriver jusqu'à lui.*

Malheur à l'homme parvenu aux hautes dignités qui enfreindrait l'observation de cette maxime! Tous les efforts se réuniraient pour le renverser, et s'il résistait à la coalition, le poison en aurait bientôt fait justice. Chacun sait cela : on se le dit hautement. Aussi, nul n'accepte le pouvoir sans être bien résolu d'avance à ne point enfreindre le principe tracé par ses devanciers, et ayant la sanction du temps.

Ce qu'il y a de plus triste dans la position d'un sultan, et ce qui est irrémédiable sans un changement de système, c'est que les exigences de sa haute position le condamnent à subir la loi absurde d'une dépendance entière des hommes auxquels il est contraint de confier des pouvoirs et d'accorder sa confiance.

La vénération mal entendue dont on a environné la personne des successeurs des califes, les traditions, les usages et l'étiquette du palais,

interdisent toute relation directe entre le souverain et le particulier qui ne se trouve pas dans la catégorie du petit nombre de dignitaires ayant le privilége de paraître devant lui.

Cette rigueur est surtout excessive vis-à-vis des étrangers. Les ambassadeurs de l'Europe n'en sont pas exempts. Ce n'est jamais en tête-à-tête qu'ils peuvent entretenir le prince auprès duquel ils résident. On juge si le secret des conférences publiques peut être gardé.

Telle est la condition d'un souverain qui concentre en lui toute la puissance et de qui émane toute la pensée gouvernementale, qu'il ne peut recevoir aucune communication confidentielle, ni s'assurer du secret dans les circonstances les plus délicates. Si on ajoute à ce double inconvénient, qu'enchaîné par l'étiquette, il ne peut rien voir par lui-même, tandis qu'esclave des préjugés, il est forcé de les respecter, on conviendra que jamais situation ne fut moins favorable pour diriger une réforme complète.

Quelques citations prises dans les habitudes les plus ordinaires de la vie, feront mieux apprécier la déplorable contrainte à laquelle un sultan est soumis. Que serait-ce si nous les empruntions à des cas plus sérieux?

L'empereur Mahmoud avait deviné l'avantage de la connaissance d'une langue européenne, pour suppléer, par la lecture, aux entretiens verbaux qui lui étaient interdits. Il se décida pour la langue française. Tout était prêt dans ce but : le maître agréé, un local, les jours et les heures pour les leçons arrêtés, lorsqu'une malencontreuse réflexion fit échouer ce projet, qui pouvait devenir si fécond en bons résultats. Quelqu'un fit remarquer au sultan que le maître de langue devrait, tantôt s'asseoir à ses côtés, tantôt se placer debout derrière son fauteuil, pour figurer des exemples ou donner des explications. Cette observation fit tout abandonner.

On peut citer un autre exemple de cette rigueur absurde de l'étiquette. Le gouvernement anglais a envoyé à Sa Hautesse une élégante voiture, d'un travail admirable; le siége du cocher est élevé au niveau de l'impériale. Le prince n'en fait aucun usage. Il préfère subir les inconvénients de la poussière, de la pluie, de la neige, des éclaboussures, en menant lui-même à grandes guides et à quatre chevaux, la calèche dont il fait usage, à permettre qu'un homme soit assis devant lui.

Mais que dire du fait suivant?

Au mois de février 1838, le troisième de ses fils, celui qu'il affectionnait le plus, fut subitement atteint d'un mal qui est resté inconnu. Malgré les soins empressés des médecins, l'auguste enfant succomba le troisième jour.

Le second fils de Sa Hautesse était frappé du même mal, et c'était inutilement qu'on avait convoqué extraordinairement d'autres médecins. Tant ceux-ci que ceux du service ordinaire, avouaient leur impuissance. Ils demandèrent l'autopsie du défunt. Dans le même moment, un Français faisait savoir à ce malheureux monarque que l'empereur Napoléon avait ordonné, dans l'intérêt de la science et de l'humanité, l'ouverture du prince royal de Hollande, son neveu et son héritier, mort du croup, maladie alors peu étudiée. Tout fut inutile : le jeune sultan fut enseveli sans qu'on eût pu faire les recherches qui devaient sauver son frère.

Cependant le danger de celui-ci devenait plus pressant. On ne savait que faire, lorsque quelqu'un proposa de recourir à une manière de sybille arménienne, réputée parmi le peuple, pour la possession de remèdes infaillibles. Cette femme fut appelée; elle fit des simagrées, prononça des paroles magiques, administra

une drogue, et le second héritier du trône fut rendu à la santé.

Ce succès, presque immédiat, fut rémunéré par le don d'une maison sur le Bosphore, avec 6,000 piastres (1,500 fr.) comptant, et l'allocation d'une pension viagère d'égale portée; récompense assez mesquine pour un aussi grand service. Mais, comme en Turquie les événements les plus heureux ont presque toujours des conséquences fâcheuses, il est résulté de celui-ci, que le triomphe de la vieille empirique a considérablement décrédité la médecine légale. Il est vrai que cette science est très-souvent singulièrement exercée en Orient.

Ces trois citations, prises au milieu de cent faits tout aussi singuliers, établissent jusqu'à l'évidence la preuve qu'il n'y a rien de rationnel à attendre d'un réformateur, que tant de liens retiennent dans l'inepte ligne où son gouvernement s'est maintenu pendant que tout marchait autour de lui.

Que faudrait-il au sultan pour qu'il pût sortir de cette ornière? Des ministres, si ce n'est éclairés, au moins bien intentionnés. Et c'est là malheureusement ce qu'il doit renoncer à trouver parmi ses sujets musulmans, au moins jusqu'à ce que la génération nubile avant les

réformes, et élevée dans les anciennes idées, ait fait place à une autre.

Il existe pourtant dans cette classe quelques honorables exceptions, et il ne nous serait pas difficile de signaler des noms. Mais dans l'allure actuelle du gouvernement ottoman, la manifestation du talent et d'intentions pures est un motif d'exclusion aux yeux des hommes en possession du pouvoir. Nous nous tairons donc dans l'intérêt de ceux que nous nous plairions à nommer, sans cette considération toute-puissante.

Le sultan Mahmoud est sans cesse à la recherche de sujets loyaux et entendus; c'est une justice à lui rendre. On ne saurait trop le répéter : ce prince a en lui l'inspiration de tout ce qui est bien. Mais d'où lui viendrait la lumière? Confiné dans son palais, n'en sortant que pour des courses d'apparat, ne lisant point, n'ayant de rapports qu'avec sa domesticité, élevée dans les plus serviles complaisances, et des ministres intéressés à lui laisser ignorer toutes choses; n'ayant pas d'ailleurs reçu une éducation première qui ait pu lui donner quelque teinte de ce qui se voit hors de ses états, comment pourrait-il découvrir le mérite, le tirer de la foule et le soutenir contre les cabales?

Ce malheureux monarque, environné de périls et d'assassins pendant les vingt-huit premières années de sa vie passées dans une clôture sévère, ayant vu égorger sous ses yeux Sélim III, son oncle, et Mustapha IV, son frère, et réduit, jusqu'à son avénement à la couronne, à la seule société d'individus chargés de le surveiller et en même temps prêts à attenter à ses jours au moindre signal, n'a pu apporter sur le trône qu'une défiance vague de tout ce qui l'approchait.

Ses appréhensions devinrent encore plus vives quand il se résolut à des réformes ; car alors il eut à craindre de s'ouvrir de ses projets à ceux même qui, intérieurement, les approuvaient avec le plus de ferveur.

Ce fut cette anxiété incessante et progressive qui lui fit porter sa confiance sur un homme investi, depuis de longues années, de hautes fonctions, et que l'on a replacé depuis peu, à l'âge d'environ quatre-vingts ans, à la tête des affaires, avec le titre, nouveau en Orient, de président du conseil des ministres.

Cet homme, nommé Uzrew et parfois Chosrew, et plus connu sous la dénomination de vieux séraskier (généralissime), parut à son maître, par l'excès de l'astuce, qui, en Turquie, est la

qualité la plus admirée dans un dépositaire du pouvoir, par l'insatiable ardeur de sang humain dont il est dévoré, et aussi par une fermeté réputée inébranlable, l'instrument le plus propre à seconder ses vues.

Cet Uzrew avait d'ailleurs à venger l'affront qu'il reçut dans son gouvernement d'Égypte, d'où il fut chassé par Méhemmet-Ali. Il y avait donc tout à attendre de cette âme féroce, dans une œuvre de grande et généreuse pensée, qui devait cependant commencer par l'extermination de tout ce qui y ferait obstacle.

Le tigre n'a point failli à l'opinion prise de lui : les janissaires et les anti-réformistes de toutes nuances ont trouvé en sa personne un ennemi implacable. Aussi hideux au physique qu'il est atroce au moral, sa vue inspire le dégoût et l'effroi.

Mais à côté des qualités tranchantes qui ont pu paraître une nécessité alors qu'il ne s'agissait que de détruire, on n'a jamais reconnu à cet Uzrew aucune des capacités qui servent à réédifier.

Le premier choix de Sa Hautesse à son avénement à la couronne, n'a donc satisfait qu'un des côtés de son plan de régénération, le renversement préalable de ce qui faisait obstacle à

ses projets. A-t-elle été mieux inspirée dans le choix des sujets pour la reconstruction de l'édifice? Les détails qu'on lira dans la suite de cet ouvrage ne décideront que trop la négative à cette question.

Nous allons passer de la notice préliminaire qui précède, à un examen consciencieux des principales conditions de cet empire, dont on s'occupe tant et que l'on connaît si peu.

Nous adoptons, dans cette publication, la division par chapitres. Le premier volume, qui formera un ouvrage complet, en contiendra quatorze, chacun traitant une question importante. Le ou les volumes qui suivront présenteront des développements, mêlés d'anecdotes, aux matières exposées dans le premier.

On y lira, en texte ou en analyse, plusieurs des travaux fournis au divan et à Sa Hautesse, de novembre 1836 à mars 1838, avec l'indication des besoins, des demandes ou des circonstances qui y ont donné lieu.

Notre but est de justifier le titre donné à ce travail, dans l'impérieuse conviction que la domination des Turcs sur les terres qui leur restent encore ne peut avoir une longue durée. A la veille d'une crise inévitable, de nature à changer la face politique et commerciale

de l'ancien hémisphère, il ne faut pas que l'Europe continue à croire à l'existence d'un conservateur de ses intérêts en Orient.

Pour dissiper ces funestes illusions, il suffira de lui présenter un tableau sincère du résultat de ces réformes si préconisées, comme ayant ramené les populations sur lesquelles elles ont été essayées, dans les voies de la civilisation.

Le désordre moral qu'elles ont, au contraire, introduit chez ces peuples, non préparés à les recevoir, prouve tout à la fois les bonnes intentions du sultan d'une part, et de l'autre, sa défaillance dans la conception et dans l'accomplissement de ses hautes pensées.

Si l'Europe veut préserver la Turquie de la catastrophe qui la menace de près, elle doit pourvoir elle-même à son salut, sans s'en rapporter plus longtemps au gouvernement barbare et caduc qui en régit les destinées.

P. S. On nous informe et l'on nous donne pour certain que les prétentions du vice-roi ont été mal définies par les journaux anglais qui en ont parlé les premiers, et par les lettres particulières d'Égypte qui ont traité du même sujet.

Méhemmet-Ali n'exigerait pas de la Porte

qu'elle reconnût l'indépendance absolue des provinces dont il est en possession, et ne songerait nullement à s'affranchir du tribut qu'il lui paie, lequel, du reste, lui est peu onéreux par la faiblesse de son élévation.

Loin de là, sur ce dernier point, il consentirait à en continuer l'acquittement, en le portant même à un chiffre plus élevé.

Mais il voudrait et il tiendrait expressément à ce que la possession de ses domaines fût assurée et devînt définitive dans ses mains, et, après lui, dans celles de ses héritiers, sauf la reconnaissance *par lui et après lui*, par ses successeurs, de la suzeraineté du sultan.

Cette interprétation des exigences du vice-roi peut faciliter les négociations avec la sublime Porte, dont l'amour-propre n'aurait pas tant à souffrir que de l'abandon pur et simple de ses droits, résultat évident de la première version donnée des prétentions de ce prince.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ARMÉE DE TERRE.

Il est temps d'examiner le résultat des innovations introduites par le sultan Mahmoud dans le régime de ses états, et de mettre le public, par un exposé sincère des faits déjà accomplis, en état de juger ce qu'on peut attendre de la continuation de ces importantes mesures.

L'œuvre de Sa Hautesse ayant commencé par la destruction des janissaires, qui formaient l'armée principale et permanente de l'empire, il est rationnel de porter les premières investigations sur les forces régulières par lesquelles on a remplacé cette milice. C'est de ce début que vont partir les tristes révélations que l'on ne saurait

soustraire plus longtemps à la connaissance de l'Europe.

Mais avant d'entrer dans cet examen, il y a utilité à donner une idée générale des forces de terre des sultans, telles qu'elles ont existé depuis la fondation de leur empire jusqu'à l'époque des réformes.

Dès les temps les plus reculés de l'irruption de l'islamisme dans les pays qui subirent son joug, et dont une partie importante forme encore l'apanage des sultans, tout Musulman en état de porter les armes fut soldat.

Les institutions, les usages, l'éducation que les successeurs des califes introduisirent partout où leurs armées triomphèrent, portèrent l'empreinte de cet esprit militaire inspiré par le Coran, qui devait leur soumettre l'universalité des peuples professant une autre croyance que la leur.

Pendant longtemps, ces conquérants campèrent sur les terres acquises; ils ne se fixèrent dans les villes que lorsque la résistance des chrétiens eut mis un terme à leurs envahissements.

Ce séjour forcé entre des murailles ne fut encore considéré par eux que comme une halte, en attendant des moments plus favorables pour recommencer les hostilités. La preuve s'en trouve dans les usages, les protocoles, les termes même qui se sont perpétués dans la langue officielle jusqu'aux temps actuels.

Les sultans, quoique fixés depuis trois siècles dans leur métropole, sont toujours censés sous la tente ou sur leur cheval de bataille. C'est de la porte de cette tente et de l'étrier de leur selle que leurs ordonnances prennent date.

S'ils disposèrent en faveur de leurs guerriers des terres des vaincus, ces donations n'eurent lieu que sous la condition d'un service militaire, sans autre fin que le décès ou des infirmités constatées.

Ceux qui en furent pourvus jurèrent d'être incessamment prêts à marcher sur l'ordre du souverain, et s'engagèrent à traîner à leur suite autant d'hommes armés qu'en comportait l'importance de la dotation.

Ces donataires, sous le nom de *timars* et de *timariotes*, et les gens qui les suivaient, sous la dénomination de spahis, constituèrent la cavalerie régulière des Turcs jusqu'aux temps des réformes.

L'infanterie prit naissance dans un tribut d'enfants mâles, levés annuellement sur les populations non musulmanes soumises par la victoire. On les enlevait à leurs parents, on leur faisait embrasser l'islamisme, et, par l'éducation qu'ils recevaient, ils ne conservaient d'affection que pour leur nouvelle loi et leurs nouveaux maîtres.

Soldats avant tout, ils ne connurent les douceurs de la famille et de la paternité que lorsque

des trèves aux combats leur permirent de former des établissements stables. Mais, alors même, ils ne cessèrent point d'être astreints au service, et leurs enfants furent enrôlés et soldés dès leur naissance.

Cette formidable institution reçut le nom de *jeni tzeri* (nouvelle milice), d'où, par corruption, on a formé le nom de janissaire.

Ainsi, les hommes des fiefs composaient la cavalerie, et les enfants de tribus, l'infanterie des armées des sultans.

Cette armée se fortifiait en temps de guerre d'une multitude d'auxiliaires, levés et conduits, sur les ordres de la Porte, par les hommes pourvus d'emplois dans ses domaines.

Mais ces levées, mal équipées, mal armées, sans discipline et sans instruction, ne furent jamais d'un grand secours. Le moindre revers les dissipait; le succès, en leur offrant des moyens de pillage, était une autre cause de dispersion.

Depuis le règne de Mustapha III, ces troupes n'avaient plus aucune sorte de consistance. Les janissaires n'étaient encore redoutables que pour leur maître et pour ses sujets chrétiens. Leur destruction était devenue une nécessité. Le sultan Mahmoud l'a exécutée avec beaucoup de résolution. Voyons où ses efforts ont abouti.

La Turquie n'a qu'à montrer son armée pour signaler sa nullité comme puissance. Si ses troupes

actuelles n'inspirent plus, comme autrefois les janissaires, des craintes sans cesse renaissantes pour la tranquillité de l'état et la sûreté du monarque, en échange, elles ne sont pas animées, comme l'était cette milice, du double véhicule du fanatisme religieux et d'un ardent amour du pays, qui en faisait, vis-à-vis de l'étranger, des défenseurs non équivoques du sol et de ses institutions, telles que la conquête les avait produites.

La nouvelle armée est privée de ces sentiments. Aucun principe n'en réunit les membres. Les janissaires avaient à conserver des priviléges, des droits, des fondations, des positions lucratives, etc. Les troupes actuelles ne connaissent aucun de ces avantages. Officiers et soldats, également malheureux, également mécontents, ne servent que par obéissance; ceux-ci ayant cédé à la violence, ceux-là au besoin de faire quelque chose pour subsister. Quel fond établir sur un pareil amalgame dépourvu de tout stimulant?

On pourrait suppléer à l'absence des mobiles religieux et patriotiques, que l'on essaierait vainement d'exciter dans cette armée, par une bonne organisation et par l'instruction qui manquait à l'ancienne. On y a vraisemblablement songé; mais combien les moyens pris pour sa formation sont éloignés de pouvoir réaliser cette pensée!

Le sultan veut avoir des troupes formées et

exercées à l'européenne ; et, cédant aux susceptibilités de ses coreligionnaires, il ne permet pas que les très-rares officiers chrétiens, entretenus dans ce double objet, aient la moindre autorité sur les hommes qu'ils sont chargés d'instruire. On leur refuse même des grades effectifs. Ils n'apparaissent que comme des démonstrateurs, dont le soldat, guidé par l'officier musulman tout aussi neuf que lui, doit imiter les mouvements.

Quant à l'organisation, au lieu de prendre des modèles chez les nations les plus avancées, on emprunte de tous côtés, et plus particulièrement à la Russie, depuis qu'un général turc (Hallil-Pacha, premier gendre du sultan) a rempli l'ambassade de Pétersbourg. Il en résulte une divergence de principes qui n'aboutit qu'à la confusion.

L'état militaire ottoman est loin de réunir tous les services nécessaires à la formation d'une armée propre à faire la guerre. Il est composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de ligne ; mais il est privé de troupes légères, avec lesquelles on s'éclaire en campagne.

Il n'a ni ingénieurs, ni mineurs, ni pontonniers. On ne se doute pas en Turquie qu'il doive y avoir des services administratifs pour les hôpitaux, les vivres, les transports, etc. Tout est incomplet, et ce qui existe est à l'état d'enfance.

La vue de l'infanterie, qui partout est la force principale des armées, décèle, chez les Turcs, la

négation de toute consistance. Dans les corps les plus avancés et stationnés dans la capitale et ses environs, sans même en excepter la garde impériale, un tiers des hommes, tout le second rang, est composé d'enfants de 15 et 16 ans, qui plient sous le poids de leurs armes et de leurs sacs, et que l'on use avant qu'ils aient acquis toute leur force et toute leur croissance.

Les troupes se ressentent de l'insuffisance des rations de vivres, auxquelles l'exiguité de la solde ne permet pas de suppléer. Les vêtements sont faits d'une étoffe sans solidité tellement légère, qu'elle ne garantit ni du froid, ni de l'humidité.

Employées avec parcimonie par des fournisseurs qui n'obtiennent leurs marchés qu'au moyen de grandes largesses envers les chefs, ces étoffes cèdent au moindre effort de ceux qu'elles couvrent. Chaque partie de l'habillement est bientôt lézardée par des trous dans le canevas ou par le relâchement des coutures. La ville de Marseille a eu, en 1837, dans l'équipage d'une corvette turque qui avait relâché dans ce port, le tableau de cette pénurie dans les vêtements, qui constate la lésinerie et l'incurie de l'administration ottomane.

La chaussure est encore, s'il est possible, dans un plus triste état. Au total, le soldat turc offre le spectacle du dénuement et de la misère poussés au dernier degré.

L'instruction de ce soldat s'est élevée imparfaitement jusqu'au maniement des armes.

Il n'y a pas de compagnies d'élite : aussi, pas d'émulation parmi les hommes.

L'instruction des officiers ne dépasse pas les éléments de l'école de peloton, et ils n'y sont pas très-avancés. Il ne faudrait pas en exiger des mouvements d'un degré au-dessus, et moins encore un service de campagne ou de place forte : ils n'en ont pas la première idée.

La tenue de la cavalerie n'est pas plus satisfaisante que celle de la troupe à pied. Vêtue de la même étoffe que l'infanterie, les inconvénients de sa mauvaise qualité deviennent plus sensibles en raison du plus de fatigue des hommes.

Au commencement de l'année 1838, les bottes y étaient encore fort rares. Il y était suppléé par de misérables chaussures qui laissaient à nu les chevilles des pieds, sur lesquels portaient le ou les éperons ; car tous les hommes n'en avaient pas deux.

La lance est l'arme ordinaire de la cavalerie turque. Mais ce n'est que depuis peu qu'un officier instructeur est parvenu, après dix-huit mois de représentations et d'instances, à faire réduire à 14 pieds la longueur des hampes.

Les Turcs ayant emprunté cette arme des Arabes du désert, lui avaient laissé une étendue de 17 pieds. Ils n'avaient pas calculé qu'avec cette di-

mension elle ne pouvait servir qu'à pointer en avant, ce qui suffit à l'Arabe attaquant ou poursuivant l'ennemi isolé qu'il rencontre dans ses solitudes. En Europe, la lance doit servir tout à la fois à l'agression et à la parade dans toutes les directions.

Les chevaux turcs sont beaux et bons. Mais le peu de soin qu'en prennent des hommes novices dont on néglige l'instruction, et l'insuffisance des rations, ne leur laissent que l'apparence de rosses épuisées.

L'ancienne forme des selles, dans lesquelles l'homme semblait encaissé, et la largeur des étriers, favorisaient son assiette; avec le mors à gourmette fixe, il était maître de son cheval. Depuis que tout a été ramené sans intelligence à des formes européennes, le cavalier a perdu de son ancienne assurance. Les mors n'ayant pas reçu une gourmette flexible à la place de celle fixe qu'on a supprimée, le cheval n'obéit plus.

Aujourd'hui, le cavalier est plus occupé à conserver son équilibre et à gouverner sa monture, qu'à exécuter les mouvements qu'on lui ordonne. Comment, si on ne remédie pas à ces vices de constitution, se tirera-t-il d'affaire devant l'ennemi, surtout lorsqu'il sera détaché en tirailleur?

On a donné plus de soin à l'artillerie quant à son matériel; mais pour la composition et l'instruction du personnel, tout est pitoyable comme

dans les autres armes. La moitié du corps principal, qui occupe dans Constantinople les casernes du faubourg de Tophana, est composée d'enfants incapables de prendre part à une manœuvre de force. Ils seront épuisés avant qu'on en retire de véritables services.

Le sultan s'est convaincu par lui-même, vers la fin de 1837, du peu de progrès qu'ont fait ses artilleurs. Il avait tant entendu parler de leur habileté, qu'il voulut s'assurer si elle était réelle : il ordonna un grand exercice dans la plaine qui avoisine la grande caserne de Ramich-Schiflicte, hors de l'enceinte nord de la capitale.

Le sultan s'y rendit en grande pompe le jour indiqué par son ordre. On avait naturellement choisi les canonniers les plus habiles pour les faire exercer devant lui ; mais quand, après le cent-dixième coup, ce prince vit que pas un boulet n'avait approché du blanc, il se leva et s'éloigna avec un dépit marqué. On n'a rien fait depuis pour rendre l'instruction plus efficace.

La plus risible déraison préside au recrutement ; il se fait avec violence, surtout dans les provinces de l'Asie-Mineure. Tout ce qui est atteint par les racoleurs, les adolescents comme les hommes d'un âge mûr, mariés ou célibataires, doit marcher pour compléter les contingents exigés. Arrivés au corps, ceux qui sont trouvés impropres au service, sont envoyés dans les ate-

liers du gouvernement. Là, leur situation est plus malheureuse que dans la caserne, parce qu'on ne leur donne que le pain et la soupe, sans solde et sans effets d'habillement, tandis qu'ils sont soumis aux plus rudes travaux et aux plus mauvais traitements.

Le reste des recrues reçoit une destination immédiate. Mais il n'y a nul ordre dans la répartition des hommes. Les plus beaux et les mieux constitués devraient être réservés pour la garde et pour l'artillerie. Eh bien! jusqu'à la disgrâce de Hallil-Pacha, premier gendre du sultan (mars 1838), qui était séraskier (généralissime) des troupes d'Europe, ces deux corps n'ont reçu que le rebut de la levée. Ce prince, profitant de l'idiotisme de Said-Pacha, époux de la seconde fille du sultan, et, à ce titre, chef supérieur de la garde impériale, retenait pour ses régiments de ligne la fleur du recrutement.

Le service ordinaire des troupes est réglé en dépit du sens commun. Un usage bizarre, emprunté à l'armée russe, fait que chaque factionnaire est gardé par un sous-officier armé de son fusil.

Dans les états de l'autocrate, c'est peut-être une précaution contre la désertion. Quoi qu'il en soit, cette disposition doit nécessiter dans chaque corps-de-garde un nombre de sous-officiers égal à celui des soldats; car les premiers ne peuvent pas être

tenus à des factions plus longues que les derniers.

Mais voici ce qu'il y a de plus curieux dans ce singulier amalgame. Un officier subalterne vient-il à passer devant le corps-de-garde, c'est le caporal qui commande le salut. Est-ce un officier supérieur, on avertit le sergent, qui sort du poste pour venir faire ce commandement. Aperçoit-on un officier-général, c'est alors à l'officier du poste à venir en personne ordonner au factionnaire de porter et présenter l'arme. Quel esprit de travers a pu prescrire ces variantes ?

C'est avec la même inintelligence que l'on tire partie des différentes armes.

Les rues de Constantinople sont étroites, tortueuses; à peine si on peut les dire pavées. Quelques-unes sont de véritables escaliers. Le défaut d'entretien y occasionne quelquefois des enfoncements de terre, et presque toujours les abords des boutiques sont obstrués par des objets entreposés sur la voie publique.

A la suite d'une petite conspiration de janissaires que l'on découvrit en 1837, pendant le voyage que le sultan faisait dans le nord des ses états, et dont tous les acteurs furent noyés de nuit et sans bruit, on crut devoir prendre des précautions de sûreté, lorsque le danger, qui au reste n'avait pas été bien réel, était déjà passé.

Il fut décidé que des patrouilles circuleraient

de jour et de nuit. La nature des lieux indiquait l'infanterie comme propre à ce service; ce fut à la cavalerie qu'on l'assigna. On vit alors de petits pelotons de cavaliers, les armes chargées et la carabine au poing, sillonner les rues de la capitale.

On ne pouvait se défendre de rire et en même temps de s'apitoyer, en voyant ces pauvres soldats tout occupés à soutenir leurs chevaux à chaque descente un peu rapide, ce qui ne les empêchait pas de s'abattre quand ils rencontraient des excavations dans le sol. Cette folie dura six semaines.

Enfin, l'on fit remarquer au séraskier que ces patrouilles seraient inutiles contre un mouvement populaire, puisqu'il suffirait de bancs, de barriques ou de tout autre objet d'encombrement, jetés dans la rue, pour les paralyser et leur couper toute retraite. Cette observation et les plaintes des chefs de corps, dont les chevaux rentraient garrottés, firent cesser cette ridicule parade.

On ne finirait pas si l'on voulait exposer tout ce qu'il y a de défectueux et d'irréfléchi dans l'organisation, l'instruction et le régime de cette prétendue armée, que des relations mensongères donnent pour un élément de puissance.

Les états de Mahmoud sont confinés au nord et au sud par deux adversaires qui menacent sans cesse leur existence. Au nord, ce sont les Russes,

et l'on sait, par expérience, quelle supériorité immense ce peuple s'est acquise sur les Musulmans.

Au sud, c'est Méhemmet-Ali. Bien qu'adversaire plus nouveau, ce pacha a déjà fait à l'empire ottoman autant et plus de mal que son ancien ennemi. Il n'a procédé encore vis-à-vis de son suzerain que par victoires et par conquêtes, et il n'y a au monde qu'une vigoureuse assistance étrangère qui puisse empêcher le vice-roi de venir planter ses drapeaux sur les rives de la mer de Marmara, si, dans une lutte, le sultan reste livré à lui-même.

Du côté de la frontière russe, la configuration du sol ottoman offre plusieurs lignes de défense, qu'une bonne armée pourrait rendre inexpugnables. Du côté de la Syrie, le Taurus franchi, il se trouve bien quelques bonnes positions entre cette ligne et le Bosphore, mais elles peuvent être tournées. Il faudrait, au reste, de bonnes troupes et des généraux expérimentés pour arrêter les Égyptiens dans ce trajet, et ce sont deux choses qui manquent à la Turquie.

Il ne reste donc au sultan, pour la sûreté de ses possessions, que la garantie de l'étranger. Mais pour que la France et l'Angleterre se décident à une intervention, et qu'elles puissent la rendre efficace, il faudrait que la base de la résistance se trouvât dans les ressources de ce prince, et que

ses alliés ne fussent tenus qu'à paraître en auxiliaires. Où sont ses moyens?

Si ces puissances étaient forcées, dans une guerre engagée pour le triomphe des droits du sultan, à devenir parties principales, et à supporter toute la dépense, s'y décideraient-elles? Ne seraient-elles pas retenues par la considération de l'énormité de ces frais, des inconvénients d'hostilités soutenues dans un pays éloigné, où l'entretien, les ravitaillements, les renforts, devraient arriver par mer?

Si le sultan se manque à lui-même, sa perte est inévitable. Qu'attendre, cependant, du degré d'épuisement où on le voit descendu?

Cette malheureuse situation n'est pas encore ce qu'il éprouve de plus fâcheux. Son mal le plus sérieux se rencontre dans l'incapacité et la perfidie de ses ministres. On ne saurait trop le répéter: il faut que l'Europe se persuade bien que là est la source des désastres passés, et la cause durable de ceux que l'on peut encore prévoir.

Nulle pensée rationnelle et généreuse ne peut pénétrer dans ces esprits étroits autant que mal intentionnés. Ils sont contraints de reconnaître la supériorité des étrangers. Dans toutes choses, ils invoquent leurs lumières; mais quand on en vient à l'action, leur basse jalousie ne trouve plus que des obstacles à leur opposer.

Les charlatans seuls sont bien accueillis en

Turquie. Réchild-Pacha est la providence de ces aventuriers, de talent et de probité plus qu'équivoques. Les ministres turcs se laissent facilement séduire par leurs propositions, et comme le néant en est bientôt à jour, ils restent honteux d'avoir été dupes. Mais au lieu de reconnaître que leur déception tient à de mauvais choix, ils en prennent occasion de défiances générales envers les Européens. Avec ce système, ils n'échappent jamais à l'absurde dans lequel ils sont encroûtés.

En 1836, un Français fut appelé auprès de la sublime Porte, avec la mission de lui fournir des plans de rectifications sur les parties de l'ordre public mal comprises et plus mal dirigées : c'était dire sur toutes.

Pour rendre le public juge tout à la fois des besoins de l'empire turc, et des moyens proposés par ce Français pour les satisfaire, nous donnerons, ainsi que nous nous y sommes engagés, textuellement ou par aperçu à mesure que les matières traitées dans cet ouvrages se présenteront, les notes qu'il a fournies au divan pendant un contact de dix-huit à vingt mois avec les ministres de Sa Hautesse.

L'armée étant d'abord l'objet qui saisit l'attention de l'étranger, et la première impression qu'elle excite étant pénible, ce fut sur cet objet que le nouveau-venu dut d'abord porter ses soins.

Trois vices principaux se révèlent à la première

vue du militaire turc : mauvaise tenue, absence d'instruction, inintelligence dans les règlements du service. Il convenait avant tout de rectifier ces trois éléments de l'organisation de l'armée; mais il ne fallait pas perdre de vue qu'une susceptibilité jalouse veille sans cesse à maintenir les Ottomans dans leur honteuse dégradation. De là l'obligation d'opérer le bien le plus secrètement possible, pour éviter les entraves qu'un voisin puissant ne manque pas de créer contre toute tentative d'amélioration.

Une autre considération qu'il ne fallait pas négliger une seule minute, c'était la détresse du trésor. Toute combinaison devait en conséquence être appuyée sur la plus stricte économie.

Ces bases reconnues, le plan proposé devait avoir pour résultat d'introduire l'uniformité dans la tenue des hommes, dans leur instruction, dans le service, et même dans les marches des tambours et des trompettes. C'étaient là autant de besoins à remplir, avant de songer à aucune espèce de perfectionnement.

Tout dans l'armée turque s'éloigne de ce principe d'uniformité, et l'on ne saurait en être surpris quand on apprendra que sa constitution a été livrée en détail à des officiers venus de différents pays, avec des errements divers, qu'ils n'ont été soumis à aucune autorité centrale, que chacun a agi comme il l'a entendu dans le corps qui lui

est échu, et qu'ainsi qu'on l'a déjà remarqué, il ne leur a jamais été délégué aucune autorité.

Voici un aperçu du plan rédigé en vertu de ces considérations, qui fut présenté à Hallil-Pacha, en sa qualité de général des troupes stationnées en Europe. Il ne s'appliquait qu'à l'infanterie ; mais il était facile, s'il eût été accepté, de l'étendre aux autres armes. On verra qu'au mérite de la simplicité il joignait l'avantage de la célérité, de l'économie et du secret, autant qu'il était possible de l'obtenir.

On proposait de confier à un officier distingué de l'armée française, un bataillon de 500 hommes de choix, qui seraient réunis à Rhodes, ou dans tout autre site éloigné de Constantinople, où la surveillance des Russes serait moins exactement établie.

Cet officier eût instruit ces hommes et les eût initiés à toutes les parties du service et de la discipline, de manière à ce qu'ils devinssent eux-mêmes des maîtres capables de communiquer à d'autres les enseignements qu'ils auraient reçus dans ce bataillon-modèle. Leur éducation finie, et six mois devaient suffire, ils eussent été répartis dans les divers régiments. Par ce moyen, on obtenait d'un seul coup l'instruction et l'ensemble dans le service, dont l'armée ottomane est totalement dépourvue.

Un autre personnage devait, dans une sphère

moins élevée, mais plus importante que les Turcs ne peuvent le concevoir, contribuer à une heureuse révolution dans leur régime militaire, dont l'officier eût été le promoteur. C'était un maître tailleur que celui-ci eût été chargé d'enrôler et d'amener avec lui.

Les soldats de l'empereur Mahmoud, généralement arrachés aux travaux rustiques, ne peuvent être difficiles quant au costume dont on les affuble à leur arrivée dans les casernes; ils sont seulement peinés de se voir transformés en chrétiens. Mais, ce scrupule dompté, ils ne seraient pas indifférents à ce que leurs habits fussent commodes, que les mouvements de leur corps s'y fissent sans gêne et sans déchirement dans les étoffes, et qu'ils eussent en outre une coupe gracieuse et propre à les faire paraître avantageusement aux yeux de la multitude. Ce sentiment d'amour-propre se manifeste à tous les âges et dans tous les rangs; il est surtout dans les goûts militaires.

De son côté, le maître tailleur eût dirigé une école de son métier, qui eût fourni à l'armée des artistes en ce genre, qui lui manquent. Il faut remarquer que, par l'effet de la coupe en usage en France, on eût obtenu une économie sensible dans les draps, qui sont gaspillés par les tailleurs grecs et arméniens.

Rien n'était, on en conviendra, plus simple et

plus en harmonie avec les besoins et la situation que ce plan. Célérité, économie, mystère, tout s'y rencontrait. L'a-t-on adopté? Lui a-t-on substitué d'autres mesures? Nullement.

Le généralissime Hallil-Pacha, qui l'avait demandé, et qui n'y comprit pas un mot, fit répondre à l'auteur que ce travail *était du ressort du ministre de l'intérieur.*

L'armée ottomane est restée ce qu'on la voit; elle n'a de consistance que dans les rêveries des écrivains. On s'en convaincra si elle passe le Taurus, ou si Ibrahim-Pacha, fatigué de ses jactances, vient la chercher dans les plaines de l'Anadolie.

Les réformes du sultan Mahmouh ont-elles, sous ce premier rapport, profité à son empire? Nous laissons au lecteur à résoudre cette question, d'après les notions qu'il aura prises dans l'exposé qui précède. Nous nous bornons à lui en garantir la sincérité et l'exactitude.

Quelques réflexions auxiliaires réclament une place à la suite de cette notice sur l'armée turque.

Le Musulman est, de sa nature, indolent, insouciant et ennemi de toute prévision. Il est enclin à voir venir les événements, et regarderait comme une faiblesse et une dérogation à sa dignité de les prévenir. Il n'est pas étonnant que dans cette disposition d'esprit, que le militaire turc porte avec

lui à l'armée, il néglige les précautions propres à le garantir des surprises ménagées par un ennemi qui le connaît bien.

Avant la perte de la Crimée, et pendant la guerre qui fit passer cette belle contrée sous le joug de l'autocrate, le kan des Tartares qui la gouvernait, sous la suzeraineté de la Porte, fournissait un contingent considérable de cavalerie légère aux armées du sultan.

Ce service n'était point onéreux pour ce prince, et il n'avait nul besoin de se mettre en frais pour remplir les réquisitions du divan.

L'espoir du pillage, la perspective de faire des esclaves, et le goût aventurier de ses sujets, amenaient autour de lui plus de guerriers qu'il n'en voulait.

Il n'avait à s'occuper ni de leurs montures, ni de leur armement et équipement, ni même de leur entretien. Chaque Tartare était en tout temps, et depuis l'âge où il commençait à monter à cheval, muni de tout ce qui lui était nécessaire pour faire la guerre.

Un petit sac de farine, ayant reçu quelques préparations en usage chez ce peuple, pendait à l'arçon de la selle et formait son approvisionnement d'un mois. A l'heure du repas, il délayait dans de l'eau, avec un peu de sel, une poignée de cette farine, et se suffisait avec cet aliment.

Le pillage tenait lieu de solde aux Tartares,

et leur chef, le kan, au lieu d'être obligé, à l'instar de tous les autres princes, de fournir à cette dépense, s'enrichissait lui-même par la part considérable qui lui revenait dans le butin fait en commun par ses soldats.

Ces Tartares, excellents cavaliers, montés sur des chevaux de race infatigables, et habitués à trouver partout à se repaître, même lorsque la terre était couverte de neige, dès qu'ils avaient rejoint l'armée ottomane, se répandaient à quinze et vingt lieues en avant de son front, et éclairaient les mouvements de l'ennemi. Il était à naître à cette époque que les Russes eussent surpris leurs adversaires.

Les choses ont bien changé depuis la paix de 1790. Les Tartares, échappés à l'autorité du sultan, ne lui ont plus fourni d'éclaireurs. Ils n'en ont pas servi aux armées russes, parce qu'ils ont quitté leurs anciennes résidences pour se transporter dans les plaines de la grande Tartarie; mais ils ont fait place aux Cosaques, autre espèce d'éclaireurs, qui ne tenaient pas devant eux, et servent cependant aujourd'hui contre les Turcs.

Ceux-ci, privés de la surveillance qu'exerçaient les Tartares, et incapables de se garder eux-mêmes, sont toujours surpris dans leurs campements et même dans leurs marches, ce qui leur donne un désavantage marqué vis-à-vis de leurs adversaires.

Le sultan a cependant dans ses états les éléments propres à suppléer à la perte très-réelle qu'il a faite par l'abandon des Tartares. Il a, dans plusieurs de ses provinces, d'excellents chevaux et des hommes habiles à les monter. Il a, dans les districts de l'Albanie, des sujets façonnés, par la nature du sol et par l'état d'hostilité dans lequel ils vivent, à l'usage de la carabine à balles forcées. On pourrait facilement former, avec ces divers sujets, différentes espèces de troupes légères à pied et à cheval. Le Français, dont il sera souvent question, en a plusieurs fois fait la proposition. Le séraskier s'est toujours obstiné à renvoyer ces sortes de propositions au ministre de l'intérieur. Singulière manière de comprendre les attributions de chaque ministère ! Que faire avec des esprits aussi arriérés ?

Ce Français a également échoué dans une autre pensée tout aussi rationnelle.

Le soldat russe est arraché à ses foyers par ces ukases de levées d'hommes qui viennent surprendre l'Europe de temps à autre, et dont l'exécution est remise à l'arbitraire de ceux qui en sont chargés. Le temps de service pour ces recrues est fixé à vingt ans. On les dépayse après leur enrôlement, et ils sont transportés à de grandes distances de leurs foyers paternels. Combien peu y reviennent ! combien moins encore en conservent l'espoir !

Ce n'est point avancer une hérésie que de prétendre que nul sentiment patriotique ne rattache ces infortunés à une famille qu'ils ne doivent plus revoir, à une patrie qui est pour eux une marâtre, à un souverain qui brise toutes leurs affections.

Dans leur abnégation de toute chance de bonheur, l'idée de la désertion doit leur sourire, comme ouvrant une porte à une condition plus heureuse.

Et, cependant, dans leurs guerres avec les Turcs, la désertion est extrêmement rare. Comment expliquer cette retenue? Par la raison toute simple du préjugé religieux. Le soldat russe est persuadé que s'il passait aux Turcs, on l'enleverait au culte de ses pères, qu'on le soumettrait à la circoncision, signe indélébile d'apostasie, qu'on l'obligerait, en un mot, à se montrer zélé Musulman.

Ces considérations le retiennent sous le drapeau du tzar. Détruisez ces craintes, et vous le verrez fuir en grand nombre l'oppression qu'il y supporte. Ce qui se passe dans le Caucase en est la preuve évidente.

Parmi les hommes-machines que la Russie pousse en si grand nombre contre les habitants des montagnes de la Circassie, se sont trouvés des Polonais enlevés isolément de leurs foyers. Plus molestés que les soldats russes, et plus

éclairés qu'eux, ils ont préféré courir les risques qui effraient les premiers, à supporter plus longtemps les horribles traitements qui étaient leur partage. Les gens du Caucase les ont accueillis, les ont bien traités, et les ont autorisés, en leur fournissant des armes, à s'organiser en compagnies franches.

Dès que la nouvelle en a été répandue dans les quartiers des troupes de l'autocrate, d'autres Polonais, des Russes même, ont été rejoindre ces déserteurs et grossir leurs rangs. On peut prévoir quels ravages fera dans l'armée ennemie la contagion de cette nouvelle, quand elle sera plus connue.

On citait à Constantinople, au mois d'avril 1838, une lettre de M. Longwood, agent anglais au Caucase, qui portait à cinq mille le nombre des déserteurs russes, ralliés depuis cinq ou six mois aux défenseurs du Caucase.

Cet exemple a été cité aux ministres turcs. On leur en a expliqué toute la portée; il leur a été proposé d'organiser quelques bataillons de rajas (sujets non musulmans), devant, en cas de rupture, servir de point de ralliement aux transfuges russes. Peine perdue! Et l'on croit à leur probité! et l'on admettrait qu'avec de tels auxiliaires le sultan pût réaliser les réformes qu'il a entreprises! Il y a du délire dans de semblables erreurs.

Les nouvelles de Constantinople ont annoncé, à plusieurs reprises, l'arrivée dans cette ville d'officiers prussiens instructeurs, qui ont été immédiatement dirigés sur le Taurus; d'autres lettres plus récentes font mention de nouvelles demandes du même genre, adressées par le divan au cabinet de Berlin.

Lorsqu'il fut proposé, à la fin de 1836, aux ministres de Sa Hautesse de confier l'instruction de la nouvelle armée turque à un officier français, au moyen d'un bataillon qu'il rendrait modèle pour l'arme de l'infanterie, ces hauts dignitaires s'informèrent avec inquiétude des frais qu'entraînerait cette mesure.

Il leur fut répondu qu'il conviendrait d'allouer à cet officier, pour son voyage de France à Constantinople. . . . . 6,000 piastres.

Pour son retour en France. 6,000 »

Pour son séjour pendant six mois, à raison de 4,000 chaque. 24,000 »

En tout. 36,000 piastres.

Faisant 9,000 francs, sauf la gratification de licenciement, que Sa Hautesse réglerait elle-même sur les services qui lui auraient été rendus.

Ces ministres se récrièrent. Les fixations leur parurent exorbitantes. Le traité n'eut pas lieu.

Quelques mois après on vit arriver trois officiers prussiens. Ils furent comblés. On sut qu'in-

dépendamment d'une maison meublée avec quelque luxe, de valets et de chevaux mis à leur disposition, il leur était accordé 6,000 piastres (1,500 fr.) par mois, pendant toute la durée de leur service, qui n'était pas limité ; qu'on avait largement pourvu aux frais de leur voyage, et que d'amples indemnités leur étaient garanties à l'époque où la Porte les remercierait de leurs services.

Faut-il s'étonner de cette différence d'appréciation dans des positions identiques ? Elle s'explique tout naturellement par l'abandon où sont les intérêts français en Turquie, et la déconsidération où la France est tombée dans ce pays, où elle domina pendant près de trois siècles.

Ses droits y sont sacrifiés de toutes les manières. Le ministère du 15 avril a été mis en demeure, dès le mois de juin 1838, de remédier à une aussi déplorable situation. Que pouvait-on attendre d'une aussi lâche camarilla ?

En ce moment (mars 1839), la chambre des députés est saisie des mêmes avis, par une pétition enregistrée sous le n° 34. Nous la reproduirons à la fin du présent ouvrage, si l'on parvenait à la soustraire à la vue des nouveaux députés des départements.

A ce premier motif de préférence accordée par le divan aux officiers prussiens sur le Français, à qui manquait l'appui de son gouvernement, nous en ajouterons un non moins puissant : c'est que

ces militaires ne sont rien moins que ce qu'ils paraissent.

La Russie possède plusieurs provinces dites encore *allemandes*, à cause de leur origine et de leur langage, tels que l'Ingrie, la Livonie, la Courlande, etc., dont beaucoup de gentilshommes servent en Prusse et dans d'autres états de l'empire germanique. Les Turcs l'ignorent. Que savent-ils, les malheureux? Pouvaient-ils soupçonner que quand ils demandaient des officiers prussiens, ce seraient des Russes qu'on leur enverrait?

Mais les Européens de Péra, quoique plus instruits et plus clairvoyants, comment ont-ils pu connaître cette métamorphose, que les intéressés devaient avoir soin de tenir secrète?

D'abord, la pauvre opinion que l'on prend des Turcs quand on les voit chez eux et qu'on les fréquente, fait qu'on ne se gêne plus pour avouer les tours qu'on leur joue. Les prétendus Prussiens ont parlé.

En second lieu, on n'a pu ignorer les rapports journaliers qu'ils avaient avec les agents de la Russie, ni l'accueil qu'ils recevaient au palais de cette puissance, ni même la sollicitude de son représentant pour faire satisfaire leurs prétentions.

Enfin, une preuve matérielle du plus grand poids est venue confirmer, en juin 1837, ce qui

paraissait n'être encore qu'à l'état de présomption.

Parmi les premiers venus de ces précepteurs du Nord, il y en eut un qui fut choisi, en avril 1837, pour accompagner le sultan dans l'inspection que fit ce prince de ses provinces du Nord jusqu'au Danube.

Un des buts de ce voyage était d'étudier les localités pour arrêter un système de défense, en cas d'invasion russe. Le Prussien devait donner ses avis. C'était, il faut en convenir, un singulier conseiller et un plus bizarre confident, dans l'objet où son concours était réclamé.

Il répondit, vraisemblablement, à ce qu'on attendait de lui; mais il ne put échapper aux conséquences de cet axiome, posé dans les saintes Écritures : « *Nul ne peut être serviteur de deux maîtres.* » Le voyageur se crut obligé de tenir son ambassadeur au courant de sa mission. Voici comment on le sut.

Il n'y a pas de service de poste en Turquie. La correspondance de Sa Hautesse avec ses ministres était portée par des Tartares (courriers du gouvernement), qui remettaient leurs dépêches au séraskier Hallil-Pacha, gouverneur de Constantinople.

Ce prince apprit un jour que ces Tartares apportaient des lettres pour des particuliers. Étonné, il en fit ouvrir une. Elle était écrite en langue al-

lemande, qu'aucun de ses interprètes ne connaissait. Il fit appeler un instructeur, le capitaine M..... de Stuttgard (Wirtemberg), et lui en demanda la traduction. Il sut alors que d'autres que ses collègues et lui recevaient un rapport détaillé, jour par jour, des faits, actes et paroles du sultan son maître.

Vous allez croire que ce fut un avertissement dont on profita. Nullement. Attendez d'être au chapitre de la police générale, et vous y apprendrez avec quel abandon les ministres de Sa Hautesse se prêtent eux-mêmes à ce que leur gouvernement n'ait point de secrets pour ses ennemis. Les braves gens!...

CHAPITRE II.

LA MARINE.

On vient de voir ce qu'est l'armée de terre chez les Turcs, et à quel point elle fait défaut à sa destination, qui serait de constituer la première force de l'état. Il est logique de porter immédiatement un semblable examen sur la marine ottomane, appelée à remplir en seconde ligne la même mission.

A la première vue, l'aspect de l'armée de terre est repoussant; une exploration en détail ne fait que confirmer et étendre cette fâcheuse impression.

C'est tout le contraire relativement à l'armée navale. On est saisi d'admiration à l'aspect des

magnifiques constructions qui composent la flotte du sultan. Aucune puissance ne peut se flatter de posséder un plus bel ensemble de navires de guerre de tous rangs ; et cette illusion n'est pas de nature à cesser bientôt, car il faut une investigation nécessairement lente pour dissiper la magie du premier sentiment qu'on en a pris.

Chez le sultan même, l'enchantement, qui est devenu périodique, a une certaine durée. Quand ce prince voit chaque année, au printemps, sa flotte venir se placer en ordre d'appareillage sous les fenêtres de son palais d'hiver, il doit se croire le plus puissant monarque de la terre. Quel ne doit pas être son mécompte, quand ses regards passant de l'extérieur à l'intérieur de ses armements, il n'y aperçoit plus qu'un mélange confus d'êtres, chefs et subordonnés, également incapables d'en tirer le moindre parti !

Cette triste conviction une fois admise, et tous les ans elle reçoit une nouvelle confirmation, si, nonobstant, Sa Hautesse se décide, après en avoir obtenu l'agrément des puissances se disant ses amies, à ordonner à son escadre de franchir les Dardanelles, à quelle plus forte épreuve son orgueil n'est-il pas soumis ?

La limite qu'il lui est loisible d'assigner à son amiral lui a été tracée par ces mêmes amis, et c'est la rade foraine de Tripoli, de Barbarie, qui est l'extrême point où l'on consent à tolérer sa

présence ; encore le fait-on surveiller dans ses courses pour qu'il ne la dépasse pas.

Mais ce n'est pas seulement vis-à-vis de la France et de l'Angleterre que la sublime Porte est convaincue de sa nullité sur mer. Elle a également le sentiment bien prononcé de son infériorité vis-à-vis du vice-roi d'Égypte.

Dans le courant de 1837, ce prince vint, accompagné de deux vaisseaux et de trois frégates, visiter l'île de Candie, qui forme une partie importante de ses possessions.

Il fut proposé à la Porte de saisir cette occasion de relever sa considération en Europe, par un de ces coups de vigueur que le succès justifie. Il s'agissait de faire joindre le vice-roi, dans son retour en Égypte, par l'escadre du capitan-pacha, alors à la mer avec des forces trois fois supérieures aux navires qui accompagnaient Méhemmet-Ali, et d'obliger celui-ci à venir se présenter devant son suzerain.

Ce prince au pouvoir des Turcs, la rentrée des provinces de son apanage sous l'autorité du sultan devenait une chose probable ; car Ibrahim-Pacha, grand guerrier, eût difficilement soutenu le fardeau du nouvel état, encore mal affermi.

Quelle fut la réponse du vieux séraskier Uzrew ou Chosrew-Pacha, à qui cette proposition était faite ? « Notre amiral a en effet des forces triples « de celles du vice-roi. Nous pouvons encore les

« doubler en lui envoyant en renfort un nombre
« égal de vaisseaux et de frégates prêts à appa-
« reiller. Mais nos équipages sont-ils en état de se
« mesurer avec ceux de l'Égyptien ? Le projet est
« beau ; il pourrait avoir les résultats les plus
« décisifs. Malheureusement, l'exécution en est
« rendue impossible par l'incapacité de nos gens
« de mer. »

Si le principal personnage de l'empire, après le sultan, a cette opinion de la marine impériale, qu'il a longtemps dirigée en qualité de grand amiral, que penser de la sollicitude exagérée qui s'obstine en France à faire de cette marine ottomane un monstre redoutable, contre lequel on détache tous les ans deux divisions navales, commandées par des amiraux ? Peut-on ignorer qu'un seul vaisseau anglais ou français affronterait avec chance de succès toutes les forces maritimes du sultan ?

On nous permettra de rappeler ici, à l'appui de cette assertion, ce qui arriva en 1790, à la fin d'une guerre entre la Russie et les Turcs. Le trait est trop honorable pour notre marine, pour ne point le redire. Il est d'ailleurs convenable de mettre un terme à des forfanteries qui ne sont pas dignes de nos hommes de mer, faits pour se mesurer avec des ennemis plus respectables que ce ramassis d'individus de toutes sortes qui montent les vaisseaux de Sa Hautesse.

Pendant la guerre qui se termina cette même année 1790, la Russie avait autorisé les Grecs de l'Archipel et de la Morée à armer sous son pavillon contre leurs oppresseurs. Elle avait commissionné leurs chefs.

Dans le traité qui mit fin aux hostilités, les Grecs furent oubliés par les négociateurs russes, et livrés aux plus cruelles vengeances. La Morée perdit, par les supplices et par l'émigration, la moitié de ses habitants.

Un des capitaines hellènes, nommé Lambros, rallia vingt-huit voiles, et, à leur tête, continua la guerre pour son compte. Toutes les forces musulmanes furent envoyées contre lui. Elles réussirent à le bloquer dans la rade d'une île où il s'était réfugié avec sa petite flotte. Mais, malgré l'énorme masse des armements turcs et la faiblesse des gabarils grecs, le capitan-pacha n'osait pénétrer dans cette rade, d'où les Hellènes le bravaient et l'insultaient.

Malheureusement pour Lambros, il n'avait pas eu assez d'autorité sur ses concitoyens pour les obliger à respecter le pavillon français. Quelques marchands de Marseille avaient été pillés, la cour de Versailles avait envoyé au capitaine de vaisseau Vénel, du département de Toulon, chargé de la protection du pavillon national dans les mers du Levant, l'ordre de tirer une vengeance éclatante de cet outrage.

Ce brave marin rallia le capitan-pacha, et n'ayant pu le déterminer à le suivre, il pénétra seul dans la rade avec sa frégate, et détruisit l'un après l'autre les bâtiments des Hellènes, aux acclamations des Turcs, lesquels ne manquèrent pas de s'attribuer la victoire, quoiqu'ils n'y eussent assisté que de loin.

Les équipages de Lambros s'étaient sauvés à terre. Les Turcs s'y jetèrent en masse quand le combat fut fini. Ils parvinrent à se saisir de quatre à cinq cents malheureux fugitifs, qui servirent au triomphe que le capitan-pacha se décerna à sa rentrée dans Constantinople.

On pendit ces prisonniers au bout des vergues des vaisseaux turcs. A chaque coup de canon tiré en salut devant le sérail, les habitants de cette ville voyaient s'élever le corps d'une victime, et l'orgueil musulman s'en enflait.

Presque tous ces Grecs étaient revêtus d'uniformes russes. La sublime Porte ne craignait pas alors de braver la puissance devant laquelle elle est à genoux de nos jours. Elle était fière de la protection de la France, qui, à cette époque, était efficace.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Turquie se fait remarquer par la beauté de ses vaisseaux. L'illustration de la marine militaire y date du règne du sultan Habdul-Hamid, père de l'empereur actuel. Trois ou quatre ans avant la révolution fran-

çaise, ce prince demanda à Paris des ingénieurs et des ouvriers.

Son successeur, Sélim III, continua cette œuvre, et à l'époque de l'expédition d'Égypte, la Turquie avait déjà une belle flotte, dans laquelle on remarquait le vaisseau à trois ponts qui portait le nom du sultan, et passait pour le chef-d'œuvre du genre.

Ce fut sous ce même règne que fut construit, dans le port de Constantinople, par un ingénieur suédois nommé Rhodez, le bassin de Radoub, que les connaisseurs placent au-dessus de celui de Toulon, à cause des difficultés vaincues.

Eh bien! cette flotte fut tout aussi inutile à l'infortuné Sélim que l'est à son neveu celle qui occupe si sérieusement le cabinet français, et sur laquelle les yeux de l'empereur Mahmoud se reposent avec tant de complaisance.

A chaque nouvelle construction lancée à l'eau à Constantinople ou à Ismid, autre arsenal placé à quelques lieues de la capitale, Sa Hautesse, qui ne manque jamais d'assister à ce spectacle, se frotte les mains de joie comme un enfant à la vue d'un plat de friandises que l'on place devant lui à la fin d'un repas. Le bambin est repu; il n'a plus faim; il ne pourra toucher à ce nouveau plat; n'importe, il jouit des yeux.

L'enfant couronné éprouve la même sensation. Il n'ignore pas que ce vaisseau n'est qu'un joujou

de plus, qu'il n'en tirera pas plus de parti que de ceux qu'il possède déjà, que de hardis navigateurs pourront le détruire, ou qu'il finira par devenir la propriété d'un voisin à l'affût pour s'en saisir. En attendant, il se complaît dans la pensée qu'au printemps suivant une voile de plus viendra récréer sa vue en mouillant devant son palais.

La marine, objet de la prédilection des deux derniers sultans, a-t-elle fait des progrès sous l'empereur régnant ? Oui ; mais c'est toujours dans la ligne matérielle.

On a élevé des cales nouvelles pour augmenter les constructions. On a bâti des casernes pour le personnel maritime. On a habillé uniformément quelques hommes nommés pompeusement *soldats de mer ;* on a institué une école navale, et l'on travaille à en fonder une nouvelle, avant même que la première soit en activité. Il ne manque à toutes ces créations qu'une direction intelligente, et aux écoles en particulier que des élèves, des professeurs, des livres, des instruments, de bons règlements, et un concours de volontés sincères. Ce dernier point sera le plus difficile à obtenir de ceux qui ont le pouvoir en main.

Sous le rapport intellectuel, les prétendus marins turcs sont encore ce qu'ils étaient sous les prédécesseurs du sultan Mahmoud. Il n'y a peut-être, dans tout l'empire ottoman, que le seul Tahir-Pacha, ex-grand amiral, qui sache faire

évoluer un vaisseau. Mais son talent ne va pas jusqu'à la manœuvre d'une division. Cet homme, qui a commandé pendant longtemps un brick et ensuite une frégate au service d'Alger, et qui, plus tard, a servi Méhemmet-Ali en qualité de capitaine de vaisseau, circonstance qui lui a donné quelque renom, a acquis une certaine pratique comparable à celle de nos bons patrons de navires marchands. Eh bien! ce phénomène, parmi les Turcs, est employé en Asie comme *officier de terre*.

Il suffira, au surplus, que nous indiquions clairement ce qui se pratiquait avant les réformes pour que l'on puisse juger, par le tableau de sa situation actuelle, si le régime maritime turc s'est amélioré par l'effet des idées nouvelles.

Autrefois, hors le cas de guerre, la Turquie n'armait jamais de flotte que pour la levée du tribut annuel dû par les îles de l'Archipel, et pour stimuler quelques tributaires en retard parmi les grands vassaux de l'empire. Des vaisseaux mis en commission pour l'instruction des marins, aucun amiral turc n'en eut jamais l'idée; cette idée n'est pas même venue aux ministres du nouveau règne.

Le capitan-pacha, à moins que quelque mission importante ne lui eût été confiée, commandait toujours en personne ces flottes, qui prenaient la mer vers le mois de mai, et rentraient ordinai-

rement dans les mois d'août et de septembre.

A l'époque où les armements devaient avoir lieu, un avis de l'amirauté faisait connaître le nombre et la force des voiles destinées à être mises en commission pour le service de l'année courante. Dès ce moment, la lice était ouverte. Chaque prétendant à un commandement était admis à faire sa soumission.

Il n'était nullement nécessaire, pour avoir le droit de concourir, d'avoir servi sur mer, de posséder des connaissances nautiques, ni même d'avoir, comme on le dit vulgairement, *le pied marin*; il suffisait d'être en position de payer plus chèrement que ses concurrents, le titre et le commandement que l'on poursuivait.

Les adjudications faites, les soumissionnaires acceptés étaient mis en possession des navires qui leur étaient échus, et l'amirauté envoyait à chaque bord les hommes spéciaux, ou *donnés pour tels*, destinés à faire le fond de l'équipage.

En prenant pour exemple un vaisseau de 74, qui, d'après les règlements français, exige sur le pied de guerre un effectif de 720 hommes, on composait ce fond spécial :

1° D'une vingtaine d'ouvriers, charpentiers, calfats, voiliers, cordiers, etc., choisis de préférence dans les hommes de ces divers états, employés habituellement à l'arsenal de Constantinople ;

2° De seize timoniers; autrefois c'étaient des prisonniers maltais, que cette origine rendait esclaves à vie; depuis que l'île de Malte appartient à l'Angleterre, et que cette circonstance leur a valu la liberté, les Maltais servent volontairement la sublime Porte, qui les paie comme les autres engagés;

3° D'une soxantaine de matelots grecs, pour le service des hunes et de la voilure;

4° De quatre-vingts topdchis (canonniers), pris dans le corps permanent des topdchis de l'empire, lesquels passaient alternativement, et à leur choix, du service de terre à celui de mer, n'ayant pour toute habileté qu'une connaissance superficielle des manœuvres de bouches à feu;

5° D'une centaine de galéondjis (soldats de galions), destinés à former la garnison du bord.

Tout ce monde ne formait guère qu'un peu plus du tiers de la quantité d'hommes nécessaires pour le service d'un vaisseau de 74. Le capitaine devait achever lui-même de compléter son équipage.

Il le faisait au moyen d'enrôlés volontaires, s'il s'en présentait; ou à défaut, par une manière de presse à l'anglaise, avec cette seule différence que les hommes pressés pouvaient, pendant un certain temps, se racheter avec des présents ou de l'argent. Voici quel était l'usage pour ce dernier mode de recrutement.

La garnison du vaisseau, divisée en escouades de 10 à 12 hommes chaque, allait s'embusquer dans les carrefours et les lieux les plus fréquentés. On se saisissait des passants et on les conduisait à bord.

Arrivés là, ceux-ci comparaissaient devant une espèce de conseil de recrutement, composé des officiers du navire. S'ils consentaient à faire la campagne on les enregistrait, et leur paye et leur ration couraient dès ce moment. S'ils montraient de la répugnance ou peu d'empressement à acquérir de la gloire, on se chargeait de leur en inspirer le goût, à moins que pour une capitulation à l'amiable ils n'obtinssent d'être renvoyés dans leurs foyers.

Le produit de ces transactions servait à dédommager les capitaines du prix qu'ils avaient donné de leur commandement.

Ce manége durait jusqu'au moment où l'amiral faisait connaître le jour où tous les bâtiments de la flotte devaient se trouver prêts à appareiller. Dès cet instant il n'y avait plus de transaction possible. Tous les individus qui étaient saisis et amenés à bord, sains ou infirmes, devaient y rester jusqu'à l'effectif du pied de guerre.

Il est facile de juger, par ce mode d'armement, quelle devait être la faiblesse relative des vaisseaux turcs, à l'égard des marines régulières et instruites des états de l'Europe. Aussi était-ce à

peine si les flottes ottomanes étaient propres à des transports. Bien certainement elles étaient nulles sous le rapport de l'agression, tout aussi bien que sous celui de la défense.

Est-il étonnant que les Grecs, parfaitement au courant de cette composition des équipages de leurs oppresseurs, devenue plus défectueuse encore par le massacre, le renvoi ou la désertion de leurs coréligionnaires qui en étaient l'âme, aient osé attaquer avec tant d'assurance, et monté sur de frêles esquifs, ces vaisseaux de haut-bord dirigés contre eux? On ne peut plus être surpris que la fortune ait si souvent souri à leur audacieuse témérité.

Leur triomphe s'explique par l'absence totale d'instruction et d'usage de la mer chez leurs adversaires. La même raison révèle pourquoi la Grèce, tout en se réjouissant de l'issue de la journée de Navarin, ne partagea pas l'enthousiasme de la chrétienté. Elle ne pouvait trouver admirable que les trois principales puissances maritimes eussent triomphé de vaisseaux que ses simples marins avaient souvent attaqués avec des barques légères.

Les Turcs eux-mêmes ne s'émurent que faiblement de ce revers. Leur amour-propre trouvait une compensation à leur défaite, dans la pensée qu'il avait fallu le concours des trois plus redoutables marines de la chrétienté pour

vaincre une portion de leurs forces navales.

Quelques-uns conservent de ce fait un souvenir qui ne s'effacera jamais. Le vieux séraskier Uzrew, ou Chosrew-Pacha, au milieu de l'incendie arrivé il y a huit à dix ans, qui dévorait le faubourg européen de Péra et les palais de toutes les légations, répondait à ceux qui le suppliaient de faire arrêter le feu, comme il en avait les moyens : « Ah ! vous trouvez qu'il fait chaud ici, que l'incendie sévit avec violence ! c'était bien autre chose à Navarin ! » Il est vrai, ainsi que nous l'avons déjà dit, que ce misérable a un cœur de tigre, et une soif immodérée de sang humain.

Revenons à la situation de la marine. On ne met plus aujourd'hui ouvertement les commandements aux enchères. Ce scandale public a cessé ; mais le mérite n'est pas plus consulté. Ils sont donnés à la faveur, et ce nouveau mode est tout aussi vicieux.

Quant au recrutement, le principe de la presse, pour compléter les équipages, subsiste toujours, sans être pourtant aussi absolu. On ne prend plus les individus au hasard. On met quelque discernement dans les choix en les faisant porter sur des hommes valides, et de professions que l'on puisse utiliser.

Une singulière aventure a contribué à déterminer ces améliorations dans un système radicalement absurde en principe.

Il y a trois ans qu'un capitaine de vaisseau de premier rang, pris au dépourvu par un ordre d'appareillage très-rapproché, imagina, pour se procurer les hommes qui lui manquaient, de faire cerner un grand marché qui se tenait à peu de distance de la capitale. On lui amena la quantité de gens dont il avait besoin. Parvenus à bord, il leur signifia que nulle réclamation, quelque fondée qu'elle pût être, ne serait écoutée.

On allait lever l'ancre pour mettre sous voile, quand le médecin de ce bord eut l'idée de constater la situation sanitaire de cet équipage, si lestement improvisé. Un individu enveloppé dans une couverture paraissait vouloir échapper à la visite. Le docteur se dirige vers lui, le découvre, et voit un corps sans bras.

Ce malheureux déclara qu'il avait craint de dévoiler son infirmité, qui lui aurait attiré de mauvais traitements de la part des racoleurs, dont le contingent n'eût plus été complet.

Pendant que le recrutement pour la marine turque est fait avec si peu d'intelligence, il s'en pratique un rationnel dans le port, dans l'arsenal, et quelquefois sur les vaisseaux mêmes du sultan, pour le compte de l'amirauté russe. Ici, on ne prend que de vrais marins. C'est avec de l'argent qu'on les séduit, s'ils sont libres, ou qu'on les fait déserter s'ils sont au service de Sa Hautesse. Le pavillon moscovite, sous lequel ils viennent

chercher un asile, garantit leur sûreté. Jamais il ne vient à la pensée de l'autorité musulmane de les réclamer. On ne les lui rendrait pas.

Depuis que des ingénieurs européens prennent part à l'armement des vaisseaux qu'ils ont construits, les Turcs échappent aux risques de la plus dangereuse des négligences, celle de la confusion des calibres dans les ponts. Jusqu'alors, on voyait dans la même batterie un canon de 36 à côté d'une pièce de 12, et sur la même ligne, du 8, du 18, du 24.

Cet absurde amalgame tenait à ce qu'on plaçait les pièces, non en raison de leur calibre, mais selon l'ordre où elles arrivaient de l'arsenal sur le navire.

Il en résultait le désordre le plus complet dans l'approvisionnement des pièces pendant un combat. Une gargousse de 18, par exemple, était portée à un canon de 12, et ne pouvait y être introduite; ou on la présentait à une pièce de 24, qu'elle ne chargeait qu'imparfaitement, ce qui paralysait son effet.

Au milieu de cette confusion, les accidents étaient fréquents et leurs conséquences graves. Ces gargousses, essayées et renvoyées d'une pièce à l'autre, prenaient quelquefois feu dans le trajet et mutilaient des hommes, si même elles n'allumaient un incendie. On assure que plus d'un fait de ce genre a eu lieu au combat de Navarin, et

a occasionné presque autant de pertes à la flotte ottomane que les boulets des trois escadres réunies. Quel chemin à faire, en partant de si loin, pour arriver à une organisation régulière!

Le domaine turc possède un grand nombre de forêts magnifiques. Si le divan pouvait être prévoyant en quelque point, il devrait songer à ménager ces richesses si lentes à se reproduire. Au train dont on y va, elles pourraient bien s'épuiser avant peu.

La marine ottomane n'est pas la seule qui s'approvisionne dans ces forêts. Une foule de consommateurs, les Grecs de l'Archipel surtout, usent sans façon des ressources de la Turquie, et se les procurent à bas prix. Ce qu'il y a de singulier, c'est que c'est précisément dans le golfe d'Ismid, situé, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, à peu de distance de Constantinople, dont il alimente les chantiers, que la dilapidation des beaux bois est la plus active. La surveillance en serait cependant aussi facile qu'elle serait profitable.

Nous avons eu la clef de ce trafic de la bouche même d'un capitaine d'Ipsara, aujourd'hui établi à Syra, qui en a richement profité.

L'amirauté turque dresse chaque année le tableau des bois de toute qualité et dimension dont elle prévoit le besoin. Cet état est envoyé à l'agent en résidence à Ismid, qui doit le remplir. L'épo-

que des coupes et des transports est laissée à son choix.

Cet agent a grand soin d'attendre la mauvaise saison pour faire la répartition de l'abattage dans les forêts, et celle du transport jusqu'au lieu d'embarquement, entre ceux des habitants à qui ces travaux sont imposés, soit à titre de corvées, soit en à compte sur leurs impositions. Il fixe un délai pour l'exécution, et elle est de rigueur.

Le malheureux corvéable, obligé d'obéir, se presse de choisir les bois les plus faciles à abattre, et dont le transport offre le moins de difficultés. Arrivés sur le rivage, l'agent maritime ne manque pas de prétextes pour les refuser. Ils restent sur la plage, sans emploi et à sa disposition, et il fait bientôt de nouvelles commandes.

Ses nouvelles prescriptions sont remplies d'autant plus aisément, que l'amélioration de la saison, quand il les a ordonnées, permet aux bûcherons de pénétrer plus avant dans les forêts pour faire de meilleurs choix, et que le charriage est devenu moins pénible.

Cette seconde fourniture est acceptée et expédiée, en exécution des demandes venues de Constantinople pour l'exercice suivant. Les ordres de l'amirauté se trouvant remplis, l'agent peut disposer de la première livraison restée sur la plage. Il donne quelque léger dédommagement aux habitants qui l'ont formée, et il livre le surplus à

moitié ou au tiers du prix de sa valeur aux spéculateurs qui lui ont fait des commandes.

C'est ainsi que les affaires de l'état sont traitées en Turquie. Le gouvernement est impudemment volé, et les déprédateurs n'ont d'autres précautions à prendre que celle de faire la part de ceux qui devraient les contenir.

On sait que la navigation commerciale est, en tout pays, la pépinière de matelots où puisent les marines de guerre. Les Turcs n'ont pas de marine marchande ; ils ne naviguent ni par goût, ni pour leur instruction, ni dans l'intérêt de leur fortune. Ils ne connaissent pas les côtes de leur empire.

Les Musulmans sont tenus de visiter une fois dans leur vie les villes saintes de la Mecque et de Médine. Peu se soumettent à cette prescription de la loi, surtout depuis que Méhemmet-Ali est maître des passages. Quelques fidèles se font remplacer dans ce voyage. Nonosbtant cette tiédeur, la route de la Mecque est fréquentée par terre et par mer par les pèlerins. Beaucoup se rendent par mer de Constantinople à Alexandrie, et continuent ensuite leur trajet par la mer Rouge. Toutes les autres routes sont inconnues à l'indolent Musulman.

Un bien faible cabotage occupe quelques habitants des côtes. Le nautonier turc se croit perdu s'il cesse de voir la terre.

La marine impériale, nous devons le répéter, ne dépasse jamais un rayon qui va du cap Matapan en Morée, aux parages de Tripoli, de Barbarie: le vice-roi lui interdit les côtes de la Syrie, comme la diplomatie européenne s'oppose à ce qu'elle se porte à l'ouest de la ligne qui vient d'être indiquée. Comment des marins pourraient-ils se former dans un rayon aussi resserré et qu'ils ne parcourent que deux fois par an, et encore pendant la belle saison?

En géographie, les Turcs sont encore aussi ignorants de nos jours qu'ils l'étaient, il y a 70 ans, sous le règne de Mustapha. A cette époque, le baron de Tott ne pouvait parvenir à faire comprendre à un grand vizir, qu'une flotte russe, en franchissant le Sund, pourrait venir brûler l'escadre du Grand Seigneur dans l'Archipel. « Tu ne « me persuaderas jamais, disait ce grand vizir, à « qui le baron montrait le Sund sur une carte, « *qu'un vaisseau, si petit qu'il soit*, puisse passer « par là. » Six mois après, le comte Orloff incendiait la flotte turque dans la rade de Tchesmé.

Il n'y a guère qu'un an, qu'un des ministres actuels de Sa Hautesse ne voulait pas entendre que des divisions navales suédoises et danoises pourraient concourir à la défense de l'empire ottoman.

Faudrait-il d'autres citations pour prouver que la Turquie est aussi dépourvue de forces du côté

de la mer que de celui de la terre ? La matière ne manquerait pas. Mais quel besoin de prolonger une discussion pour établir que l'existence d'une marine militaire est impossible là où il n'existe pas de marine marchande.

On le voit, aucun des éléments constitutifs de cette institution ne se rencontre dans les états du sultan. Les préjugés, la mollesse, l'orgueil de ses sujets, sont autant d'obstacles invincibles.

Dépourvus d'instruction, ils n'ont ni la volonté ni la possibilité d'en acquérir. Les professeurs, les livres, les exemples manquent chez eux, ou n'y existent que de nom. Quelques élèves qui viennent passer deux, trois ou quatre ans, dans des institutions parisiennes, où ils ne sont que trop livrés à eux-mêmes, ne combleront pas le vide que la négligence des études perpétue dans l'ensemble de la nation.

L'obstination des ministres ottomans, qu'on ne peut comparer qu'à leur ignorance de toutes choses, est telle, qu'elle leur a fait refuser des moyens d'améliorations pour la marine du sultan, offerts par ce même Français qui avait travaillé pour l'armée de terre. Ces plans renfermaient les conditions de simplicité, d'économie et de mystère, sans lesquelles rien n'est praticable pour un gouvernement arriéré et tenu en tutelle par un voisin qui sait se faire obéir.

Par ces moyens, on mettait dans les mains de

l'autorité tous les individus, nés sujets du sultan, propres au service naval. Des avantages assurés, et nullement onéreux pour l'état, faisaient rentrer sur leur sol natal ceux de ces sujets qui servent en grand nombre sur les vaisseaux du tzar; et, à leur retour, ils participaient immédiatement au bénéfice d'une instruction mise à leur portée.

On sait que les vaisseaux à la mer n'ont en général qu'une durée de 13 à 15 ans, passé lesquels ils sont hors de service, ou sujets à de dispendieuses réparations.

On voit dans l'arsenal de Constantinople un grand nombre de bâtiments de guerre du plus fort au plus faible gabarit, dont on ne peut plus tirer parti, et qui, dans toute leur durée, n'ont quitté ce port que pour se montrer quelquefois dans les eaux de l'Archipel. On appelait cela des croisières, et elles se passaient à l'ancre dans les rades ou dans des ports. Que de millions ont été ainsi prodigués en pure perte!

Le sultan n'a nul besoin d'autant de vaisseaux qu'il en entretient à la mer. Il ne devrait en avoir qu'en raison du personnel qu'il peut leur affecter; mais il pourrait se mettre en mesure d'en augmenter rapidement le nombre lorsque la nécessité s'en ferait sentir.

C'est d'après cette considération qu'un des plans, accepté d'abord et négligé ensuite, était conçu. Il s'agissait d'adopter en Turquie une me-

sure mise en pratique à Rochefort, après la guerre de l'indépendance américaine (1784).

On avait reconnu que les vases de la Charente étaient destructives des vaisseaux qui y stationnaient longtemps. A Brest, c'était un ver qui s'attachait à la quille des navires malgré le doublage en cuivre, et y faisait de grands ravages. Les mêmes inconvénients avaient été signalés dans plusieurs stations coloniales, à Cayenne, au Sénégal, à Madagascar, etc.

Pour obvier à ces causes incessantes de destruction, on s'était décidé à pousser les constructions presque à leur complet; mais au lieu de les lancer à l'eau, on les démontait et on les plaçait en magasin.

Les pièces étaient marquées et numérotées; et quand il fallait en faire usage, on les remontait en peu de temps. C'est ce qui arriva en 1793, où plusieurs beaux vaisseaux parurent créés par enchantement dès l'ouverture de la guerre avec l'Angleterre. Non-seulement ce système arrêtait la détérioration des bois, mais en vieillissant sous des hangards, leur qualité s'améliorait.

On avait rappelé cet expédient à l'empereur Napoléon, dans le plus fort des travaux d'Anvers, et lorsqu'il ne pouvait employer que des bois verts, reconnus pour ne pouvoir être de longue durée. Il répondit qu'il n'avait pas le temps d'attendre; qu'il n'exigeait qu'un seul service de la flotte de

l'Escaut; que pourvu qu'elle portât son armée sur les rives d'Albion, il s'inquiétait peu de ce qu'elle deviendrait après le débarquement.

L'Empereur avait ses raisons. Le sultan ne doit pas faire le même calcul. En emmagasinant une partie de sa flotte, il obtiendrait une immense économie; il aurait des vaisseaux prêts à être mis en mer dès que les circonstances le requerraient, et il pourrait dérober à l'investigation de ses ennemis les ressources qu'il se préparerait.

La conservation des forêts, livrées en ce moment aux plus révoltantes dilapidations, le martelage des bois, leur coupe, leur réunion et leur transport, étaient, dans le travail proposé, soumis à des règlements qui en écartaient les abus.

Ce travail embrassait en outre plusieurs parties du système maritime, non moins mal dirigées que celles dont il vient d'être question. Il est inutile de les rappeler ici, puisque l'ensemble n'a été ni compris, ni accepté.

Après l'examen de chaque matière, il faut toujours en revenir à cette désolante question : La marine turque s'est-elle relevée de sa nullité par l'effet des réformes? La réponse se trouve dans les faits exposés ci-dessus.

Depuis quelques mois, les lettres d'Orient font grand bruit de la présence d'officiers anglais sur les vaisseaux turcs. On veut y voir un indice certain de progrès futurs dans la tenue et l'instruc-

tion des marins de cette nation. On fait honneur de cette mesure à la sollicitude de Réchild-Pacha, ambassadeur à Londres, pour les intérêts de son pays, et à la bienveillance prononcée du cabinet anglais pour le gouvernement ottoman.

Le tort de la presse européenne, quand elle répète ces bruits avec tant de complaisance, c'est le sérieux de son langage. En les accueillant sans les accompagner d'aucune réflexion, elle semble vouloir leur attirer une confiance que, pour peu qu'elle y pense, elle ne peut partager elle-même.

On a pu juger par les détails dans lesquels nous sommes entrés, et dont la contradiction est impossible devant les faits qui en établissent la notoriété, quelle est la nullité du personnel de la marine turque, et quelles profondes racines ont les préjugés et les causes qui s'opposent à ce qu'il sorte de son atonie morale.

Nous le demandons, est-ce la présence d'officiers anglais pendant quatre ou cinq mois de l'année sur les vaisseaux du sultan, qui peut opérer la révolution radicale avant laquelle tout progrès est impossible ?

Ces Anglais ne savent pas le turc. Chefs et subordonnés répugnent à leur obéir, et, d'ailleurs, il n'est pas dans les principes du divan d'accorder à des chrétiens de l'autorité sur des Musulmans.

Sur qui, au reste, porterait d'abord l'instruc-

tion à répandre parmi ces masses d'une ignorance égale ? Sur tous à la fois ? la tâche serait au-dessus des forces d'un seul homme. Sur les officiers ? mais ils manquent des premiers éléments. Sur le reste de l'équipage ? ici, il faudrait descendre à la source des connaissances les plus banales pour ouvrir les intelligences.

Que Réchild ait suggéré l'idée du placement d'officiers anglais sur les bords ottomans, nous l'admettons. Il est dans les allures de ce faiseur de se saisir de tous les mots sans comprendre les choses ; et pourvu qu'il ait produit de l'effet, en faisant adopter en principe des idées en faveur et en usage dans le reste de l'Europe, il lui importe peu qu'elles restent stériles après leur adoption. Nous aurons souvent occasion, dans le cours de cet ouvrage, de prouver que telle est la tactique au moyen de laquelle cet ambitieux est parvenu à se donner auprès de ses stupides compatriotes la réputation d'homme d'état.

Quant à l'Angleterre, nous n'admettons pas que ce soit par pure bienveillance pour les Turcs qu'elle ait consenti ou demandé à embarquer un officier anglais sur chaque vaisseau turc, pendant la durée de son temps de commission. Il nous paraît bien plus naturel qu'elle ait eu la pensée d'avoir des surveillants de tous leurs mouvements, de se faire des partisans à chaque bord et de prévenir la même pensée chez les Russes, en pre-

nant, la première, une espèce de possession des armements du sultan.

M. de Boutinieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, semble avoir attribué à la mesure anglaise le motif que nous venons d'exposer, car on annonce que des notes énergiques ont été passées par lui au divan, pour exiger le renvoi des Anglais.

Que les optimistes, qui n'ont pas assez de termes laudátifs pour exalter les réformes du sultan Mahmoud, rayent du système maritime des Turcs ce moyen d'amélioration! La flotte ottomane n'est pas destinée à s'éclairer au flambeau de l'Angleterre.

CHAPITRE III.

—

FINANCES.

Après avoir démontré par les tableaux qui précèdent, l'état actuel des armées de terre et de mer de l'empire ottoman, il convient de passer à l'examen du département qui fournit à leur entretien.

C'est dans son système financier, surtout, que se montrent au grand jour les causes actives de dissolution qui minent incessamment ce grand corps atteint de décrépitude, et que bien des gens continuent à regarder comme pouvant être de quelque poids dans la balance de l'Europe.

Des signes métalliques sans valeur intrinsèque, qui n'ont, comme les assignats français à l'époque

de leur chute, qu'un cours forcé; la contrefaçon multipliant ces signes factices; des ministres spéculant et bénéficiant sur les réductions qui les frappent de temps à autre dans leur valeur officielle; l'insuffisance de ces espèces de convention, ayant pour résultat d'entraver la rentrée des impôts; enfin, l'inintelligence du pouvoir dans la répartition du revenu public, quant à l'application aux dépenses, prodiguées ou restreintes, non en raison des besoins, mais selon le plus ou le moins de crédit des chefs de département : tels sont les symptômes caractéristiques d'une détresse sous le poids de laquelle succomberait en peu de temps un état plein de force et de vie. Ce qui reste encore réuni de l'ancien apanage des sultans, parvenu au dernier degré d'atonie, pourrait-il résister à tant de causes de ruine?

La Turquie n'a pas de signe monétaire qui puisse être admis hors de son territoire. Ses hôtels des monnaies ne frappent plus en espèces d'or que trois sortes de pièces auxquelles une décision arbitraire, que le commerce ne sanctionne pas, donne une valeur de 5 fr., 2 fr. 50, 1 fr. 25 cent., hors des frontières turques; la différence en moins sur cette estimation est immense.

La Turquie n'a pas de monnaie d'argent; elle n'en a pas de cuivre. Ce qui en tient lieu et circule dans le pays, sous des dénominations fixées

par des firmans, est formé d'un métal que l'on ne sait comment nommer. Si demain ces signes représentatifs étaient démonétisés, ou si la fin de la domination des Turcs leur ôtait l'appui de la loi, les gens qui en seraient munis ne sauraient qu'en faire.

Quelque avilies que soient les monnaies turques, il se trouve cependant des spéculateurs audacieux qui disputent au gouvernement, par des contrefaçons, le droit de tromper le public. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que depuis que la détérioration de ces signes est devenue rapide, ces tenébreux fabricants, n'ayant pas les mêmes frais à supporter que l'état, et pouvant, par conséquent, se contenter de moindres bénéfices, ont toujours fourni à la circulation des espèces meilleures que celles du fisc.

Sous le règne de Sélim III (1798), de faux-monnayeurs condamnés au supplice de la corde, essayèrent de trouver une justification dans le fait qu'ils travaillaient à l'avantage du public, car leurs produits étaient d'un titre supérieur aux espèces officielles. C'est précisément pour cette raison, leur répondit le juge, que vous avez doublement mérité la mort, en ce que vos produits obtiennent la préférence sur ceux du gouvernement, et lui font un tort sérieux. Ils furent exécutés.

Rien n'est rare aujourd'hui, sur le territoire

turc, comme les espèces au type étranger. Le commerce les retire de la circulation et les renvoie en Europe. Les bateaux à vapeur français, anglais, autrichiens et russes, qui font un service régulier de leur pays à Constantinople, en emportent toujours en faisant leur retour sur les ports de la chrétienté. La ville seule de Marseille est, assure-t-on, comprise pour un million par mois dans ces exportations.

La Russie, comme puissance, rivalise avec le commerce dans l'activité de ces extractions. Mais c'est par ses exigences et par les mains du gouvernement ottoman lui-même qu'elle se fait sa large part.

Le sultan est sans cesse obligé de baisser la valeur idéale de ses monnaies. Ces variations sont autant de bonnes fortunes pour ses ministres, dont l'avidité ne laisse échapper aucune occasion d'acquérir des richesses. Prévenus à temps et avant la publication des firmans de réduction, ils en profitent pour faire opérer leurs banquiers, juifs et arméniens, sur les espèces frappées de diminution.

Si, au moins, ces signes d'échange pouvaient, comme les assignats en France, ou les billets de l'indépendance américaine, se multiplier dans la proportion des besoins, le gouvernement y trouverait le moyen de soutenir l'édifice chancelant de l'empire jusqu'au jour très-prochain de sa

chute. Le divan n'a pas même cette chance. Il est contraint de modérer ses fabrications pour leur conserver le plus longtemps possible un reste de crédit.

Cette contrariété n'est pas la seule qu'il éprouve. Le défaut de circulation des espèces hors de la capitale et de quelques villes commerçantes, nuit à la vente des produits de l'industrie et des récoltes. Les contribuables ne peuvent se libérer, et les caisses publiques restent vides.

On n'ose autoriser des voies coercitives pour forcer la rentrée des impôts, d'abord, parce que l'on est convaincu de l'impuissance de ce véhicule; car en Turquie, comme en France, comme en tout pays, le vieux proverbe *Où il n'y a rien le roi perd ses droits*, est également vrai; et, en second lieu, parce que lâcher la main à l'arbitraire et aux vexations, ce serait favoriser l'avidité des autorités locales, qui se serviraient du pouvoir pour s'avantager sans que le fisc y gagnât.

Un autre effet tout aussi funeste de l'insuffisance des recettes, c'est l'obligation qu'elle entraîne de faire un choix dans les besoins à satisfaire. L'arbitraire et la déraison jouent un grand rôle dans ces répartitions. Elles donnent lieu à une foule d'abus. Ce n'est pas le plus ou moins d'utilité des services publics qui décide de la nature des allocations : elles suivent le degré de faveur dont jouissent les chefs de département. Ainsi, l'on a

vu les troupes placées sous les ordres d'Hallil-Pacha, ce premier gendre du sultan, au courant de leur solde, tandis que la garde impériale que commandait Saïd-Pacha, second gendre de Sa Hautesse, dont le crétinisme cédait à l'adresse de son beau-frère, avait plusieurs mois d'arriéré.

Que de causes de désarroi dans la chose publique! Et l'on ne voudrait pas voir dans une situation qui s'aggrave chaque jour, sans que l'on songe à y remédier, la fin d'une société si déraisonnablement gouvernée? Un seul fait doit surprendre : c'est qu'il y ait en Europe des gens et même des cabinets qui doutent encore de l'anéantissement prochain du sceptre du croissant.

Comment se soutiendrait-il, lorsqu'il y a défaut de capacité et absence de bonnes intentions dans les hommes placés à la tête des affaires, et qu'au contraire, tous trouvent leur intérêt au maintien d'un désordre dont ils profitent?

Si le sultan demande des économies, on ne les opère pas sur les services qui, à la rigueur, pourraient les supporter : c'est sur le premier objet venu, quelle que soit son importance, que frappe le caprice. Nous en donnons un exemple en citant Saïd-Pacha, second gendre, qui, excité à des retranchements de dépense dans les différents services dont il avait la direction, n'imagina rien de mieux que de réformer les cinq professeurs européens attachés à l'école polytechnique.

Si, au lieu d'économies, Sa Hautesse veut des augmentations dans les recettes, l'esprit de ses ministres ne se met pas à la torture pour trouver des matières sur-imposables. Le premier objet qui se présente à leur pensée est frappé, fût-il déjà porté à un taux exorbitant. Le nouvelle surcharge, qui ne produit pas l'effet d'accroître les moyens de libération du contribuable, ne sert qu'à le décourager et à lui faire chercher des biais pour éluder tout paiement. Pourquoi ferait-il des efforts qui ne serviraient qu'à augmenter son malaise et à provoquer de nouvelles exigences de la part des taxateurs ?

Que fait alors le gouvernement pour combler ses déficits ? Il revient à ses rajas (sujets non musulmans) et à leurs corporations, et c'est tantôt aux unes, tantôt aux autres, qu'il demande les différences que ses sauvages mesures ont produites dans les rentrées. Ce moyen extrême ne réussit pas toujours ; on conçoit que les facultés s'épuisent.

A la fin de l'année 1836, l'empereur Mahmoud, étonné des résistances que rencontraient ses prescriptions en matière de finances, et ne pouvant croire aux raisons naturelles de la décroissance des ressources de ses provinces, la misère et la dépopulation, voulut en rechercher lui-même les causes. Il se résolut à un voyage d'inspection dans le nord de ses états ; l'époque en fut fixée au printemps suivant.

Le motif de cette résolution insolite fut annoncé dans des vues de bienfaisance et de soulagement de la masse indigente. Il faut admettre que ce but entrait dans l'ensemble des considérations qui l'avaient déterminé ; mais il n'était qu'accessoire. Le véritable objet était de juger s'il n'y avait pas mauvaise volonté dans les retards des contribuables, ou connivence entre ceux-ci et les autorités, et aussi de stimuler les unes et les autres pour en obtenir de fortes rentrées.

Rien n'avait été prévu pour rendre fructueuse cette pensée du souverain. Son apparition n'eut aucun des résultats qu'elle aurait pu produire.

Le sultan visitait des lieux écrasés plutôt par le despotisme local que par le régime général de l'empire. Il parcourait des contrées ravagées depuis peu par une invasion russe, accompagnée de tous les excès qui marquent le passage et le séjour de troupes indisciplinées ; il ne rencontrait que des malheureux ruinés par des mesures fiscales, imposées avec un arbitraire qui n'avait ni règle ni frein. Il eût fallu autre chose qu'un voyage d'apparat pour apprécier les causes de tant de misères, et leur porter quelque soulagement.

Les gîtes du sultan avaient été marqués dans les localités les moins misérables, encore avait-on eu soin d'en masquer le pitoyable état par quelques réparations et par des effets mobiliers qu'on y avait fait transporter de Constantinople. On avait

aussi donné quelques soins aux chemins, nous ne disons pas aux *routes*, qu'il devait parcourir. Enfin, au moyen des vivres que l'on faisait arriver en abondance dans les lieux où il devait s'arrêter, et que l'on distribuait gratuitement aux gens accourus sur son passage, il fut facile d'obtenir un air de satisfaction d'hommes à qui l'on faisait espérer de grands avantages de la présence de leur souverain.

Sa Hautesse, faisant pour la première fois de sa vie un voyage hors de sa résidence, se transportant rapidement d'une station à une autre, et n'ayant auprès d'elle aucune personne de qui elle pût prendre ou recevoir des informations, ne puisait aucune instruction dans ce qui se passait sous ses yeux.

Arrivée dans ses quartiers, elle n'y était pas mieux servie par ceux qui l'y attendaient : car là, il ne lui était donné que d'entendre des acclamations de commande ; et quand elle s'était reposée des fatigues de la journée, c'était avec la réserve dictée par l'étiquette que les autorités lui débitaient des harangues dont les termes leur avaient été prescrits.

Au clergé seul on avait laissé la faculté de prononcer quelques mots sur la détresse publique, encore lui avait-on imposé de tels ménagements, que Sa Hautesse, en faisant distribuer de minces aumônes, et accordant quelques diminutions sur

les redevances arriérées, crut avoir cicatrisé bien des plaies.

Ce voyage manqua totalement son but. Après six semaines d'absence, le sultan rentra dans sa capitale. On lui avait caché les grandes souffrances de ses peuples. Persuadé qu'il les avait atténuées par les légers palliatifs que nous venons d'indiquer, il voulut porter les mêmes consolations dans ses provinces du Sud ; et, dans cette vue, une nouvelle course fut annoncée pour l'année 1838. Mais, éclairé plus tard par des rapports plus fidèles, Sa Hautesse a renoncé à ce projet.

On voulait cependant sortir de la crise qui entravait les services. On s'adressa, comme de coutume, à ce Français qu'on avait déjà consulté relativement aux armées de terre et de mer. On le trouva en mesure de satisfaire à la demande qui lui était annoncée. Elle avait pour objet d'indiquer les moyens de suppléer à l'insuffisance des ressources en exploitation, de les accroître avec possibilité d'acquittement, malgré l'épuisement des contribuables, et de rendre les rentrées faciles.

C'était un véritable tour de force qu'on exigeait de lui. Mais les Turcs, dans leur ignorance profonde, ne connaissent pas la portée des questions qu'ils posent. Ils demanderont le travail le plus compliqué avec la même aisance que s'il s'agissait de leur indiquer l'heure du jour.

Pour être en mesure de répondre à l'exorbi-

tante demande qui venait de surgir, il fallait s'être livré d'avance à une sérieuse étude de la situation financière de l'empire, de l'étendue et des causes de sa détérioration progressive. Avoir reconnu ces causes dans la misère toujours croissante des populations ; dans le délaissement, en proportion relative, des biens ruraux et des cultures ; dans l'avidité des gens en place, et l'absence de tout contrôle de leur conduite ; enfin, dans l'incapacité, l'indolence et le mauvais vouloir des principaux agents de la couronne : c'étaient là autant de principes des maux qui affligeaient le corps social, et l'on pouvait y trouver autant d'obstacles à toute rectification.

Une autre difficulté devait entraver la proposition la plus favorable, c'était la lenteur des ministres turcs. Ces hommes sont persuadés que c'est sagesse chez eux, tandis que ce n'est qu'apathie, de procéder en toute occasion par ajournement, lors même que l'urgence d'une proposition leur est démontrée.

Cependant le sultan insistait pour qu'on lui procurât des ressources extraordinaires. On ne pouvait les obtenir de la matière déjà imposée, hors d'état de fournir les subsides ordinaires. L'impuissance provenant surtout de la rareté des espèces et de leur défaut de circulation, tout nouvel impôt devait rester improductif devant ces deux obstacles.

Ce fut du milieu de cette complication de difficultés, que le Français, consulté, fit sortir la combinaison placée sous le n° 1 des pièces justificatives.

Il avait reconnu que partout la matière première abondait faute de débouchés, et qu'une foule d'individus incapables d'acquitter en espèces la cote la plus modique d'impositions, pourraient se libérer facilement de taxations triples et quadruples, s'il leur était permis de les solder en nature.

D'un autre côté, parmi les dépenses utiles et urgentes que l'administration, dans sa détresse, négligeait de couvrir par des allocations, figuraient en masse tous les besoins communaux : l'entretien des chemins, des fontaines, des hôpitaux, des écoles, etc., tous objets abandonnés par le gouvernement, auxquels les localités se trouvaient hors d'état de faire face.

Ces deux considérations devinrent la base du plan offert au divan. Mais en le donnant textuellement à la fin de ce volume, il faut expliquer pourquoi il est rédigé sous la forme dubitative, tandis qu'en le créant on ne faisait qu'obéir à une demande formelle.

Le personnage qui avait commandé ce travail y était suffisamment autorisé par ses fonctions et par sa position élevée. Le point sur lequel il consultait, l'embarras financier de l'empire, était de haute notoriété. Ce dignitaire remplissait un devoir et manifestait son zèle, en cherchant partout où

il espérait les trouver, les lumières que l'on ne rencontrait pas dans les conseils du prince. Tout concourait donc à justifier sa démarche auprès du Français.

Mais, en Turquie, il ne suffit pas d'être animé d'un zèle sincère et d'avoir des vues saines; il est souvent dangereux de devancer l'autorité suprême, et le dévouement le plus pur peut, quelquefois, encourir le soupçon de trahison. Il fut enjoint au Français d'écrire, non comme s'il le faisait par ordre et avec l'aide de communications confidentielles, mais bien comme s'il agissait spontanément et d'après des bruits publics.

Il se prêta à cette fantaisie et proposa la division des dépenses en *gouvernementales* et *communales*, en admettant, pour faire face à ces dernières, *l'impôt en nature*.

Par ce moyen très-simple, on devait obtenir plusieurs résultats très-importants. D'un côté, on soulageait le trésor de tous les frais des localités, qui, dans ce système, étaient laissés à la charge des communes; de l'autre, on pourvoyait à ces dépenses négligées depuis longtemps par le gouvernement.

Par l'admission des objets en nature, applicables à l'acquit des besoins communaux, on atteignait le contribuable jusqu'à concurrence de ce qu'il devait, en lui ouvrant un mode de libération nullement gênant pour lui.

Enfin le divan, en prenant des communes, contre paiement en espèces, tous les articles de ces impôts qu'il achète de ses fournisseurs, lesquels le servent mal, le trompent sur les quantités et les qualités, etc., tels, par exemple, que les grains pour l'approvisionnement de ses troupes, de ses vaisseaux, de ses forteresses, etc.; les laines pour les manufactures qui habillent ses soldats, le chanvre pour ses arsenaux, etc.; le divan, disons-nous, répandait dans l'intérieur un numéraire qui y ramenait l'abondance et facilitait la rentrée des impôts en argent.

Tant de considérations n'émurent pas les dépositaires de l'autorité du sultan. Des remerciements furent adressés à l'auteur; mais Sa Hautesse ne connut pas son travail.

Il était cependant de nature à éteindre des embarras qui accélèrent la chute prévue de l'empire; mais il eût en même temps rendu difficile l'exploitation d'abus dont les ministres profitent largement. Cette raison lui fut fatale.

Le désordre et la détresse n'ont pas cessé d'affliger le corps politique ottoman. Peut-on dire que les réformes aient eu leur utilité, en améliorant le système financier en vigueur en Turquie? Nous ne le pensons pas.

Nous venons de tracer rapidement la situation financière de ce pays; des détails plus explicites ne feraient que fatiguer le lecteur, sans l'instruire

plus complètement. Il est cependant un point qui mérite d'être éclairci.

On voudra savoir pourquoi la capitale de l'islamisme, naguère encore si opulente, est tombée si rapidement dans l'état misérable où on la voit aujourd'hui. Comment, résidence du sultan et de sa cour, des hauts fonctionnaires, de tous les hommes que l'on peut croire riches, métropole de tous les cultes professés par les sujets de Sa Hautesse, centre d'un grand mouvement commercial, renfermant dans son enceinte tous les grands établissements de l'état, l'état-major de l'armée et de nombreuses troupes; comment cette ville ne présente-t-elle à l'œil de l'observateur que l'aspect de la détresse, qui ne s'aperçoit que dans les plus pauvres communes? Comment, enfin, expliquer un état de choses qui choque toutes les idées recues? Par des traits caractéristiques particuliers à la Turquie.

Depuis la fondation de cette puissance jusqu'à nos jours, on a vu la couronne pomper, par les exigences de son fisc, toute la substance de l'empire jusque dans ses limites les plus reculées, et la répandre autour d'elle, dans sa résidence, sans s'inquiéter, en aucune manière, de la situation des provinces qu'elle dépouillait.

C'est assez l'usage dans tous les pays monarchiques, que le trésor du prince attire à lui tout le revenu public; mais une partie des recettes re-

tourne sur les lieux d'où on les a tirées, pour satisfaire aux dépenses locales, à la solde des troupes, aux achats faits pour le compte de l'état, etc.: par ce moyen, l'équilibre se rétablit sans cesse, et chaque localité trouve, dans cette rotation des espèces, la possibilité de répondre à de nouvelles exigences.

Il n'en était pas ainsi en Turquie avant le règne actuel. Tous les revenus de l'état entraient dans l'épargne du sultan, mais rien n'en remontait en dehors de la capitale, aux sources où ils avaient été puisés. C'était aux pachas, gouverneurs des provinces, à pourvoir, comme ils l'entendaient, à leurs propres besoins et à ceux de leur arrondissement.

A leur tour, ces vizirs pressuraient leurs administrés, attiraient dans leurs coffres ce que le fisc impérial n'avait pas enlevé, et n'en laissaient échapper que l'indispensable, pour empêcher la société de se dissoudre. Le surplus des besoins sociaux restait en souffrance autour d'eux, et la conséquence de ce régime absurde était de décourager les populations, de leur faire abandonner des travaux dont le produit ne profitait qu'à leurs oppresseurs, et finalement de les pousser à fuir des lieux où ils ne trouvaient plus ni sûreté, ni protection, ni justice.

Non-seulement les sultans ruinaient leurs apanages, par une aspiration incessante d'espèces

monnayées, mais ils avaient imaginé, pour en rendre les produits plus complets dans leurs mains, d'exiger, pour l'entretien de leurs palais, des redevances en nature. Plusieurs provinces ou villes avaient été taxées, au moment de la conquête, à l'envoi journalier, pour la consommation des nombreux commensaux du sérail, d'objets abondants sur leur territoire.

Tels de ces lieux (la Moldavie, la Valachie, etc.) fournissaient, chaque jour, un nombre déterminé de moutons. Tels autres (Rodosto, Gallipoli, etc.), des volailles; d'autres (les îles et les côtes de la mer de Marmara), des fruits et des légumes. L'Égypte envoyait du riz; l'Arabie, du café et des parfums; l'île de Scio, du mastic, etc., etc.

La cour, au moyen de ces fournitures, avait d'autant plus d'argent à consacrer à d'autres usages dans Constantinople. Mais ce qui alimentait surtout le mouvement des espèces sur cette place, c'était le trafic sur les emplois publics, depuis le plus haut rang jusqu'au plus modeste office.

En Turquie, tout se vendait. Hormis quelques nominations que dictait le caprice du maître, ce n'était qu'à beaux deniers comptants que l'on pouvait obtenir les emplois du gouvernement.

Un homme désirait une position, fût-ce même un pachalick, à laquelle sa situation dans le monde lui permettait d'aspirer : il en faisait traiter par des courtiers *ad hoc*, auprès de l'autorité qui pou-

vait la lui procurer. Le succès était certain, si l'offre d'argent (pot de vin) était en rapport avec l'importance de l'emploi.

Mais, ordinairement, ce solliciteur ne possédait pas la somme qu'il lui eût fallu. Cette circonstance ne l'arrêtait pas. Il trouvait dix banquiers pour un, juifs ou arméniens, prêts à la fournir pour lui, moyennant des primes et des intérêts en rapport avec les risques à courir.

Dès qu'il était nommé, le bailleur de fonds attachait à sa personne un agent de confiance qui ne le quittait plus et le suivait dans les lieux où il allait exercer ses pouvoirs. Cet agent était chargé de veiller à l'exécution des engagements pris.

Suivons les résultats de ces arrangements à l'amiable, et voyons quel était leur effet sur la place de Constantinople.

Les négociations de l'impétrant avaient déplacé une somme d'autant plus forte, que la place obtenue était plus lucrative. Admettons que c'était un pachalick de première ou de seconde classe: c'était alors de millions qu'il s'agissait.

Cet argent avait passé dans les mains du grand dignitaire qui avait fait accorder la nomination. Les alentours de celui-ci, dont les bons offices avaient contribué au succès, n'avaient pas été oubliés par le nouveau pacha. Chacun avait eu sa gratification personnelle.

Il y avait eu des courtages et des commissions

de distribués par le bailleur de fonds, pour la formation de la somme; car celui-ci, engagé ordinairement dans plusieurs affaires du même genre, avait été obligé d'emprunter pour parfaire cette somme.

Voilà, dès le premier moment, un mouvement de capitaux dont beaucoup de gens avaient profité.

Le nouveau dignitaire devait, après son installation, faire passer à Constantinople : 1° les intérêts stipulés, qui se payaient de mois en mois et presque toujours d'avance; 2° des à-comptes sur le capital, dont les époques étaient fixées jusqu'à l'entier remboursement; 3° et enfin diverses sommes d'argent, destinées à être distribuées en cadeaux parmi les gens en place, dont il avait eu soin, avant de partir, de s'assurer la protection contre les embûches que la jalousie et l'intrigue lui susciteraient.

Ce pacha, aussitôt après sa nomination et avant de se mettre en route, avait lui-même distribué tous les emplois auprès de sa personne, et tous ceux qui étaient à sa nomination dans son gouvernement. On ne les avait obtenus que par des sacrifices d'argent envers lui, lesquels l'avaient en partie dédommagé de ceux qu'il avait faits lui-même. Aussi bien que le maître, ces valets de tous rangs avaient dû recourir aux emprunts. Ils avaient donc, proportion gardée, des engage-

ments semblables à tenir vis-à-vis de leurs propres prêteurs. Il fallait aussi qu'ils fissent leurs remises sur Constantinople aux échéances prises.

On voit tout de suite à quel redoublement dans le mouvement des fonds, et à combien d'envois d'argent donnait lieu une seule nomination à un emploi important.

Enfin arrivait le moment où le fonctionnaire et tous ceux qui s'étaient attachés à sa fortune étaient rappelés ou revenaient dans la capitale, dans l'espoir et avec l'intention de rechercher une position plus élevée. Avec lui et avec eux, rentrait dans la capitale la récolte que chacun avait faite pendant la durée de l'exploitation.

Ils cherchaient alors à placer et à utiliser leurs capitaux. Il en résultait des prêts ou placements sur gages, des achats de maisons, des mariages, etc., toutes choses dont la place se ressentait utilement.

Telles étaient, avec les dépenses que le sultan et sa cour faisaient de leur côté, les causes qui versaient journellement une grande abondance de numéraire dans Constantinople.

L'une de ces sources n'est plus aussi abondante. Le sultan attire bien encore à lui la totalité des revenus de son empire ; mais il en rend une bonne partie à la circulation sur tous les points de ses états, pour l'entretien des troupes et des flottes, et pour diverses branches de l'administration pu-

blique ; car Sa Hautesse pourvoit aux dépenses de l'administration autant et aussi exactement que ses ressources le lui permettent.

Ses prédécesseurs s'affranchissaient de ces obligations, et laissaient à leurs délégués, nous l'avons déjà fait connaître, le soin d'y subvenir en pressurant leurs administrés.

L'autre source est totalement tarie. On ne vend plus ouvertement les emplois : ils sont, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans le chapitre de la marine, donnés à la faveur. Ce mode a bien ses inconvénients ; mais il est moins scandaleux, et il ne favorise pas exclusivement la plus vile des aristocraties, celle de l'argent.

Les fonctionnaires n'ayant plus la même étendue de pouvoir que par le passé, et la misère des populations s'étant accrue au-delà de ce que l'on peut imaginer, ils ne peuvent plus en tirer les mêmes bénéfices qu'autrefois.

Ces détails expliquent l'extrême rareté d'argent que l'on remarque de nos jours dans la métropole de l'islamisme.

Si, à ces causes certaines, on ajoute que les habitants de cette ville, quoique fixés dans l'enceinte des murs, ne possèdent pas les conditions qui, en tout pays, constituent l'état de propriétaires, vivant de revenus fixes et assurés, on sera bien moins surpris encore de l'extrême misère qu'on y aperçoit.

Hormis des maisons en bois que des incendies détruisent presque périodiquement, et quelques campagnes d'agrément sur le Bosphore, on ne connaît à ce peuple aucune propriété foncière; les terres sont en friche aux portes de la capitale. Il n'y existe ni fonds publics, ni banque, ni fondation, où les particuliers puissent placer et faire valoir leurs capitaux.

On prête sur gages, ou l'on confie ses fonds, contre de gros intérêts, à des *tripoteurs* se disant banquiers. Il n'existe pas d'autre mode de placement. Ces traitants sont presque tous Arméniens ou Juifs; c'est entre leurs mains que les gens en place versent leurs économies et les revenants-bons de leurs emplois.

A la lecture de ces détails, ne dirait-on pas une société qui commence? Les extrêmes se touchent. La vérité est que c'est une société qui se dissout. Qu'ont fait les réformes du sultan Mahmoud pour adoucir cette lamentable situation?

CHAPITRE IV.

—

DE LA JUSTICE.

De toutes les branches de l'ordre public en Turquie, la justice est celle qui a été le moins atteinte par la sape appliquée par le sultan Mahmoud aux institutions vermoulues qui régissaient son empire. C'est aussi celle à laquelle il est le plus difficile de toucher ; la base de tous les codes ottomans se trouvant dans le Coran, lequel ne peut supporter d'altération ni dans son texte ni dans son esprit.

Dès le temps des califes, les Musulmans ont été soumis à deux juridictions : l'une, que l'on peut nommer *régulière*, en ce qu'elle se règle sur la loi écrite ; l'autre, qui peut être appelée *prévôtale*,

en raison de ce qu'elle puise ses éléments dans des délégations du pouvoir suprême.

On trouve ces juridictions établies et en vigueur partout où règnent des princes ottomans, en Turquie, en Perse, à Maroc, etc., etc.

La première est exercée par un corps privilégié, que ses études rendent également apte aux fonctions du sacerdoce et à celles de la justice. Ce corps, chez les Turcs, est connu sous la dénomination de l'*uléma*. Ses membres reçoivent individuellement le même titre. On dit d'un *iman* (prêtre), tout aussi bien que d'un *cadi* (juge), c'est un uléma.

Mais il y a dans les deux nuances de cette puissante corporation, une infinité de titres qui désignent l'ordre hiérarchique et l'importance des fonctions auxquelles on les applique, depuis le sommet du tableau, où sont placés le mufti, le shériff de la Mecque et Médine, les deux kadilcskers (grands-juges) d'Europe et d'Asie, etc., jusqu'aux desservants des mosquées et aux simples juges des petites communes, qui sont au bas de l'échelle.

La seconde juridiction, la *prévôtale*, est dans les mains des délégués du pouvoir exécutif, occupant des fonctions qui confèrent cette immense prérogative. Disons tout de suite que c'est sur ce point qu'a eu lieu, en matière de justice, la seule dérogation aux usages qui soit due aux réformes.

Avant ces réformes, on aurait eu beaucoup de peine à préciser à combien de places était attribué le droit de vie et de mort sur les subordonnés et sur les populations. Sans parler du grand vizir, du capitan-pacha (amiral), de tous les pachas à une, deux ou trois queues, qui en étaient investis, on retrouvait ce privilége exorbitant entre les mains d'une foule de beys, de gouverneurs de ville, d'administrateurs civils, et de chefs militaires employés sur différents points, ou en missions extraordinaires.

On se ferait difficilement une idée du nombre de têtes qui tombaient au moindre caprice de ces agents du pouvoir. Il n'y a guère que vingt-quatre ans, que de simples chefs de bandes, envoyés contre les populations insurgées du nord de l'empire, faisaient mutiler, décapiter, empaler en masse les populations mâles des villages de la Bosnie, de la Servie, des rives du Danube, soupçonnées d'avoir pris part à la révolte.

Le sultan Mahmoud a imposé de grandes entraves à ces boucheries humaines. Le nombre des fonctionnaires armés du pouvoir prévôtal a été très-restreint, et il en fait surveiller l'usage. Mais est-il bien servi dans ses investigations? C'est ce qu'on n'oserait assurer.

Cet homme supérieur veut le bien, on ne saurait trop le répéter. Son malheur est de le vouloir seul.

On a eu une preuve bien forte de l'esprit de modération qui l'anime, dans un fait qui se passa à Constantinople pendant l'été de 1827.

Un Grec fut surpris par un mari musulman en conversation criminelle (comme diraient les Anglais) avec sa femme. Celui-ci pouvait punir les coupables en les exterminant sur les lieux et à l'instant même du délit. Mais, fanatique encore plus que jaloux, il s'écria qu'attendu le relâchement qui s'opérait dans les mœurs, il voulait un exemple public, et, dans cette vue, il les livra au cadi.

Grand fut le bruit qu'occasionna cet événement. Le sultan fut instruit, car on ne peut plus exécuter à mort dans la capitale sans sa sanction. Sa Hautesse voulut saisir cette occasion d'adoucir la coutume en pareil cas. Elle désirait commuer la peine encourue par les délinquants.

Le mari fut inexorable. Il se répandit en plaintes sur les atteintes portées à la loi ; il menaçait d'opérer un soulèvement. L'autorité céda, et les prévenus furent pendus. Autrefois, la femme, cousue vivante dans un sac, eût été jetée à la mer.

Les corps restèrent exposés trois jours à la vue du public, sur les places choisies, au milieu des marchés, par l'époux outragé.

Ces deux exécutions, et une décapitation survenue peu de temps auparavant, sont les seules condamnations judiciaires à la peine capitale qui

aient eu lieu du mois d'octobre 1836 au mois de mai 1838. Cette dernière condamnation souleva un incident étrange.

Un uléma en grande considération remplissait le poste de président des monnaies. Dans sa nombreuse domesticité, se trouvait un homme qu'il avait traité en favori pendant une quinzaine d'années.

La bonne harmonie cessa entre eux, et le valet fut renvoyé. Mais le maître, loin d'être satisfait par cette expulsion, poursuivit ce malheureux par des calomnies acérées, et parvint à le faire renvoyer des diverses maisons où il avait réussi à se placer.

Exaspéré par cette persécution, cet homme se décide à en tirer une vengeance éclatante, et c'est dans une des mosquées impériales, située sur la place d'Eski (ancien sérail), un jour de grande fête, et au milieu de la prière, qu'il poignarde celui qu'il regarde comme son ennemi implacable.

Les kavasses (gendarmes) se précipitent sur lui. Il en tue deux et en blesse un troisième avant qu'on ait pu lui arracher le stylet avec lequel il a commis tous ces ravages. Il est conduit en prison.

L'uléma se rassemble sans retard dans le lieu de ses séances. Le mufti, les deux kadilcskers, le stambould-effendissi (grand juge de Constantinople), et tous les autres grands dignitaires de

ce corps, sont présents. Il est arrêté, qu'attendu la qualité de la victime, le lieu où l'assassinat a été commis, et le moment choisi par le meurtrier, la cause sera jugée avec la plus grande solennité. Mais pendant que cet aréopage délibérait, le séraskier, gouverneur de Constantinople, nouvellement nommé à cet emploi, ayant, en cette qualité, la justice prévôtale, jugea convenable de saisir cette occasion de faire usage de sa prérogative.

Il fait enlever et décapiter le coupable, sur le motif que des kavasses dépendant de son service sont au nombre des morts; et après le supplice, il fait placer le corps sur la voie publique, à portée de la mosquée théâtre du crime.

L'uléma, en apprenant cette usurpation sur ses prérogatives, cria bien haut, rappela ses droits violés, et demanda satisfaction.

Le séraskier venait d'épouser la fille aînée du sultan : on le soutint contre la formidable corporation des gens de loi et d'église, et il fut visible, dès ce jour, que la puissance et la considération de ce corps étaient en décadence.

L'axiome *cedant arma togæ* était autrefois dans toute sa force en Turquie, quand l'uléma parlait en corps.

Il nous reste, pour compléter ce premier aperçu, à prouver, par un exemple récent, que le système prévôtal, en matière criminelle, est encore

en principe chez les Turcs, dans sa verdeur primitive, et que le caractère seul du sultan en modère l'application.

Vers le printemps de 1837, Sa Hautesse annonça, nous l'avons déjà dit dans le chapitre *Finances*, l'intention de visiter les provinces du nord de son empire, échappées jusqu'à ce jour aux empiètements successifs des Russes.

C'était une chose inouïe dans les fastes ottomans, qu'un voyage du Grand Seigneur entrepris dans des vues pacifiques et d'améliorations. Tous les bons esprits y applaudirent. Mais si l'idée première était bonne en elle-même, rien n'avait été prévu pour la seconder. Nous avons fait connaître que ce voyage est resté sans résultat.

Mahmoud, avant son départ, avait jugé que son éloignement pourrait réveiller des espérances mal comprimées, et suggérer aux anciens factieux et aux adversaires de ses réformes, l'idée de tenter un soulèvement.

Cette crainte présida à l'adoption de mesures propres à le prévenir ou à le réprimer, et, entre autres dispositions, il fut créé une sorte de conseil de régence, auquel les pouvoirs les plus étendus furent attribués. Pertex-Pacha, ministre de l'intérieur, en eut la présidence.

On s'accordait à reconnaître à ce dignitaire, de la capacité et de la fermeté. Il en déploya, comme on va le voir ; mais cela ne le sauva pas de la ca-

tastrophe dont nous avons parlé dans l'avant-propos.

Le sultan Mahmoud avait été guidé dans ses prévisions par une sorte de prescience innée qu'on se plaît à lui attribuer. Il y avait à peine un mois qu'il avait quitté sa capitale, lorsque le parti janissaire crut le moment arrivé de ressaisir son influence.

Cinquante de ceux qui avaient échappé à l'extermination se réunirent chez un de leurs anciens en grande vénération parmi le peuple, et combinèrent les moyens d'exciter des troubles, à la faveur desquels ils pussent parvenir à renverser le nouvel ordre de choses.

La maison du chef de ce complot est vaste et peinte en rouge, ce qui a valu à sa tentative le nom *d'entreprise de la Maison-Rouge*. Elle est située près d'une porte de Galata, donnant sur le faubourg européen de Péra, d'où les conjurés pouvaient, en cas de revers, se jeter dans la campagne et fuir dans toutes les directions.

Mais ils furent trahis, et la nuit même fixée pour l'explosion qu'ils avaient préparée, le faux frère qui les avait vendus, ouvrit à la troupe envoyée secrètement sur les lieux, la porte de ladite maison.

Trois chefs qui délibéraient dans une salle du rez-de-chaussée furent immédiatement égorgés sans bruit; les autres se rendirent sans songer à

résister. On les emmena; ils ne reparurent plus. On sut, mais sans pouvoir en obtenir la preuve, qu'ils avaient été noyés, la même nuit, dans les eaux du Bosphore.

Cet événement ne fit aucune sensation; à peine en parla-t-on le lendemain; il était oublié le jour après. Nous ne l'avons rappelé que pour faire remarquer que les procédés de la justice prévôtale viennent encore en aide au gouvernement turc, quand il les croit utiles ou nécessaires.

Les détails qui précèdent n'ont encore trait qu'à la justice criminelle dans les états ottomans. On a vu que cette justice se divisait en deux parties bien distinctes : la régulière et la prévôtale, mais que, malgré cette séparation tracée par le droit et par l'usage entre ces deux juridictions, il pouvait survenir des empiètements saillants de l'une sur l'autre.

On peut conclure de ce que nous venons d'exposer, qu'à cela près des restrictions à l'exercice de la puissance prévôtale, posées par l'empereur Mahmoud, les choses marchent encore à peu près sur les errements du passé.

Ainsi se trouve justifiée l'assertion qui commence le présent récit, que, de toutes les branches de l'ordre public, la justice est celle qui a le moins ressenti les changements introduits par ce prince.

Avant les innovations qu'il a introduites dans

ses états, le plus grand obstacle à tout projet d'amélioration se rencontrait dans les usages.

Quelque avantageuse que fût une proposition, quelque convaincu de sa supériorité sur la chose en pratique qu'il s'agissait de modifier ou de changer, le ministre ottoman auquel vous vous adressiez ne manquait pas de vous répondre avec un flegme imperturbable : « *Vous avez raison; mais* « *bizim adet dchil* (*ce n'est pas notre usage*). » Que d'efforts, que d'idées salutaires, sont venus se briser contre cette phrase, aussi ancienne que la domination ottomane !

Il a fallu toute la raideur de caractère du sultan réformateur pour qu'il ait réussi à ébaucher ses vues régénératrices, et à briser sur quelques points cet empêchement devant lequel tout avait reculé avant lui. Mais, partout où ce prince n'a pas encore porté la cognée, l'usage survit et règne avec la même tyrannie que dans les temps anciens.

Il faut toujours citer pour être compris, et il n'est pas de moyen plus sûr d'apprécier un peuple que de le saisir dans ses habitudes sociales. En application de ce principe, nous allons, avant de quitter la justice criminelle pour entrer dans l'examen de la justice civile, exposer quelques pratiques consacrées par le temps. Si elles paraissent négligées depuis le nouvel ordre de choses, elles n'en existent pas moins, et peuvent revivre d'un

moment à l'autre, jusqu'à ce que des firmans bien libellés et sérieusement observés les aient anéanties.

Au criminel et en justice *prévôtale*, le coupable est jugé par l'autorité devant laquelle il comparaît, sur le simple rapport de son délit, et il est immédiatement soumis à la peine qui a été prononcée contre lui.

Dans les mêmes cas et en justice *régulière*, il existe une sorte de débat, très-sommaire à la vérité, mais enfin qui admet un droit de justification en faveur du prévenu, et l'audition de témoins s'ils sont produits séance tenante.

C'est bien peu, direz-vous! Assurément; mais c'est beaucoup si vous comparez aux règles de l'autre juridiction.

Si, malgré cette légère déférence de la loi, l'accusé est condamné, il est livré de suite à l'exécuteur des sentences, qui s'en saisit, et le conduit, fortement lié avec des cordes, au lieu qu'il lui aura plu de choisir pour l'exécution : car il n'y a pas à Constantinople de site affecté aux supplices.

Supposons que ce malheureux soit un homicide.

C'est sur la plainte de la famille de sa victime qu'il a été poursuivi. Elle a assisté au jugement, sollicité la peine, et obtenu la condamnation.

Dès que l'arrêt a été rendu, la loi se trouve satisfaite; car la justice a prononcé. Le coupable

ne lui appartient plus. Il est, en quelque sorte, la propriété des plaignants. C'est eux, en effet, qui pâtissent du tort occasionné par le crime.

Ceux-ci se mettent à la suite du condamné, qu'entraîne le bourreau, accompagné de son aide, porteur d'une échelle. Pendant le trajet, ils lui reprochent son infâme action, le dommage et la douleur qu'il leur occasionne. C'est un père, un frère, un fils, dont il les a privés.

Le bourreau s'attendrit; il devient conciliateur. Tu les entends, dit-il à l'homme dont le sort est entre ses mains. Ils ont raison. Tu leur as fait un mal affreux. Ne trouverais-tu pas juste de les dédommager? Tu peux te sauver par un sacrifice. Voyons, qu'offres-tu?

Le patient, paraissant ému à son tour, répond : Eh bien, je donnerai cent piastres.

Le bourreau aux intéressés : Il donnera cent piastres.

Cent piastres! le monstre! A-t-il bien ce front, lui qui est riche? Cent piastres pour un père, un frère, un fils! Non! non. Qu'il meure!

Tu le vois, reprend le bourreau, ils refusent. Allons, sois plus raisonnable. — Eh bien! j'en donnerai mille, deux mille, cinq mille.

Grâce à l'exécuteur des sentences, on finit par s'entendre; car il a menacé de mettre fin aux débats en exécutant l'arrêt.

L'argent est compté, le condamné est mis en

liberté, et l'officieux médiateur touche un double courtage. Cependant la loi et la société ont été désintéressés par l'arrêt rendu par le juge.

On assure que des criminels ont subi leur jugement pour n'avoir pas voulu ou pas pu satisfaire aux exigences des poursuivants.

Dans des cas pareils, ou dans d'autres, où il n'y avait pas de négociations, faute d'intervenants, il s'ouvrait en faveur du bourreau une spéculation aussi singulière par sa nature, qu'elle pouvait devenir productive par ses résultats.

On a vu qu'à Constantinople il n'existe pas de lieu affecté aux exécutions. Le bourreau est maître du choix de l'emplacement, si on ne lui en a pas désigné un, pour tel cas spécial.

Dès qu'il était en possession du patient, et en route avec lui, il lorgnait du coin de l'œil les boutiques, les cafés, les lieux les plus fréquentés, et l'on devinait son choix par l'échelle que son aide, sur un signe, de lui seul compris, allait placer contre la porte ou la devanture du local préféré.

Aussitôt que le propriétaire des lieux pénétrait son intention, alarmé du préjudice que la présence d'un pendu, pendant les trois jours que le cadavre resterait appendu, ferait à son établissement, il accourait, et faisait les plus vives supplications pour qu'on lui épargnât ce spectacle, qui éloignerait ses chalands.

Toutes ses raisons étaient inutiles, jusqu'à ce

que le bourreau, touché par quelque argument irrésistible, se désistât de son droit.

Il poussait plus loin, pratiquait le même manége vis-à-vis d'autres propriétaires, et ne cessait que lorsqu'il apercevait quelque autorité qui aurait pu blâmer et punir cet étrange trafic.

Alors seulement le condamné subissait sa peine. On l'accrochait contre quelque local inhabité, où, en été comme en hiver, la permanence était de soixante et douze heures, quelle que fût l'influence de la saison. Disons, en passant, pour compléter ce bizarre tableau, que lorsque le pendu était un raja, ce qui est presque toujours le cas, la décollation ou l'étranglement étant plus particulièrement en usage pour les Musulmans, il se rencontrait toujours quelque zélé disciple du prophète, qui trouvait moyen de le coiffer d'un chapeau, enlevé au premier passant régnicole, de ceux qui ont la manie de se vêtir à l'européenne. C'était, dans les idées du peuple dominateur, une manière d'exprimer son mépris pour tout ce qui ne professe pas l'islamisme; et les bons Musulmans d'applaudir.

Caressez donc ces Musulmans, quand vous les voyez dans vos cités, si complaisants et si affectueux. Vous n'êtes, à leurs yeux, que des réprouvés, tout au plus dignes de leur commisération.

Il y a, en Turquie, un genre de délit à l'égard

duquel la rigueur de la loi n'admet pas de palliatifs dans l'application de la peine.

Sous un gouvernement despotique, où la confiscation est de règle dans une multitude de cas, où nul système hypothécaire, nulle banque, nulle fondation, n'offre aux particuliers des moyens sûrs de placement pour leurs capitaux, il y a une tendance générale à enfouir ses richesses.

On donne indistinctement le nom de trésor à ces fonds cachés, quelle que soit leur quotité. Or, tout trésor dont la découverte est due au hasard appartient au sultan. Malheur à qui hésite à en révéler l'existence, avant même d'y avoir porté une main sacrilége !

Un exemple va établir l'énormité de ce danger, alors même que, par ignorance, on n'a pu l'éviter. Le fait se passa en 1799, sous le règne de Sélim III, oncle de l'empereur actuel, dont les Turcs louent encore la modération et l'humanité.

Les habitants de Constantinople font usage de brasier pour chauffer leurs domiciles pendant la dure saison. Il y a de graves inconvénients dans cet usage ; on les lira dans le chapitre consacré aux incendies. Nous anticipons sur ce récit, seulement autant qu'il est nécessaire pour l'intelligence du fait suivant.

Une famille entière fut asphyxiée autour d'un mangal, dont le charbon n'avait pas été entière-

ment réduit en braise avant qu'on ne l'introduisît dans la salle où elle se réunissait.

L'infection répandue au-dehors par la putréfaction des cadavres révéla ce malheur. Le cadi, averti, se transporta sur les lieux, fit enlever et inhumer les corps, et procéda, le lendemain, à la vente aux criées de cette maison, dont toute la famille propriétaire avait péri à la fois.

Elle échut à un Musulman très-considéré, lequel, en ayant reçu la clef, après l'acquittement du prix, voulut, quand tout le monde se fut retiré, jeter un premier coup d'œil sur sa nouvelle acquisition.

Dans une des pièces du rez-de-chaussée il remarque une planche du parquet qui paraît mal assujettie et avoir été soulevée depuis peu. Il la lève à son tour, et aperçoit, dans le vide qu'elle couvrait, un baril debout, sur lequel un papier était placé.

Le Turc ne savait pas lire. A tout hasard, il plonge le bras, retire le papier, replace la planche, et, attendu l'heure avancée, remet au lendemain à faire un examen plus approfondi de l'établissement.

Il regagnait paisiblement son domicile, lorsqu'il fait la rencontre d'un Juif lettré de sa connaissance. Impatient d'apprendre le contenu du papier, il prie l'Israélite de le lui lire.

A peine celui-ci en a-t-il parcouru les premières

lignes, qu'il s'écrie : J'en veux la moitié.—Quelle moitié ? répond le Turc.—J'en veux la moitié, répète le Juif.—Tu ne l'auras pas, réplique le Turc ; et, pendant ce temps, il cherche à reprendre son papier, que le Juif tient éloigné avec son bras droit tendu, tandis que du gauche il repousse le réclamant.

Ce colloque et ce débat au milieu de la rue, dont on ne pouvait deviner le motif, avaient attiré les passants. Parmi eux se trouvait un appariteur, qui arrache le papier des mains d'Israël. Dès qu'il en a pris connaissance, il arrête les contendants, et les force à le suivre chez le cadi.

La loi était formelle. Le magistrat, attendu que les prévenus ont eu connaissance de l'existence d'un trésor, et qu'ils ont songé à se le partager, au mépris des droits du sultan, ordonne de les décapiter.

Ils le furent sur le moment, et le malheureux Turc mourut victime de son ignorance, de la perfidie et de l'avidité du sectateur de Moïse, sans avoir su positivement la cause de son funeste sort.

Le jugement, comme nous venons de le dire, reçut son exécution immédiate. Il n'y eut de différence dans l'exécution de la sentence, que celle établie par l'usage. Le corps du Musulman fut couché sur le dos, le bras gauche arrondi, et la tête placée dans l'espèce de cercle qu'il

formait, ayant la bouche adhérente au cœur.

Le Juif fut couché sur le ventre, les cuisses ouvertes, et la tête, posée dans l'intervalle qu'elles laissaient entre elles, avait une adhérence moins noble, mais caractérisant on ne peut mieux le mépris qui accompagne chez les Musulmans la race à laquelle le traître appartenait.

Nous ne finirons pas cet article sur la justice criminelle sans citer une prérogative singulière à laquelle l'atrocité du pouvoir avait donné naissance, et dont l'humanité a eu souvent à se féliciter.

Le supplice du pal, si cruel dans son ensemble et dans ses détails, avait cela d'horrible que les souffrances du patient pouvaient se prolonger pendant 12, 15, et même 24 heures.

Le fameux Djezzar (boucher) pacha, qui, par sa résistance dans Saint-Jean-d'Acre, en 1799, procura au grand Napoléon une couronne impériale en Europe, en empêchant le général Bonaparte d'aller en conquérir une autre dans les grandes Indes, se faisait un jeu des condamnations au pal.

Heureusement que la Providence avait placé dans la résidence de ce monstre un homme issu d'une des plus anciennes familles de la Mecque, qui avait hérité la prérogative d'abréger les souffrances humaines partout où il les rencontrait. Mais il fallait, pour qu'il pût user de ce privilége,

qu'il rencontrât inopinément le sujet auquel son intervention devenait nécessaire.

S'il eût cherché l'occasion de l'exercer, il eût dépassé son droit; et Djezzar, malgré son respect pour tout ce qui dérivait du culte, ne lui eût pas pardonné de lui avoir dérobé indûment une victime. Voici comment l'on parvenait à concilier le droit avec les besoins de l'humanité.

On attendait que le condamné fût placé sur le pal; alors les parents se présentaient chez le saint homme, et après s'être informés de sa santé, lui demandaient avec intérêt s'il ne profiterait pas du beau temps pour aller prendre l'air.

Cette question indirecte était comprise. L'homme bienfaisant ordonnait de suite qu'on lui amenât son cheval et qu'on préparât aussi ses armes, parce qu'il désirait prendre le plaisir de la chasse.

Il se laissait conduire du côté où gémissait le condamné. A sa vue, celui-ci s'écriait : *Aman* (pitié)! *aman* (compassion)! La réponse était des coups de carabine tirés sur lui, jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de souffrance et de vie.

C'était là, il faut le reconnaître, une bien bizarre manière de venir au secours de la nature, en proie aux plus vives douleurs; elle n'en était pas moins appréciée. L'effendi revenait toujours de ses expéditions accompagné des démonstrations les plus vives de reconnaissance et de vénération.

C'est une singulière nation que celle où subsis-

taient naguère encore de tels usages. Combien doit paraître grand celui qui a entrepris sa régénération! Mais combien elle sera lente, si elle s'effectue jamais!

La justice civile, chez les Turcs, n'est légalement exercée que par le corps des ulémas, que l'étude du Coran, base de toute législation régulière dans les états ottomans, a préparé à ce sacerdoce.

Mais le texte du Coran, pur et correct dans sa rédaction, est obscurci par les innombrables commentaires auxquels il a donné lieu. Cette variété d'opinions, surtout de celles qui émanent de personnages vénérés en raison de leur savoir et d'une haute réputation de sagesse et de sainteté, autorise les interprétations; et de l'interprétation à l'arbitraire il n'y a souvent qu'un pas.

Il résulte de la confusion des doctrines entre les commentateurs, qu'un justiciable ne peut jamais fonder le succès de sa cause sur le texte précis de la loi écrite. Son sort dépend de la manière dont le juge envisage ce texte, en s'appuyant sur l'avis des docteurs dont il a adopté les doctrines.

Un exemple fera mieux ressortir les contradictions qui faussent souvent l'application de la loi primitive.

La tête du corps de l'uléma réside dans Constantinople; son chef est le mufti ou sheik-islan (prince de la loi). A côté de ce grand dignitaire marchent

et siégent les deux kadileskers d'Europe et d'Asie.

Ces trois personnages sont environnés de la plus haute considération, et l'opinion de leur infaillibilité est presque aussi bien établie parmi les fidèles, que l'était celle des papes dans des temps peu éloignés.

Il n'y a, en Turquie, ni avocats, ni avoués, ni huissiers, ni procédure écrite. Un particulier qui veut ouvrir une contestation devant le cadi, invite son adversaire à s'y présenter à jour et à heure fixes, on l'en fait sommer par un des gens du magistrat. L'un et l'autre comparaissent au moment convenu, et le plaignant expose la cause.

Les adversaires sont seuls, ou tout au plus accompagnés de témoins, s'ils peuvent en produire.

Mais le demandeur a cru devoir fortifier ses droits d'une opinion favorable. Dans cette vue, il a rédigé ou fait écrire un exposé sommaire de sa demande; elle est terminée par cet appel : *L'exposant est-il ou non dans son droit ?*

Cette requête est déposée chez le mufti ou chez l'un des kadileskers. Trois jours après elle est répondue, et toujours la décision est favorable à l'exposant, parce qu'il a eu soin de présenter l'affaire sous un jour qui lui donnât raison.

Mais il arrive que le défenseur a eu la même pensée. Lui aussi a fourni un mémoire; il l'a déposé chez un des deux autres grands justiciers;

et comme il a eu soin dans son libellé, de mettre le droit de son côté, il a également obtenu une décision qui lui donne gain de cause.

A l'appel de la requête, chaque partie présente sa consultation. Le juge, voyant deux décisions contradictoires et n'osant prononcer entre deux autorités auxquelles il doit un égal respect, il prend le parti le plus prudent, celui de les mettre de côté et de ne prononcer qu'en écoutant son libre arbitre.

Une autre circonstance contribue souvent à jeter de l'incertitude dans la distribution de la justice, et à favoriser le penchant à l'arbitraire qui peut exister chez certains juges.

On a déjà dit que la base de la législation se trouve dans le Coran. Mais il est souvent arrivé, et cela se voit tous les jours, que les ordonnances du souverain prescrivent des règles en opposition avec la loi primitive. En principe, ces actes ne devraient pas prévaloir sur celle-ci.

Le sultan est armé d'un pouvoir absolu. Il a en main les moyens de faire respecter ses décisions. Il a, en outre, en lui le prestige attaché au califat, dont il est le représentant. Comment oser lui résister?

Les cadis ne l'essaient pas. Mais, comme en Turquie les ordres souverains tombent incessamment en désuétude, ils reviennent bien vite à leurs anciens errements; et il arrive, en dernier résul-

tat, qu'armés désormais de deux textes de loi également obligatoires, ils appliquent indifféremment l'un et l'autre, en donnant toujours la préférence à celui qui cadre le mieux avec leurs idées ou leur inclination.

Il ne faudrait pas conclure de cette complication dans la situation des magistrats turcs, que toute équité fût bannie de leur administration. On rend, au contraire, au corps des ulémas, la justice que le plus grand nombre de ses membres se distinguent par une exacte probité.

Souvent le juge, pour parvenir à la découverte de la vérité, supplée avec sagacité à l'absence des preuves. On cite une multitude d'occasions où l'adresse du magistrat a déjoué l'intrigue et la perversité. Nous allons en rapporter une qui eut beaucoup de retentissement vers la fin du dernier siècle, sous le règne d'Abdul-Hamid, père de Mahmoud aujourd'hui régnant.

Nous devons rappeler ici que le prophète a imposé à tous ses sectateurs, l'obligation de faire une fois dans leur vie le voyage des villes saintes, la Mecque et Médine. Ce précepte est tellement absolu, quoique mal observé dans ces derniers temps, qu'un fidèle qui ne l'a point accompli de son vivant est tenu de le faire exécuter pour lui, par un des siens, après son décès.

Un Musulman zélé meurt dans cette situation, et par son testament lègue à son neveu une somme

de 2,500 ducats de Venise (environ 30,000 fr.), sous la condition que, dès l'année suivante, il se mettra en route pour ce pèlerinage à l'intention du défunt.

On ne voyage pas en Turquie comme on le fait dans le reste de l'Europe. Là, point de routes ; les gîtes sont rares ; les chemins peu sûrs ; et l'on doit se munir de toutes les choses nécessaires à la vie, pendant les quatre-vingt-dix ou cent journées de désert que l'on doit traverser, dans le trajet de Constantinople à la Mecque.

Une caravane solennelle part tous les ans de la première de ces villes pour la seconde. Elle est ralliée dans sa marche par les caravanes venant de tous les points de l'empire ottoman, de la Perse, de Maroc, des États Barbaresques, etc.

Des fidèles se joignent individuellement à ces grands convois, lesquels voyagent sous la conduite d'un chef nommé par le divan, et sous la protection d'un pacha commandant une escorte suffisante, pour les défendre contre les Bédouins du désert.

Avec le temps, l'acte religieux prescrit aux Musulmans est devenu, pour la plupart d'entre eux, un moyen de spéculation très-avantageux. Il se fait un grand commerce au moyen de ces caravanes, qui répandent et échangent, tout le long de la route, les produits des différentes contrées qu'elles traversent.

Le jeune légataire, possesseur de 2,500 ducats et

chargé d'un devoir sacré à remplir, pensa à rendre productive sa dévote mission. Mais ce fut à Alep qu'il se proposa, d'après les conseils de ses amis, de convertir son or en marchandises, dont une vente avantageuse lui était promise à la Mecque et à Médine.

Son parti arrêté, il se rend chez le conducteur désigné de la caravane prête à partir. Il traite du prix de sa course, lui confie ses projets, et lui remet ses ducats, que celui-ci doit lui rendre à l'arrivée à Alep.

Il faut bien se garder d'accuser de légèreté ce voyageur. Ce qu'il faisait était consacré par l'usage. Il imitait ses devanciers, et même ses compagnons de voyage, qui tous en usaient de même pour la sûreté des espèces et des objets précieux qu'ils emportaient avec eux.

Il était inouï jusqu'alors qu'un chamelier conducteur de la caravane sainte eût manqué à ses engagements, et il était réservé au malheureux légataire d'être victime d'une dérogation sans exemple antérieur.

A peine la caravane est-elle parvenue à Alep, que le voyageur réclame ses fonds pour procéder à ses emplettes. Le chamelier nie les avoir reçus, traite le réclamant d'imposteur et de fou, et le menace de la colère du pacha de l'endroit, dont il a toute la confiance.

Que faire? Le jeune homme n'avait pas de té-

moins. Comment lutter contre la réputation de probité de son déloyal dépositaire? Force lui fut d'abandonner la caravane, et de se mettre au service d'un étranger pour regagner, à sa suite, la capitale, qu'il avait quittée plein d'espérances.

Plusieurs années se passent. Le chamelier avait fait, avec les ducats si illégitimement tombés en son pouvoir, la spéculation que sa victime avait méditée. Il s'était enrichi, et avait renoncé à la profession pénible qu'il avait suivie depuis sa jeunesse. Ses affaires le ramènent à Constantinople.

Il passait un jour devant le palais du stamboul-effendisi (grand juge de Constantinople), quand le jeune homme le rencontre, et le reconnaît malgré le luxe qui régnait dans sa mise.

Enhardi par le voisinage de l'éminent personnage, le jeune homme aborde son débiteur et l'invite à le suivre dans le palais. Le chamelier, de son côté, l'avait aussi reconnu. Mais rassuré d'une part par la pensée que le plaignant ne pourra pas produire de témoins, et de l'autre, que, dans sa position sociale, il n'a rien à redouter d'un pauvre diable sans consistance et sans protection, il n'hésite pas à entrer avec lui.

Devant le juge, le demandeur expose sa plainte avec timidité, mais avec l'accent de la vérité. Qu'as-tu à répondre? dit le magistrat au chamelier. — Moi, dit celui-ci : qu'il faut que cet homme

soit fou; que sa figure m'est tout-à-fait inconnue, et qu'il me paraît impossible qu'il ait jamais eu en son pouvoir une somme aussi forte que celle qu'il ose me réclamer; enfin, que de ma vie *je n'ai été chamelier*. — As-tu des témoins? reprend le juge en s'adressant de rechef au demandeur. — Non. — En ce cas, je n'y puis rien. Retirez-vous.

Ils s'en allaient de concert; le plaignant triste; l'autre, fier de son triomphe, et plaisantant même sa victime sur sa folle présomption, d'avoir cru pouvoir l'emporter sur un homme tel que lui.

Ils étaient déjà parvenus au milieu de la cour du palais, lorsque le magistrat, se plaçant à une croisée, s'écrie d'une voix forte : Eh! chamelier! chamelier! Celui-ci se retourne, et voyant que le juge lui fait signe de la main, et avec un visage caressant, de revenir auprès de lui, il se précipite pour se rendre à cet ordre, qui ne lui pronostique rien que d'agréable.

Mais dès qu'il fut devant le personnage, quelle dut être sa confusion, quand celui-ci, d'un ton sévère, prononça la sentence suivante : « Ah! « misérable, tu prétends n'avoir jamais été cha-« melier, et tu réponds avec tant de facilité à ce « nom! Tu vas à l'instant rembourser à ce jeune « homme ce qu'il réclame, et tu paieras, en « outre, une somme égale au profit des pauvres. « Estime-toi heureux que je ne te fasse pas « pendre. »

Le droit de rendre la justice en matières civiles appartient, sans partage, aux membres de l'uléma. A Constantinople, et partout dans l'empire, où l'autorité du sultan est respectée, ils savent maintenir leur prérogative. Mais il n'en était pas ainsi dans les lieux où des pachas, bravant les foudres du sérail, s'étaient emparés du pouvoir souverain.

Ces pachas, au nombre desquels on doit citer Djezzar, de Saint-Jean-d'Acre ; Ali, de Janina, et les pachas deys d'Alger, depuis deux siècles, toléraient les cadis nommés pour leur résidence et pour les villes de leur ressort. Ils leur laissaient remplir leurs fonctions toutes les fois que les plaideurs recouraient d'eux-mêmes à leur tribunal. Mais dès qu'une partie portait sa cause devant eux, ou appelait d'une sentence du juge, ils n'hésitaient point à prononcer, et leur arrêt était définitif.

L'uléma souffrait en silence ces usurpations. Le moindre symptôme de résistance l'eût fait bannir, sans espoir de satisfaction ; car là où les ordres du sultan étaient ouvertement méprisés, on ne pouvait espérer de faire punir une atteinte portée aux droits d'un juge. Si un cadi s'exposait à cette disgrâce, il était remplacé, et son successeur, bien averti, perdait toute velléité d'opposition.

Le corps de l'uléma communiquait, à tout individu qu'il admettait dans ses rangs, deux avantages inappréciables sous le régime ottoman. Les

ulémas étaient à l'abri de la mort violente et de la confiscation, auxquelles tous les autres sujets du sultan étaient exposés. Le gouvernement ne pouvait atteindre les gens de loi et d'église que par la destitution et l'exil.

On a bien prétendu que, dans des temps reculés, un genre de supplice spécial était réservé aux individus de ce corps. On a dit, et des écrivains ont propagé ce fait, qu'en cas de crime capital on les pilait dans un mortier de marbre.

Il existe, en effet, dans la seconde cour du sérail, dont le sultan Mahmoud ne fait plus son habitation, un immense mortier en marbre, auquel on attribue cette destination. Les souvenirs publics, qui tiennent lieu d'annales chez les Turcs, ne citent aucun personnage qui ait péri par ce moyen.

Les prérogatives que nous venons d'indiquer étaient la principale cause de la puissance de l'uléma. Les richesses de ses membres, exemptes d'avanies et de confiscations, se perpétuaient dans les familles, et leur permettaient d'entretenir une nombreuse clientelle qui étendait leur influence.

Des maisons puissantes, depuis la conquête du territoire, ne manquaient jamais de faire élever leur premier-né pour le faire entrer dans l'uléma, et de garantir, par cette précaution, la sûreté du patrimoine.

C'est ce qui explique comment deux familles qui possédaient, comme feudataires, plus de la

moitié du sol de l'Anadolie, ont pu conserver ainsi jusqu'au temps des réformes, leurs immenses apanages.

L'une d'elles, celle de Cara-Osman-Oglou (le fils du noir Osman), qui avait sa résidence dans l'ancienne Magnésie, ville encore importante, située dans les terres, à sept lieues de Smyrne, put, au moment de la dévastation de la Morée, à la paix avec la Russie, en 1790, recueillir vingt mille familles grecques, qui vinrent doubler la fécondité de ses domaines.

Autrefois, quand un uléma devenait trop important et donnait de l'ombrage au sultan, on usait, pour s'en débarrasser, d'un moyen qui réussissait quelquefois.

On environnait cet homme de séductions ; on le comblait de présents ; on le consultait sur les affaires les plus délicates. On assurait ne vouloir agir que par ses conseils, et l'on finissait par lui offrir des emplois, des missions, que lui seul pouvait convenablement remplir.

Si l'on parvenait à le fasciner, c'en était fait du personnage. Son acceptation de fonctions gouvernementales lui faisait perdre sa qualité d'uléma, et rien n'arrêtait plus la vengeance qu'on en voulait tirer.

Nous n'avons pu apprendre quels moyens le gouvernement de l'empereur Mahmoud a employés pour renverser la formidable attitude des grands

feudataires de l'Asie-Mineure, et les priver de leur prépondérance et de leurs vastes domaines.

Les héritiers de ces anciennes maisons, et notamment l'héritier des Cara-Osman-Oglou, ne sont plus que d'opulents particuliers, n'ayant d'autre garantie de leur position nouvelle que celle dont jouissent les autres sujets de Sa Hautesse.

Un des traits caractéristiques du système judiciaire en vigueur chez les Turcs, c'est la préférence donnée à la preuve testimoniale sur les actes écrits. Le contrat et l'obligation de toutes natures, le billet à ordre et la lettre de change, ne sont rien entre les mains du porteur, si le signataire peut prouver, par témoins, qu'il en a acquitté le montant.

Cette règle, que l'usage, prévalant sur le texte souvent ambigu de la loi, a consacreé, a pris son origine dans l'ignorance des peuples, chez lesquels l'art de l'écriture était resserré dans le cercle étroit des légistes. Ainsi il en était jadis dans nos contrées, à l'époque où l'on insérait dans les actes: « Et a déclaré ne savoir écrire, attendu sa qualité d'homme noble. »

On conçoit quelles perturbations un tel système devait amener dans le mouvement des intérêts sociaux. Elles n'étaient balancées que par une bonne foi généralement reconnue dans la nation ottomane, avant que les réformes essayées, avec

l'intention du bien, n'eussent introduit les tendances à la corruption, qui ne marchent que trop avec la civilisation.

Cette prépondérance obtenue par la preuve testimoniale sur les engagements réguliers, avait créé en Turquie, dans la capitale surtout, une profession funeste, dont les atteintes étaient difficiles à parer.

Il s'était formé une association de faux témoins, qui, malgré la rigueur de la répression, lorsque le dol était prouvé, exerçaient leur coupable industrie avec une audace sans pareille.

Loin que ces hommes abjects rougissent de leur infamie, ils affichaient, au contraire, ouvertement leur profession. Ils offraient eux-mêmes leur concours aux plaideurs, et allaient aussi jusqu'à solliciter, par l'appât d'une part dans leurs bénéfices, les suppôts de la justice de leur fournir l'occasion de l'exercer.

La preuve de l'existence et de l'activité de ce singulier trafic se trouve dans un ouvrage publié, il y a une cinquantaine d'années, par un supérieur des missions étrangères en Orient. C'est une grammaire de la langue turque, qui révèle de sérieuses études et de savantes recherches de la part de son auteur.

Ce vénérable prêtre, voulant donner à ses élèves les moyens de s'exercer dans l'idiome qu'il leur enseignait, a placé à la fin de son ouvrage une

longue série de dialogues réunissant les expressions, les phrases, les tournures les plus usuelles dans le langage ordinaire.

Il fallait trouver un cadre qui pût recevoir cette collection. La procédure commerciale le lui a fourni. Les interlocuteurs de ces dialogues sont un courtier juif, un marchand turc, épicier; un chef de suppôts de Thémis, manière d'huissier; un porte-faix, un cafetier; enfin, un juge et quelques personnages subalternes.

Il s'agit, et c'est à ce résultat que parvient l'association, de tromper un Français arrivé récemment d'Europe avec des marchandises. On parvient à le dépouiller par une application légale des usages passés en force de loi.

L'intrigue est filée avec autant d'art qu'il y en a dans la pièce la plus compliquée du théâtre italien. Si nos mœurs le comportaient, ce serait un divertissant sujet à transporter sur la scène.

Il est convenable de fournir une preuve, par faits positifs, de l'authenticité de l'existence des faux témoins, constitués par l'usage si puissant sur les Turcs, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Nous donnons ici cette preuve, et, pour l'intelligence des faits, nous avertirons qu'autrefois, à Constantinople, il se trouvait toujours à portée du local où siégeait une juridiction, un café servant de lieu de réunion à ces misérables.

Ils y étaient connus et appréciés sous le double

rapport de leur effronterie et de leur aptitude dans les affaires dont ils s'occupaient. On pouvait, en toute sûreté, s'adresser directement à eux et entrer tout d'abord en matière.

Si vous ne les connaissiez pas, le maître du café vous les montrait, et poussait même la complaisance jusqu'à se rendre intermédiaire. Son but, dans ce cas, était d'obtenir une rétribution de chaque partie.

Le débat avec l'homme de votre choix ne roulait jamais que sur la quotité du salaire de son intervention ; car, du reste, il était toujours prêt à faire tout ce que vous exigiez de lui.

Ce salaire s'évaluait sur l'importance de l'objet en litige. Ne tombiez-vous pas d'accord, cet homme ne s'en fâchait pas ; vous étiez même assuré de sa discrétion.

Assez généralement il vous désignait un sien confrère, à qui les offres que vous lui faisiez, et qu'il refusait pour son compte, pourraient peut-être convenir.

La fidélité de ces gens à tenir leurs promesses était reconnue. Elle prenait naissance dans l'esprit général de la nation et dans la conviction que la duplicité ruinerait leur état. Cette vertu n'est-elle pas un singulier contraste avec leur vil métier ?....

Arrivons à la citation historique ; elle servira à établir que, sous l'immoral gouvernement turc,

il était des cas où il devenait indispensable de repousser la fraude avec les armes employées par ceux qui la pratiquaient, surtout vis-à-vis des Européens nouvellement arrivés dans ce pays.

A l'époque où l'émigration (1791) devint en France une mode pour les uns, une nécessité pour d'autres, cette manie s'étendit jusqu'aux nationaux établis dans les Échelles du Levant. Beaucoup d'entre eux renoncèrent à la protection de leur patrie et se mirent sous celle de légations étrangères. Ainsi, ils se disaient Anglais, Russes, Autrichiens, suivant le drapeau qu'ils avaient adopté.

Les drogmans (interprètes) de France, presque tous élevés au collége Louis-le-Grand, à Paris, passaient pour les plus instruits et les plus au courant de la manière de traiter avec les autorités turques. Ils étaient, de plus, renommés pour une fidélité d'autant plus précieuse, qu'elle est plus rare chez les régnicoles qui exercent la même profession.

La séduction vint se joindre à la tendance que partageaient la plupart de ces interprètes, de repousser les principes de la révolution française : la Russie, l'Espagne, Naples, réussirent à débaucher les plus habiles d'entre ces attachés à la légation française, et tout à coup la nation se vit privée de ses meilleurs organes.

Un seul, remarquable par la profondeur de ses

études sur la législation locale, resta fidèle à la mère-patrie. Il se nommait Dantan, et a laissé un fils héritier de ses talents et de son patriotisme, dont l'éloge est dans toutes les bouches à Constantinople.

Dantan, le père, voyant toutes les voies relatives à la diplomatie pure, fermées par ses anciens, s'était fait, comme nous venons de le dire, une spécialité de l'étude des lois musulmanes, et particulièrement des lois et usages appliqués au commerce. On disait de lui que si ses collègues étaient les hommes de la légation, il était, *lui*, l'homme de la nation.

Les Turcs rendaient encore plus de justice à Dantan, que ne le faisaient ses compatriotes et les autres Européens, sur sa connaissance profonde de leurs codes et sur la sagacité de ses appréciations dans les textes équivoques. Aussi était-il sans cesse consulté par les ulémas les plus vénérés, ces lumières de l'islamisme.

On les a vus se transporter au château des Sept-Tours, où Dantan a passé trois ans, enfermé avec le reste de la légation française, pendant la guerre d'Égypte, pour lui demander des interprétations sur des passages obscurs des grands commentateurs.

L'émigration de ses principaux collègues le força d'interrompre ses études favorites, pour se livrer exclusivement aux intérêts politiques.

Après la terreur, et lorsque les inquiétudes suscitées par la guerre civile et les attaques simultanées de presque toute l'Europe furent calmées en France, le comité de salut public songea à renouer les négociations avec l'empire ottoman.

On fit partir pour Constantinople un ambassadeur, le citoyen Descorches, ex-marquis de Sainte-Croix, qui ne put parvenir à se faire reconnaître.

Le Directoire exécutif fut plus heureux. Le citoyen Verninac, désigné *envoyé extraordinaire*, fut admis par le divan. Mais les Turcs, fidèles à leurs traditions, voulurent voir en lui un ambassadeur et lui en donnèrent le titre, et ne consentirent à correspondre avec son gouvernement qu'autant que les suscriptions de leurs dépêches porteraient l'énonciation : *Au Directoire exécutif, empereur de France*, titre donné par eux aux souverains de ce pays, depuis les traités conclus avec François Ier.

Le citoyen Verninac avait trouvé, à son arrivée en Turquie, le commerce, nous pourrions dire le *monopole* français, anéanti. La guerre avait interrompu les arrivages; et les nations rivales, presque inconnues dans ces parages avant la révolution de 1789, y avaient remplacé notre pavillon et nos marchands.

A peine le citoyen Verninac était-il reconnu et installé, qu'il vit paraître un fabricant de Carcas-

sonne ou de Lodève, auteur d'un drap tissu et teint par un procédé nouveau. Cet industriel accompagnait sa première expédition, dans la vue d'étudier les goûts et les besoins du pays, et d'ouvrir des débouchés aux produits de sa fabrique.

Les Juifs, toujours fripons, toujours ardents à faire des dupes, avaient flairé le nouveau-venu et reconnu son inexpérience.

L'un d'eux le circonvient et lui amène un marchand arménien, qui se charge de toute la pacotille, montant à une valeur de 100,000 piastres (à cette époque, environ 120,000 fr.), et lui alloue un bénéfice assez considérable.

Ce bénéfice est payé comptant, et le surplus est soldé en effets tirés par l'acquéreur sur lui-même, à des échéances successives et assez rapprochées.

Le fabricant s'applaudissait de sa première affaire; mais quel ne fut pas son désappointement, lorsqu'à la présentation du premier effet échu, l'Arménien soutint qu'il l'avait payé, non-seulement celui-ci, mais encore tous les autres!

— Mais voici vos effets, s'écrie le malheureux fabricant; si vous les eussiez soldés, je vous les aurais rendus.

— Chansons que tout cela, réplique l'Arménien; vos traites ne sont que des chiffres sans valeur. J'ai des témoins qui ont vu faire le paiement. Je vous attends chez le cadi, si vous osez m'y traduire.

Le malheureux Français, étourdi du coup, n'a rien de plus pressé que de courir chez son ministre et de lui raconter sa piteuse aventure.

Dantan était présent à ce récit. Cette affaire est sérieuse sous tous les rapports, dit le ministre à ce premier drogman; indépendamment de l'intérêt que m'inspire Monsieur, et de la protection que je lui dois, il y a nécessité d'obtenir justice du misérable qui l'a si indignement trompé. La France vient de reprendre son rang sur cet ancien théâtre de ses succès. Nous travaillons à rétablir nos anciennes relations; ce serait un échec du plus fâcheux effet que de débuter par laisser mystifier et voler nos nationaux.

Je vous conjure, mon cher Dantan, de revenir pour un moment à vos anciennes et salutaires allures, et de vous charger de traiter vous-même l'affaire de ce fabricant.

Dantan le promit. Il fit donner rendez-vous à l'Arménien par-devant le grand juge de Constantinople, et, au jour et à l'heure indiqués, il se mit en route avec le plaignant.

Arrivé à peu de distance du tribunal, Dantan laisse celui-ci dans la rue et entre dans un café. Il en ressort un quart d'heure après, et lui dit : Nous pouvons à présent nous présenter devant le magistrat : nous sommes en mesure de confondre votre débiteur.

Ils pénètrent dans la salle d'audience, et y trou-

vent l'Arménien tout radieux, comme un homme certain de son triomphe.

La cause est appelée. Le Français déclare qu'il a vendu à son adversaire une forte partie de draps, dont il a été réglé en lettres de change qu'il montre au juge. Il ajoute que lorsqu'il a fait présenter la première à son échéance, cet homme a répondu que non-seulement celle-ci était acquittée, mais même que les autres non échues l'étaient aussi, et qu'il ne devait plus rien.

A cela que réponds-tu? dit le magistrat s'adressant au défendeur.—Je réponds que c'est l'exacte vérité; que j'ai payé en présence de ces gens, qui vont l'attester. Se retournant vers les témoins : Eh! vous autres, approchez et parlez.

Deux hommes s'avancent, et attestent qu'ils ont vu, tel jour, à telle heure, en tel endroit, le marchand arménien verser en monnaie du pays, dans les mains du Français, la somme qui lui était due.

Cette déclaration faite, les témoins se retirent, et le magistrat, parlant au Français, lui dit avec une teinte visible de regret : Tu les as entendus: je ne peux rien contre des affirmations aussi positives. Tu peux te retirer.

Un moment! s'écrie alors Dantan. Nous sommes loin de contester le témoignage si précis de ces honnêtes gens. Ils ont pu voir, en effet, que l'Arménien nous remettait la somme qu'ils ont dite.

Mais ils n'étaient plus présents quand, après avoir reconnu que ses espèces n'étaient pas de bon aloi, nous les lui avons rendues, en convenant avec lui qu'il les remplacerait par des ducats de Venise ; et voici deux personnes dignes de foi qui ont vu et entendu tout cela. Sur un signe de Dantan, deux Musulmans s'avancèrent, et confirmèrent ce qu'il venait de dire.

L'Arménien n'était pas préparé à cette riposte ; il fut condamné au paiement et, en outre, à une forte amende.

Le Français eut alors l'explication de la visite que Dantan avait faite au café voisin du tribunal.

Nous n'avons pas appris que les réformes aient atteint cet odieux abus ; seulement, il est devenu moins fréquent. Mais c'est peut-être parce que les transactions sont devenues plus rares, ou que les traitants prennent plus de précautions.

CHAPITRE V.

POLICE GÉNÉRALE.

La force matérielle d'un état, placé, comme l'empire ottoman, dans une situation vulnérable sous mille rapports, consiste dans ses armées de terre et de mer, et dans le régime financier qui fournit à leur entretien. On a pu se convaincre, par les détails contenus dans les chapitres précédents, quel peu de fond ce pays doit faire sur ces trois éléments de sécurité et de force.

Il est une autre institution plus intellectuelle que physique, destinée, par sa nature, à fortifier ces éléments, à les compléter, à les suppléer même, dans certains cas. Nous voulons parler de la police, considérée dans son acception la plus

12

étendue. Il n'y a rien, en Turquie, qui y ressemble.

A quel pays, cependant, une police serait-elle plus nécessaire? Sa population est formée de nations d'origine, de langage, de culte, de mœurs, d'intérêts dissemblables. Il est environné de voisins avides de ses dépouilles, qui y versent le rebut de leurs sujets, et sont ardents à y fomenter des troubles. L'étendue de ses côtes et de ses frontières le rend accessible sur une infinité de points aux intrigants, aux malfaiteurs, aux émissaires de l'ennemi. Que de motifs pour l'exercice d'une sévère surveillance! On n'y en aperçoit d'aucune espèce.

La police a deux objets distincts : la sûreté de l'état, celle des particuliers. L'une et l'autre sont également négligées par le plus inepte des gouvernements.

Nulle part la crainte qu'inspire l'autorité n'est plus grande qu'à Constantinople. On redoute sa brutalité, la déraison qui préside à ses actes, la promptitude de ses décisions, qui ne laissent aucune marge à la défense. La terreur ferme toutes les bouches, force les physionomies à la dissimulation, et comprime jusqu'à l'intimité dans le sanctuaire des familles; et, pourtant, en aucune contrée, on ne conspire avec plus d'audace contre le pouvoir.

Constantinople est peuplé de gens de tous rangs vendus à l'étranger. On les désigne comme tels;

ou les montre au doigt. On cite les traitements ou pensions qu'ils touchent pour prix de leur infamie. Ils ne s'en défendent pas; pour quelques-uns, c'est même un titre à la considération.

On vous dira : « Un tel homme est habile ; il a « fait sa fortune en servant telle puissance, à la- « quelle il livrait les secrets de tel personnage, « dont il avait la confiance. » Nous avons souvent entendu de tels discours, et nous pourrions citer des noms.

On va croire que la connaissance de cet état de choses rend les ministres turcs difficiles dans le choix de leurs confidents. Loin de là : enclins eux-mêmes, par la cupidité la plus effrénée, à être à la solde des ennemis de leur maître et de leur pays, et souvent convaincus de cette félonie, comment n'auraient-ils pas de l'indulgence et même de l'inclination pour ceux qui professent et pratiquent les mêmes principes ? Bien plus, il arrive que par niaiserie, ou de propos délibéré, ils fournissent eux-mêmes à ces traîtres des occasions d'exercer leurs funestes penchants.

Une preuve incontestable de cette dernière assertion, prise dans les plus hautes régions de la hiérarchie musulmane, et sur laquelle nous sommes en mesure de fournir témoins et matériaux, mérite d'être rapportée.

Dans l'automne de 1837, Uzrew-Pacha, ex-séraskier, dont il a déjà été parlé, voulut, malgré son

grand âge (il est octogénaire), rentrer au pouvoir, qu'il avait quitté l'année d'avant, par la charge de grand vizir, alors purement honorifique. Mais, comme en l'état de nullité où cette dignité était tombée, cette charge n'eût satisfait ni son ambition, ni son goût pour l'importance à laquelle sa longue carrière l'avait accoutumé, il imagina que la création d'une haute police, dont il se réserverait le maniement, remplirait son but.

Ce fut au Français qu'il recourut pour avoir un plan de *police générale*, qui ne devait être connu, à ce qu'il annonçait, que du sultan et de lui, Uzrew. Ce travail lui fut remis dans le délai qu'il avait lui-même fixé.

Mais il fallait qu'il fût traduit en langue turque. Il était naturel de penser qu'il choisirait, pour cette besogne délicate, un homme dont il aurait déjà éprouvé la fidélité, ou au moins qui n'eût pas d'antécédents suspects. Nullement. Il s'adressa à un Grec qui avait été longtemps au service de la Russie, et habitait un village du Bosphore (Térapia), vivant d'une pension de retraite de 4,000 roubles, que cette puissance lui fait.

Qu'arriva-t-il? qu'avant le retour de ce travail et de sa traduction dans les mains d'Uzrew, trois légations étrangères en avaient eu des copies.

Il faut ici remarquer que ces Grecs aventuriers, prêts à se vendre à qui peut les payer, ne se contentent pas de servir un seul intérêt. Ils ne se font

pas faute, comme on le dit trivialement, de *manger à plusieurs râteliers*, quand l'occasion s'en présente.

Le sultan, à qui ce plan de police était destiné, n'en a pas eu connaissance, parce qu'à l'époque où cet événement se passa, le vieux séraskier n'ayant pas réussi dans la poursuite de la charge de grand vizir, ne jugea pas nécessaire de le produire sous les yeux de son maître.

Au mois de mars 1838, ce vieil ambitieux a été plus heureux. La révolution, qui a renversé le premier gendre du sultan Hallil-Pacha et le ministre de l'intérieur Akif-Pacha, l'a replacé à la tête du ministère, avec le titre, nouveau en Orient, de président du conseil des ministres.

Disons, en passant, que le vice-roi d'Égypte est plus heureux et plus habile dans le choix de ses agents, patents ou secrets, que le sultan et son favori émérite Uzrew.

Méhemmet-Ali, qui a chassé ce pacha de son gouvernement d'Égypte, n'ignore pas qu'il a, dans le vieux séraskier, un ennemi implacable toujours occupé à lui nuire. Dans cette conviction, il le fait surveiller. Il ne se fait et ne se dit rien dans le palais d'Uzrew, sans que le vice-roi en soit instruit. Aussi connut-il, en 1837, le plan d'enlèvement combiné contre lui, pendant qu'il était en Candie avec une faible escorte, et sut-il le déjouer, comme nous l'avons rapporté dans le chapitre *Marine*.

Revenons à la police.

Pendant l'hiver de 1837 à 1838, l'audace des voleurs, dans les rues les plus populeuses de Constantinople, s'était accrue à un point qui signalait le dernier degré de désorganisation sociale dans la résidence du sultan et de son gouvernement.

On avait été témoin plusieurs fois de vols d'une hardiesse sans exemple. Un malfaiteur, sans s'inquiéter des passants, ni des ouvriers travaillant dans leurs boutiques, marchait, en plein jour, à la rencontre d'un commis qu'il voyait chargé d'un sac d'argent. Dès qu'il l'avait rejoint, il lui lançait aux yeux une poignée de tabac en poudre, et, profitant de la cécité instantanée qu'il avait infligée à ce malheureux, se saisissait du sac et continuait sa route, sans se hâter, jusqu'à la traverse la plus prochaine, où il prenait sa course pour aller mettre son butin en sûreté.

Et les passants, et les ouvriers, et les gens de boutique, direz-vous, restaient donc sourds aux cris de l'infortuné dépouillé? Nul ne se sentait donc le courage de courir sus à l'audacieux forban? C'est extraordinaire, et c'est pourtant vrai. Nul ne bougeait, parce que l'on savait que vingt, trente, quarante autres malfaiteurs, armés de pistolets et de poignards, étaient répandus ou embusqués près du théâtre du délit, prêts à défendre leur complice s'il était attaqué, ou à le venger le jour

même, ou plus tard, sur ceux qui auraient coopéré à le livrer aux mains de la justice.

Ces déterminés brigands appartiennent aux états du roi Othon, aux côtes de la Dalmatie et de l'Albanie, aux îles Ioniennes, à Malte, à la Sardaigne, et même à la Corse. L'Angleterre, l'Autriche et la Russie, en comptent un grand nombre sous leur protection. En principe, les envoyés de ces puissances tiennent, quand on a arrêté leurs protégés, à les soustraire à la juridiction turque. Ce principe, bon en général, profite quelquefois à ces misérables, que les légations font réclamer quand l'autorité locale est parvenue à les saisir.

Les consulats chrétiens, quand on les leur a rendus, les punissent par la prison et par le bannissement. Mais bientôt ils reparaissent sous d'autres noms, avec une mise et une protection toutes différentes. Enhardis par une première impunité, ils n'en deviennent que plus audacieux.

A l'époque dont nous parlons, les excès de ces misérables furent poussés au point d'exciter des plaintes unanimes. Cette fois, les légations se joignirent à leurs nationaux pour exiger du divan des mesures répressives, qu'elles promirent de ne plus entraver par l'exercice de leurs prérogatives.

Le divan s'assembla plusieurs jours de suite. On parla longuement. On délibéra sur le parti à prendre, et l'on finit par s'en tenir à des mesures isolées et incomplètes, qui ne remédièrent à rien.

Le vieux Uzrew était déjà installé dans sa nouvelle charge. Il présidait ces assemblées. Avec un grain de bon vouloir, il eût senti que c'était le cas de présenter et de soumettre à la délibération du conseil, le plan de police dont il était en possession.

Nous plaçons ce travail parmi les pièces justificatives, sous le n° 11. On verra, qu'ainsi que pour les autres projets remis au gouvernement, l'idée en est simple, l'exécution facile, et que là aussi l'économie, commandée par la détresse du trésor ottoman, a dominé la combinaison.

Ce n'était encore qu'un canevas; mais il ne fallait d'abord que poser des bases, en les adaptant, autant que possible, aux usages et aux besoins locaux, et surtout ne pas perdre de vue la faiblesse de l'intelligence des hommes appelés à l'exécuter. Ce système eût été complété avec le temps et avec l'usage.

Le divan avait-il des idées plus saines à substituer à ce plan? Point. Pourquoi alors a-t-il préféré laisser un vide aussi fatal dans l'ordre public, lorsque tout le pressait, intérêt et sûreté de l'état et des particuliers, à l'adoption des mesures qui auraient immédiatement rassuré la société? La raison en est simple.

Les voies de répression établies dans ce travail eussent atteint également le scélérat vulgaire et le criminel de haut parage. Cette considération

a été décisive pour assurer aux bandits des basses classes la sympathie des brigands titrés.

C'est le plus souvent contre ces derniers que la société a besoin d'être protégée. Les lois peuvent atteindre les premiers ; elles sont sans force contre les seconds. Voici un fait qui arriva en janvier 1838, et qui consterna la nation arménienne, bien qu'il se reproduise de loin en loin ; mais il n'a pas toujours des conséquences aussi lamentables.

Un Turc de rang élevé se prit de passion pour un jeune homme de quinze à seize ans appartenant à cette nation, et apprenti dans la fabrication d'objets à l'usage des fumeurs.

Le père de cet enfant est lui-même fabricant de pipes. Il occupait une boutique non loin de celle où travaillait son fils. Le Turc avait recueilli ces renseignements, et c'est sur ces données qu'il avait arrangé la satisfaction de ses coupables désirs.

Il se déguise, passe à l'atelier du jeune homme et y fait emplette de bourses à tabac, de lulés et d'ustensiles à nettoyage. Il est facile sur les prix qu'on lui demande, et annonce, en laissant son adresse, qu'il paiera dès qu'on lui apportera les articles qu'il a choisis.

De là il se rend à la boutique du père, qu'il savait être seul. Il choisit quelques pipes, ne marchande pas davantage, mais exige qu'on les lui envoie sur-le-champ, attendu qu'il doit profiter

du départ d'un ami pour les faire passer dans l'Asie-Mineure. — Je vois bien, dit-il au marchand, que vous êtes seul, et que vous ne pouvez vous déplacer pour venir chez moi. Faites mieux : donnez ces objets dans tel atelier ici près, où je viens de faire quelques achats. On m'apportera le tout ensemble, et je vous enverrai votre argent par la même voie.

Le fabricant trouve cet arrangement tout simple, et c'est son fils qui se trouve chargé de porter le tout. A peine celui-ci est-il entré dans la maison indiquée par l'acquéreur, qu'un domestique, qui avait le mot, le conduit dans un appartement reculé, où le maître se trouvait seul.

Dès que cet homme s'est retiré, le Turc vérifie ses emplettes, tire de sa poche une bourse pleine d'or, solde le double compte, et, tenant encore à la main la bourse ouverte, il fait à cet enfant d'infâmes propositions, qui sont refusées. Alors ce misérable, ne se possédant plus, quitte la bourse, tire son poignard et se précipite sur l'Arménien, que la terreur prive de toute connaissance.

On ne sait, mais on devine ce qui se passa. On n'a jamais pu faire expliquer la victime sur ce point.

Sa famille, ne le voyant pas revenir, était dans les plus vives inquiétudes, et avait déjà commencé des recherches pour savoir ce qu'il était devenu, lorsqu'il fut ramené à ses parents par un voisin,

qui l'avait trouvé, à l'entrée de la nuit, gisant sans connaissance près d'une borne.

Des soins multipliés lui ont rendu la santé, sans que la raison lui soit revénue. Quand on l'interroge sur sa triste aventure, il pleure, il rit, il prononce des mots sans suite. Depuis cet événement, on ne le laisse plus sortir que sous la conduite d'un homme de confiance, qui ne le quitte jamais.

Cet enfant appartient à une famille très-nombreuse. Elle compte, dit-on, plus de cinq cents individus; c'est une véritable tribu.

Elle a pour chef un homme très-estimé, qui tient du gouvernement un poste de confiance. Mais ni lui ni aucun des siens n'ont encore osé porter plainte contre le scélérat qui a troublé le bonheur de tant de gens.

Quelqu'un ayant dit, dans les bureaux de la Porte, où il était question de cet événement, qu'on venait d'apprendre : « S'il existait ici une bonne « police, si on avait mis en pratique le plan fourni « par le Français, pareille atrocité ne se verrait « pas, ou serait connue du sultan, en dépit de la « résignation des parents. — C'est pour cela, ré« pondit aussitôt un Musulman de beaucoup de « sens et de probité, que cette institution, dont on « parle tant, n'aura pas lieu. »

Ces citations suffisent pour constater que, sous le triple rapport de la sûreté de l'état compromise par un système de trahison passé dans les mœurs ;

de l'ordre public, troublé avec assurance d'impunité, en plein jour et dans les rues les plus fréquentées; des familles, qui restent privées de l'appui de l'autorité, qu'elles n'osent même pas invoquer devant des attentats inouïs, une vigoureuse police serait la chose la plus urgente à constituer à Constantinople. Quelle opinion doit-on se faire d'un esprit régénérateur qui méconnaît et néglige ce premier des besoins?

La surprise serait bien plus grande, si on lisait ici l'énumération des impossibilités que crée l'absence de cette institution, et de tant de nécessités en souffrance qu'elle pourrait satisfaire.

Excepté quelques rares villages dont les maisons sont agglomérées, on ne trouve pas une habitation, pas un jardin, hors de l'enceinte de la capitale. S'il en existait, personne ne se hasarderait à les habiter. La nature la plus belle est rendue stérile autour de cette grande ville. Les terres qui en sont les plus voisines sont délaissées par le cultivateur, qui n'y trouverait sûreté ni pour lui, ni pour ses bestiaux, ni pour ses produits.

La crainte des mauvaises rencontres, bien plus que les vieux usages, empêche toute circulation dans les rues de la capitale, passé le coucher du soleil. On n'ose pas aller chercher une sage-femme, un médecin, un remède chez un pharmacien, sans se faire accompagner d'un soldat du poste voisin, qu'il faut chèrement payer.

Les routes ne sont pas plus sûres. On ne voyage à travers les plus grands risques, qu'armé et en compagnie de gens qu'on nomme *tartares*. Ce sont les courriers du gouvernement. Ces gens se chargent de fournir les voyageurs de chevaux, de gîtes, de vivres, qu'ils exigent des paysans, sans paiement et à grands coups de fouet.

Ce qui constitue dans tous les pays la grande et la petite voirie, n'est pas même connu de nom en Turquie. Il n'y existe ni routes, ni relais, ni auberges, ni ponts sur les rivières. On n'y trouve pas plus de facilités pour se rendre d'un point à un autre, que dans les pays à l'état sauvage.

On parle, dans les journaux, de routes entreprises par ordre du sultan. Tout s'est réduit, jusqu'à présent, à un tracé de la capitale sur Andrinople, dont quelques lieues sont achevées. Quelle durée leur promettent l'incapacité des ingénieurs et la lésinerie avec laquelle les matériaux sont fournis? Une chose peut cependant justifier le gouvernement, relativement à la lenteur des travaux : c'est l'énormité des prix de revient pour de si détestable besogne.

Dans les rues de la capitale, on a rendu praticables, pour les voitures, les quatre ou cinq lignes que le sultan parcourt dans certaines circonstances. Leur pavé est formé d'un lit peu profond de cailloutage, recouvert de terres détrempées. S'il pleut, on y patauge dans la boue. S'il fait

sec et qu'il vente, la poussière vous suffoque.

En débarquant sur l'une ou l'autre rive du port, le mauvais état des rues est le premier des inconvénients dont l'étranger arrivant fasse l'épreuve. Le Français que nous avons souvent désigné, bien qu'il eût habité cette ville quarante ans auparavant, ne fut pas peu surpris de l'abandon plus grand que jamais dans lequel se trouvait la voie publique.

Sa première pensée se porta sur l'application de l'asphalte, qui devait pouvoir remédier à ce désordre.

La difficulté ne lui parut pas résider dans l'embarras de faire accepter, par le ministère turc, le système de pavage suivant la nouvelle méthode. Il était en bonne position pour le faire goûter. Mais à tous les obstacles que rencontrent en Turquie les vues les plus utiles, il en était un plus difficile à surmonter : c'était le manque d'argent.

Le gouvernement, qui n'en a point pour satisfaire à des nécessités plus directes et plus urgentes, sera longtemps sans pouvoir en affecter à cet objet, dont il ne sent pas assez l'importance.

La ville de Constantinople n'a pas un aspre de revenu en propre ; et les particuliers, sauf quelques anciens fonctionnaires qui enfouissent leurs écus ou les prêtent sur nantissement, et des banquiers rajas qui font l'usure, ont à peine de quoi exister misérablement.

Le problème à résoudre était donc de découvrir d'où l'on pouvait tirer les ressources, avant même de songer à l'opération. La solution fut lente à trouver; mais, en échange, elle dépassa le succès après lequel on courait.

Le moyen conçu, non-seulement satisfaisait aux nécessités, mais il intéressait le gouvernement et les particuliers, à un égal degré, au succès de l'entreprise.

La proposition faite fut goûtée par Pertex-Pacha, alors ministre de l'intérieur, ayant l'intérim des affaires extérieures et une haute influence sur toutes les affaires.

Ce qui le frappa le plus dans ce système, ce fut de voir que l'exécution n'entraînait que de faibles avances, et pour peu de temps, de la part du trésor, et que le résultat était de lui assurer, à perpétuité, un revenu considérable.

La destitution, et, peu après, la mort violente de Pertex-Pacha, étouffèrent ce projet, que l'auteur n'a pas cru devoir reprendre auprès de son successeur aux affaires étrangères, Réchild-Pacha, dont il avait reconnu la nullité et le mauvais esprit à travers le masque dont il sait se couvrir.

On écrit de Constantinople (31 mai 1838) qu'un aventurier vient d'y arriver, et s'annonce comme étant devenu propriétaire, par achat, du procédé de l'inventeur de l'asphalte. Il a de suite été accaparé par un fameux intrigant, dit *le prince de*

Samos, sur lequel on trouvera une notice vers la fin du présent chapitre. Le prince l'a immédiatement présenté à Réchild, et ces trois hommes se sont aussitôt entendus pour exploiter, à leur profit, la crédulité du divan et celle du public.

Mais, ajoute la lettre, Réchild ne veut qu'éblouir, le prince de Samos qu'accaparer les hommes et les affaires dans l'intérêt qu'il sert, et le nouveau-venu que gagner de l'argent aux dépens de qui il appartiendra.

Gare aux capitalistes qui se laisseront séduire! ils auront placé leurs fonds dans un chimérique projet, que ni Réchild, ni ce prince, ne sauraient féconder. Pertex-Pacha, le seul à qui le Français ait fait connaître la source où l'on pouvait puiser des ressources pour une semblable entreprise, en a emporté le secret dans la tombe.

Au reste, le système de l'asphalte appliqué aux pays chaux, paraît abandonné en Europe.

Les incendies sont toujours fréquents dans Constantinople; leurs ravages sont devenus plus sensibles depuis que le dénuement des propriétaires ne leur permet pas la reconstruction des maisons détruites par le feu. Cette cité, avec ses ruines, paraît une ville prise d'assaut, et non la capitale d'un grand empire et la résidence de son souverain.

Le chapitre suivant est exclusivement consacré aux incendies et à leurs suites; nous n'en parlons

ici que relativement à la police. Si cette institution existait chez les Turcs, on pourrait tirer un grand avantage, dans l'intérêt public, des désastres qu'entraînent les incendies, ne fût-ce qu'en élargissant les rues à chaque reconstruction. Sous le régime actuel, chacun empiète sur la rue en refaisant son domicile.

Nous n'avons fait qu'indiquer sommairement les principaux inconvénients de l'absence d'une salutaire surveillance dans la capitale et dans toute l'étendue de l'empire ottoman. En quoi, à ce sujet, peut-on applaudir aux réformes du sultan Mahmoud ? Cette absence ne révèle-t-elle pas, à elle seule, le néant des progrès tant préconisés ? N'est-ce pas audacieusement abuser de la crédulité de l'Europe, que de lui présenter comme des prodiges de science, d'expérience et de bon vouloir, les hommes qui méconnaissent, tolèrent et perpétuent les abus que nous avons déjà signalés ?

Il pourrait être utile, après l'examen qui vient d'être fait des cinq premières branches de l'ordre public, l'armée, la marine, les finances, la justice et la police, de continuer cette revue en parcourant successivement les autres parties de l'administration.

Mais ce n'est point une histoire régulière de l'empire ottoman que nous avons entreprise. Notre but a été uniquement d'éclairer la chré-

tienté sur la situation de la Turquie, considérée comme puissance, et entrant, à ce titre, dans la balance des intérêts généraux de l'Europe. Nous l'atteindrons, ce but, en présentant à l'appréciation de l'opinion les parties les plus saillantes de son régime, et en continuant à faire, quand il y aura lieu, des rapprochements entre ce qui existait autrefois et les changements nés des réformes.

Nous ne pouvons cependant quitter le chapitre *Police*, sans signaler une classe d'individus particulière à la Turquie, pour qui elle est un fléau, et dont la conduite habituelle devrait exciter une surveillance de tous les instants, si cette administration y était constituée. Nous voulons parler de ces hommes dépravés, qui ne font usage de leurs talents et de leur supériorité intellectuelle sur les automates qu'ils servent, que pour les livrer sans défense à leurs ennemis.

En nous bornant à peindre les plus en évidence de ces êtres pervers, nous les aurons tous montrés sous leur vrai jour. Nous ne serons, au reste, à l'égard de celui-ci, que l'écho de tout ce que nous avons entendu de lui et sur lui.

Cet homme, Grec de nation, est né dans un faubourg de Constantinople nommé *le Fanar*, où la sublime Porte était dans l'usage, depuis très-longtemps, de choisir des hospodars (princes), pour la Moldavie et la Valachie.

Ses coreligionnaires le connaissent sous le nom de Stéphanaki ; les Musulmans le nomment Vogoridès; les gens courtois l'appellent prince de Samos; car lui aussi est prince. Son petit état a été formé de la petite île de Samos, détachée du petit royaume de la Grèce. Mais c'est un drôle de prince, il faut en convenir, que celui qui, investi d'une souveraineté, consent à fléchir le genou et à ne point oser s'asseoir, sans en avoir obtenu la permission, devant le dernier malotru turc. A quel degré d'avilissement ne le voit-on pas descendre journellement vis-à-vis des laquais des interprètes de la Porte!

Il faut que le goût et le besoin de l'intrigue dominent à un bien haut degré dans les facultés de ce singulier prince, pour qu'il préfère l'abjection à laquelle il est condamné en restant à Constantinople, à une résidence chez son gendre qui occupe le trône de Moldavie, ou à un séjour dans ses propres domaines de Samos. Des deux côtés les honneurs l'environneraient.

Stéphanaki, Vogoridès ou le prince de Samos, comme on le préférera, assure que c'est son dévouement au gouvernement turc qui lui prête la force d'avaler le calice plein d'amertume dont on l'abreuve à chaque instant. Il l'a dit, et a laissé celui à qui il donnait cette explication, stupéfait d'un tel accès d'humilité et de résignation.

L'opinion unanimement reçue à Constantinople,

est que le prince de Samos est l'agent le plus actif et le plus habile de cette masse de sujets du sultan vendus au tzar, qui servent les intérêts russes sur le sol ottoman. Les attachés à la légation turque à Paris (1836) en donnaient cette opinion; elle était confirmée en Turquie par tous ceux à qui l'on en parlait, et de grands personnages et des employés du gouvernement la proclamaient, la douleur dans l'âme. On a entendu un dignitaire d'un rang très-élevé, s'écrier avec amertume, à l'occasion d'une irruption de ce prince dans ses attributions : « Est-« il concevable que cet audacieux raja trouble l'em-« pire depuis vingt ans par ses intrigues, que tout « le monde le voie, s'en plaigne, et qu'il n'en soit « pas fait justice? » Nous pourrions nommer ce dignitaire ainsi que les témoins de ces exclamations.

L'un de ceux-ci s'en ouvrit avec ledit Vogoridès et lui désigna les masques. Il ne fit que sourire, et sa réponse fut que nulle part dans ce monde on ne portait plus légèrement qu'en Orient, des jugements téméraires sur les individus en évidence.

Cette anecdote ne rappelle-t-elle pas ce procureur au Châtelet de Paris, à qui le président disait en pleine audience : « Maître un tel, vous m'avez « l'air d'un fripon fieffé : je ne sais si je m'expli-« que clairement. » A quoi le praticien répondit en souriant : « Monseigneur a toujours le petit « mot pour rire. »

C'est encore à l'épaisse ignorance des ministres turcs qu'il faut rapporter l'inexplicable tolérance qui leur fait supporter l'intervention, dans leurs affaires, d'un homme généralement décrié, et que tous, avant d'être en place, se promettent d'éloigner dès l'instant de leur entrée au pouvoir. Mais à peine parvenus, le besoin de renseignements que Vogoridès est toujours empressé de leur offrir, les fait changer de résolution. Ils sont, ensuite, trop peu de temps en fonctions, pour acquérir les lumières qui leur permettraient de se passer de lui. En ceci, comme en toutes choses, l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt de l'état.

Nous aurons occasion de reparler du prince de Samos.

Avant de terminer le chapitre *Police*, nous devons encore faire connaître, mais en dehors de cet article, une opinion qui a de fortes racines dans Constantinople. On prétend que le sultan a un excellent moyen d'être informé de tout ce qui peut l'intéresser dans la conduite des fonctionnaires de sa capitale et des habitants influents à quelque titre que ce soit. C'est, dit-on, dans l'ordre des Moines-Tourneurs qu'il trouve ce genre d'investigation. On sait que Sa Hautesse est affiliée à cet ordre, comme ses prédécesseurs et lui-même l'étaient au 31e orta (régiment) de janissaires.

Ces moines sont dans la singulière habitude d'adorer Dieu en se procurant une extase, par un

tournoiement sur eux-mêmes qui dure un quart d'heure, et qui se renouvelle trois fois, avec de petits intervalles, pendant leurs exercices publics.

Leur chef-lieu est placé dans le quartier européen, non loin du palais de la légation suédoise. La salle dans laquelle ils exercent devant tout venant, a la forme d'un manége ceint d'une balustrade à hauteur d'appui. A l'extérieur règne une galerie couverte d'un tapis, sur lequel les fidèles et les curieux s'asseyent pendant la durée de la cérémonie.

A l'heure où elle doit commencer, au son d'une musique composée de hautbois et de petites timbales, laquelle ne cesse de jouer qu'à la fin des travaux, on voit entrer dans l'enceinte le supérieur de l'ordre, accompagné de deux acolytes, qui viennent s'asseoir sur des tapis, la face tournée vers les villes saintes de la Mecque et Médine.

Dès que ces vénérables personnages sont placés, la communauté s'avance, les frères à la file, et dans le plus profond recueillement ; elle fait le tour de l'arène, et tous s'inclinent respectueusement en passant devant les supérieurs, qui reçoivent impassiblement les saluts sans les rendre.

Ces préliminaires remplis, chaque moine commence un mouvement de rotation, en tournant d'abord sur place, et gagnant ensuite du terrain à mesure que ceux qui le précèdent se portent dans la partie centrale. Il vient un moment où toutes

les parties de l'enceinte sont couvertes de gens qui tournent.

De longues études ont formé les novices, avant qu'on ne les livre aux regards du public.

Les bras des moines sont étendus en croix, leurs yeux fermés. Leur tête est penchée sur une épaule, avec tout l'abandon qui peut faire supposer un détachement complet des idées de ce bas monde.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en entrant en mouvement, chaque frère, avant de placer ses bras en croix, a détaché, sans qu'on s'en fût aperçu, une ceinture qui retenait une partie de sa robe à la hauteur des hanches. Il en est résulté qu'elle est devenue plus longue que le corps du porteur. L'air s'engouffre dessous et finit par la soutenir, de manière à ce qu'elle forme un cercle d'un diamètre égal à la taille du tourneur. On prétend que celui-ci en acquiert plus d'équilibre.

Eh bien! malgré ce développement, il ne s'établit jamais de confusion, et aucune robe ne frôle les robes des voisins. Il est vrai que des inspecteurs, circulant avec une adresse remarquable au milieu des tourneurs, les avertissent par des signes convenus quand ils s'approchent trop les uns des autres.

Les trois actes accomplis, la communauté se remet à la file, et fait encore une fois le tour de

l'enceinte en saluant de nouveau le supérieur. Celui-ci se lève alors, et, suivi de ses acolytes, il prend la tête de la colonne, et tout disparaît sans qu'il ait été prononcé une parole.

La musique, comme nous l'avons dit, n'a pas cessé de jouer; et son mouvement, plus ou moins vif, a toujours guidé les tourneurs.

C'est le vendredi que le public est admis à suivre les exercices. On ne manque pas d'y conduire les étrangers dès leur arrivée à Constantinople. L'on croirait n'avoir pas vu toutes les curiosités du pays, si l'on avait négligé de visiter les Moines-Tourneurs.

Les chrétiens venus dans cette vue, se placent pêle-mêle avec les Musulmans que la dévotion conduit à ces pieux exercices. Ces bons dervi-ches tiennent d'autant plus à avoir de nombreux spectateurs, qu'ils espèrent que l'aspect de leur béatitude opérera des conversions parmi les assis-tants : en tous cas, elles sont rares, car on n'en cite aucune.

Cet ordre de Tourneurs est nombreux et riche; il jouit de beaucoup de considération parmi les Musulmans, et d'infiniment de crédit auprès du gouvernement. Les réformes ne l'ont nullement atteint. On le ménage, et nous en donnerons une preuve non équivoque.

L'ordre possédait au village de Besiktache, sur le bord de la mer, dans une situation délicieuse,

une succursale importante remplie d'un nombreux personnel.

Le sultan, ayant projeté de se bâtir de ce côté un palais, qu'il espérait pouvoir habiter en 1839, se trouva gêné dans les développements qu'il entendait lui donner, par l'interposition de cette succursale.

On négocia longtemps avec l'ordre pour en obtenir la cession, à prix d'argent ou par échange, ou enfin par tout autre arrangement à sa convenance.

Ces gens de main-morte furent inflexibles aux offres, aux séductions, aux prières. Ils ne cédèrent que sous la condition, qu'ils prescrivirent, de leur rebâtir quelque cent toises plus loin, et toujours au bord de l'eau, une résidence infiniment plus belle, et qui devait être construite, décorée, meublée et livrée, avant que l'on posât la première pierre du palais impérial.

Ces hommes de Dieu ont été satisfaits sur tous les points. Ils l'ont emporté sur le successeur du prophète.

Ce récit nous a écarté de l'objet que nous avions en vue. Nous y revenons.

On a dit que le sultan était affilié à l'ordre des Tourneurs; parfois, soit de lui-même, soit qu'il y soit provoqué par quelque avis secret, on le voit assister à leurs exercices.

On assure que, dans la seconde hypothèse, le

moine qui a fait donner l'avis s'arrange, dans le mouvement de rotation, pour se rapprocher de Sa Hautesse, et trouve moyen, pendant qu'il évolue près de sa personne, de lui dire qu'il a une communication importante à faire. Si ce prince juge convenable de l'entendre, un signe, imperceptible pour tout autre, accorde l'audience demandée, ou indique tout autre mode de communication.

Nous ne pouvons contredire ni confirmer cette opinion, accréditée dans Constantinople, que le sultan reçoit des avis très-importants par cette voie. Elle a pu avoir de la réalité dans d'autres temps, et alors les révélations devaient concerner spécialement les hauts dignitaires de l'état.

Nous n'imaginons pas que ces moines, qui sont peu répandus, et n'ont pas, comme les prêtres de la chrétienté, la faculté du confessionnal, puissent recueillir des données utiles à leur souverain.

CHAPITRE VI.

—

INCENDIES.

La métropole des sultans, qui partage avec le reste de leur empire les inconvénients de la plus vicieuse administration, est encore exposée à l'action imprévue et active d'un fléau dévastateur par essence. Nous parlons des incendies, qui y sont fréquents, et d'un effet presque toujours intense.

En ceci, un blâme sévère doit peser sur le gouvernement turc. Son apathie, son insouciance, son incapacité, se montrent à découvert par la négation d'une sollicitude qui devrait être son premier devoir.

Constantinople est bâti en bois. Les pièces de construction sont liées entre elles par des clous

de toutes dimensions. Il en est qui ont de vingt à trente pouces de longueur, et le peu de largeur des rues ne permet pas de donner aux façades des maisons l'écartement que nécessiterait la fragilité de leur bâtisse.

Il résulte de ces trois causes, que, lorsque le feu se déclare dans une maison, la maison située en face s'embrase aussi vite que les édifices qui lui sont contigus à droite et à gauche, et qu'il devient presque impossible de se mouvoir dans la rue pour porter secours au lieu où l'incendie a commencé.

Ce n'est pas encore là tout le danger. Le feu que vous combattez sur un point est bientôt porté dans les rues adjacentes, par les longs clous que l'échappement des poutres qu'ils liaient entre elles, lance avec force à de grandes distances. S'ils tombent sur des toits ou sur des amas de matières inflammables, vous voyez de nouveaux sinistres se déclarer derrière les travailleurs, et les forcer à s'éloigner et à faire une plus large part au feu.

Les incendies, à Constantinople, ont deux causes : l'une qui est commune à cette ville et à tous les pays; l'autre qui lui est particulière.

La première, celle qui est produite par des accidents, emprunte des usages une gravité qu'elle n'a pas ailleurs. En Turquie, il n'existe pas de cheminée. Depuis peu seulement, on y voit quel-

ques poêles en tôle, encore n'est-ce que dans les administrations et chez des hommes opulents.

Dans les autres maisons on se sert de brasiers en terre ou en cuivre, que l'on nomme *mangals*. On les chauffe avec du charbon de bois.

Cet usage offre deux dangers bien réels. Si le charbon n'est pas entièrement réduit en braise lorsqu'on le transporte du lieu où on l'a allumé dans la pièce qu'il doit chauffer, il occasionne des asphyxies.

Il n'est pas rare qu'une famille entière périsse autour d'un mangal. Comme les domiciles sont sacrés, et que les voisins ne sont pas dans l'usage de se visiter, de tels malheurs ne sont ordinairement connus que par l'odeur infecte que répand au-dehors la putréfaction des corps décédés dans l'intérieur. Alors le cadi (juge et commissaire de police) est averti. Il vient, fait enfoncer les portes, ordonne l'enlèvement des cadavres et le désinfectement des lieux.

Les mangals, dans leur transport, si le vent est violent, jettent quelquefois des étincelles qui s'attachent au sol ou aux cloisons peintes à l'huile; ou ils sont renversés sur le plancher par les mouvements brusques et répétés des malheureux que leur vapeur a saisis, et qui se défendent contre la mort, dont ils sentent les approches, sans avoir la force de fuir. Dans ces deux cas, il y a incendie.

La seconde cause de ce fléau prend sa source

dans la malveillance. Un individu, pour se venger d'un ennemi, met le feu à son habitation. D'autres fois, ce sont des mécontents qui se portent à cette extrémité, croyant embarrasser le gouvernement en excitant des plaintes contre lui.

Avant les réformes, les janissaires usaient fréquemment de ce moyen de manifester leurs griefs. C'était, il faut le reconnaître, une singulière manière d'apprendre à l'autorité qu'on n'approuvait pas ses actes, que de ruiner des familles qui en étaient assurément fort innocentes.

Dès que le feu éclatait quelque part, le gouvernement cherchait, avant tout, à savoir si on devait l'attribuer à un cas fortuit, ou à l'irritation des esprits. Dans ce dernier cas, on faisait écouter les discours des assistants, et quand on connaissait le motif des plaintes, on s'empressait d'y faire droit pour calmer la multitude.

Plus d'un homme puissant, et se croyant à l'abri d'une disgrâce, a dû sa déposition, et même sa mort, à des révélations sorties d'un incendie.

On croyait ce mode de pétitionner éteint avec le corps des janissaires : il paraît qu'il a survécu. Plusieurs événements récents, et entre autres la ruine des vastes bâtiments dits *la Porte*, lesquels renfermaient les bureaux et les archives du gouvernement, ont été reconnus être l'expression du mécontentement des masses. En pourrait-on douter? Le feu s'est manifesté à la fois sur quatre points

de ce vaste édifice, qui est isolé sur trois faces des maisons qui l'avoisinent, et dont la quatrième donne sur une place étendue jusqu'au mur d'enceinte du sérail. D'ailleurs, aucune des maisons voisines n'a été attaquée.

La destruction du palais de la Porte a dû donner aux Turcs une sévère leçon, si leur intelligence s'est développée depuis les réformes. Le lendemain de ce désastre, on n'a plus su où rassembler les ministres et les commis de tous les départements qui s'y réunissaient. Dans le même temps, les traces des affaires étaient perdues, car les archives avaient péri dans la combustion des lieux.

Lorsque les Turcs furent arrêtés dans leurs envahissements de territoire sur la chrétienté, par la résistance mieux combinée des populations riveraines du Danube, la cour ottomane, qui avait toujours vécu sous la tente ou dans des villes où elle n'était encore que campée, se décida enfin à se fixer dans l'ancienne Byzance. Elle ne pouvait faire un meilleur choix.

Il n'existait alors parmi les Musulmans, qu'une seule autorité, la justice à part, laquelle était exercée par un corps spécial et privilégié nommé l'*uléma*; et cette autorité était celle du grand vizir *Alter-Ego*, du successeur des califes. Au-dessous de ce chef, on ne rencontrait que des agents de son choix.

Ce vizir devant incessamment prendre les ordres

de son maître sur toutes choses, on choisit en dehors, et à portée de la résidence impériale, un local convenable pour y établir ce haut dignitaire, sa famille et ses bureaux, qui étaient aussi ceux de l'empire. Dans le principe, ce personnel administratif occupait peu de place.

Mais dans la suite, le gouvernement ayant pris de l'assiette, les affaires reçurent du développement et les fonctions acquirent de l'importance. Avec le temps on eut des ministres.

La nécessité, qui avait fait rapprocher la résidence du grand vizir de celle du sultan, parla plus haut encore en faveur des nouveaux fonctionnaires, qui devaient recevoir leurs inspirations de ce chef.

Les jardins, les kiosques, les bassins du palais vizirial, firent place à de nouvelles bâtisses, pour loger à l'aise les différentes administrations. Bientôt il n'y eut plus de libres que les cours de service, indispensables au grand mouvement qu'entraînait cette concentration de tous les ministères.

On suivit ce même système lorsqu'il y eut des dédoublements dans les administrations; il fut poussé si loin que la place vint à manquer. Lorsqu'en 1838, Nourry-Effendi, alors ambassadeur à Paris, fut appelé à Constantinople pour y remplir le poste de sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères, créé exprès pour lui, on ne put placer son service qu'en construisant des appartements au-

dessus de la cour d'une des entrées du palais, devenue obscure par cette opération. Les solives furent appuyées d'un côté sur le mur de clôture, et de l'autre on les enchâssa dans les murs de l'ancien bâtiment.

Il ne faudrait pas conclure de cette agglomération de tous les départements administratifs d'un grand empire dans un seul corps-de-logis, que ce bâtiment était d'une vaste étendue. Il n'avait guère, tout compris, qu'une surface à peu près égale aux deux tiers de celle du Louvre; mais l'édifice n'avait qu'un étage, et le rez-de-chaussée n'était qu'un composé de corridors et de vastes pas-perdus.

Chaque ministre n'occupe que trois pièces. On entre d'abord dans un spacieux antichambre, où sont confondus les gens de la suite du fonctionnaire, les visiteurs pour affaires, les curieux et les désœuvrés, et, en outre, quelques débitants porteurs d'éventaires, chargés de pain, de fruits, de fromage et de boissons rafraîchissantes, à l'usage de tout ce monde.

Au fond de cette pièce, on en trouve trois autres et un petit laboratoire. L'une sert de bureau aux expéditionnaires; une autre aux principaux employés, manières de conseillers ou chefs de division. La troisième forme le cabinet où le ministre travaille et reçoit. Son secrétaire y est en permanence.

La petite pièce contient le matériel du café et des pipes, service qui entre essentiellement dans l'expédition des affaires, et le cérémonial des visites.

Quant aux archives et papiers, deux ou trois armoires ménagées dans l'intérieur des murs en bois, suffisent pour les contenir. On écrit plus dans un seul jour à Paris, que dans un siècle en Turquie.

Qu'on ne soit plus étonné, quand on lit dans les anciennes relations des guerres des Turcs : « Le « grand vizir est parti pour l'armée, et a été suivi, « suivant l'usage, des archives de l'empire. » A en juger par ce que l'on voit en France, l'imagination s'effraierait de la quantité de chariots, fourgons, caissons, mulets et chevaux de bât, que semblerait exiger cet usage. Un ou deux chameaux suffisaient au transport des archives ottomanes.

N'est-il pas singulier que le gouvernement turc ait résidé dans sa capitale pendant trois siècles, sans prévoir la catastrophe qui vient de le priver de son palais et de ses documents, et a mis, c'est à la lettre, *l'administration de l'empire dans la rue?*

Il faut croire que, profitant de cette leçon, on songera à prévenir le retour d'un semblable désastre, en disposant les nouveaux établissements de façon à ce qu'ils ne puissent périr tous à la fois, et entraîner les archives dans leur ruine.

En attendant que des idées raisonnables se soient fait jour dans les conseils d'une puissance chez laquelle toutes choses se sont dégradées jusqu'à ce jour, il serait possible, nous l'avons dit dans le chapitre précédent, de tirer quelque avantage pour la société, des ravages du fléau contre lequel on ne sait pas se prémunir. Ne serait-il pas convenable, par exemple, de profiter de la combustion des maisons pour élargir la voie publique? Loin de là, chaque incendie ne produit que des empiètements sur la portion du sol destinée à la circulation.

S'il y avait une police locale à Constantinople, son premier soin devrait être de tracer des alignements qu'aucune reconstruction ne pourrait dépasser. Nul ministre ne songe encore à proposer à Sa Hautesse une mesure d'un si haut intérêt, d'une aussi facile exécution, et dont la pensée a été produite par le Français déjà plusieurs fois cité.

Il y a eu, cependant, à la suite des réformes, quelques améliorations dans le service relatif aux incendies. Quelque minimes qu'elles soient, il est juste d'en attribuer une part au régime sous lequel elles se sont opérées.

Avant la suppression des janissaires, la police de la capitale des sultans, dans ce qui avait rapport aux incendies, était du ressort de leur général, nommé *janissaire-aga*, personnage exerçant

un pouvoir et une influence immenses, et ne laissant au sultan de garantie contre l'abus qu'il pouvait en faire, que la faculté de le destituer inopinément, sans être tenu d'en donner des motifs.

Le palais qu'habitait le janissaire-aga en fonctions, lequel a été brûlé au milieu de la lutte d'extermination de ce corps, était situé au centre de la capitale. Au milieu s'élevait une tour, d'où la vue embrassait la cité et ses faubourgs, Scutari, ville d'Asie, et une grande étendue des rives du Bosphore. C'était sur cette tour que veillaient, jour et nuit, des surveillants chargés d'annoncer les incendies, en désignant le quartier compromis.

A cet effet, ils disposaient d'un énorme tambour, fixé au sol, sur lequel ils frappaient quelques coups pour commander l'attention. Ils indiquaient ensuite, en le proclamant aux quatre points cardinaux, le lieu où le feu s'était déclaré.

Ces cris étaient répétés à l'instant par des veilleurs stationnés à portée du palais, et par d'autres espacés dans toutes les directions, jusqu'aux points les plus élevés de la ville et des faubourgs.

Les crieurs battaient, en outre, le pavé, à coups redoublés, avec un bâton ferré, leur marque distinctive. Ces usages sont encore en pratique. C'est surtout la nuit que le cri de *janghin war* (il y a incendie), combiné avec ces coups sur le pavé, est d'un effet électrique sur la population.

Il faut remarquer que le fléau de l'incendie,

bien plus prompt dans ses résultats que la peste, et plus redouté, parce qu'il ne laisse pas le temps à la réflexion, a le privilége de tirer le Musulman de son apathie; effet que ne produit pas la contagion.

Tout reste froid, calme, résigné, devant les ravages de celle-ci. Tout, au contraire, s'émeut au premier signal d'alarme. On se met en mouvement, on se précipite vers le quartier attaqué. Le peuple le plus silencieux de sa nature, dans toutes les phases de sa carrière, pousse de grands cris en courant vers le foyer de l'incendie, autant pour s'encourager que pour stimuler les tièdes et les indifférents.

Il n'était pas possible, à travers cet entraînement général, que le sultan seul restât impassible. Aussi, Sa Hautesse était-elle exacte à se rendre sur les lieux, par terre ou par mer, quel que fût le temps, de jour ou de nuit.

Cette obligation était devenue si impérieuse, qu'on a vu des sultans retenus dans leurs palais par des indispositions graves, pendant un incendie survenu de nuit, se faire suppléer par leur turban, que l'on entourait et escortait avec le cérémonial en usage pour leur personne, et en lui rendant les honneurs accoutumés. Cet emblème de la toute-puissance était placé dans un local à portée des maisons atteintes par le feu. Comme personne ne pouvait en approcher et que le cortége

et l'étiquette étaient les mêmes que si le prince s'y fût réellement trouvé, le public croyait à sa présence, et les travailleurs redoublaient d'efforts pour en obtenir des largesses.

A l'exemple du chef, les grands de l'empire, les hommes pourvus d'emplois, tous ceux enfin qui aspiraient à la faveur populaire, ne manquaient pas de courir au feu, au premier avis, en se faisant suivre de leurs gens et accompagner de pompes leur appartenant en propre, lorsque le rang qu'ils occupaient ne leur en faisait pas attribuer d'office.

Tous ces personnages mettaient, comme on l'a dit, la plus grande émulation à arriver des premiers sur le théâtre du désastre, et à s'y faire remarquer du maître et du public. Pour obtenir cet avantage, il fallait être averti immédiatement de l'apparition du feu. Que faisaient-ils dans ce but ? Chacun entretenait parmi les nombreux commensaux du janissaire-aga, des agents chargés de venir en toute hâte, au premier coup donné sur le tambour de la tour d'alarme, leur porter l'annonce d'après laquelle ils se mettaient en route.

Rien ne paraissait mieux imaginé que l'existence de cette tour et de son tambour, puisque c'était un moyen certain d'accélérer la réunion des secours, dans des circonstances où ils ne sauraient être trop prompts. On va voir que l'esprit d'égoïsme, les jalousies, l'ambition, qui, en

Turquie, dénaturent et corrompent les mesures les plus sages, avaient fait produire les plus affligeants effets à ces judicieuses dispositions, et ont justifié l'adhésion donnée par le public à leur suppression.

Le janissaire-aga n'aurait pas été de sa nation, s'il n'eût pas préféré son intérêt personnel et la satisfaction de son amour-propre au bien de la société. L'un des hommes qui ont rempli ce poste éminent s'aperçut un jour qu'au lieu d'arriver le premier au feu, il y était devancé par une foule de fonctionnaires qui obtenaient ainsi une faveur populaire, regardée par lui comme lui étant due. Il ne lui fut pas difficile d'en découvrir la raison dans cette quantité d'observateurs en permanence dans son palais, qui s'en échappaient au premier son de la caisse sinistre, pour aller avertir ceux auxquels ils appartenaient.

Son parti fut bientôt pris. Il ordonnna à ses gens de faire exactement fermer et garder toutes les issues du palais, avant de donner le signal. Il eut alors le temps nécessaire pour faire ses préparatifs et se mettre lui-même en route. On ne rendait la sortie libre qu'après son départ. De ce jour, il arriva toujours le premier sur le terrain du sinistre.

Le calcul se trouva juste, quant à lui; mais il eut cette déplorable conséquence, que beaucoup de secours étant rétardés, les flammes firent

d'autant plus de progrès et un plus grand nombre de propriétaires furent ruinés, pour la satisfaction de l'amour-propre de celui dont c'était le devoir de les protéger.

Depuis les réformes, le sultan ne se déplace plus pour cause d'incendies. La direction des secours est dans les attributions du séraskier, gouverneur de Constantinople. Le vieux sérail qui lui sert de résidence est placé au milieu de la ville, et renferme un corps considérable d'infanterie, plusieurs pompes et force ustensiles pour leur service. Ce palais a aussi une tour fort élevée.

C'est de là que partent les avertissements. Au premier avis, le séraskier marche vers le lieu signalé, emmenant avec lui des pompes et des travailleurs.

Comme les fonctionnaires et les courtisans ne s'y rendaient, de leur côté, que pour imiter leur maître et fixer ses regards, ils n'y vont plus depuis que le sultan s'en abstient lui-même. Au reste, l'aide qu'ils apportaient était plus apparente que réelle. On est dédommagé de sa privation par le secours plus efficace que l'on tire des véritables travailleurs.

En compensation de la tiédeur actuelle des grands de l'empire, on a le zèle, plus éclairé, des pompiers des corporations.

Sur le premier cri des veilleurs, toute occupa-

tion, les repas même, tout est abandonné par ces gens. Ils se dépouillent d'une partie de leurs vêtements pour être plus légers dans leur marche et moins gênés dans leurs mouvements. Chacun se réunit en toute hâte à la pompe à laquelle il appartient et part avec elle.

Ces pompes ne sont point montées sur roues, comme dans les autres pays. La nature des rues n'en permettrait pas la prompte circulation. Elles sont posées sur une manière de civière, dont les bras allongés sont inégalement placés, de manière à ce que des porteurs puissent facilement se substituer les uns aux autres. Il y a toujours un louable empressement à se saisir du fardeau. Le trajet se fait à la course, et les distances, quelque grandes qu'elles soient, sont rapidement franchies.

D'autres travailleurs suivent ceux qui portent les pompes. Ceux-ci sont chargés de seaux, de haches, de cordes, etc., et toujours d'une longue chaîne en anneaux de fer, terminée à ses deux extrémités par des crochets aussi en fer. Cet appareil sert, au besoin, à cerner un édifice que l'on juge convenable de renverser pour en sauver d'autres. C'est ce que l'on appelle vulgairement *faire la part du feu.*

Une maison ainsi attaquée ne résiste pas longtemps. Pour pouvoir se rendre compte de la puissance de cet appareil, il suffit de se rappeler que

les maisons sont en bois, et d'une fracture légère.

Les incendies sont toujours fréquents; mais depuis que le gouvernement a cessé de s'attribuer la direction exclusive des secours, ils n'ont plus le même développement. Les corporations et les particuliers entendent et exécutent mieux que l'autorité les manœuvres qu'ils nécéssitent.

Fera-t-on honneur aux réformes de ces améliorations? Oui, si l'on en considère la cause première dans l'abolition du corps des janissaires, qui, en ceci comme en toutes choses, était un obstacle permanent à tout progrès. Non, si l'on tient compte de la non-intervention du pouvoir dans les perfectionnements.

Mais, à côté de ce bien qui ne lui est pas dû, on retrouve le mal qui est l'œuvre de son incurie et de son incapacité. Si de meilleures dispositions diminuent sensiblement l'action dévorante du feu, les traces de ses ravages se perpétuent, par la raison, déjà indiquée, que très-rarement les maisons détruites sont rebâties.

Les Musulmans sont aujourd'hui trop pauvres pour entreprendre des reconstructions, et les rajas qui le pourraient en sont empêchés par une loi qui prohibe l'acquisition, par eux, des terrains ayant appartenu à des Turcs. On voit que toujours, et partout, les préjugés l'emportent sur la raison.

En cette matière encore, on n'a point à applaudir aux résultats des réformes.

CHAPITRE VII.

LA PESTE.

A Constantinople, la peste est aux individus ce que l'incendie est à leurs habitations. De chaque côté, c'est la destruction que le fanatisme et le despotisme ont acclimatée dans les domaines du sultan.

Avec un système raisonnable de constructions, le feu ne serait pas plus redoutable là qu'en tout autre pays. Avec une bonne organisation sanitaire, la contagion pourrait être repoussée.

Le sultan paraît avoir cette double conviction. On peut en apercevoir la preuve dans sa sollicitude à faire chercher les moyens de combattre ces deux fléaux. Sera-t-il plus heureux dans ces nou-

velles tentatives, qu'il ne l'a été dans ses autres essais? Nous n'osons l'espérer. C'est toujours aux mêmes mains qu'il est forcé de remettre l'exécution de ses projets. C'est encore l'indolence, les répugnances, l'incapacité, qu'ils doivent inévitablement rencontrer.

On a connu, par le chapitre précédent, les légères améliorations obtenues dans le service des incendies depuis les réformes entreprises par Sa Hautesse, sans que l'on puisse précisément leur en attribuer le bienfait. En définitive, il n'y a rien eu de rationnel dans ce qui a été fait. Les rues ne seront pas élargies; les maisons continueront à être bâties en bois et peintes à l'huile; et les mêmes causes ne manqueront pas d'amener les mêmes sinistres.

Sous ce rapport, les vues généreuses de Sa Hautesse continuent à rester improductives, et les habitants de sa capitale demeurent en proie aux périls, aux dévastations, aux angoisses, conséquences nécessaires de l'appréhension du feu. Voyons si relativement à la peste, on a adopté des mesures plus efficaces.

La violence de celle qui a ravagé Constantinople dans l'hiver de 1836 à 1837, souleva des plaintes unanimes contre le cabinet ottoman.

Le chiffre officiel des décès déclarés à la Porte, pendant les six mois de la durée de la contagion, s'est élevé (nous l'avons déjà dit) au taux énorme

de 107,000 individus. Celui des ensevelissements clandestins a été estimé de 30 à 40,000. C'est donc environ de 140 à 150,000 âmes que la population a diminué pendant ce court espace de temps.

On n'évalue pas aujourd'hui à plus de 350,000 âmes la masse des habitants de la métropole de l'islamisme, que des calculs fondés sur la consommation, à défaut de registres de l'état civil, portaient encore à plus de 500,000 âmes à la fin du dernier siècle.

Cette grande mortalité ne fut ni soulagée, ni combattue par les plus simples prévoyances de l'administration publique. Ce que l'on nomme *hôpitaux*, dans la capitale des sultans, n'offre à peu près que le couvert aux individus que l'on y transporte.

Les lits, si toutefois l'on peut donner ce nom aux nattes et aux matelas placés sur le sol, où l'on couche les malades, y sont en petit nombre. L'insuffisance du mobilier ne permet pas de remplacer les effets qui ont servi à un décédé. L'homme qui prend la place d'un mort, avant que les draps et les couvertures, *lorsqu'il y en a*, soient refroidis, est exposé au danger du contact.

Ces hôpitaux sont dépourvus de médecins et de médicaments. Personne ne constate les décès; on ne s'assure même pas s'ils sont réels. Combien de malheureux sont enterrés qui vivent encore!

Dans le plus fort de la dernière peste, lorsque le chiffre de la mortalité s'élevait chaque jour de 1,000 à 1,200, un Arménien possesseur de 10,000 piastres (2,500 fr.) en or, dut à cette circonstance, que les infirmiers saisirent l'instant d'une léthargie pour le faire porter au champ des morts.

Cet homme avait un chien qui ne le quitta que lorsque la terre l'eut recouvert; mais ce fut pour courir chez les parents de son maître, que, par ses cris et ses mouvements, il détermina à le suivre au cimetière. On ouvrit la fosse, et il fut reconnu que l'inhumation avait précédé la mort. Le petit trésor qui avait tenté la cupidité des infirmiers ne fut pas retrouvé.

Sur le bruit que fit cet événement, il intervint un ordre de soumettre les corps à une visite avant l'ensevelissement. Il en fut de cette prescription comme de toutes celles qui émanent du sultan. On s'y conforma pendant quelques jours; après une semaine au plus, tout était oublié.

Qui, d'ailleurs, aurait pu faire utilement cette vérification? Où sont les hommes capables? Comment procéder à une visite régulière, lorsque les familles cachent le plus qu'elles peuvent les décès qui surviennent dans leurs domiciles, et que l'on enterre partout, dans les jardins, dans les cours, dans l'enceinte des pourtours des mosquées, et même dans les coins des rues peu fréquentées?

Sous les règnes antérieurs à celui de l'empereur

Mahmoud, on avait reconnu dans les circonstances suivantes, les causes du développement rapide que prenait la contagion, dès qu'elle apparaissait à Constantinople :

1° L'opinion des Musulmans, que tout est prévu par les arrêts du destin, et que c'est vainement que l'homme cherche à échapper, par des précautions, au sort qui lui est réservé;

2° L'effet de cette opinion sur les basses classes des populations d'un culte différent, qui vivent au milieu d'eux, et qui l'adoptent assez généralement;

3° L'agglomération, surtout parmi les Juifs, de nombreuses familles indigentes, dans les mêmes locaux;

4° L'usage de charger les cadavres, sans précaution et à demi nus, sur le dos des portefaix, quand le fléau sévissant avec trop d'énergie, il n'y a plus moyen de procurer une bière à chaque décédé;

5° L'habitude de conserver les effets compromis, que partout on livrerait aux flammes, et qu'à Constantinople on garde précieusement pour les enfants, si même on n'en use pas immédiatement après le décès;

6° La continuation des relations habituelles, que la crainte de la contagion n'interrompt ni n'affaiblit.

D'autres causes secondaires, qu'il serait trop

long d'énumérer, contribuent à donner de l'intensité au mal.

Depuis les réformes, a-t-on prescrit des mesures propres à le contenir et à le combattre? Oui, des dispositions partielles, inintelligentes, et abandonnées presque aussitôt que prescrites, ont semblé signaler dans l'autorité, une velléité d'entrer dans des voies d'améliorations. Nous allons les exposer; ce ne sera pas long.

On a voulu savoir au juste à combien la mortalité s'élevait chaque jour, et, dans cette vue, des déclarations ont dû être faites avant l'enlèvement des corps. On a défendu l'usage immédiat des vêtements des décédés.

On vient de voir que la première de ces mesures était rendue impossible par la facilité des inhumations ailleurs que dans les cimetières. Et, quant à la seconde, comment empêcher l'usage des effets de corps dans l'intérieur des familles? ou, lorsque les héritiers les envoient vendre hors de leur domicile, qui peut en révéler l'origine?

Chez les grands, dans les administrations et dans les ateliers du gouvernement, on avait adopté la mesure de placer aux portes d'entrée une espèce de guérite superposée sur un réchaud, dans lequel on entretenait, pendant tout le jour, de la braise allumée.

Tout arrivant était soumis à une fumigation, qu'il recevait en séjournant quelques moments

dans la guérite, que l'on fermait sur lui. La vapeur des parfums jetés sur la braise, s'introduisant par un grillage sur lequel posaient les pieds, se répandait de manière à atteindre toutes les parties de l'habillement.

Cette opération, jusque là, était assez logique. Mais l'individu, ainsi fumigé, ressortait plusieurs fois dans le jour pour ses affaires, ses besoins ou ses plaisirs. Il communiquait de nouveau avec le dehors. Pour être conséquent, il eût fallu renouveler la fumigation à chaque rentrée. Il n'en était rien. Cet homme, quand il revenait, se contentait de dire : J'ai été parfumé ce matin, et on le laissait passer.

C'est toujours avec la même incurie, et une inintelligence égale, que s'exécutent les ordres du gouvernement.

Au plus fort de la crise, on faisait circuler des porteurs, munis de civières, avec la mission d'enlever les corps des gens frappés de mort dans les rues, ou ceux que les familles négligeaient, ou n'avaient pas la faculté de faire porter au cimetière.

Cette opération avait lieu surtout le matin, avant le jour, pour les décédés pendant la nuit. On rassemblait les corps dans des locaux désignés, où des commissaires en prenaient note et les faisaient ensuite transporter par des arabas (chariots) au champ des morts le plus voisin.

Un jour, des hommes chargés de ce soin dans

le quartier européen de Péra, faisant leur dernière tournée d'enlèvement, aperçoivent près d'une borne, un individu qui ne donnait aucun signe de vie. Convaincus qu'il est mort, ils le chargent sur leur civière et vont le placer dans le dépôt, après en avoir fait prendre note par le commissaire chargé, dans ce quartier, de constater le chiffre de la nuit.

Une minute après, d'autres porteurs se présentent à la porte de ce même dépôt avec un corps qu'ils ont relevé ; ils sont heurtés et renversés, ainsi que leur fardeau, par un individu qui en sort tout effaré et se sauve à toutes jambes. La première idée de ces hommes est de se mettre à sa poursuite. Mais le fuyard détale si rapidement, qu'ils renoncent à l'idée de le suivre plus longtemps.

Ils reviennent, et en faisant la déclaration du corps qu'ils viennent d'apporter, ils racontent au commissaire l'évasion dont ils ont été témoins et l'inutilité de leur poursuite. Celui-ci avait clos son procès-verbal, il ne se soucia pas de le recommencer; mais pour le rendre exact, il ajouta, après le chiffre 59, qui était celui de la levée de la nuit : *dont un s'est échappé, sans qu'on ait pu le ressaisir.*

Le fugitif était un Hongrois, très-connu dans le quartier européen par son goût immodéré pour le vin et les liqueurs fortes, qui l'exposait

à coucher fréquemment sur le pavé des rues; la fraîcheur du sol du dépôt l'avait tiré de son ivresse, et la présence des morts au milieu desquels il s'était vu placé, lui avait donné des ailes pour sa rapide retraite.

Cet homme, longtemps après frémissait encore, en racontant son aventure, du risque qu'il avait couru d'être enterré vivant, en *si mauvaise compagnie*. On peut juger par ce fait, qui a eu, pour ainsi dire, toute la population européenne pour témoin, à quels dangers on est exposé sous un gouvernement aussi arriéré.

Au commencement de l'année 1838, l'apparition à Constantinople du docteur français Bulard, sur lequel l'attention s'était fixée pendant qu'il se livrait à Smyrne aux expériences les plus périlleuses, sembla réveiller les sollicitudes nées de la crise violente dont on était à peine sorti.

Le docteur demanda et obtint de faire des expériences sous les yeux du ministère ottoman. On lui livra un îlot, connu sous le nom d'*Ile de Léandre*, situé entre Constantinople et le port de Scutari en Asie, lequel avait servi d'infirmerie pendant la contagion, pour les élèves de l'école polytechnique qui en furent attaqués. Il s'y enferma, reçut et traita avec succès les malades qu'on lui envoya.

Fort de ces premiers services, le docteur alla plus loin. Il proposa un plan général de surveil-

lance. Les Francs le secondèrent de leurs vœux ; les ambassadeurs l'appuyèrent de leur crédit ; on ne parla plus que de la nécessité d'adopter un régime sanitaire.

A voir cet élan général, cette ardeur insolite, on aurait dû s'attendre à la réalisation de quelques vues utiles. Réchild-Pacha, nouvellement arrivé de Londres et de Paris, se plaçait à la tête du mouvement. Le prince de Samos s'agitait, à son ordinaire, pour s'emparer, par ses créatures, de toutes les positions. Chacun paraissait vouloir contribuer à cette salutaire mesure : c'était un spectacle ravissant que ce concours de toutes les volontés.

Tout cela n'était qu'un feu-follet. Les gens éclairés prévirent que cet éclat n'aurait aucun résultat. Telle est toujours, dans ce misérable pays, l'issue des plus saines pensées.

Le divan s'était réuni plusieurs fois. Il avait arrêté qu'il y aurait des quarantaines et qu'on créerait des lazarets; et, pour qu'on ne doutât pas de ses intentions, dans sa dernière séance il avait désigné un vaisseau de ligne hors de service, pour être préparé à recevoir provisoirement des contumaces.

On nomma aussi trois commandants ou directeurs pour des lazarets *en projet*. Dieu sait quand ils seront institués ! En attendant, deux de ces nouveaux fonctionnaires ont augmenté le nombre

des sinécuristes, et le troisième a reçu la direction du vaisseau-hôpital.

Il eût été plus logique de convenir, avant tout, d'un système général de surveillance ; d'en déterminer l'exploitation par des règles certaines ; de préparer les lieux où se feraient les quarantaines; et enfin, de coordonner des mesures de sûreté, de manière à ce que les vastes côtes de l'empire fussent mises simultanément à l'abri de l'invasion du fléau.

Quelle sécurité peut-on fonder sur l'existence d'un lazaret unique, consistant dans ce vaisseau-hôpital, placé à l'entrée du port de Constantinople? Lorsque le vent d'est a régné pendant six semaines, deux mois, ou trois mois, ce qui arrive souvent, les bâtiments venant de la Méditerranée, qui se sont réunis aux Dardanelles, franchissent ensemble le détroit, et arrivent en grand nombre à la fois dans la capitale.

A quel équipage, à quels passagers, à quelles marchandises donnera-t-on la préférence, pour leur faire subir une quarantaine? Et si les autres en sont affranchis, que gagnera la sûreté publique aux précautions prises vis-à-vis d'une partie?

Votre vaisseau-lazaret aura-t-il d'ailleurs empêché les navires entrés dans le Bosphore de Thrace, de communiquer, dans leur trajet jusqu'à la capitale, avec les habitants des deux rives de la mer de Marmara, ainsi qu'avec les embarca-

tions de Gallipoli, Rodosto et autres petits ports qui leur apporteront des vivres frais?

La prévoyance turque ne s'élève pas jusqu'à ces considérations. On n'a encore rien fait d'utile et de rationnel dans le but de préserver les états du sultan des ravages de la peste; et déjà tous ceux qui ont pris une part quelconque aux plans conçus, mais non accomplis, chantent victoire!

Réchild a été congratulé par tous les niais ou flagorneurs qu'il a rencontrés sur sa route de Constantinople à Londres, sur les progrès qu'on lui attribue. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il a sérieusement accueilli ces compliments, et peut-être, nous n'en serions pas étonné, qu'il s'est laissé aller à l'idée qu'il les a mérités.

Concluons. Suivant l'usage, le sultan a donné des ordres pour qu'une exacte surveillance sanitaire fût établie dans ses états; le conseil des ministres en a prescrit l'accomplissement; Réchild a fait ou influencé les nominations; le prince de Samos a dirigé les choix; il y a eu un commencement d'exécution dans l'affectation d'un vieux vaisseau de ligne à un service de lazaret; et les admirateurs de s'écrier : *La Turquie a enfin son régime sanitaire!* — et l'Europe d'applaudir, tandis qu'en fin de cause, tout reste à faire.

Les détails qui précèdent sont rédigés depuis le mois de juillet 1838. Nous n'y changeons rien.

Depuis cette époque, les choses ont marché sur

le papier. On va croire à la nécessité de rectifications, de notre part, pour que nous nous retrouvions dans le vrai. Qu'on se détrompe.

Nous avons aussi nos informations, et elles sont prises à des sources plus certaines que celles où puisent les journaux et notamment *la Gazette d'Augsbourg*, que copient la plupart des feuilles de l'Occident.

Nous l'avons dit, et nous le développerons plus tard, il y a impossibilité physique, en Turquie, à ce que l'on puisse être instruit de ce qui s'y passe. Le cabinet ottoman lui-même est mal ou inexactement informé.

Ce cabinet, les légations étrangères, le chef de chaque culte, quelques négociants, reçoivent des nouvelles et des avis. Ce sont des données partielles, que chacun garde pour soi, et que nul n'a les moyens de réunir.

L'indifférence, l'égoïsme, la prudence, la terreur, en ceci jouent encore leur rôle. On craint de parler, ou l'on a intérêt à rester impénétrable.

Que voulez-vous apprendre dans un pays où il n'existe aucun des moyens de publicité que l'on rencontre dans les autres contrées ?

Là, point de poste régulière pour les naturels ; ils ne s'écrivent pas. Point de journaux, pas de presse, si ce n'est pour l'insipide *Moniteur Ottoman*, un journal à Smyrne qui fait de louables, mais d'impuissants efforts pour se rendre utile,

et quelques annonces ou prospectus pour le commerce.

Pas de réunion, de cabinet littéraire, de Bourse pour les affaires; car on ne peut guère donner ce nom à une assemblée qui se tient à Galata, faubourg de la capitale, et qui est réservée aux transactions matérielles de ce qu'on appelle le négoce européen. En 1838, on ne lisait dans ce local que le *Sémaphore* de Marseille, le *Gallignanis-Messenger*, le *Constitutionnel* et le *Siècle* de Paris, ces trois dernières feuilles prêtées par ceux qui y étaient abonnés, et, en outre, des gazettes d'Odessa, de Zante, et autres de même force.

Les maisons des indigènes sont closes à tout venant. On n'est pas dans l'usage de se visiter : les Turcs et les Arméniens ne sont pas communicatifs. Les Grecs et les Juifs sont bavards et menteurs. On ne voit la population que dans les cafés, et là, elle est essentiellement silencieuse, par l'effet de l'éducation, de l'habitude, de la disette d'idées, et surtout par une circonspection commandée par le despotisme.

Et vous voulez que l'on sache ce qui se passe? que l'on puisse se dire bien informé? qu'on puisse servir des correspondances politiques? Ah! c'est trop exiger.

Celui qui trace ces lignes s'est trouvé vingt fois, cent fois, il y a quarante ans, et dernièrement encore, dans la nécessité d'attendre des heures

entières dans les cafés les plus fréquentés. Voici ce qu'il y a vu.

Les réunions étaient nombreuses. Chaque assistant fumait et s'abreuvait de moka. Le plus profond silence régnait. Le service se faisait sans que les garçons prononçassent un mot.

Un individu survenait, et, en gagnant une place libre où il allait s'asseoir, il saluait la société par la formule : *salamaleck*, à laquelle un ou plusieurs des assistants répondaient : *alekimsalam*. Pendant que le nouveau-venu chargeait la pipe qu'on lui avait présentée, il promenait ses regards autour de lui, et s'il reconnaissait quelqu'un, il lui adressait directement, et en recevait en réponse, les formules que nous venons de citer. Tout rentrait après dans le silence.

Le hasard faisait quelquefois passer dans la rue un particulier qui venait d'être promu à un emploi. Celui des assistants qui le connaissait se hasardait à donner cette nouvelle. Elle excitait ou le contentement, ou le blâme, ou l'indifférence; des ah! ho! hu! exprimaient ces divers sentiments. Après cet effort, le mutisme reprenait son empire jusqu'à ce qu'un fait de même importance vînt en rompre la monotonie.

Cette digression pourrait paraître étrangère au sujet (la peste) que nous traitons dans le présent chapitre. Pas si étrangère; on va le voir.

On vous accable, depuis six à huit mois, et c'est

Réchild qui est à la tête ou qui est le promoteur de ces mystifications, de détails sur les institutions qui se dessinent journellement autour du trône du sultan.

C'est le système sanitaire qui produit le plus de ces merveilles. Ce sont, au dire des lettres de l'Orient, des lazarets que l'on édifie, une école de médecine dont on fait l'ouverture, avec grand fracas, en présence de tous les ministres; des hommes supérieurs en tous genres, qui affluent sur les bords du Bosphore, pour prendre part à ces merveilles. *Merveilles*, en effet; car on ne saurait trouver des analogues que dans les *Mille et Une Nuits*.

Pour réduire toutes ces billevesées à leur juste valeur, analysez les exigences de ces créations, et demandez où elles existent en Turquie.

Pour construire des lazarets propres à leur destination, il faut avoir reconnu les lieux convenables, ensuite avoir l'argent nécessaire à cette dépense.

Il faut avoir fait dresser des plans, avoir réuni les matériaux, et trouvé des ouvriers. Tout cela existe-t-il, en nombre, et avec les capacités convenables dans un pays où l'indispensable nécessaire en tout genre se trouve à peine, où l'indolence paralyse les volontés?

Pour rendre ces lazarets d'un effet efficace, il faudrait que leur régime se liât à un système com-

plet de surveillance. Pour les rendre habitables, il faudrait les avoir munis d'avance des effets mobiliers reconnus nécessaires.

Toutes ces choses peuvent-elles s'improviser à Constantinople, lorsqu'il serait si difficile de les réaliser, en un aussi court espace de temps, à Paris ou à Londres?

Les mêmes questions peuvent être faites à propos de la nouvelle école de médecine créée et inaugurée sans avis préalable, et à laquelle on attribue déjà cent quatre-vingts élèves.

Il est dit, dans le programme, qu'on leur enseignera la lecture, l'écriture, le calcul, et les autres éléments des sciences qui doivent les conduire aux études médicales. Alors ce ne sera longtemps qu'une école primaire. A quelle époque donc compte-t-on lui emprunter les gens de l'art, dont les armées de terre et de mer, et toutes les localités sont dépourvues?

N'eût-il pas été convenable d'appliquer à l'école polytechnique, par exemple, les professeurs que l'on vient, dit-on, d'attacher à cette école de médecine, qui, de longtemps, ne sera en état d'aborder la destination qu'on lui donne?

On a vu, dans le chapitre *Finances*, qu'en 1837, Saïd-Pacha, second gendre de Sa Hautesse, qui avait l'école polytechnique dans ses attributions, excité par son maître à faire des économies, n'en avait pas trouvé de plus à propos que le renvoi

de tous les professeurs européens qui y étaient attachés.

Au milieu de 1838, ils n'étaient point remplacés, et les études se bornaient, dans cet établissement si pompeusement nommé, au persan et au maniement des armes. Il a cependant aussi une haute destination, si l'on en croit son titre, et il était organisé, et peuplé de trois à quatre cents sujets.

Pourquoi a-t-on préféré porter sur une école en projet ce qui pouvait compléter l'organisation de celle-là? Pourquoi? C'est qu'il n'y a rien de raisonné ni de raisonnable dans la cervelle de ces esprits obtus qui dirigent les affaires du sultan, et qu'ils ne veulent que se rendre nécessaires et faire du bruit : ils prennent cela pour de la gloire.

Nous les trouverons en faute dans tous ceux de leurs actes que nous aurons à examiner. En attendant, supplions le public de ne pas se laisser prendre à toutes ces annonces pompeuses qui viennent de l'Orient. Combien l'on serait honteux de ces louanges, niaisement prodiguées, si l'on savait où vont aboutir tous les projets, sans exception, éclos sur le Bosphore!

Nous cherchons en vain, dans le récit qui précède, le bienfait des réformes du sultan Mahmoud, relativement au terrible fléau auquel ses états sont en proie depuis tant d'années.

CHAPITRE VIII.

DÉFENSE DE CONSTANTINOPLE.

Jusqu'ici notre investigation sur la situation actuelle de la Turquie n'a porté que sur des questions fondamentales et sur des services constitués, l'armée de terre, la marine, la justice, la police, les incendies, la peste. Nous ne pouvons nous astreindre à suivre le même ordre dans ce qu'il nous reste à examiner. Les autres services publics ne sont pas assez distincts, pour pouvoir en faire la matière de chapitres spéciaux.

Nous n'avons encore réussi qu'à constater l'inutilité des efforts du sultan, pour arracher ses peuples et ses états aux embarras et à l'ignominie qui sont devenus leur lot, et nous en avons pro-

clamé la cause principale, dans l'incapacité et le mauvais vouloir de ses ministres. Parcourons à présent des parties secondaires du régime intérieur de son empire, pour essayer d'y découvrir ou même d'y prévoir les bienfaits prétendus des réformes. Mais auparavant, consacrons le présent chapitre à l'exposition d'un fait fécond en enseignements.

Les Turcs, si arriérés en tous points et si peu enclins à regagner du terrain, paraissent pourtant, à la première vue, avides de connaissances. Persuadés intérieurement, bien qu'ils n'en conviennent pas et qu'ils se complaisent dans la pensée contraire, que les Francs leur sont supérieurs en savoir et en intelligence, ils ne laissent échapper aucune occasion de leur arracher quelques vues utiles à leur position.

Si le Musulman qui interroge est en place, c'est toujours avec la pensée peu délicate de s'approprier ce qu'on lui révélera, qu'il dirige ses questions. Si cet homme vit dans l'état privé, il y a dans ses demandes plus de curiosité que d'intérêt; et cependant il ne repousse pas la pensée d'une spéculation à son profit, si elle peut surgir de ce qu'il apprendra.

Mais il n'y a d'esprit de suite chez aucun d'eux; et comme ils sont tous également affligés d'une forte dose d'indolence, il en résulte que l'ardeur d'instruction n'étant pas unie à la ténacité indis-

pensable pour l'exécution, les meilleurs projets, accueillis d'abord avec enthousiasme, sont presque aussitôt abandonnés et oubliés.

Le Français que nous citons toujours, a été exposé plus que tout autre à cette intempérance de questions. Il a pu constater ce qui vient d'être dit, que le génie musulman, avide de vues et de moyens, se refusait à leur exploitation dès qu'elle exigeait le moindre travail d'esprit, ou le plus léger mouvement du corps.

Nous avons l'habitude, pour être compris et pour justifier nos assertions, de citer des faits: L'anecdote suivante remplira ce double but.

L'inexorable *Porto-Foglio*, ce constant surveillant de l'ambition russe, avait découvert et publié, dans ses numéros 20 et 21, un plan d'attaque de Constantinople, rédigé par un général Valentini au service de Prusse, et offert par lui, sous les auspices de son souverain, en hommage au tzar Nicolas.

L'alarme fut grande dans le divan quand on eut eu connaissance de cette pièce. On ne s'aperçut pas qu'elle était antérieure à la dernière guerre terminée par le traité d'Andrinople. On la crut précurseur d'une nouvelle invasion.

Au moment où ce plan parvint à Constantinople (1837), on faisait les préparatifs du voyage que le sultan allait entreprendre. Sa Hautesse devait précisément parcourir les lieux à travers lesquels le

général prussien faisait cheminer le corps principal russe, destiné à occuper la capitale.

Pertex-Pacha, ce ministre si influent à cette époque, fit remettre au Français le numéro précité du *Porto-Foglio*, qu'une légation amie venait de lui faire passer. Il demandait en retour un plan de défense que l'on pût opposer à celui d'attaque de Valentini.

Il fallait ce Mémoire sans retard, disait le ministre, pour que le sultan pût l'emporter et en étudier le système pendant qu'il serait dans les contrées décrites par le stratographe prussien.

Les intentions de Pertex-Pacha furent remplies (voir le numéro 3 des pièces justificatives). Cette pièce lui fut remise cinq jours avant le départ de Sa Hautesse; mais le traducteur ne fut pas aussi diligent. La traduction turque ne parvint au sultan que lorsqu'il était déjà sur le Balkan, faisant son retour sur Constantinople. S'il en vérifia quelques points, ce ne put être que la dernière partie.

L'auteur fut chaudement remercié; mais on ne donna aucune suite à ses vues. L'examen de ses propositions fut indûment ajourné. L'objet en était-il donc si indifférent? A la vérité, le danger n'était pas immédiat. Pourtant, il s'agissait d'étudier et d'arrêter les mesures propres à sauver l'empire d'une invasion qui avait déjà été au moment de s'accomplir six ans auparavant, que

l'on savait être dans les projets de la Russie, et que l'Europe ne saurait trop surveiller.

A l'époque où ce travail fut préparé, l'auteur croyait encore à la possibilité de faire concourir les Turcs à la défense de leur territoire. Il ne se faisait pas illusion sur leur faiblesse ; mais il pensait qu'en éclairant le divan sur sa position, et lui indiquant les moyens de la redresser, on pourrait rendre un peu de vie à ce corps languissant, et le mettre en mesure de présenter un noyau de résistance.

Si ce but était obtenu, les puissances protectrices n'avaient plus à se montrer que comme auxiliaires; et, dans ce cas, des sacrifices commandés par leur propre intérêt n'avaient plus rien d'exagéré.

On devait craindre, au contraire, que si les Turcs s'abandonnaient eux-mêmes, ces mêmes puissances ne reculassent devant l'obligation de pourvoir seules à la sûreté d'un pays dont elles n'auraient aucun appui à attendre.

Ces considérations avaient dominé la combinaison du plan de défense remis au divan. Jugé du point de vue qui laissait aux Turcs l'action principale, il était logique. Ainsi en ont jugé les hommes entendus dans la matière, à qui il a été soumis.

Mais ceux-ci, pas plus que l'auteur, ne pouvaient penser que l'incurie musulmane créerait

des impossibilités à son exécution ; que les hommes placés à la tête des affaires du sultan seraient les premiers à négliger les mesures qui pouvaient raffermir sa couronne ; et, enfin, que les intérêts russes n'auraient pas de plus chauds partisans que ceux dont le devoir était de les combattre.

Nulle mesure n'a encore été prise pour mettre obstacle à l'invasion de Constantinople. Ce grand événement s'accomplira quand il plaira à l'autocrate de l'ordonner.

Ce prince et son cabinet ne partagent pas les illusions des puissances de l'ouest sur l'état de la Turquie. Le pays qu'ils convoitent leur est parfaitement connu. Ils réduisent à sa juste valeur, qui est une impuissance notoire, l'opposition que cette armée et cette flotte ottomane, auxquelles l'Europe avec débonnaireté suppose quelque consistance, pourraient mettre à leurs projets. Certains que, dans l'état d'atonie de son empire, le sultan ne peut dire à ses amis : *Venez à mon aide, je n'ai besoin que d'appui*, ils ne redoutent que faiblement une intervention, que des mesures intelligentes prises de loin pourraient cependant rendre efficace.

S'étonnera-t-on que les Russes, éclairés comme ils le sont sur une situation favorable en tous points à leurs plans, en diffèrent cependant la réalisation ? Les raisons de ce retard sont faciles à saisir.

En brisant la faible barrière qui retient encore

hors de la domination légale du tzar les provinces turques, dont l'annexe définitive à son empire est si vivement désirée, ce prince souleverait toutes les puissances alarmées par cette résolution, et, à coup sûr, on les verrait, excitées par un danger pressant, faire en commun les plus grands efforts pour essayer d'en prévenir l'accomplissement. Arriveraient-elles assez tôt ?

Le Bosphore et ses importantes dépendances, par suite de l'apathie de l'Europe, peuvent être envahis sans de grands efforts, et très-lestement, par les forces russes, préparées pour ce coup de main. Ce n'est pas de ce côté que se rencontrent les obstacles. La Russie n'entrevoit pour elle de difficultés sérieuses qu'après la consommation de son invasion. Elles sont innombrables : voici les principales.

La Russie, établie à Constantinople, aurait à contenir les populations qui ne professent pas le rit grec, et à défendre sa conquête contre une coalition qui, de proche en proche, pourrait s'étendre du Caucase jusqu'en Scandinavie. Lorsqu'un colosse est entamé, chacun veut en saisir sa part.

Elle a en Europe des territoires qui conviennent à l'Autriche, à la Prusse, à la Suède. Les Polonais ne rêvent que leur renaissance. Il en est ainsi de toutes les populations de l'Asie qu'elle a subjugées, et qui ne supportent qu'impatiemment son joug de fer.

Maîtresse de Constantinople, elle devrait en nourrir les habitants, qui ne recevraient plus rien de l'Asie, de l'Égypte, des îles de l'Archipel.

Toutes les dépenses publiques de ses nouvelles possessions, accrues de celles que nécessiteraient leur organisation et leur sûreté, seraient à la charge de son trésor; car le sultan, avec le revenu entier de ses domaines, est toujours en dessous des besoins. Comment les Russes y satisferaient-ils avec les recettes des seules parties envahies, dont la ruine est déjà si avancée?

En restant provisoirement dans le *statu quo*, et ajournant ses desseins, l'autocrate a tous les avantages de la possession, sans en supporter les charges. Il est maître, et mieux obéi sur le Bosphore et dans Constantinople, que si ses troupes y tenaient garnison. Il laisse au divan le soin de pourvoir à tous les genres de besoins, et il n'intervient dans les produits que pour se faire la part qu'il lui plaît de fixer. Si le fisc ottoman est hors d'état d'acquitter cette part en espèces, les agents moscovites en déterminent la quotité en matières premières.

Le gouvernement fait aussi recruter à Constantinople, pour son service naval; nous l'avons dit dans le chapitre de *la Marine*.

A tous ces avantages réels et actuels, les Levantins, qu'effraie la prépondérance russe, en ajoutent un autre d'une nature plus grave, qu'ils aperçoi-

vent dans certaines éventualités. On croit possible que le tzar réussisse à se faire du sultan un auxiliaire, à le déterminer, sous l'ombre d'une alliance, à remettre à des officiers russes la direction de ses armées de terre et de mer, et à souffrir leur incorporation dans les forces de son empire.

L'ascendant moscovite est tel sur les Turcs, que ceux-ci plieraient inévitablement sous la verge de leurs voisins, et pourraient recevoir d'eux, le knout aidant, une instruction que les formes moelleuses de leurs instructeurs français et italiens ne réussissent pas à leur faire prendre. On verrait peut-être alors ces mêmes Turcs se croire invincibles par leur amalgame avec ceux qui les ont toujours battus.

L'Orient est destiné à devenir avant peu le théâtre d'événements extraordinaires. De quelle nature seront-ils ? On ne peut le deviner. La prudence conseille à l'Europe de se préparer à toute chance possible.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que l'indolence, l'incurie, l'incapacité, tous les principes négatifs, se rencontrent chez le peuple installé en Orient, il y a trois siècles, par la victoire. Ce peuple, par l'excès de sa dégradation morale, est devenu une matière malléable, sans volonté et sans idée fixe. Il attend avec résignation ce qu'il plaira au destin d'ordonner de lui.

En attendant, il est en butte, comme individu, à

toutes les misères; comme nation, à toutes les humiliations qu'un absurde régime a pu créer. Que la chrétienté y prenne garde! l'intérêt le mieux dirigé sera celui qui prévaudra dans les importantes contrées où le successeur des califes n'a plus qu'un pouvoir contesté.

CHAPITRE IX.

—

LA RÉFORME DANS LES VÊTEMENTS.

Le sultan tient de sa naissance, des lois, de l'opinion, une autorité sans limite ; mais que d'entraves en gênent l'exercice !

Il a brisé la plus formidable de ces entraves par l'extermination des janissaires. Il a énervé la plus dangereuse, en ce qu'elle puisait sa force dans la religion et la justice, par la restriction des droits des ulémas desservants à la fois des temples de l'islamisme et de Thémis. Cependant, des faits récents ont prouvé que toute appréhension de ces deux côtés n'était pas entièrement dissipée.

Nous avons déjà parlé du projet de révolte tenté par d'anciens janissaires, pendant l'absence du

sultan en mai 1837, et étouffé aussitôt que découvert, par l'éxécution d'une cinquantaine de conjurés. Nous aurons occasion, en traitant dans le présent chapitre *de la réforme dans les vêtements*, de signaler les alarmes que donne encore le corps des ulémas.

Dès que le sultan se fut résolu à introduire dans ses états un régime nouveau, qui devait atteindre les institutions et les hommes dans les plus petits détails de leur existence ancienne, il dut commencer cette œuvre par un changement total dans les costumes. Ceux en usage de tout temps, rappelaient des corporations, des prétentions, des priviléges, des usages, dont il convenait d'éteindre jusqu'au souvenir, après avoir fait table rase de ce qu'ils représentaient.

L'ancien équipement des hommes ne pouvait se prêter aux nouvelles exigences. L'état n'était plus assez riche pour en supporter la dépense quant à ses salariés, et les particuliers avaient perdu les moyens de fournir au luxe de leur mise.

Une foule de dépenses capitales, en usage dans l'état social des pays civilisés, n'étaient pas connues des peuples orientaux. Là, pas de modes, dont les variations sont si exigeantes; pas de spectacles, de visites, d'assemblées, où la somptuosité des habits et des ornements a tant d'occasions de se produire. Les maisons des particuliers étant

closes aux étrangers, un beau mobilier n'est pas de rigueur. On ne se donne pas réciproquement à manger. On n'a pas de voiture. Les Orientaux sont affranchis, par leurs coutumes et mœurs, de beaucoup d'autres charges qui pèsent ailleurs sur les fortunes privées.

Chez les Turcs, les rigueurs du luxe n'atteignaient que leur personne. Ils pouvaient être mal logés, mal meublés, mal nourris, eux, leurs femmes et leurs enfants, ce que personne ne pouvait vérifier, et cependant paraître opulents aux yeux du public.

Il leur suffisait, à cet effet, de se montrer hors de leur domicile avec des vêtements frais, des pelisses et des châles de quelque valeur, pour se donner un air d'aisance et même de richesse, qui constrastait très-souvent avec la détresse de leur intérieur.

C'est la nécessité de cette opulence apparente, qu'ils ne peuvent plus satisfaire et qui était devenue de plus en plus onéreuse, que le sultan a senti la nécessité de faire cesser ; et c'est en cela seulement que les réformes ont eu leur entier effet.

Mais il était impolitique et maladroit, en voulant pousser tout un peuple à adopter une mise nouvelle, de brusquer la mesure. Pourquoi ne pas se donner le temps de faire choix de vêtements convenables et commodes, avant d'obliger cette po-

pulation à renoncer à ceux dont l'habitude était prise dès l'enfance?

Ces ménagements étaient surtout commandés par la constitution physique que les Musulmans reçoivent de leur éducation et de leur manière d'être. En négligeant cette considération, on a rendu ridicule un peuple qui en imposait encore, il y a peu d'années, par une belle représentation.

Aujourd'hui, il fait peine à voir. L'usage des sofas voûte les reins et enfonce la poitrine; la manière de s'asseoir tourne les pieds en dedans et déjette les jambes en dehors. Beaucoup paraissent estropiés qui n'ont qu'une mauvaise tenue.

L'ampleur des anciens vêtements masquait ces infirmités acquises. Les habits serrés les dessinent et les rendent apparentes. Ajoutez que tous sont gauches dans leur nouvel accoutrement.

C'est surtout aux fonctionnaires que le changement n'a pas été favorable. On ne leur trouve plus cet air de grandeur qui, uni à leur réserve habituelle, en imposait et commandait le respect.

Gênés dans leurs habits et manteaux brodés, sortis de la main de tailleurs inhabiles, ne sachant pas porter les épées ou sabres, parties obligées de leur costume d'apparat, ils sont honteux eux-mêmes d'une métamorphose qu'ils jugent bien ne pas leur être favorable, et ils semblent partager l'hilarité que leur vue excite, lorsqu'ils pensent ne

faire que substituer sur leur figure un sourire gracieux à leur gravité d'autrefois.

Il en est même de petite taille, et parmi ceux-ci on remarquait Réchild-Pacha et Sarim-Effendi, tous deux connus à Londres, que leurs efforts pour imiter les manières qu'ils avaient étudiées dans leurs ambassades en Europe, faisaient prendre pour de véritables singes.

Les changements dans les costumes n'ont pas été plus favorables aux armées musulmanes. Nous avons dit la mauvaise qualité des étoffes dont elles sont vêtues, et la parcimonie avec laquelle on les emploie, qui sont telles, qu'après un mois de campagne tous ces vêtements seraient en loques. Nous pouvons ajouter que le dernier degré du ridicule a été atteint dans la forme et dans la coupe des habits de troupe.

Le sultan lui-même n'échappe pas à la critique dans cette subversion de costumes, et dans le mauvais goût qui a présidé aux remplacements.

Avant les réformes, rien n'approchait de la pompe qui environnait Sa Hautesse, quand elle sortait de son palais. Les rois de l'Europe, et toutes leurs cours réunies, ne seraient pas parvenus à former un cortége aussi riche, aussi élégant, aussi imposant, que celui des successeurs des califes se rendant à la mosquée.

C'était à travers une double haie de janissaires qu'ils parcouraient les rues conduisant de leur

palais à la mosquée impériale, désignée, par l'étiquette ou par le caprice du maître, pour les prières du jour.

Ces janissaires n'avaient pas d'uniforme. Leur tête seule était ornée d'une casquette en cuivre, de forme commune à tous, présentant sur le devant une manière d'étui destiné à recevoir une cuillère, et d'autres petits ustensiles à l'usage du soldat. Une peau de mouton tannée, attachée à la partie antérieure de cette casquette, pendait et descendait le long du dos, en s'élargissant jusqu'à la chute des reins. Elle offrait la forme d'un triangle, dont le sommet se trouvait derrière la tête.

Dans l'intérieur de Constantinople, les janissaires ne portaient pas d'armes : c'eût été trop dangereux. Un énorme bâton, placé dans la main droite, leur servait à faire la police, et à témoigner qu'ils étaient de service.

Ces hommes tenaient beaucoup à prouver leur adresse à manier ce bâton. Pour la manifester, autant que pour l'entretenir, il arrivait quelquefois qu'il prenait fantaisie à un homme de garde de le lancer dans les jambes d'un Grec qui courait dans les rues. S'il le touchait, un sourire approbateur de tous les assistants était sa récompense. S'il était parvenu à renverser le coureur, lui avait-il même cassé une jambe, il recevait de ses collègues les témoignages les plus vifs de leur admiration. Et

le mutilé?... il allait se faire panser où bon lui semblait.

Quand le sultan passait devant cette double haie, il en recevait le salut d'hommage. Ce n'était point par des mouvements d'armes, des roulements de tambour, des acclamations, que se dessinait cet honneur rendu au souverain. Le plus morne silence régnait sur toute la ligne ; mais, à la vue du maître, chaque homme, officier et soldat, inclinait sa tête sur son épaule droite. C'était lui dire, par une pantomime expressive : *Fais-la tomber, si tel est ton bon plaisir.*

Le sultan se montrait flatté de cette abnégation, et il la récompensait en portant la main sur son cœur, et ses regards alternativement de droite à gauche, sur les lignes de ses fidèles, manœuvre assez fatigante, quand la course était longue.

Le cortége de Sa Hautesse, se rendant le vendredi à la mosquée, se composait de sa maison officielle. Chaque officier, depuis le simple huissier jusqu'au grade le plus élevé, était à cheval.

Le défilé commençait par les plus petits emplois. Ceux qui les occupaient avaient à côté d'eux un domestique à pied, paraissant tenir la bride de leur cheval.

Le nombre des domestiques, en augmentant successivement, marquait la nuance de l'élévation des fonctions. Il était si considérable, qu'une demi-

heure suffisait à peine, les vendredis ordinaires, pour le passage du défilé.

Arrivait enfin le corps de Sa Hautesse. Ici, une haie nouvelle, formée des colonels des janissaires, que l'on nommait schorbadjis (littéralement, donneurs ou faiseurs de soupe), marchait avec le souverain, autant comme garde d'honneur que comme garde de sûreté.

Ces hommes portaient un costume guerrier à l'antique, aussi riche qu'élégant. Leur arme était une espèce de pique, dont l'armure jetait un vif éclat.

Leur tête était couverte d'un casque brillant surmonté d'une aigrette de plumes très-touffue, auquel les mouvements de celui qui le portait imprimaient un mouvement régulier de l'avant à l'arrière. Les traditions donnaient pour origine à cette décoration du meilleur effet, l'intention de dérober, par intervalle, la vue du maître, de manière à rendre incertain un coup de feu dirigé par quelque *Fieschi*.

Autour du sultan, se groupaient une multitude de pages, de figures et de costumes de choix.

Derrière lui, on voyait deux officiers à cheval portant chacun, sur un trépied d'or, un turban pareil à celui dont Sa Hautesse était coiffée, et orné comme celui-ci d'une riche aigrette en diamants. L'usage voulait que Sa Hautesse, en entrant à la mosquée, échangeât le turban qui avait servi au trajet contre un de ceux-ci, et se pa-

rât du troisième pour retourner à son palais.

Ces espèces de diadème étaient salués par les janissaires, à l'instar du sultan lui-même, par l'inclinaison de la tête vers l'épaule droite.

On voyait ensuite quelques chevaux de relais, tenus et environnés de nombreux écuyers. Ils étaient couverts de housses tombant jusque près de terre et couvertes de pierres précieuses.

La marche était fermée par les cortéges des deux principaux ennuques noirs. Le premier, le kislar-aga (seigneur des filles), portait, par assimilation, le turban à trois pointes, marque caractéristique du grand viziriat, auquel sa place était assimilée quant aux honneurs; le second. Le kasnadar-aga (chef de la cassette particulière, on pourrait dire des *fonds secrets*), avait aussi des marques distinctives de haute puissance.

Un grand nombre de valets environnaient ces grands dignitaires à facultés écourtées.

Rien, il faut en convenir, n'était comparable en richesse, en élégance, en dignité, à la pompe des sultans allant remplir leurs devoirs religieux, surtout à l'occasion des fêtes du Baïram et du Courban-Beyram, que l'on peut comparer à la Pâque et à son Octave chez les chrétiens.

Dans ces journées solennelles, tous les grands de l'empire, avec leurs maisons respectives et tout le faste que chacun pouvait déployer, précédaient

la marche de la cour impériale, et ne paraissaient faire qu'un seul corps avec elle.

La foule attirée par ce spectacle était toujours considérable; on ne s'en lassait pas. On pouvait croire que ces pompes variées avaient le privilége de tirer l'indolent Musulman de sa torpeur habituelle. Un sentiment plus noble excitait son empressement. L'aspect de la grandeur étalée par son maître lui faisait croire que sa nation était encore à l'apogée de sa gloire.

Ce prestige a disparu avec le nouveau régime. On ne met plus d'empressement à se trouver sur le passage de Sa Hautesse, et l'on fuit sa présence quand il parcourt les rues, même sans l'appareil de la souveraineté, tant on redoute la rudesse des gens nommés *kavasses*, chargés d'éclairer sa route,

Ces kavasses forment une espèce de gendarmerie, faisant le double service d'ordonnance pour la transmission des dépêches officielles dans la capitale et dans sa banlieues, et d'agents subalternes de police pour le maintien de l'ordre. Il semble, par la tenue qu'on leur a faite, qu'on se soit évertué à les priver de toute dignité.

Rien de bizarre comme la forme de la redingote et du pantalon, d'un bleu indécis, qui composent leur accoutrement. Leur chaussure est encore plus misérable. Ce n'est ni botte, ni soulier; c'est plutôt un composé de sandale et de savate.

Un mauvais sabre pend à leur côté; il est si singulièrement établi dans son fourreau que l'emploi des deux mains est indispensable pour l'en tirer.

Aux deux côtés du ceinturon, sont cousues deux fontes renfermant des pistolets plus redoutables, assure-t-on, pour les porteurs que pour les personnes sur lesquelles ils seraient dirigés. Une singularité de cet armement, c'est que la position des fontes qui contiennent ces pistolets donne une telle envergure aux kavasses, qu'il leur devient impossible de traverser les portes généralement assez étroites des habitations, sans s'y présenter de travers.

On pourrait rire des embarras de ces gens et de leurs évolutions pour les surmonter, s'il était possible d'oublier qu'ils complètent leur armement avec de forts bâtons toutes les fois qu'ils prévoient l'occasion de s'en servir.

Ils usent librement de ce privilége quand ils précèdent, à quelque distance, le cortége du sultan.

L'apparition de Sa Hautesse est annoncée par la circulation qui cesse sur les points où elle doit passer. Les uns fuient au loin les bourrades des kavasses; d'autres se jettent dans les boutiques, qui se ferment aussitôt.

Il en arrivait ainsi autrefois à l'approche d'un cadi (commissaire-juge), faisant sa tournée pour

la vérification des poids et mesures, et ne négligeant pas, pour cette mission spéciale, d'exercer sa juridiction pour d'autres délits portés à sa connaissance. Sa venue semait l'effroi.

On l'apercevait de loin, seul, à cheval, cheminant au milieu de la rue. A la tête de son cheval, marchaient ses vérificateurs, et, des deux côtés, en haie, les exécuteurs de ses hautes-œuvres, munis de bâtons et des autres instruments des peines qu'il infligeait pendant sa tournée. Ses sentences recevaient immédiatement leur exécution.

Croirait-on que c'est une imitation, embellie à la vérité, de cet appareil de police que le sultan a adopté en échange du cortége royal auquel il a renoncé ?

L'entourage actuel de Sa Hautesse, dans ses promenades ordinaires, notamment pendant la durée du ramazan (le carême des Turcs), est modelé sur celui que nous venons de décrire.

Ce prince est seul à cheval. Il tient le milieu de la rue, ayant deux écuyers à la hauteur de la tête de son noble coursier et deux à la croupe. Derrière, marchent cinq ou six officiers, et, sur les côtés et en dehors des écuyers, douze gardes-du-corps, cheminant en haie. Tout ce monde, hors le maître, est à pied.

Quelques officiers à cheval, se tenant vingt-cinq à trente pas en arrière du premier groupe, complètent le cortége.

N'étaient les broderies en or de l'habit et du manteau qui couvrent Sa Hautesse, la beauté de son cheval, et la richesse du harnachement, on pourrait croire que l'on aperçoit le magistrat voyer.

C'est de la simplicité, dira-t-on. Non; car dans ce sens, il y aurait trop de luxe dans le costume et dans le harnachement. En tous cas, cette simplicité serait mal entendue au milieu de peuples qui n'apprécient la grandeur qu'en raison du faste dont elle s'environne.

Quand le sultan sort en voiture, et ce n'est jamais que pour son agrément, à l'exclusion de toute idée de cérémonial, il mène lui-même, comme nous l'avons déjà dit, à quatre chevaux et à grandes guides, la calèche dont il se sert, et il se tire de cet exercice avec beaucoup d'adresse.

Dans ces circonstances, sa suite se compose de deux ou trois voitures pour ses favoris, et de quelques officiers à cheval, qui le précèdent ou le suivent. L'intervention des kavasses est alors moins sensible, parce que la course étant plus rapide, ils ont moins de temps pour manifester leur zèle en refoulant brusquement le public.

Pour en finir avec les kavasses, cette institution nouvelle et sans analogue dans les temps antérieurs aux réformes du sultan Mahmoud, disons qu'ils pourraient rendre de grands services,

s'il existait dans Constantinople une police bien organisée.

Dans leur destination actuelle, ces hommes ne consacrent qu'une partie de leur temps aux besoins de l'ordre public. Le surplus est affecté au service personnel d'une foule de fonctionnaires, à qui l'on a donné la prérogative d'en avoir attachés à leur personne.

Ils deviennent alors de véritables commensaux des maisons qu'on leur a assignées. Ils y trouvent leur vie, et paient, par leur condescendance à servir les vues et les passions de leurs patrons, les faveurs qu'ils en reçoivent.

C'est encore ici le cas de faire observer que les avis ayant pour objet l'intérêt ou le service personnel du sultan, n'obtiennent pas plus de faveur que ceux directs au bien de l'état.

Le Français, auquel nous sommes toujours ramené par le système de nos récits, avait vu et admiré, il y a une quarantaine d'années, le majestueux entourage des sultans se communiquant au public. Il fut sensiblement affligé lorsque ce prince lui apparut, pendant le ramazan de 1836 à 1837, avec un cortége aussi mesquin que l'ancien était imposant.

Il n'entrait pas dans le programme qu'il avait accepté en partant pour l'Orient, de s'occuper de matières semblables. Cependant, il imagina de se rendre agréable et même utile, en proposant un

mode de représentation plus en harmonie avec la haute position de Sa Hautesse, en même temps que les vues d'économie qui avaient dicté les changements y étaient respectées, ainsi que les exigences des localités.

Il fit tracer dans ce but, par un artiste italien, un dessin qui rendait exactement ses idées, et l'adressa à Pertex-Pacha, alors malade, mais n'en étant pas moins le ministre le plus influent et le régulateur de l'empire. Ce projet se perdit dans les mains des favoris de ce pacha, qui s'en amusèrent comme les enfants le font d'une image qu'on leur achète à la foire.

L'idée n'était pourtant pas une chose à dédaigner pour un prince qui a renversé tant d'usages vénérés, qui a affaibli les prestiges qui faisaient sa principale force, et qui règne sur des peuples accoutumés à ne juger que sur les dehors.

Plaignons-le de ce que le sentiment des convenances est tout aussi étranger aux hommes auxquels il remet son autorité, que les intérêts matériels de ses états leur sont indifférents.

Avant de sortir du chapitre des réformes, en ce qui touche les costumes, citons un fait qui a pensé donner naissance à un mouvement sérieux et entraîner, si ce n'est une révolution, au moins une perturbation grave.

A travers les changements opérés dans l'universalité des vêtements affectés aux corps consti-

tués et aux corporations, le corps des ulémas avait conservé la coiffure qui le distinguait des autres fidèles. Elle n'avait subi aucune altération depuis les temps des anciens califes. Ils y tenaient comme à un article de foi.

Vers la fin de 1838, on suggéra au sultan, peut-être avec la charitable intention de lui susciter des embarras, l'idée de faire disparaître cette coiffure, qui signalait l'existence dans l'état d'une association puissante ayant ses chefs, ses prérogatives, ses règlements, un langage et une combinaison d'écritures avec les caractères usuels, que ses membres seuls connaissaient. On la représentait comme dangereuse en raison de l'esprit de corps qui l'animait, de l'union intime qui existait entre ses membres, et de l'immense clientèle qu'elle pouvait faire mouvoir à son gré.

Pour rompre cette union, ou du moins pour en diminuer la force, disait-on à Sa Hautesse, il faut obliger cette corporation à adopter le fess (bonnet) rouge, devenu le bonnet commun de toutes les classes de la société. Par cette mesure, on l'aura privée d'un moyen d'influence sur le vulgaire, toujours enclin à vénérer les signes extérieurs consacrés par le temps; on aura confondu ses membres avec le reste de la nation; on lui aura enfin enlevé un drapeau autour duquel ses nombreux partisans sont toujours prêts à se rallier.

Le sultan céda en partie à ces insinuations. Il soumit les gens de l'uléma à l'obligation d'adopter le fess, à l'exclusion de l'ancienne coiffure, et n'admit d'exception qu'en faveur des gros bonnets de l'ordre, le mufti ou sheik-islam, les kadileskers, le stambould-effendersi, et quelques autres du rang le plus élevé.

Ces hauts dignitaires ne purent se dissimuler que la disposition à laquelle ils échappaient pour le moment n'était qu'ajournée. Cependant, comme ils se trouvaient épargnés, ils consentirent à prêcher la soumission à leurs inférieurs.

Ceux-ci obéirent, mais non sans de violents murmures. Leur mécontentement fut même tellement manifeste, que l'on crut pendant quelques jours à une résistance ouverte. Cette appréhension aida à la rentrée au pouvoir du fameux Uzrew, ou Chosrew-Pacha, l'exterminateur des janissaires. On jugea nécessaire de l'avoir sous la main pour l'opposer aux récalcitrants.

Ne cherchez plus à Constantinople les traces de ce peuple conquérant qui fut au moment d'envahir l'Europe, après s'être assujetti d'immenses contrées en Asie et en Afrique. Rien ne vous le rappellerait. Des réformes mal conçues et plus mal conduites lui ont enlevé les derniers vestiges de sa grandeur passée.

La Turquie est une proie assurée à son insatiable voisin, si l'Europe, nous ne nous lasserons

pas de le dire, ne prend pas sa tutelle d'une main ferme.

Où sont les bienfaits des réformes ? C'est toujours là notre refrain.

CHAPITRE X.

LES GRANDES MOUSTACHES.

Que l'on ne traite pas de futilité le sujet qui forme la matière du présent chapitre. Les appréhensions incessantes du gouvernement turc lui enlèvent ce caractère.

Les moustaches ne sont pas, à proprement parler, une partie du costume. Cependant, chez les Musulmans, elles en constituent un accessoire important dans les idées de ce peuple. Autrefois, l'homme que la nature avait privé de cet ornement, ou qu'elle n'en avait doté qu'avec parcimonie, perdait beaucoup de sa valeur personnelle; tandis que la considération s'attachait à celui qui en était richement pourvu.

Les janissaires tenaient beaucoup à leurs moustaches. Ils les laissaient croître dans toute leur étendue, en prenaient un soin particulier, et s'en pavanaient quand elles étaient belles. Dans ce corps, on ne faisait que lentement son chemin si on ne pouvait faire montre de cet ornement.

Cette milice attachait à ses moustaches les mêmes idées superstitieuses que les anciens Moscovites à leur longue barbe. Ce culte exagéré devait les faire proscrire à la chute de ce corps. Elles furent en effet défendues, à l'époque de sa suppression, comme emblème de la résistance et pouvant devenir un signe de ralliement.

Le tzar Pierre Ier, en ouvrant les voies à la régénération de ses peuples, avait débuté par prohiber les grandes barbes. Le sultan l'a imité en interdisant les grandes moustaches immédiatement après l'extermination des janissaires, qui étaient à sa couronne ce que les strélitz étaient à l'empire russe.

Le premier ne surmonta l'opposition que rencontrait l'exécution de ses ordres, dans les répugnances de ses sujets, qu'en faisant placer un bourreau dans la boutique de chaque barbier.

Les porteurs de grandes barbes rencontrés dans les rues étaient traduits devant ce double aréopage; d'un côté se trouvait le siége épilatoire, de l'autre un billot. On leur laissait le choix. S'ils cédaient, la barbe tombait; s'ils résistaient, c'était

la tête. Mais, ô merveille ! on a vu de vieux entêtés préférer ce dernier parti.

Si les choses se sont passées avec plus de modération de nos jours, en Turquie, il faut en faire honneur aux temps et à Sa Hautesse.

D'après ses ordres, on arrêtait les porteurs de grandes moustaches et on les introduisait chez des barbiers. Le seul moyen autorisé pour surmonter les répugnances, quand ils en montraient, c'était la bastonnade sous la plante des pieds. Jamais ce véhicule n'a manqué son effet.

En Turquie, depuis les réformes, on ne voit plus de grandes moustaches sur les faces des sujets de Sa Hautesse, Musulmans ou non. Mais elles n'ont pas cessé d'être considérées comme le symbole de la milice dissoute, et l'appréhension qu'elles excitent est toujours actuelle.

Nous avons dit que pendant l'absence du sultan, pendant l'été de 1837, on avait découvert un projet d'insurrection formé par quelques anciens janissaires qui avaient payé cette tentative de leur vie.

Cette affaire avait passé presque inaperçue. Néanmoins, le divan avait senti se renouveler les craintes qu'inspiraient les débris de cette milice et ses nombreux partisans. Les grandes moustaches revinrent sur le tapis, et il fut ordonné de redoubler de surveillance pour faire disparaître, partout où il se montrerait, cet emblème de la sédition.

Il était un moyen bien simple de faire cesser ce motif puéril d'inquiétude et de le convertir même en objet d'émulation pour les troupes. Cette idée fut présentée à Sa Hautesse, en forme de requête, par le Français, dont l'intervention se reproduit partout où il y a quelque vue utile à proposer.

Elle eut le sort de toutes ses autres propositions. Les gens sages y applaudirent ; les ministres, suivant l'usage, n'en saisirent pas la portée. Nous plaçons cette curieuse requête sous le n° 4 des pièces justificatives.

Un épisode de cette présentation est bon à recueillir.

L'auteur du placet était lui-même porteur de très-longues moustaches. Il en avait conservé de plus étendues encore quarante ans auparavant ; car elles avaient alors cinq ans de croissance, lorsqu'il était prisonnier de guerre chez les Turcs.

Cet ornement, très-apprécié à cette époque, lui avait attiré beaucoup d'égards de la part des janissaires chargés de la garde des prisonniers. Il avait même fixé, d'une manière remarquable, l'attention du sultan Sélim III, sur le passage duquel, étant libre sur parole dans la ville de Constantinople, pendant les six derniers mois de sa captivité, il ne manquait jamais de se placer lorsque ce prince se rendait le vendredi à la mosquée. Dans le nombre des saluts que Sélim III répandait à droite et à gauche, dans son trajet, il y en avait toujours un

adressé aux grandes moustaches du prisonnier. C'était visible à ne pas s'y tromper, et la remarque en avait été faite par les assistants.

D'autres temps, d'autres mœurs; sous le règne actuel, cet accueil bienveillant fit place à une réprobation non moins visible pour ceux qui en furent témoins.

A Constantinople, on n'a nul moyen de communication avec le Grand Seigneur que par la voie de placets, qu'on élève, le bras tendu, sur le passage de Sa Hautesse. Les officiers de sa suite les ramassent; et, à son entrée au sérail, on lui en fait un rapport sommaire. S'ils méritent quelque attention, ils sont renvoyés aux ministres compétents, qui doivent donner des explications et leur avis, s'il y a lieu.

Les pétitions étant assez nombreuses, le Français, dans la vue d'attirer une attention plus directe sur son placet, rédigé dans un intérêt gouvernemental, imagina de le faire arriver isolément dans les mains de ce prince, en le lui remettant dans une de ses courses d'agrément.

L'empereur Mahmoud affectionne le tir de l'arc. Il passe pour le plus habile archer de son empire.

Ce prince possède une maison de plaisance, *Oke Meïdan*, mots que l'on peut traduire par *Arène-de-l'arc*, qui, comme l'on voit, emprunte son nom à sa destination.

Ce lieu est situé sur une hauteur à l'est, au-dessus de l'arsenal maritime et en dehors du mur d'enceinte, à une lieue à peu près de la résidence d'hiver. Quand la mer est calme, le trajet se fait par eau. Dans le cas contraire, Sa Hautesse s'y rend en calèche à quatre chevaux, qu'elle mène elle-même avec grâce et habileté.

Le Français, instruit de ces circonstances, fut se placer sur la route de terre, près d'un café et de l'École Polytechnique, où, en raison de la disposition du temps, le sultan ne pouvait manquer de passer ce jour même.

Dans le lieu choisi, la route disposée pour le passage des voitures, tourne autour de la butte sur laquelle le café est situé. En combinant bien sa marche, il devait arriver de son point de départ au bord du chemin en même temps que le sultan, qui aurait eu le temps de le remarquer. Si la démarche ne déplaisait pas, le prince arrêterait ses chevaux, et ce serait d'un bon pronostic.

La chose arriva ainsi. Le Français, approchant de la route, ôta son chapeau de la main gauche et présenta le placet de la droite, à bras tendu.

Le sultan avait eu la bonté de s'arrêter. Il retenait avec beaucoup de force ses quatre chevaux, qui pointaient, piaffaient, et se seraient emportés sous un guide moins habile. Ses yeux s'étaient fixés sur le pétitionnaire; ils n'indiquaient point de colère, mais de la surprise et de la curiosité.

Ce fut au moins ainsi qu'en jugèrent l'interprète qui accompagnait le Français, le maître du café et quelques fumeurs qui se tenaient dans une respectueuse attitude.

Enfin, au bout d'une demi-minute, les chevaux redoublant d'impatience, Sa Hautesse leur rendit la main et ils se lancèrent au galop. Dans le même instant, un des officiers à qui il avait fait un signe, s'approcha, prit le placet et s'éloigna de toute la vitesse de son cheval, pour rejoindre son maître.

Huit jours, quinze jours, un mois se passèrent sans nouvelles du placet. Personne ne l'avait vu, et il n'avait pas été envoyé à la Porte. Ce ne fut que quelques jours avant son départ de Constantinople que le Français dut au hasard d'en connaître le sort.

En arrivant à Oke Méïdan, le sultan se l'était fait remettre et l'avait déchiré sans le lire et sans proférer une parole.

On a conjecturé que les moustaches démesurées du pétitionnaire avaient porté malheur à sa requête.

Si matériellement ce fait ne prouve rien contre les réformes, il établit au moins que l'intelligence qui y préside n'est pas encore dégagée de préjugés.

Le moyen proposé pour remédier aux craintes qu'excitent les grandes moustaches, laissées aux

mécontents comme un signal de ralliement, consistait à accorder à la garde impériale, aux armes spéciales, aux compagnies d'élite, quand on en créerait dans les corps, le privilége de porter les moustaches dans toute leur étendue; et, par extension, à donner ce droit aux hommes des compagnies du centre, qui l'auraient mérité par une bonne conduite.

Par cette mesure, l'objet de tant de soucis devenait un motif d'émulation qui attachait au gouvernement ceux qui auraient obtenu la prérogative de s'en parer.

CHAPITRE XI.

—

LES HOMMES D'ÉTAT CHEZ LES TURCS.

Deux faits ressortent des détails rapportés jusqu'à présent : l'un, l'inefficacité des réformes pour rendre meilleure la condition de l'empire ottoman, et celle des sujets de Sa Hautesse ; l'autre, la résistance qu'elles ont rencontrée précisément dans les hommes qui, par honneur, devoir et reconnaissance, devaient les appuyer.

Le premier fait est pleinement établi. Il reste évident que tout ce que le sultan a conçu et exécuté avec une vigueur remarquable, n'a rendu aux Turcs ni la force, ni la considération, ni la possibilité de subsister en corps de nation, qu'ils ont perdues par leur obstination à refuser de mar-

cher avec la raison humaine. Les réformes à peine ébauchées, tentées sur eux, n'ont servi qu'à déchirer le voile qui masquait leur dégénération, et leur conservait un air de grandeur dont les Russes seuls n'étaient pas dupes.

Le second fait est également constaté par les divers épisodes rapportés dans le présent ouvrage. Chaque chapitre révèle une des infirmités qui affligent le corps social en Turquie. Le remède est presque toujours placé en regard, et toujours l'on retrouve les dépositaires du pouvoir repoussant les projets qu'on leur présente, sans avoir l'excuse d'un mieux à y substituer, ni l'intention de porter remède au mal qu'on leur signale.

Mais tout n'est pas dit sur ce second point. Ici se résume la question turque tout entière. Le sultan a bien l'initiative de la pensée; en toutes choses, il peut ordonner. L'action n'est plus de son ressort; elle passe dans les mains de ses ministres. Là elle est étouffée sous leur mauvais vouloir.

C'est de cette situation qu'il importe de convaincre l'Europe. Il faut qu'elle sache bien que toute amélioration gouvernementale est impossible dans le régime ottoman; ce qui conduit cet empire à la dissolution que nous avons annoncée comme inévitable et prochaine, en nous fondant sur les causes multipliées qui la précipitent.

N'est-il pas vrai que, sans armée, sans marine,

sans finances, sans aucun élément de force et de stabilité, un état en butte aux accès d'ambition de tous ses voisins ne peut avoir une longue durée ?

N'est-il pas évident que nul correctif à cette déplorable situation n'est possible, si les volontés qui devraient le produire s'y refusent et lui sont contraires ?

Ne résulte-t-il pas enfin du passé connu, que des mêmes sources il ne peut rien sortir de favorable pour l'avenir ?

Eh bien ! c'est là le tableau réel qu'offre la Turquie. Passons à la démonstration.

Jamais puissance n'est descendue aussi bas. Un degré de plus, elle est en dissolution. Où sont ses éléments de force et de stabilité ? Ses armées de terre et de mer ? On a vu ce qu'elles sont. Ses ressources ? Qu'on se reporte à ce qui a été dit de ses finances. Ses moyens de prévoyance et d'observation ? Elle n'a pas même de police. Ah ! certes, si jamais décomposition fut flagrante, c'est bien en Turquie que des symptômes multipliés la signalent.

Ce qui complète l'état désastreux de cet empire, c'est que le premier mobile d'amélioration y manque totalement, et que les préjugés et l'infatuation qui dominent tous les esprits sont un empêchement invincible à ce qu'il y soit introduit. Nous voulons parler de l'instruction.

Le sultan veut répudier les idées et les usages

accrédités de tout temps dans ses états, et leur substituer les usages et les idées en pratique en Europe. Pour atteindre ce but, il faut d'abord être initié à ce que l'on veut adopter. Ses ministres sont, à cet égard, dans l'ignorance la plus complète, et, dans leur ridicule vanité, ils repoussent les leçons qu'on offre de leur donner.

Sa Hautesse entend qu'à l'avenir tout, autour d'elle, s'organise et marche à l'européenne. Mais, en Europe, tout repose sur l'instruction; elle est généralement répandue. Dans la région moyenne des populations, elle a atteint un degré auquel nul Musulman n'est encore parvenu; dans les classes supérieures, elle s'élève aux sommités de la science.

Rien de pareil ne se voit chez le peuple dominateur en Orient. Bien plus, il n'existe chez lui aucun moyen d'acquérir des connaissances pareilles.

Là, pour les Musulmans, pas d'autre école que celles où l'on enseigne la lecture et l'écriture turques, l'arabe et le persan, les écritures saintes et les premières règles du calcul. Quand un homme a réussi dans ces diverses parties, il passe pour un savant. On le cite, on le dit apte aux plus hautes fonctions; et, s'il y est promu, on proclame en lui un appui précieux pour l'importation des idées nouvelles.

Mais, d'abord, les comprend-il lui-même ces idées? Où en a-t-il pu prendre les premières notions?

Serait-ce dans des livres? Les Turcs, si ce n'est le Coran et ses nombreux commentaires, et, depuis peu, quelques traités élémentaires mal traduits, n'ont pas de livres écrits dans leur langue. Peut-être est-ce en lisant des ouvrages imprimés dans d'autres idiomes? Ils n'en connaissent aucun. Si quelques-uns barbouillent un peu le français ou l'italien, leur science ne va pas au-delà des mots; le fond de la pensée leur échappe toujours.

Serait-ce enfin dans la conversation d'hommes éclairés? Où en voit-on parmi eux? Les Musulmans, dans leurs entretiens, ne peuvent que se renvoyer le petit nombre d'idées qu'embrasse leur intelligence. L'échange est bientôt fait, la matière épuisée. C'est de cette indigence que naît la réserve dont on fait honneur à leur prudence et à leur éducation.

Au lieu de cette ardeur à acquérir de nouvelles lumières qui est le propre des peuples avancés, le Turc a de la répugnance pour tout ce qui lui est nouveau.

Et c'est en présence de ces dispositions, aussi connues que constatées, que son souverain a entrepris de renverser l'ordre ancien, et de le remplacer par les principes qui règlent toutes choses dans la chrétienté! Pour que cette intention eût pu s'accomplir, il aurait fallu auparavant que l'instruction eût pénétré dans l'esprit des hommes à qui la mission en était confiée.

On ne peut avoir de bons officiers, des marins, des ingénieurs, sans qu'ils soient instruits dans les sciences mathématiques ; des administrateurs, sans des connaissances en économie politique ; des ministres et des diplomates, sans que l'appréciation des intérêts de leur pays et de ceux des nations étrangères leur soit familière.

Ces vérités sont triviales. Essayez de les faire comprendre aux ministres de Sa Hautesse, non-seulement il n'y acquiesceront pas, mais ils élèveront une barrière infranchissable à ce que des étrangers viennent suppléer leur insuffisance.

On a la preuve de cette absurde obstination à vouloir faire eux-mêmes ce qui est au-dessus de leur capacité et de leur intelligence, dans l'attention de ne déléguer aucune autorité aux instructeurs de leurs troupes. Méhemmet-Ali, avec le système contraire, s'est donné une armée véritable. Le sultan n'a que des bandes réunies sous ses drapeaux.

Les Turcs sont bien éloignés, et c'est là leur plus grand malheur, de se rendre justice et de reconnaître leur nullité. Chacun ne balance pas à se croire propre à tout emploi qu'il plaît au sultan de lui donner, et Sa Hautesse partage cette funeste erreur, en admettant que ses choix ont le privilége d'inculquer la capacité.

On peut encore de nos jours, comme autrefois, dire, en signe de remerciement, au porteur d'eau

ou à tout homme de peine que l'on rencontre dans la rue, et qui vous donne une réponse à la plus insignifiante demande : *Dieu te fasse grand vizir !* Le commissionnaire de Paris auquel, au lieu d'un *je vous remercie*, vous diriez : *Dieu te fasse président du conseil !* serait disposé à croire que vous vous moquez de lui, et même que vous l'insultez. Le Turc, nullement surpris, se contente de répondre : *Ich Allah* ou *Allah kerim*, ce qui veut dire : Dieu est grand, et s'il plaît à Dieu. Comment pourrait-il prendre pour une amère dérision le souhait que vous lui adressez, et que le caprice de son maître peut réaliser à l'instant même ?

Les métamorphoses de ce genre n'étaient pas rares autrefois. Un sultan du nom d'Amurath avait déjà fait étrangler plusieurs de ses généraux, que les Autrichiens avaient défaits en bataille rangée. Il apprend que son nouveau grand vizir vient d'être battu. Il envoie aussitôt l'ordre de le mettre à mort.

Après avoir prononcé cette sentence, il rentrait dans son palais, incertain par qui il le remplacerait, lorsqu'il aperçoit un homme qui se livrait avec ardeur à son travail, et fendait du bois pour la cuisine impériale.

Il l'appelle, et lui dit : Je te nomme grand vizir. Cet homme s'incline profondément devant son maître, en signe d'adhésion et de reconnaissance ; mais il se redresse bien vite, en regardant avec

dignité les courtisans du prince, qui semblent hésiter à lui adresser leur hommage. Aussitôt après il suit le sultan, et va recevoir l'anneau qui constituait l'investiture de la plus haute dignité de l'empire.

Ce généralissime improvisé part pour l'armée, et y ramène la victoire sous l'étendard du prophète. Avant sa promotion, il était connu, à cause de sa profession, sous le nom de *Baltadji* (fendeur de bois). Il retint et illustra ce nom. Les annales turques, depuis l'invasion des Ottomans en Europe, n'en ont pas conservé de plus célèbre.

Il ne faut, en Turquie, ni naissance, ni éducation, ni connaissance des affaires, nous allions dire ni probité, pour passer du dernier rang aux plus hauts emplois. De la condition d'esclave au rang de pacha, il n'y a souvent qu'un pas. On voit parmi les grands dignitaires plus d'hommes de cette origine que de sujets nés libres.

Hallil, premier gendre de l'empereur Mahmoud, a été acheté en Géorgie, amené à Constantinople et vendu au vieux séraskier Uzrew, dont il a été longtemps le favori, et qui l'a poussé ensuite aux plus hautes fonctions.

Saïd, second gendre de Sa Hautesse, est fils d'un esclave qui avait fait son chemin. Celui-ci est une preuve vivante de ce que nous venons de dire, de l'inutilité de la naissance, de l'éducation,

de l'intelligence des affaires. Ses alentours lui refusent même le sens commun.

D'un crétinisme devenu proverbial, nul avant comme après son union avec la seconde fille du sultan, Saïd fut doté, à l'occasion de son mariage, de la charge de séraskier (généralissime) d'Asie, du gouvernement supérieur de l'École Polytechnique, du commandement suprême de la garde impériale.

Après la disgrâce d'Hallil, qui était comme lui gendre du sultan, exilé à cause de l'empoisonnement de deux dignitaires, on ajouta aux vastes attributions de Saïd, les charges de séraskier d'Europe et le gouvernement de Constantinople, dont on dépouillait celui-là.

Est-ce avec de pareils choix que le sultan peut parvenir à la régénération de ses peuples? Ce prince, en pourvoyant ses filles, a voulu se donner des soutiens. Pouvait-il plus malheureusement choisir?

La Providence semble vouloir venir au secours de Sa Hautesse, dont les intentions sont bonnes, en atténuant les rigueurs de la fatalité qui le poursuit dans tous ses actes. Hallil est hors des affaires par suite d'un crime honteux, et Saïd ne peut tarder à être rendu à l'obscurité d'où il n'aurait jamais dû sortir, par l'effet de la mort de la sultane sa femme, seul lien qui l'attacha à la famille impériale.

Cette alliance avait été l'unique cause d'une élévation qui avait surpris tout Constantinople, quelque habitué qu'on y soit à voir passer les hommes du néant au comble de la fortune.

Observons au sujet dudit Saïd, que la perte énorme, dans toutes les acceptions, qu'il a récemment faite, celle de sa femme, fille du sultan, est encore due au plus absurde préjugé. Les journaux ont annoncé que la princesse n'avait succombé que parce que l'étiquette avait mis obstacle à ce qu'on pratiquât, sur une fille du sang impérial, une saignée qui devait la sauver.

Avant de quitter les gendres de Sa Hautesse, si bizarrement choisis, donnons une idée, par deux faits passés sous nos yeux, de la manière dont le premier entendait ses nouvelles dignités, et dont l'autre comprenait sa position vis-à-vis de la famille impériale dans laquelle il était entré.

Il y avait très-peu de jours (1836) qu'Hallil-Pacha, à l'occasion de son mariage, était investi du gouvernement de la capitale, lequel donne le droit de justice prévôtale, quand un cas où il crut pouvoir exercer ce droit de ses propres mains s'offrit à lui. Il le saisit avec empressement, et ce fut avec une joie bien vive qu'il l'accomplit à l'instant même.

Ce prince sortait de son palais avec une suite assez nombreuse d'officiers, de kavasses et de valets, au milieu desquels il était seul à cheval,

lorsque son cortége est croisé par un jeune Grec de 15 à 16 ans, aussi à cheval, qui débouchait d'une rue transversale. Ce malheureux n'avait aperçu le séraskier qu'en arrivant dans la rue que celui-ci parcourait, et n'avait, par conséquent, pas eu le temps de mettre pied à terre, ainsi que le prescrit l'étiquette.

Hallil ne s'arrête pas à cette considération. Il fait saisir ce faible enfant par un vigoureux kavasse. Ce brutal, accoutumé à ces sortes d'exécutions, lui place les bras sous les aisselles, et, en lui fixant la tête contre son corps, le contient, le dos voûté, dans une attitude propice à la vengeance de son maître.

Le séraskier s'était fait remettre un énorme fouet qu'un homme de sa suite tient toujours à sa disposition. Se redressant alors sur ses étriers pour acquérir plus de force, il frappe sa victime à coups redoublés, jusqu'à ce que la lassitude le contraigne à cesser.

Cette opération terminée, il se remet en route, après avoir recueilli autour de lui les félicitations tacites qu'il est convaincu d'avoir méritées.

Quant à l'infortuné, abandonné sur le pavé dans un état facile à concevoir, il dut à des passants charitables d'être rapporté chez ses parents.

C'est une tradition qui ne s'est pas perdue chez les Musulmans, que celle d'aimer à faire immédiatement parade d'un pouvoir qu'on vient d'obtenir.

Le baron de Tott rapporte dans ses Mémoires, qu'étant en première visite chez un Turc de ses amis, promu la veille au poste de grand vizir, il eut, en le quittant, l'explication d'un geste horizontal fait de la main par ce dignitaire, à un mot qu'un de ses gens lui avait dit de la porte, sans entrer dans l'appartement où se passait leur entretien. En sortant, il aperçut neuf têtes fraîchement coupées rangées sur son passage. Son ami avait été bien aise de lui faire voir quelle était sa nouvelle importance.

Si la conduite d'Hallil-Pacha suffit pour faire connaître comment la dignité est comprise dans les hauts emplois, celle de Saïd va révéler, avec la même évidence, de quelle nature sont les relations d'homme à femme, quand celle-ci est du sang impérial.

Cet autre beau-fils de Sa Hautesse parcourait un jour à cheval la longue rue de Galata, faubourg de Constantinople. Il était suivi de trois domestiques à pied.

Les passants sont surpris de le voir tout à coup s'élancer à terre et se précipiter dans une boutique, où il se blottit dans le coin le plus retiré, en se couvrant d'un mauvais tapis qui gisait sur le sol.

Dans le même moment, ses gens, qui l'avaient deviné ou à qui il avait glissé un mot, rétrogradaient rapidement jusqu'à une petite ruelle, où ils entrèrent avec le cheval de l'Altesse.

Chacun s'évertuait à deviner le motif de cette singulière manœuvre d'un personnage aussi éminent, lorsqu'il leur fut expliqué par la vue d'un *harem* venant du côté opposé à celui que suivait Saïd-Pacha, quand il avait si subitement interrompu sa course.

On nomme harem, dans ce cas, le train d'une sultane sortie de son palais pour affaire ou pour son plaisir. Il est composé de plusieurs arabas (charrettes) traînées par des chevaux, quelquefois par des bœufs, et plus ou moins ornées de dorures, sculptures, rideaux, etc.

La princesse est toujours dans la première et la plus brillante des voitures du cortége, assise sur des tapis et des coussins avec ses principales dames. Les autres femmes occupent les arabas de suite.

Des kavasses précèdent le train et font arrêter ou écarter les passants, et deux eunuques noirs à cheval sont aux portières de la voiture de la sultane. Si la largeur de la rue ne le leur permet pas, ils se placent derrière.

A leur tournure martiale on les prendrait pour le nain Bébé, du roi Stanislas de Lorraine, sortant d'un pâté, vêtu en cuirassier, et armé d'un sabre de quelques pouces de longueur, pendant à son côté.

Nous avons laissé l'orgueilleux Saïd, s'annihilant dans une boutique de raja, caché sous une

couverture crasseuse. Dès que le convoi eut dépassé la ruelle où ses gens avaient cherché un asile, ils lui ramenèrent son cheval. Il sortit alors de sa retraite, enfourcha son palefroi et se remit en route, aussi satisfait de lui-même que s'il eût remporté une victoire.

Ce gendre de Sa Hautesse avait reconnu de loin l'équipage de sa belle-sœur, la princesse Hallil, trop tard pour pouvoir rétrograder. Il avait évité, en s'effaçant, d'être contraint à descendre de cheval à son approche, à se prosterner sur le sol et à faire le simulacre du baisement des pieds. Il est facile de juger par cette perpétuation d'usages aussi avilissants, que les réformes n'ont pas encore passé par là.

Nous nous sommes déterminé à parler en première ligne, dans le présent chapitre, des gendres du sultan, quoique à proprement parler ils n'aient jamais eu de portefeuille ministériel ; mais ils n'en étaient pas moins chefs de départements, ayant voix et entrée au conseil. Notre discussion, d'ailleurs, doit atteindre tous les hommes, quels que soient leur rang et leur titre, dès qu'ils ont une influence directe et supérieure dans les affaires.

Il faut d'abord les signaler tous comme ignorants à un égal degré, présomptueux au même numéro, et aussi éloignés les uns que les autres de l'intention de seconder les vues régénératrices de leur souverain.

Ce sont là des obstacles qui subsisteront tant que la direction des affaires restera dans les mains de la génération, qui n'a pu acquérir les lumières qui lui manquent, ni surmonter les préjugés dans lesquels elle a été élevée.

Il n'y aura de chances de progrès chez les Turcs, que dans le concours d'une génération nouvelle, laquelle aura été instruite en Europe, ou dans des écoles locales dirigées par des professeurs francs, choisis avec discernement et armés d'une autorité effective sur leurs élèves.

Nous avons dit avec quelle insuffisance l'instruction était distribuée dans le petit nombre d'écoles fréquentées par de rares écoliers, que l'on trouve à Constantinople. Elles peuvent produire quelques élèves propres à remplir les besoins du culte, tels que les comporte une religion presque matérielle.

Il est encore possible que la dose de connaissances que l'on peut obtenir dans ces institutions puisse suffire, rigoureusement parlant, à l'exercice de certaines professions privées.

Mais prétendre que des hommes destinés aux fonctions publiques puissent s'y former, c'est comme si l'on soutenait que des aveugles peuvent arriver à distinguer les couleurs.

S'il y avait de bons maîtres à Constantinople; si l'on y trouvait des livres choisis; si les Turcs pouvaient les lire; s'ils rencontraient sur leur sol

des hommes instruits, parlant leur langue, et qu'ils en recherchassent sérieusement la conversation et la société, on concevrait, non qu'ils devinssent tout à coup d'habiles hommes d'état (ils partent de trop loin pour pouvoir de longtemps s'élever à ce niveau), mais qu'ils pussent réussir à prendre des idées plus saines, et à se rendre aptes, sous de bons chefs, aux fonctions secondaires.

On chercherait vainement dans cette ville, et dans le reste des états de la domination du sultan, quelqu'une des sources d'instruction que nous venons d'indiquer. Les Turcs qui ne sortiront pas de leurs pays sont destinés à croupir dans l'ignorance où ont vécu leurs pères; et ceux qui voyageront, même avec fruit, auront trop peu appris pour devenir utiles à leur retour, si on les emploie comme chefs de services.

Et, cependant, si vous écoutez ces écrivains officieux ou enthousiastes, par imagination, qui ont passé quelques mois en Orient, avec l'intention arrêtée d'avance de n'avoir des yeux que pour admirer et des oreilles que pour saisir les chimères qu'à leur retour en Europe ils donneront pour le résultat de profondes recherches, les domaines du sultan seraient peuplés d'hommes d'état d'un mérite transcendant.

C'est sur la foi de ces récits mensongers que les feuilles publiques sont prodigues de louanges envers tout moufflard musulman, qui se présente à

Paris ou à Londres avec un titre diplomatique.

C'est toujours un homme supérieur. On rappelle avec complaisance ses études, ses connaissances acquises, sa grande expérience des affaires. Nous ne parlons pas de ses vertus, de sa courtoisie, de son affabilité, qu'on exalte à l'avenant. Enfin, l'hyperbole est si soutenue dans ces fades tableaux, que des gens débonnaires peuvent être conduits à regretter que la France n'emprunte pas au sultan quelques-unes de ces immenses capacités, en échange des instructeurs qu'on lui prête.

Que l'on serait surpris et honteux si on savait combien il y a de vide dans les cerveaux ottomans, et que de niaiseries et d'inutilités y tiennent la place d'idées saines !

Si, ensuite, on pouvait lire dans le cœur de ces envoyés, et que l'on y aperçût le mépris qu'ils professent en toute sincérité pour tout ce qui n'est pas né musulman, ces égards qu'on a pour eux se changeraient bientôt en dégoût et en sentiments de pitié, les seuls qu'ils méritent.

Dans la suite du présent ouvrage, nous mettrons les plus incrédules dans la position de convenir de la bonne foi et de l'exactitude de nos récits. Nous nous bornerons, pour le moment, à établir, par un exemple saillant, combien l'on est loin de la réalité dans l'appréciation que l'on fait des dignitaires turcs venant résider en Europe, et combien est épaisse la barrière qui s'oppose à ce

que de longtemps encore ils méritent la plus faible partie de l'admiration qu'on leur porte.

Chacun a pu voir un ambassadeur turc du nom de Réchild, qui vint à Paris en 1835, y résida pendant quelques mois, passa ensuite en la même qualité à Londres, fut rappelé à Constantinople pour y remplir le poste de ministre des affaires étrangères, et, après huit mois d'exercice, fut renvoyé à Londres, où il se trouve encore en ce moment.

C'est, en tout, environ trois ans et demi que ce ministre a passés, à bâtons rompus, dans les deux centres de la civilisation; et c'est pendant ce temps, assez court, qu'il a dû faire son éducation et acquérir ces talents aussi étendus que variés qui l'ont fait présenter à la chrétienté comme le génie réparateur promis à la dolente Turquie.

Pour partir d'une base certaine, dans l'appréciation des progrès faits par ce ministre-modèle, établissons, par un seul fait, ce qu'il était à son début à Paris, en 1835.

On rencontrait alors dans cette ville un Levantin d'une tournure et d'une figure agréables, d'une mise orientale recherchée, parlant bien l'anglais et le français, et abordant avec facilité toutes les questions politiques que l'on portait devant lui.

Ce Levantin se nommait Hassuna de G'hiez. Il était de Tripoli de Barbarie, où sa famille tenait un rang élevé, son frère étant premier ministre

du bey régnant, lequel avait épousé leur sœur.

Habitant tantôt Londres, tantôt Paris, Hassuna n'avait aucun caractère officiel. Il était cependant chargé des affaires de son prince dans les deux royaumes, et cette tâche était bien au-dessous, tous ceux qui le connaissaient en convenaient, de l'expérience qu'il avait acquise pendant son long séjour en Europe.

Réchild, averti par quelqu'un de la rare capacité de ce Levantin musulman, se le fit présenter, et, bientôt après, l'engagea au service de la sublime Porte, et le fit partir pour Constantinople en janvier 1836. Disons, en passant, que c'est le seul choix rationnel que ce ministre ait fait dans ses différentes missions.

Pour en finir avec Hassuna de G'hiez, ajoutons que la peste l'enleva en décembre, même année 1836, lorsqu'il commençait à avoir une grande part dans la confiance du sultan. Ce fut une perte réelle pour Sa Hautesse et pour son gouvernement. Elle n'a pas été réparée, et le sera difficilement.

Dans son premier entretien avec Réchild, Hassuna lui avait fait comprendre, non sans beaucoup de peine, combien il serait essentiel de faire rectifier dans les journaux les erreurs propagées par les admirateurs du vice-roi d'Égypte, qui reportaient sur ce prince toute la gloire des innovations introduites en Orient, sans attribuer aucune part

d'éloges à l'homme qui avait entrepris les mêmes travaux sur le Bosphore, l'empereur Mahmoud.

Réchild ayant goûté cette idée, Hassuna lui conduisit un écrivain, que d'anciennes sympathies rendaient favorable aux Turcs.

On lui expliqua la pensée de l'ambassadeur, qui, de l'avis sensé du Tripolitain, était passé à la prétention de faire exalter son maître avec cette redondance d'expressions vides de sens si familières aux Orientaux.

Il fut difficile de faire entendre à Réchild qu'un pareil style n'était pas de recette en Europe; qu'aucun journal n'accepterait, que nul Français ne lirait sans dégoût l'éloge ampoulé d'un homme, quels que fussent son rang et ses mérites.

Tout ce qu'on lui fit espérer, ce fut, s'il s'engageait à communiquer des nouvelles *vraies* sur les affaires courantes du Levant, de les faire suivre de quelques phrases d'appréciation des efforts de Sa Hautesse pour la régénération de ses peuples.

Réchild, obligé de se contenter de cette pitance qu'il trouvait peu substantielle, promit un canevas politique pour le surlendemain. Hassuna l'apporta en effet le jour dit à l'écrivain, et le lui traduisit de l'arabe, dans lequel il l'avait écrit, pendant que l'ambassadeur le lui dictait en turc, langage peu familier à cette époque au Tripolitain.

Ce fond, pour un article de journal, curieux,

s'il en fut jamais, et que quelques personnes se rappelleront avoir lu, sans qu'on leur en ait révélé l'origine, commençait ainsi : « Le sultan est l'i-« mage de Dieu sur la terre. C'est le cousin de la « lune. Ses paroles sont de miel, et la saveur de « son haleine est comparable à celle des plus doux « parfums de l'Arabie. » — A la bonne heure, dit l'écrivain à Hassuna. Passez tout cela; c'est du protocole de firman. Arrivons au fait.

— Mais, répondit celui-ci, il n'y a dans tout ce projet que des sentences pareilles.—Et votre Turc veut, répliqua l'écrivain, que l'on écrive sur un semblable canevas ! Dites à ce brave homme que le public français ne se paie pas de telles billevesées. Qu'il apprenne à mieux le juger, s'il ne veut être livré au plus amer ridicule.

Réchild passait à Constantinople pour un savant très-remarquable, quand il fut choisi, en 1834, pour l'ambassade de Paris. Son bagage scientifique se composait alors de ces notions premières que nous avons énumérées, et qui sont tout ce que l'on peut puiser dans les écoles musulmanes.

Il y joignait vraisemblablement des connaissances diplomatiques à l'usage des nations orientales, lesquelles consistent à lutter de fausseté avec ses adversaires, à savoir temporiser, et à regarder comme un triomphe, quand, à l'aide de quelque subterfuge, on a éludé une explication ou escamoté un avantage bien insignifiant.

C'est avec de tels précédents, et la dose d'intelligence qu'ils font supposer, que Réchild parut dans Paris, en 1835. On a pu juger, par l'anecdote racontée ci-dessus, combien peu le monde qu'il venait étudier lui était connu.

La première nécessité de la position qu'il allait prendre dans cette société, c'était la connaissance de la langue qu'on y parlait. Il se mit à son étude, et la continua à Londres, où il fut bientôt envoyé. Il s'explique facilement en français. On tomberait dans une étrange erreur, si l'on admettait qu'il saisit le vrai sens de ce qu'il lit ou de ce qu'on lui dit.

On peut apprendre lestement la valeur ordinaire de chaque parole. Mais il faut connaître la chose à laquelle s'applique le mot pour entrer dans l'acception de son emploi. L'ignorance des Musulmans dans les sciences les plus usuelles est un obstacle majeur au développement de leurs facultés.

Nous persistons dans notre habitude : pour être bien compris, nous allons citer.

Depuis les réformes, au lieu d'un interprète unique, qui était toujours Grec de nation, et passait de l'emploi de drogman de la Porte à la dignité de prince de Moldavie ou de Valachie, on a créé à Constantinople, auprès du divan, un bureau de drogmans, tous musulmans. Ils ont près d'eux quelques élèves, aussi musulmans, qui se forment sous leurs auspices.

Consignons ici que nulle part, en Turquie, on ne trouve plus de connaissances acquises de celles que l'on peut se procurer à Constantinople, plus de penchant et plus de zèle à les étendre, plus de bonne foi dans la manière de servir, et plus de dévouement au souverain et au pays, qu'on n'en rencontre dans le bureau des drogmans.

Cette déclaration part d'une conviction intime et d'observations scrupuleuses pendant une fréquentation de dix-huit à vingt mois de durée.

Mais ces bonnes dispositions ne suffisent pas pour remplir l'absence d'une instruction première et complète, des notions que partout ailleurs on tire des communications entre particuliers, de la lecture des journaux, de celle des livres anciens et nouveaux, des débats des assemblées délibérantes, etc.

Le Français, qui avait pour mission de fournir des enseignements sur les parties du service en souffrance, imagina, pour éclairer la marche du gouvernement qui l'avait appelé, de lui remettre à l'arrivée de chaque courrier un bulletin établissant la situation de l'Europe, d'après les nouvelles reçues.

Dans le premier de ces tableaux, dont le nombre a été considérable, il était question de *l'adresse* des chambres, qui occupait beaucoup les journaux de toutes couleurs.

Qu'est-ce que l'adresse des chambres? demanda

Sarim-Effendi, depuis ambassadeur ordinaire à Londres, et qui, à cette époque, recevait ces bulletins pour Pertex-Pacha, ministre dirigeant, tenu loin des affaires par une maladie grave.

Le bureau placé près de ce ministre s'agite vainement pour trouver une solution à cette question. Un de ses membres, qui avait vu Paris, soutenait qu'il devait y avoir erreur dans l'emploi du mot *adresse*. Comment, disait-il, pourrait-on ignorer l'adresse des chambres, lorsque j'ai vu, tenu et parcouru des almanachs publiés tous les ans, qui en contiennent des 20,000, des 30,000, des 100,000? Celles des chambres sont trop essentielles pour qu'on ait pu les oublier.

De guerre lasse, on députa au Français, qui fit connaître que par l'expression *adresse*, on entendait les réponses des chambres au discours du roi à l'ouverture de chaque session. Il leur apprit, pour compléter leur instruction sur ce point, que ce mot était emprunté aux Anglais, qui savent faire tomber la tête des rois félons, mais qui, en échange, environnent du plus profond respect les princes fidèles à leurs serments.

Dans ce même bureau, on accablait ce Français de questions semblables à celles-ci : Qu'entend-on par les *Sarrasins?* qu'est-ce que la *Laponie?* où est située *Lisbonne?*

Il faut bien se garder de blâmer les drogmans turcs qui font de pareilles demandes. Ils méritent

bien plutôt des éloges pour cet empressement à s'instruire. On ne le trouve guère que chez eux et chez leurs élèves. Mais on peut partir de cette base pour évaluer la somme de science des ministres turcs, si leurs conseils, bien autrement éclairés qu'eux, en sont encore au point où nous les voyons.

L'émulation de quelques jeunes Musulmans à acquérir des lumières promettrait de bons sujets à la Porte, si les ministres turcs, convaincus de leur propre insuffisance, étaient assez généreux pour aider l'élan de ces jeunes cœurs. Loin de là, on les laisse manquer de livres et de bons maîtres. Les professeurs que l'on emploie sont tous, moins un, que dans son intérêt nous ne nommerons pas, à peine en état de donner une idée superficielle de la langue française. Leur pénétration ne va pas jusqu'à connaître la véritable valeur des mots. Nous avons prouvé les quiproquo possibles à l'occasion de l'expression *adresse*. En voici un autre d'une nature non moins gaie.

On avait conseillé à un élève plein d'intelligence et de bonne volonté, d'apprendre quelques vers français, en lui promettant des explications sur ce qui pourrait l'embarrasser.

Le morceau choisi était la déclaration d'Orosmane dans la tragédie de *Zaïre*. Dans ce morceau il est parlé d'un Bouillon, qui fut un des chefs des croisades.

Les livres étant rares en Turquie, il avait fallu prier un négociant qui possédait le théâtre de Voltaire, de faire prendre une copie du morceau que l'élève devait apprendre.

Malheureusement, le commis chargé de le transcrire avait négligé d'écrire Bouillon avec une lettre majuscule. Le jeune homme ne sut pas deviner que c'était un nom propre.

Dans son embarras, il demande timidement à quelqu'un, et sans s'expliquer autrement, ce qu'en français veut dire *bouillon*. On lui répond que dans son acception la plus usuelle, ce mot signifie le produit d'un *pot-au-feu*, d'une viande bouillie dans un vase avec assaisonnement de sel.

Cette expression de *pot-au-feu* lui parut apparemment plus sonore que celle de bouillon, et tellement synonyme que l'une pouvait être employée pour l'autre. Aussi quelque temps après l'entendit-on déclamer très-sérieusement :

> « Eux (les soudans) qui seraient encore, ainsi que leurs aïeux,
> « Maîtres du monde entier, s'ils l'eussent été d'eux.
> « *Pot-au-feu* leur arracha Solime et la Syrie,
> « Mais, etc. »

Revenons à Réchild. Nous l'avons vu, à son arrivée en France, neuf et plus arriéré que les sujets dont nous venons de parler. Il allait se livrer à l'étude de la langue française, et, nous l'avons dit, il y a passablement réussi.

Il faut lui tenir compte de ce succès, car il n'est

pas commun parmi ses semblables. Nourry-Effendi, par exemple, qui a alterné avec lui dans les ambassades turques à Paris et à Londres, y a échoué complètement. C'est cependant un homme de sens, avec une tête bien organisée, et jouissant d'une haute réputation de probité.

Mais Réchild n'a pas réussi sans avoir consacré beaucoup de temps à l'étude si difficile de cette langue, surtout ayant dû la continuer à Londres, où ses oreilles étaient sans cesse frappées des sons d'un autre idiome et d'une prononciation bien différente.

Jusqu'au moment où il a été assez avancé dans la connaissance du français pour pouvoir profiter de ce qui est écrit dans cette langue, il a dû ajourner les autres enseignements dont elle devait lui faciliter l'acquisition. On peut voir qu'il a eu peu de temps à donner aux études nécessaires à tout homme appelé aux hautes fonctions, et surtout à la direction principale d'un grand empire.

Cependant, Réchild est en ce moment le ministre sur lequel on compte pour l'accomplissement des hautes vues du sultan, et c'est au milieu des ténèbres qui l'environnent, des mauvais vouloirs qui le circonviennent, des incapacités qu'il doit faire agir, qu'il est appelé à remplir une mission de régénération que n'accepterait pas sans effroi le génie le plus étendu et le plus exercé dans la direction des affaires d'état.

Ces difficultés ne l'arrêtent pas. Elles n'ont jamais retenu un Turc dans l'acceptation des plus hautes fonctions, quelque incapable qu'il se reconnût lui-même.

Celui-ci se croit au-dessus des conditions de son élévation. Sa fatuité lui ferme les yeux, comme elle produit des illusions autour de lui. Dès son retour à Constantinople (décembre 1838), on n'a pu se méprendre sur la présomption qui fait la base de son caractère. Lorsqu'on lui parlait de choses dont la définition même lui était inconnue, il s'empressait de répondre, avec une assurance risible, *nous savons tout cela*, et il changeait de conversation.

Cet homme n'a recueilli, dans ses ambassades, que des noms et des mots, il faut le redire à satiété, et il se croit en possession des faits. Tout ce qui se fonde ailleurs avec lenteur et difficultés, quoiqu'on s'y appuie sur des bases solides et que l'on y ait l'aide de l'expérience et des lumières, il prétend l'improviser sur le sol ottoman, où tous ces auxiliaires manquent absolument.

Depuis sa rentrée en Turquie, mille projets ont été conçus; quelques-uns ont même reçu des commencements d'exécution, mais toujours en faussant les premières bases.

Ce n'est pas, au reste, sur des erreurs communes à d'autres, et auxquelles il peut avoir été entraîné par des coopérations forcées, qu'il doit être

jugé. Signalons seulement des fautes qu'un homme moins prévenu en sa propre faveur eût évitées.

Rien ne lui importait plus, dans sa position, que ces bulletins décadaires de la situation de l'Europe, que le Français rédigeait dans la forme et avec la méthode qu'il avait suivies, pendant cinq ans, dans un travail pareil pour l'empereur Napoléon. Il y avait plus d'un an qu'ils étaient fournis exactement à la sublime Porte quand Réchild parut. Il les refusa.

A leur place, il faisait traduire des passages de trois ou quatre journaux français, auxquels il avait abonné l'ambassade turque à Vienne, laquelle, après en avoir usé, les faisait passer à Constantinople par le courrier suivant.

Quel à-propos et quelle intelligence dans cette économie, qui retardait de quinze jours ou d'un mois l'arrivée de nouvelles déjà vieillies quand elles parvenaient à Vienne! Et ensuite qu'ils étaient bizarres les choix des morceaux traduits! qu'ils devenaient plaisants dans leur métamorphose, et combien s'éloignait du but le résultat obtenu! Si par hasard quelque Turc les lisait, comme il n'y comprenait rien, il en concluait logiquement que Réchild, pour qui ce travail était élaboré, devait être un génie bien supérieur, puisqu'il en avait l'intelligence.

Un homme est depuis plus de vingt ans le fléau de son gouvernement. Il y a eu constamment

unanimité dans les fonctionnaires pour proclamer ce fait, et il n'est pas un d'eux qui ne dise : Mon premier soin, si j'arrive au pouvoir, sera d'en débarrasser mon maître et mon pays. Cet homme, c'est l'individu décoré du titre de prince de Samos, que nous avons fait connaître dans le chapitre *Police*.

Réchild a peut-être prononcé vingt fois le même anathème contre ce perfide Hellène, et il n'a pourtant rien eu de plus pressé, en entrant au ministère, que d'en faire son confident, en attendant qu'il s'aperçoive qu'il est sa dupe.

Ce prince de Samos a déjà entraîné Réchild dans les rêveries d'un charlatan très-dangereux, lequel a fourni à ce Grec un moyen d'enlacer le gouvernement et de paralyser des plans qui pouvaient devenir féconds, s'ils étaient dirigés par des mains probes. Mais il n'est pas temps de mettre à nu le fil de cette intrigue, qui n'est encore connue que par un article mensonger inséré dans un journal du Midi, débonnaire écho de toutes les impertinences qu'on lui adresse de l'Orient.

C'est pourtant là ce Réchild que, sur l'étiquette du sac et des dehors trompeurs, on a proclamé à Paris un diplomate remarquable, et que l'on a accueilli à Constantinople comme le sauveur d'un empire incliné sur la pente du gouffre où il doit s'engloutir.

Nous l'avons vu à son retour de Londres. Trois

fois nous l'avons entretenu, et nous pouvons assurer que nous l'avons trouvé vierge de toute acquisition utile.

Sa mission et son séjour dans les deux métropoles de la chrétienté ne lui ont procuré qu'une gauche imitation des usages du monde. Ses allures hypocrites font contraste avec la rudesse musulmane : c'est là ce qui a séduit ceux qui ne l'ont pas bien observé.

Rien n'est plus comique que de voir ce petit homme avec sa figure envinée, et les extrêmement petites dimensions de ses bras et de ses jambes, répudier l'ancienne gravité, qui ne lui siérait guère mieux, mais qui aurait au moins l'avantage de masquer sa gaucherie pour singer maladroitement l'aisance française.

Réchild n'attend plus, comme autrefois, nonchalamment couché sur son sofa, l'homme de quelque poids qui vient lui faire visite. Il se dresse en pied sur cette ottomane. Quelquefois il en descend; cela tient à l'importance du personnage.

On doit lui savoir gré de cette déférence, quoiqu'elle ne parte pas d'un sentiment d'estime pour ceux qui ne professent pas l'islamisme.

Mais où cet homme redevient plaisant, c'est lorsque, reprenant sa place au coin d'honneur du sofa officiel, il se tortille, et cherche à cacher ses extrémités sous les plis de sa redingote. Il ne parvient à retrouver l'attitude qu'il avait avant

son déplacement, qu'après avoir fait plusieurs tours sur lui-même.

Ce ne sont là que des ridicules. Peut-être sera-t-on tenté de trouver leur citation indigne de la sévérité de l'histoire. Que l'on considère cependant qu'il s'agit d'apprécier un peuple encore inconnu, au moment où il va peut-être cesser d'avoir une existence politique; qu'il convient de détruire les éloges donnés à de prétendus progrès dans sa situation morale et physique, et de prouver, en rectification des opinions de l'Europe, au sujet de la nation turque, qu'elle n'est ni propre, ni préparée à la régénération qu'un homme supérieur, sans nul doute, a essayé de lui imprimer.

Sous ce dernier rapport, les détails minutieux qui précèdent établissent que dans les petits faits, comme dans les plus sérieux, l'imitation de l'Europe n'a pas été heureuse pour les Turcs. Ou ils n'étaient pas assez mûrs pour la saisir, ou leur instinct est trop borné pour qu'ils puissent s'approprier les choses qui n'ont pas pris naissance chez eux.

Une vérité constante, qui est plus grave et plus intolérable, c'est la supériorité insultante que cette race dégénérée s'attribue sur tout ce qui professe un autre rit que le sien.

Bien que depuis soixante ans et plus, les Turcs aient été fustigés par toutes les nations avec lesquelles ils se sont mesurés, même par celles qui

reconnaissaient depuis des siècles leur suprématie, telles que les Grecs, les Égyptiens, les Arabes, etc.; qu'ils ne soient plus que tolérés en Europe; qu'ils ne fassent pas un pas, ni n'éprouvent un besoin, sans être forcés de recourir aux lumières des chrétiens, on les voit professer encore pour eux le plus profond mépris.

Ces insoutenables prétentions sont bien plus apparentes et plus développées dans les classes supérieures. Les membres du divan, ceux de l'uléma, les hommes en place qui ignorent ce qui se passe hors de leur pays, et qui n'apprennent qu'incomplètement ce qui arrive chez eux, en se voyant toujours environnés d'hommages, se croient encore au temps où ils en imposaient à l'Europe. Ils se dissimulent l'excès de leur ignorance, que chaque instant devrait leur rappeler, et à laquelle ils doivent leur abaissement actuel.

Ce n'est pas à la supériorité intellectuelle des chrétiens qu'ils attribuent leurs défaites, le morcellement de leur territoire, la perte de leur influence politique; leur orgueil se plaît à en trouver d'autres causes, telles que le relâchement des pratiques religieuses, l'adoption des usages des infidèles, la suppression des janissaires; ce sont les réformes, enfin, qu'ils accusent de les avoir dégradés.

Beaucoup de ces fanatiques des vieilles idées se flattent encore qu'un changement de règne, en

ramenant le régime renversé, rendrait à leur pays son ancienne splendeur. Ce langage nous a été tenu par un homme influent comblé des faveurs du régime actuel. Avis au sultan Mahmoud.

Les Russes, tout ennemis qu'ils sont et doivent l'être de la nation musulmane, en même temps qu'ils la battaient et la dépouillaient, lui ont rendu le service signalé de rabaisser souvent les fumées d'une jactance qui n'était plus que ridicule, quoiqu'elle fût encore dans toute son effervescence.

Il y a quarante ans que tous les Francs éclairés, établis depuis longtemps à Constantincple, convenaient qu'avant les deux guerres qui amenèrent, la première (1770), la séparation de la Crimée des domaines ottomans; la seconde (1790), la réunion définitive de cette belle contrée à l'empire des tzars, lesquelles guerres virent aussi l'incendie de la flotte du sultan à Tchesmé, et les déroutes continuelles de ses armées de terre par les troupes moscovites, toujours inférieures en nombre; ces Francs, disons-nous, convenaient que ce peuple était révoltant par ses insupportables prétentions, tant dans ses rapports officiels avec les gouvernements européens, que dans ses rapports privés avec les sujets de ces puissances.

Les yeux de la chrétienté étaient, à cette époque, fascinés au point que, loin de voir dans cette conduite l'outrage qui coulait à pleins bords, on se faisait fête et honneur des humiliations que les

Turcs infligeaient à ceux qui traitaient avec eux.

Pour que tout doute disparût à ce sujet, on racontait la singulière autant que dégradante découverte faite, en 1796, par le général Aubert du Bayet, second ambassadeur de la république française auprès de la sublime Porte. Le premier reconnu, le citoyen Verninac, n'avait fait que passer à Constantinople.

Aubert du Bayet devait avoir sa première audience du sultan, le bon et infortuné Sélim III. Il fut curieux de connaître les circonstances et les formalités de cette cérémonie, pour s'assurer qu'elle n'avait rien de contraire aux principes nouvellement adoptés par la France.

Les officieux auxquels il s'adressa ne manquèrent pas d'exalter les honneurs qui l'attendaient. Il devait, avant sa présentation, dîner avec le grand vizir, *Alter-Ego* de Sa Hautesse, et paraître ensuite devant ce prince, revêtu d'une pelisse d'honneur, et soutenu sous les bras par deux chambellans intimes, disposition placée au rang des plus hautes faveurs.

Tout cela ne parut pas très-clair au général républicain. On eut beau lui assurer que, depuis plusieurs siècles, les ambassadeurs avaient recherché les mêmes faveurs, il voulut remonter à leur origine. Qu'apprit-il? Que ces prétendus honneurs étaient les affronts les plus sanglants que l'on pût faire à une nation dans la personne

de son représentant, et que jamais hommage plus apparent ne cacha d'injure plus monstrueuse.

D'après l'opinion consacrée chez les Musulmans, de la suprématie du sultan sur tous les rois de la terre, ceux-ci ne sont à leurs yeux que des chefs d'esclaves, qui lui doivent foi, hommage et tribut. Ils pensent que si leur prince n'exige pas la manifestation positive de cette servitude, c'est à sa seule générosité qu'il faut l'attribuer.

En partant de ces prémisses, l'ambassadeur admis devant Sa Hautesse n'était envoyé par son maître que pour renouveler un hommage-lige, baiser la poussière de ses pieds, et solliciter la continuation de sa protection.

C'était ainsi que le grand vizir faisait à son maître l'annonce de la présence de l'envoyé, et sollicitait son admission.

Le sultan, tout entier à son rôle, laissait tomber du haut de son trône les paroles suivantes : « *Cet esclave vient de loin ; il doit avoir froid et faim ; fais-le vêtir et manger, et tu nous le présenteras.* »

Quant à l'honneur d'être soutenu par deux chambellans pendant la comparution devant le monarque, il était dû à la supposition la plus injurieuse. On paraissait craindre que l'envoyé ne fût un assassin expédié par son maître, comme l'on dit que, dans des temps plus anciens, *le Vieux de la Montagne* en commettait pour aller mettre fin aux jours des princes qu'il avait con-

damnés. Les chambellans n'étaient autres que des surveillants des mouvements du ministre chrétien.

On connaît avec quelle hauteur l'ambassadeur de la république refusa cette présentation. Il exigea une invitation formelle du grand vizir pour le dîner; déclara qu'il paraîtrait devant le sultan en uniforme français, et qu'il ne revêtirait la pelisse qu'après l'audience; enfin, qu'il ne souffrirait pas que les chambellans l'approchassent.

Il fallut six mois et les négociations les plus actives, pour faire consentir le gouvernement turc à ce renversement de l'ancienne étiquette. Heureusement que les Russes l'avaient déjà accoutumé avec des formes assez brutales à céder de ses prétentions.

Les envoyés des autres puissances ont, depuis lors, profité pour eux-mêmes des concessions obtenues par l'ambassadeur de la république française [1].

[1] Dans un ouvrage récent sur la Turquie (1836), résultat de neuf années de séjour à Constantinople, le docteur Brayer s'exprime ainsi qu'il suit (pages 296 et 297):

« Cette froideur des Musulmans envers les Francs a lieu, non-seulement de particulier à particulier, mais encore de gouvernement à gouvernement.

« Rien de plus méprisant que la réception d'un ambassadeur étranger, de quelque rang qu'il soit. Lorsqu'il entre avec sa suite dans la salle d'audience encombrée de curieux, il s'avance à travers la foule, jusqu'auprès du grand angle du sofa où est assis le vizir. Celui-ci, sans se lever, lui fait signe de s'asseoir. A cet effet, un fauteuil et

C'est pourtant en présence de coutumes aussi révoltantes, connues depuis près d'un demi-siècle, que les souverains de l'Europe, faisant abnégation de toute dignité, continuent avec cette cour abjecte, sur le même pied qu'autrefois, des relations que, tant le sultan que ses peuples, persévèrent à considérer comme des hommages si légitimement dus, que les états les plus forts n'osent s'en affranchir.

« des escabeaux ont été préparés. Des serviteurs apportent des pipes et « le café; puis le ministre répète son discours. Son premier drogman en « lit la traduction en langue turque. Le premier drogman lit de même « en turc une réponse qui est ensuite traduite en français. Ces lectures « finies, l'Européen salue le Musulman, se retire, et ce dernier, immo- « bile, ne le suit pas même des yeux. . . . .
« . . . .

« La réception chez le Grand Seigneur est un peu plus splendide, mais « aussi plus ennuyeuse. Obligé, suivant l'étiquette observée de tout « temps, d'arriver à la porte impériale au lever du soleil, l'ambassa- « deur attend jusqu'à midi environ, dans la première ou la seconde cour « du palais, que le vizir arrive. Il dîne avec lui tête à tête, et laisse les « personnes de sa légation avec les ministres secondaires. Le dîner, en- « tièrement à la turque, est bientôt fini. Peu d'instants après un mes- « sager vient annoncer que Sa Hautesse est prête à recevoir l'envoyé. « Celui-ci se rend avec sa suite auprès de la troisième porte, où ils sont « tous revêtus de pelisses plus ou moins riches, suivant leurs grades « respectifs. Puis, les kapidji de service, prenant chacun par un bras « chaque personne qui a droit d'entrer à l'audience, les introduisent de- « vant le Grand Seigneur, et en pesant le plus possible sur les bras du « ministre, le forcent à s'incliner profondément.

« La lecture du discours, la réponse et les traductions ont lieu comme « chez le grand vizir. La séance dure à peine vingt minutes. »

Nous avons cité textuellement. L'écrivain ne brille ni par la clarté, ni par l'exactitude des détails; cependant l'ensemble de son récit confirme cet avilissement du caractère diplomatique dont nous rougissons pour l'Europe.

Les ambassadeurs de la chrétienté en Turquie ne font pas un pas, n'ont pas le moindre contact avec les ministres turcs, qu'ils ne soient conduits à s'apercevoir de la supériorité que ceux-ci se décernent, du dédain qui perce à jour à travers les dehors d'une politesse affectée, du mépris évident pour leur personne que les valets professent aussi bien que leurs maîtres, et qu'ils dissimulent beaucoup moins qu'eux.

N'est-il pas accablant de dégoût, que l'envoyé d'un état assez puissant pour faire disparaître d'un souffle, s'il n'en était empêché par des rivalités dans lesquelles les Turcs n'entrent que comme cause sans y apporter aucun poids, ce colosse aux pieds d'argile, que l'on daigne encore considérer ou souffrir comme état indépendant ; que cet envoyé, disons-nous, ne puisse voir le sultan en tête-à-tête lorsque de grands intérêts mutuels le requièrent ; qu'il soit contraint d'admettre pour témoins de ses communications officielles, des conseillers dont la probité lui est plus que suspecte, et que, pour obtenir ces périlleuses audiences, il doive descendre à d'humbles supplications et subir tout ce qu'il y a d'humiliant dans les circonstances qui les accompagnent ?

Les Russes marchent à grands pas pour sortir de cette ligne honteuse. Ils ont déjà fait beaucoup de chemin et obtenu pour eux des ménagements dont on n'use pas vis-à-vis des autres nations. Réchild

nous a fourni la preuve, à son retour de Londres, que son orgueil était déjà façonné à ces exigences moscovites.

Trois jours après son arrivée, il y avait grande audience dans son palais. Beaucoup de gens de tous rangs attendaient leur tour d'admission auprès de lui, lorsque tout à coup un grand mouvement se manifeste parmi les gens de service, postés depuis la porte de son cabinet jusqu'à la grande porte de l'hôtel. Il semblait évident qu'un personnage de la plus haute importance était attendu. Quel pouvait-il être ?

Bientôt on vit paraître un homme de petite taille et d'assez mince apparence. Sa tête était couverte d'un bonnet de soie noire, et le reste de son accoutrement à l'européenne, très-négligé, était celui d'un habitué qui traite sans façon le maître du logis qu'il visite.

A voir la précipitation avec laquelle on se rangeait sur le passage de l'arrivant et le soin que l'on mit à l'installer dans le salon d'attente, chacun pensait que c'était un de ces princes de maisons souveraines, qui avaient paru à Constantinople au retour du camp de manœuvres de Wornesenk, ou tout au moins l'ambassadeur extraordinaire d'une grande cour.

Réchild, qui avait été prévenu, s'était empressé de donner l'ordre qu'on introduisît sur-le-champ le visiteur auprès de lui. A peine celui-ci avait-il

eu le temps de s'asseoir, pour la forme, dans le salon d'attente, que déjà la portière du cabinet ministériel se levait pour lui donner entrée et qu'il y marchait, ayant à sa suite le cortége des grandes occasions, chargé de pipes superbes et de l'assortiment relatif au café.

L'entrevue fut courte. Il en est toujours ainsi entre les agents russes et les autorités ottomanes, parce que ce sont des ordres que ceux-là transmettent et que celles-ci reçoivent avec soumission.

Réchild, qui était venu quelques pas au-devant du visiteur à son arrivée, le reconduisit à la même distance quand il partit. Il n'aurait pas fait plus pour le plus éminent personnage. L'objet de tant de faveurs n'était autre que le premier interprète de la légation russe, né raja (sujet du sultan).

On voit que la morgue musulmane ne fait nulle difficulté de s'incliner devant qui sait la réduire à sa juste valeur.

Eh bien! ce sont là ces hommes vains, si flexibles devant les Russes, si hautains devant les autres nations; que l'on reçoit avec une déférence marquée dans les cours de l'Europe; à qui l'on rend des honneurs qui devraient les étonner, s'ils se rendaient justice, et dont les journaux, sans les connaître, célèbrent la haute science, la grande pratique des affaires, l'urbanité et les bonnes manières. Pauvres gens qui viennent à peine d'appren-

dre à distinguer leur main droite de la gauche !

Nous nous sommes appesanti à dessein sur cette peinture des hommes d'état ou réputés tels en Turquie, parce que l'erreur où l'on est à leur sujet est des plus graves. Nous nous sommes attaché à mettre en scène de préférence Réchild-Pacha, parce qu'il est présenté à l'Europe comme le type du savoir et de l'urbanité ottomane. On peut apprécier par les détails que nous venons de donner, et qui ne sauraient être démentis que par des plumes vénales, combien il importe aux intérêts généraux et à la dignité des nations chrétiennes, que des idées plus vraies prévalent sur l'estimation obséquieuse que l'on est dans l'habitude de faire des diplomates turcs.

Quelques voix s'écrieront que nous exagérons. A Constantinople on dira que nous nous maintenons toujours au-dessous de la réalité. Où peut-on mieux juger de la vérité de nos assertions, que là où l'on a sous les yeux le tableau des hommes que nous avons décrits ?

Nous cherchons toujours en vain, dans les matières que nous analysons, le bienfait des réformes conçues par le sultan Mahmoud.

CHAPITRE XII.

—

LA NATION TURQUE PRISE COLLECTIVEMENT.

Dans le chapitre précédent, nous ne nous sommes attaché qu'à peindre les Turcs auxquels des positions plus ou moins élevées donnent de l'influence sur les affaires publiques. Nous avons à présent à porter la même investigation sur l'ensemble de ce peuple.

Les faits saillants que nous avons rapportés nous autorisent à reprocher à l'Europe civilisée de contribuer à perpétuer l'erreur dans laquelle cette nation se maintient, de croire son maître d'une nature supérieure à celle des chefs des états chrétiens, et de favoriser, par cette lâche concession, les avanies qu'ils prodiguent aux envoyés

de ces princes. Nous devons insister sur ce grief, parce que les conséquences en sont plus sérieuses qu'on ne pense. Qui flétrit la tête, ne songe pas à ménager les autres membres.

Chez un peuple qui manque de pénétration, tout se juge sur les dehors. S'il voit que vos ambassadeurs se plient à toutes les exigences de ses impertinents usages, et qu'il apprenne que les envoyés musulmans sont, au contraire, en Europe, l'objet des plus flatteuses prévenances, aura-t-il la pensée d'expliquer ces nuances par la différence des mœurs? Qu'on ne s'y attende pas. L'inepte sectateur du prophète continuera à croire que c'est à sa plus-value sur les autres nations que celles-ci font ces concessions.

Si des hautes régions vous descendez dans les classes moyennes et jusque dans le bas peuple, vous trouverez bien plus sensibles les suites de cette méprise.

Par exemple, n'est-il pas intolérable pour un Européen, qu'il soit sans cesse en butte aux dédains d'un misérable mahométan avec lequel, soit par hasard, soit par force, il entre en relations? et que même lorsque ces rapports deviennent intimes et profitables pour le Turc, l'Européen ait encore à supporter les effets d'une arrière-pensée qui laisse subsister et signale l'infériorité dans laquelle celui-là le maintient?

Le Franc croit se venger en lui rendant inté-

rieurement mépris pour mépris, et en se complaisant dans la supériorité intellectuelle qu'il se reconnaît. Est-ce bien là une satisfaction complète ? Chacun reste convaincu de son côté ; mais le Musulman a pour lui, et cela suffit à son amour-propre, les faits, les actes, les paroles, par lesquels il établit hautement sa prééminence.

On dispute souvent dans les traités pour déterminer, entre nations qui s'entendent sur presque tous les points, une exacte réciprocité dans les moindres circonstances. Tantôt c'est un titre exigé et contesté, tantôt une priorité que l'on veut se donner, ou toute autre frivolité qui est le sujet du débat. Quelle que soit la solution de ces prétentions, elle n'influe nullement sur les rapports qui subsistent, sur la considération que l'on s'accorde réciproquement, et le vainqueur ne songe pas à s'enorgueillir du petit avantage qu'il a remporté.

Il en est tout autrement chez les Turcs. La plus légère concession qui leur est faite porte ses fruits. Ils l'acceptent comme chose due, et sont habiles à en faire sortir des conséquences. On ne peut dire jusqu'où ils les poussent. Ne les a-t-on pas vus tirer de leurs défaites même l'opinion de leur prépondérance sur les ennemis qui les battaient, en se fondant sur ce que ceux-ci, n'usant pas de leurs victoires autant qu'ils l'auraient pu, avaient montré par-là qu'ils les redoutaient encore quoique battus ? Que n'ont-ils pas dit d'Ibra-

him et de ses troupes, qui ne se sont pourtant arrêtés dans leur marche triomphale, après avoir franchi le Taurus, que parce que l'Europe leur a interdit d'aller plus loin ?

Citons, c'est notre coutume, et prenons dans un fait privé la définition de l'esprit d'empiètement qui se retrouve dans la nation comme chez les particuliers.

Un riche et charitable négociant ragusais, établi à Salonique, s'était attendri sur le sort d'un malheureux derviche et lui avait donné quelques monnaies. Le lendemain, les jours suivants, le retrouvant dans la même gêne, il lui avait fait la même générosité. Au bout de quelques mois, il se fatigua de cette sujétion avec d'autant plus de raison, qu'il crut s'apercevoir que son obligé commençait à paraître prendre pour une obligation ce qui était purement volontaire de sa part.

Un jour il passe devant le derviche sans lui rien donner. Celui-ci demande ; le négociant refuse. Une heure après il est cité chez le cadi.

— Cet homme, lui dit le juge, se plaint de ce que tu lui as refusé aujourd'hui le subside que tu lui paies depuis longtemps. Pour quel motif t'en es-tu affranchi ? — Par la seule raison, répond le bailleur, que ce don était volontaire, que c'était une pure charité, et qu'il ne me convient plus de la continuer.

— Et toi, dit-il au demandeur, qu'objectes-tu

à cette déclaration? — Que ce djaour (infidèle) m'a gratifié sans que je le lui demandasse; qu'il a continué jusqu'à ce jour; qu'il m'a accoutumé à compter sur lui, et que je n'ai plus songé à me procurer d'autres moyens de subvenir à mes besoins.

Il n'avait pas fini de parler, que le juge avait pris la parole pour condamner le négociant à continuer l'acquit de cette aumône. Le résident de Raguse près de la sublime Porte ne put pas parvenir à faire casser cette sentence. Bien plus, ce négociant ayant quitté Salonique, son consul fut pris à partie, et s'engagea au nom de son gouvernement, qui ne voulait pas s'attirer une mauvaise affaire pour si peu de chose, à servir le subside jusqu'à la mort du derviche. Soyez donc humain chez ces braves gens!

Il faut avoir été témoin, pour le croire, du mépris avec lequel les Turcs parlent d'un individu d'un autre culte que le leur. Quels que soient les mérites de cet homme, ce n'est jamais qu'avec des restrictions désobligeantes qu'ils les reconnaissent. S'il a fait de ses talents une application dont ils aient profité, il n'a rempli qu'un devoir.

Le non-croyant n'a reçu de la nature, ou n'a acquis par ses études, des capacités utiles, que pour qu'elles soient à l'usage des Musulmans, quand ils daignent en réclamer l'emploi. Chez le Turc, tout, parole, attitude, jeu de physionomie,

révèle ce sentiment intime, que nulle considération ne vient affaiblir, qu'il est d'une caste privilégiée, et que toutes les autres n'existent dans ce bas monde que pour être à sa dévotion.

N'est-il pas curieux que ces pensées outrageantes soient connues depuis plusieurs siècles de tous ceux qui ont approché des Turcs dans leur pays, et que le contact le plus léger leur en ait fait sentir les amères déductions, sans qu'aucune susceptibilité en ait été sérieusement émue? Les nations les plus avancées, si délicates sur le point d'honneur dans leurs relations publiques et privées entre elles, paraissent avoir fait abnégation de toute dignité vis-à-vis des Musulmans. Il semble que le turban porte avec lui le privilége de la bonne opinion de soi-même, et de l'insolence à l'égard des autres.

On a pu tolérer ces prétentions dans des temps moins éclairés, lorsque la fréquentation avec les dominateurs de l'Orient était restreinte et se résumait en relations commerciales, alors surtout que le turban était couronné par la victoire.

Le peut-on aujourd'hui, que les communications avec ce peuple tendent à prendre chaque jour plus d'extension; que la sphère de ce mouvement commence à s'étendre au-delà d'échanges de denrées; et, enfin, que la considération qu'il s'était attirée autrefois par l'importance et la rapidité de

ses conquêtes, a fait place à la commisération qu'excite sa décadence?

Est-ce après une révolution aussi radicale dans les choses, dans les personnes, dans les situations, que la chrétienté peut encore tolérer ces airs de grandeur affectés par les Turcs, qui contrastent si sensiblement avec l'avilissement dans lequel ils sont tombés? Doit-on toujours souffrir que l'Europe soit avilie à Constantinople dans la personne de ses ambassadeurs, et que ses nationaux y soient exposés à tous les genres de dédains déversés sur eux par une caste dégénérée, qui a perdu, par les réformes, tout ce qui l'élevait à ses propres yeux?

Il ne faut pas s'y tromper. Quelle que soit l'illusion que le Musulman, par orgueil et par le souvenir du passé, se fait encore de sa prépondérance sur les autres nations, il n'en est pas moins convaincu intérieurement qu'il est bien déchu, par le renversement de ses anciens us et coutumes, par les métamorphoses qu'on lui a fait subir dans sa tenue, par la nouvelle direction où on le pousse à son très-grand déplaisir.

Doit-on continuer, en présence de cette fausse et humiliante attitude, qui est le partage de la diplomatie européenne et de ses protégés en Orient, à honorer, choyer et caresser en Europe, ces êtres lourds, ignorants et perfides, qu'on y voit apparaître avec des caractères publics, imposant

le respect dont ils ne sont pas dignes? Il suffirait qu'on fît attention au point de départ et aux antécédents de la plupart de ces étranges diplomates, pour que l'engouement dont ils sont l'objet fît place aux répugnances les plus prononcées.

Que dut penser la Russie quand, il y a trois ou quatre ans, dans une occasion solennelle, le sultan lui envoya, pour féliciter son souverain, qui? Hallil-Pacha, dont Sa Hautesse a fait plus tard son gendre?

Cet homme occupait à cette époque, à Constantinople, le poste élevé équivalant à ce qu'était autrefois, en France, la charge de grand-maître de l'artillerie. Mais quelle était son origine? D'où était-il récemment sorti? Nous l'avons déjà dit. Hallil était un esclave géorgien, acheté par le vieux séraskier Uzrew. Celui-ci l'avait fait élever dans le dépôt de jeunes garçons qui fait pendant à son harem, dans sa résidence du Bosphore.

La Russie ne dut-elle pas être très-flattée de ce choix, et n'était-il pas très-singulier que l'impératrice dût recevoir par des mains souillées les présents que Sa Hautesse lui faisait présenter?

Hâtons-nous d'avertir que ces inconvenances furent amplement compensées par les avantages qu'Hallil procura plus tard à la cause russe. Cet homme, à son retour à Constantinople, a servi les vues de cette puissance, peut-être sans se douter qu'il nuisait aux intérêts de son maître.

C'est lui qui, arrivé au poste de séraskier (généralissime) des troupes d'Europe, a introduit, autant qu'il l'a pu, dans les troupes ottomanes, l'instruction et les règlements de l'armée du tzar, et qui a donné aux soldats turcs l'uniforme russe.

Cette invasion de costumes n'était pas indifférente. En créant une sorte de similitude entre les troupes des deux nations, elle faisait cesser une des causes de la répugnance des osmanlis pour leurs anciens ennemis, et préparait de loin une fusion qui aura lieu si l'Europe n'en prévient l'accomplissement.

Au reste, Hallil-Pacha passe pour avoir de la bonne volonté, et des dispositions à seconder les vues du sultan, son beau-père. Ces qualités sont trop rares en Turquie pour devoir être passées sous silence. Nous avons dit qu'il était en disgrâce, et pour quelle cause, depuis le mois de mars 1838.

L'Angleterre a eu aussi son déboire, quand la Porte lui a envoyé pour ambassadeur ordinaire l'effendi Sarim, qui en a été rappelé à la fin de 1838. On a vu, dans différents pays, des ministres prévaricateurs, félons, traîtres, sanguinaires, etc. Il était réservé à la Turquie de produire une espèce nouvelle, le *ministre filou*. Sarim est le type de cette nouvelle famille.

Contre nos habitudes, ici, nous nous abstien-

drons de citer. Le fait que nous aurions à publier nous regarde. Nous renverrons au bureau des drogmans de la Porte les curieux qui tiendraient à en savoir davantage. Ces agents du gouvernement méritent confiance. Ils ont connu et aidé, bien malgré eux, la fraude à laquelle nous faisons allusion.

Sarim a assisté au sacre de la reine Victoria. Il aura eu part aux honneurs; il aura été traité à l'égal des grands personnages envoyés par toutes les puissances pour les représenter à cette cérémonie. Si on eût jugé cet homme d'après ses mérites, on lui aurait tout au plus permis de figurer parmi les laquais, et de se désaltérer à l'office.

L'Europe sera sous le joug honteux de la supériorité que les Turcs se décernent, aussi longtemps qu'on n'aura pas rabaissé leurs prétentions vaniteuses. Dira-t-on que l'on a pitié de leurs grands airs, de l'importance qu'ils se croient; qu'on s'en joue, qu'on en rit? C'est bien, c'est peut-être assez pour ceux qui vivent loin d'eux; mais pour tout homme qui les approche, cela ne remédie nullement à une situation pénible et humiliante.

N'est-ce pas, au reste, être en contact avec une nation, quand deux de ses ambassadeurs et leur suite figurent au sacre d'une reine d'Angleterre? Est-il supportable qu'au milieu des hommages sincères de l'universalité des spectateurs, ces

sauvages seuls aient professé des sentiments opposés, et qu'en même-temps qu'ils s'inclinaient devant elle, leur orgueil démentît ce que paraissait exprimer leur attitude?

Ne vous y trompez pas, lecteurs qui parcourez ces lignes. Quelques marques d'affection et de déférence qu'affecte le Turc que vous estimez le plus raisonnable, croyez bien que sa vanité les désavoue, et que vous restez à ses yeux une créature inférieure, digne tout au plus de sa commisération.

Nous avons longuement développé dans le présent chapitre et dans celui qui précède, le tableau des vices qui sont communs à toute la nation turque, mais qui se manifestent plus visiblement dans ses hommes d'état; nous n'avons fait cependant qu'effleurer le sujet.

Nous aurions été plus explicites et plus concluants s'il n'entrait dans notre plan de donner une suite au présent travail. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir préparé le public, par cette première production, aux étranges enseignements qu'il lui reste à recevoir. Trop de citations eussent provoqué l'incrédulité. Nous avons besoin d'être pris pour vrais et pour exacts, comme nous le sommes en effet.

Peut-être que des officieux ou des mercenaires essaieront de combattre nos récits. Peut-être réussiront-ils à nous trouver en défaut sur quel-

ques menus détails. Qu'importe, si le fond, si l'ensemble, si les faits essentiels, sont reconnus pour constants par tous les hommes en position d'en juger ?

A cet égard notre tranquillité est entière, et nous concluons, comme toujours, qu'il n'y a eu, quant aux mœurs comme dans les choses physiques, que nullité dans le résultat des réformes.

CHAPITRE XIII.

RÉSUMÉ.

Quelle idée dominante a guidé notre plume dans la narration des faits qui se sont passés sous nos yeux, ou dont nous avons pu vérifier la réalité?

Nous avons voulu montrer à nu l'état misérable d'un pays dont la France et l'Angleterre ont intérêt à prévenir la décomposition; prouver que ce pays ne peut plus se soutenir par lui-même; et faire connaître que les hommes qui en ont la direction sont précisément les artisans les plus actifs de sa ruine.

Subsidiairement nous avons songé à mettre l'opinion publique en garde contre ces éloges

menteurs et ampoulés qui transforment d'épaisses intelligences en génies supérieurs.

Nous avons enfin entendu obtenir que l'on vengeât les Européens des mépris dont on les accable en Turquie, en cessant de prodiguer aux Musulmans qui viennent en Europe avec des titres officiels, des hommages et des égards, que, loin d'attribuer à l'urbanité anglaise ou française, ils considèrent comme dus à leur essence supérieure.

Ces trois points nous seraient acquis par la nature des détails que nous avons exposés, si l'on pouvait se persuader que nous sommes resté dans les limites de la plus scrupuleuse vérité. Eh bien ! nous le réitérons sous la foi du serment : dans le tableau des plaies qui rongent les domaines du chef de l'islamisme, dans l'appréciation des intentions généreuses du chef des croyants, dans la sanglante censure de la conduite de ses ministres, nos couleurs n'ont rien d'exagéré.

On en sera convaincu quand, par la traduction promise à cet ouvrage, dans les principales des langues qui se parlent à Constantinople, il sera devenu populaire dans les états du sultan, et que les Francs fixés dans ces contrées, les rajas sujets de Sa Hautesse, et même un bon nombre de Musulmans raisonnables, y auront retrouvé leurs discours habituels.

Il n'y a qu'une opinion en Orient sur les erreurs,

l'aveuglement, la fatale direction du gouvernement turc. Chacun le condamne, prévoit et annonce sa dissolution prochaine.

On ne se laisse pas éblouir par le clinquant de réformes et de projets qui ont eu une recrudescence marquée depuis le retour de Réchild de son ambassade de Londres. On juge par le passé ce que l'on doit attendre de l'avenir.

Ce n'est pas assez que d'avoir importé des noms et d'entreprendre vingt projets à la fois; il faudrait, avant tout, avoir prévu les obstacles et étudié les moyens de les aplanir. Le fait seul de l'explosion simultanée d'un grand nombre de plans, lorsque l'exécution d'un ou de deux suffirait pour absorber les ressources et l'attention qu'on pourrait leur consacrer, prouve que l'on n'a rien d'arrêté sur aucun.

Qui trop embrasse mal étreint, dit un de nos proverbes, que les Turcs ont aussi dans leur langue. Le sens en est reçu chez eux dans son acception la plus étendue. Leur intelligence n'étreint rien ou fort peu de chose.

Que l'on ne se figure pas qu'il y ait de l'élan, en quoi que ce soit, chez les Musulmans, pour seconder les vues de leur gouvernement. Très-peu se doutent de ce qui se passe chex eux; bien moins encore y prennent intérêt. Les gens en place même n'éprouvent que des motifs de jalousie dans tout ce qui se fait, lorsqu'ils n'y sont pas associés.

Ce n'est que dans le *Moniteur Ottoman* et dans les feuilles de l'Europe qui se complaisent dans le merveilleux, que l'on rencontre l'éloge des innovations méditées à Constantinople, et que l'on donne sérieusement pour accompli ce qui n'est encore qu'en projet.

Le sultan se contente de ce mouvement d'idées. Parce qu'il a ordonné une mesure, il la croit exécutée ; tandis que ses ministres se rient de sa crédulité. Amateur passionné de tout ce qui pourrait relever son empire, il appuiera avec chaleur toute tentative ayant cette direction. A combien de déceptions ne doit-il pas encore s'attendre, sans celles innombrables qu'il a déjà subies !

Ce renouvellement des efforts faits depuis la destruction des janissaires, pour amener des améliorations dans le régime intérieur de l'empire, ne repose que sur le seul Réchild. Celui-ci ne s'appuie que sur ce Grec nommé le prince de Samos, qui, à son tour, n'accrédite et ne soutient que les hommes pervers qu'il trouve disposés à seconder ses intrigues. C'est pourtant de ces bases, tout au moins suspectes, que les prôneurs débonnaires ou à gages font sortir les merveilles qu'ils préconisent si pompeusement !

Nous ne cesserons de le proclamer : l'Europe se berce de chimères, si elle croit à la possibilité du maintien d'un empire ottoman sans qu'elle en prenne la conservation à sa charge, et qu'elle

force, au préalable, le sultan, en l'éclairant sur le danger de sa position, à changer entièrement son système de conduite.

Développons et justifions cette assertion.

L'empire de l'islamisme est à son terme; c'est un fait certain pour tout observateur qui l'a étudié de près.

Le dernier coup peut lui être porté du Nord ou du Midi, et peut-être des deux côtés à la fois.

Nous avons fait connaître les motifs qui font différer l'occupation du Bosphore par la Russie. Cette puissance est prête à cette invasion; ses convenances seules en font ajourner le moment.

Méhemmet-Ali, au contraire, est maîtrisé par les circonstances. Il ne peut rester dans sa position équivoque, sans s'affaiblir. Le *statu quo* le conduit à sa ruine, qui ne sauverait pas le sultan. S'il y renonce, il marche, au contraire, à la consolidation de son apanage.

Pour atteindre ce dernier résultat, il n'a qu'à proclamer son indépendance et se refuser à la continuation du tribut qu'il paie à la Porte.

Ce sont là deux mesures qu'il peut remplir par une simple déclaration, laquelle restera secrète ou sera rendue publique, selon qu'il le jugera préférable.

S'il la tient secrète, elle n'en aura pas moins pour lui son effet, s'il exécute la résolution de cesser d'être tributaire; pour le monde politique,

ce sera comme si elle n'était pas advenue; mais pour la Porte, il y aura en moins le subside qu'elle ne recevra plus. Ce sera du positif.

Prendra-t-on les armes pour forcer le vice-roi à payer? S'il y a unanimité entre les puissances dans l'objet de l'obliger à continuer ses versements, Méhemmet en sera quitte pour céder momentanément sur ce dernier point, la question de l'argent. Mais celle de l'indépendance, il la tiendra pour constante, et attendra, sans que le retard influe sur sa situation, l'instant où elle sera sanctionnée par une reconnaissance patente. S'il y a dissidence entre les cabinets, quel sera celui qui voudra se lancer seul dans l'arène, pour ramener le vice-roi au vasselage de la Porte, manifesté seulement par l'acquit d'un tribut?

Nous concevons cependant que si le sultan, en apprenant la résolution de l'Égyptien, courait aux armes et invoquait en même temps les garanties qui lui ont été données à Kutaya, il y aurait obligation à répondre à son appel. Encore, dans cette hypothèse, faudrait-il qu'il y eût accord entre les cabinets signataires; car la division pourrait être fatale à celui qui se dévouerait.

Si le sultan ne sollicite pas d'appui, ira-t-on le lui offrir, avec l'intention sérieuse de le lui donner s'il l'accepte?

Nous sommes personnellement très-rassuré à cet égard. Le sultan n'aura pas la velléité d'une

attaque ouverte contre le puissant rebelle. *C'est très-gratuitement qu'on lui en prête la pensée.*

Sa Hautesse sait qu'elle n'est nullement en position de prendre l'initiative. Cette conviction est partagée par tout ce qui l'entoure. Si elle se faisait illusion à ce sujet, il serait charitable de l'en détourner. Avec une composition misérable comme celle à laquelle on donne chez lui le nom d'armée, on ne peut rien entreprendre.

La Turquie n'existe plus que de nom. C'est un moribond qui s'attend à trépasser d'un moment à l'autre.

Au sud, le vice-roi paralyse ses forces; au nord, elle tremble devant l'autocrate; à l'ouest, sur mer, elle est abreuvée d'amertume par ses prétendus alliés.

Elle pourrait échapper à ce dernier genre d'ignominie en retenant ses vaisseaux dans ses ports, et économiser, par cette sage résolution, les frais immenses qu'elle supporte, dans le seul résultat de pouvoir dire qu'elle a une flotte à la mer. N'y a-t-il pas une indication visible de l'abnégation de toute dignité dans ces honteuses et inutiles croisières ?

Cette négation de consistance dont la Turquie donne le spectacle est manifeste, et l'on semble l'ignorer.

On traite encore le divan comme une puissance réelle, et l'on se repose sur lui de la conservation

d'une contrée menacée de passer, d'un instant à l'autre, sous une domination dont le poids sur les destinées de l'Europe serait alors redoutable.

A travers cet avilissement constaté de l'empire ottoman, la France ne sait même pas obtenir à Constantinople le crédit dont y jouissent des légations de deuxième et troisième ordre. La présence de ses flottes dans les mers du Levant, qui devrait être à la fois un sujet de terreur et de sécurité pour le divan, en lui montrant ce qu'on pourrait pour le servir ou le punir, suivant ses actes, n'aboutit qu'à constater la déconsidération qui est partout le lot du cabinet des Tuileries chez l'étranger.

Nous nous réservons de publier plus tard de singuliers détails sur ce sujet. En attendant, ils sont placés sous les yeux de la Chambre des députés.

Notre travail est encore incomplet. Les faits et les preuves, en matières pareilles, ne sauraient être trop multipliés. Ce n'est qu'un ajournement.

Nous ne nous sommes porté à faire paraître isolé, et sans retard, ce premier volume, que par suite de l'intérêt nouveau et plus vif qui se manifeste en ce moment relativement à la question orientale. Dans des circonstances semblables, il importait d'exposer sous son vrai jour un état de choses que des intérêts divergents cherchent à

obscurcir. Nous nous flattons d'avoir religieusement rempli cette tâche.

Notre refrain sera toujours que nous ne redoutons aucune contradiction sérieuse des faits avancés par nous, et que les bienfaits des réformes entreprises par le sultan ne se font encore sentir nulle part dans ses états.

CHAPITRE XIV.

APPENDICE.

Nous terminerons cette première partie du travail que nous nous sommes imposé en quittant Constantinople, par la production de deux pièces propres à déterminer les convictions des lecteurs sur la vérité des faits principaux exposés dans cet ouvrage.

Nous résumons ces faits dans les termes suivants :

La Turquie est parvenue à la dernière période de son existence politique.

Les réformes entreprises dans des vues de régénération sont restées sans résultats utiles. Elles n'ont servi qu'à dépouiller la nation ottomane

22

tion de l'empire ottoman, s'il ne pouvait le faire suivre de moyens infaillibles d'arriver à des résultats aussi satisfaisants, que ceux obtenus jusqu'à ce jour le sont peu.

Le temps des illusions est passé. Il faut enfin avoir le courage de mesurer l'étendue du mal, pour pouvoir apprécier l'urgence et la nature du remède. Une refonte dans le régime de l'empire ottoman est devenue indispensable ; seulement elle doit être exécutée sans éclat, sans secousse, et en usant des plus grands ménagements.

Aux yeux du vulgaire, la Turquie passe encore pour un grand empire. Qu'il y a loin de cette pensée à la réalité !

Depuis un demi-siècle elle a perdu en territoire les régences Barbaresques, moins celle de Tripoli, qui mérite à peine d'être comptée, l'Égypte, l'Arabie, la Syrie, Candie, le royaume de la Grèce, les principautés du Danube.

Elle ne se compose plus que de l'Anadolie, province dépeuplée et appauvrie, de la Roumélie, de la Bulgarie, de la Bosnie et de l'Albanie, où l'autorité du sultan est loin d'être bien assise.

Cet empire n'a plus de bases d'existence qui lui soient propres. C'est de l'étranger qu'il emprunte ce qui lui reste de consistance. Que les affaires se brouillent dans l'ouest de l'Europe, qu'il y ait seulement rupture entre la France et l'Angleterre, et rien ne pourra empêcher la Russie de mener

à fin les plans de son fondateur, qu'elle poursuit avec tant de constance et de succès depuis un siècle.

Cette déplorable situation n'a point échappé à l'homme supérieur à qui la Providence a remis le soin de régénérer les peuples qu'elle plaçait sous son sceptre.

Loin de se laisser intimider par l'énormité de la tâche et par la réalité des dangers d'une carrière aussi épineuse, le sultan s'y est élancé avec confiance, et l'on peut dire, à sa très-grande gloire, que les plus graves difficultés ont été surmontées.

Ce prince a été devancé dans la noble carrière qu'il suit aux acclamations de la chrétienté, par un homme dont le souvenir jette encore le plus vif éclat. Le tzar Pierre résolut aussi de tirer ses peuples de la barbarie. S'il n'a pas réussi complètement à les rendre à la civilisation, au moins est-il parvenu à en composer une nation dont les accroissements successifs tiennent l'Europe en émoi.

La nature s'est plu à accorder au sultan Mahmoud le grand caractère, l'intelligence, toutes les facultés enfin dont elle avait pourvu le tzar Pierre. Pourquoi avec tant d'affinités morales et l'aide des lumières du siècle, ne fait-il qu'un chemin insensible, et parfois rétrograde, dans la lice qu'il s'est ouverte? Il faut bien le reconnaître : c'est dans les conditions, l'élévation même de son

rang, que les plus grands obstacles se rencontrent.

Pierre, proclamé *le Grand*, voyait tout par lui-même. Il parcourait l'Europe tantôt en prince, tantôt en simple particulier. Il admettait en sa présence tout homme qui pouvait servir ses hautes vues. Il avait enfin trouvé, dans un étranger, un serviteur fidèle et éclairé. C'était un simple citoyen de Genève, nommé *Lefort*.

Ce Lefort n'avait été dans sa jeunesse qu'officier subalterne dans les troupes de France ; mais il avait beaucoup vu et observé. Avec ces prémisses, un zèle et un dévouement sans limite, il put servir utilement son nouveau maître, dans ce long enchaînement de réformes et de créations qui embrassèrent sa vie entière.

Lefort ne quittait jamais le tzar ; il le suivait dans ses voyages sur terre et sur mer, et le secondait dans les affaires de la guerre, de la marine, des finances, suivant que l'attention du tzar se portait sur ces diverses matières.

Les lois musulmanes, les traditions de l'empire, l'étiquette du sérail, privent Sa Hautesse des principaux véhicules qui assurèrent le succès de l'œuvre le plus remarquable du dernier siècle.

L'absence de ces moyens d'action doit-elle décourager ce prince ? Il y a trop de grandeur dans son âme et d'énergie dans son cœur, pour qu'il doive désespérer de surmonter les obstacles inhérents à sa haute position. Les moyens de les vaincre sont

simples. Ils sont indiqués dans les propositions qui terminent le présent Mémoire.

La constitution du cabinet de gouvernement qui y est proposée, supplée à l'impossibilité où les lois, les traditions, l'étiquette, placent le chef suprême de l'islamisme de visiter les pays étrangers, de voir toutes choses par lui-même, et d'admettre des personnes privées dans ses appartements.

Ce cabinet, indépendamment de ce qu'il serait un miroir réfléchissant sans cesse la position exacte de chaque partie du service public, recevrait en outre les propositions des particuliers. On y entendrait les individus présentant des vues dignes d'attention. Chaque projet y serait élaboré, et ne serait soumis à l'appréciation du sultan qu'après avoir subi le plus mûr examen.

Cependant, tous les ordres partiraient de ce cabinet et tous les comptes-rendus y seraient adressés. Non-seulement le sultan serait assuré d'une exacte obéissance, mais il pourrait suivre, sans déplacement et jour par jour, les progrès de ses prescriptions, comme si l'on opérait sous ses yeux.

Quand on réfléchit à l'état misérable de toutes les branches de l'ordre social, aux efforts prodigués pour y introduire des améliorations, à la masse des ressources qui restent inertes faute d'intelligence pour les exploiter; que l'on considère enfin combien il serait facile d'entrer dans

des voies aussi productives en bons résultats que la marche actuelle en crée de fâcheux, on ne peut s'empêcher de gémir devant cette fatalité qui précipite un grand empire vers sa ruine complète.

La Turquie a une flotte superbe, et le second personnage de l'empire qui l'a longtemps commandée déclarait, en septembre 1837, qu'il la regardait comme incapable de se mesurer avec les équipages du pacha d'Égypte.

Plus tard, les revues des troupes d'élite dans les cours du vieux sérail constataient une infériorité énorme dans leur constitution, en les comparant aux plus misérables milices de la chrétienté. Et cependant la Turquie a une belle espèce d'hommes, des chevaux d'excellentes races, et jamais la bravoure musulmane n'a été mise en question.

Voyez les Circassiens, les Arabes, les Kabaïles, résister avec succès, aux deux extrémités de l'empire, aux plus formidables légions de l'Europe! Il y a donc ici des causes qui paralysent les dons de la nature, qui sont pourtant les mêmes chez les Musulmans du centre que chez leurs coreligionnaires d'Afrique et d'Asie? Il n'en faut pas douter; cette cause réside dans les vices de l'organisation, le manque d'instruction, et le mauvais choix des moyens et des individus mis en usage pour les rectifications.

Les mêmes inconvénients se retrouvent dans toutes les autres parties de l'administration. Pour

porter un remède efficace dans ce désordre, il faut que les réformes soient introduites simultanément sur tous les points, et que chaque chose marche d'un pas égal vers le progrès; car tout se tient, tout s'enlace, tout doit s'appuyer réciproquement dans un état bien organisé.

L'auteur du présent Mémoire a la noble confiance de croire qu'il pourrait tenir ici la place que le Génevois Lefort occupa à Moscou, avec cette seule différence qu'il n'aspire à aucune sorte d'emploi, de pouvoir, de représentation. Il tient à la plus profonde obscurité, et ne veut se rendre utile que dans le silence du cabinet. Il peut se prévaloir, à l'appui de cette modeste prétention, d'une expérience acquise dans l'exercice de fonctions importantes et variées, sous le règne du grand empereur.

Constantinople, 1837.

PREMIÈRE PIÈCE.

Propositions sommaires découlant d'une étude sérieuse de l'état actuel de l'Empire ottoman.

Après une étude approfondie de la situation actuelle de l'empire ottoman, des ressources qu'il renferme, et de la possibilité d'en opérer le développement, voici, dans un ordre logique, le sys-

tème d'améliorations que l'on propose d'adopter pour arriver à un état de choses plus en harmonie avec celui qui régit tous les autres états de l'Europe.

1° Fonder, dans un local très-rapproché de la résidence impériale, dans le palais même du sultan, si cela est possible, un cabinet intime de gouvernement, d'où partiront les ordres de Sa Hautesse, et où viendront aboutir les comptes-rendus de leur exécution, ainsi que les rapports relatifs au mouvement social.

> Ce cabinet devra, d'après son organisation, offrir à tout instant la situation exacte de chaque branche du service public. Il permettra de suivre, jour par jour, les progrès des mesures prescrites par le sultan, de s'assurer du zèle des autorités commises à leur exécution, et de briser les obstacles que ces ordres ne rencontrent que trop souvent dans leur marche.

2° Instituer une haute police intelligente et active.

> L'institution d'une haute police est le complément de la fondation placée ci-dessus sous le n° 1. Sans son concours, il est presque impossible d'apprendre si les ordres de Sa Hautesse

sont remplis; quel est, en tous cas, l'effet et les résultats qu'ils produisent; de quelles modifications ils seraient susceptibles.

3° Donner aux armées de terre et de mer une constitution basée sur les éléments qui doivent les alimenter. Introduire dans ces armées l'intruction dont elles sont dépourvues.

Ce n'est pas en imitant servilement et gauchement les institutions militaires des autres nations, que la Turquie pourra remonter au rang des grandes puissances. Pour ressaisir la position qu'elle a perdue, il faut qu'elle use des ressources qui lui sont particulières.

4° Refondre le système de finances en vigueur, non par une réforme complète et immédiate, mais par des rectifications successives. Suppléer en partie, par l'impôt en nature, à l'insuffisance et à la difficulté des recettes en numéraire.

Il faut plus que le système actuel d'imposition pour que la Turquie puisse couvrir ses besoins, maintenir son état de guerre sur un pied respectable, et satisfaire à toutes les nécessités de son entrée dans les voies de la civilisation.

La cause la plus réelle des embarras

actuels tient à l'excessive dépréciation des signes monétaires, et à leur peu de circulation hors de la capitale et de quelques villes de commerce. On peut y remédier par une division des dépenses publiques en *gouvernementales* et *communales*, et en faisant couvrir ces dernières par l'impôt en nature.

5° Substituer une politique d'action à cette funeste manie de temporisation, qui consiste à tout attendre du temps et des événements.

Il est temps que le divan arrête les déchirements de territoire qui l'ont privé, depuis le commencement du siècle courant, de la moitié de ses anciens domaines. Il lui importe que, loin de subir de nouveaux morcellements, il s'attache à reprendre les provinces auxquelles il n'a pas renoncé par des traités authentiques.

Dans l'état de l'organisation actuelle de l'Europe, la Turquie ne peut rien par elle-même, et par la force, pour ressaisir le rang qu'elle tenait encore avant la perte de la Crimée. C'est dans la voie des négociations, c'est en profitant des jalousies et des rivalités qui

divisent les autres puissances, qu'elle doit chercher les moyens de restauration qu'elle ne peut trouver en elle.

6° Lier par des intérêts matériels, à défaut de ciment moral, les diverses nations qui composent sa population.

C'est par la création d'un crédit public que l'on peut atteindre ce but, et se préparer les ressources dont l'urgent besoin se fait sentir chaque jour.

Il est inutile de remarquer qu'en matière de crédit public, applicable aux états ottomans, il ne faut nullement songer à aller puiser des règles et des exemples dans les autres pays. En Orient, il sera nécessaire de marcher dans des voies toutes nouvelles. C'est un problème dont la solution est trouvée. On en a fourni la démonstration : peine perdue.

A la première vue de l'exposé qui précède, on doit éprouver de l'étonnement de sa hardiesse, et de la confiance avec laquelle il est présenté. Faudra-t-il donc tout bouleverser pour arriver à sa réalisation? Non, certes.

Tout est prévu par l'auteur de ce Mémoire. Nul point d'arrêt, nulle perturbation n'en doit résulter dans l'ordre établi. Le public ne se doutera

pas, à peine si les agents de l'autorité eux-mêmes s'apercevront, qu'il s'opère des changements dans la machine gouvernementale.

Les créations, les substitutions, les modifications, s'infiltreront dans ce qui existe, insensiblement et sans secousse. Chacun n'y verra que de nouvelles mesures, auxquelles l'instinct de perfectionnement qui distingue le sultan a depuis longtemps accoutumé ses peuples et la chrétienté.

On a vu dans le Mémoire qui précède, fourni au divan en 1837, qu'on offrait au sultan de créer, à portée ou dans l'intérieur même de sa résidence, un cabinet de gouvernement destiné à rectifier ce qu'il y a de faux dans la situation de ce prince.

Les vices principaux de cette situation sont l'impuissance où il se trouve, en raison de l'élévation de son rang, de voir et d'entendre par lui-même, et la contrainte où elle le place de rester dans la dépendance de ministres ignares, corrompus, et souvent vendus à ses ennemis.

Ce cabinet remédiait à ces graves inconvénients. D'une part, il amenait toute chose à la connaissance de Sa Hautesse ; de l'autre, il forçait l'obéissance et bridait le mauvais vouloir de ses ministres.

Réchild ne put refuser à une influence puissante de prendre connaissance de cette proposition, que ses prédécesseurs avaient négligée, par impéritie d'abord, et qu'ils eussent fait refuser, en tous cas, s'ils en eussent connu la portée.

Réchild en demanda une exposition sommaire. La voici telle qu'elle lui fut remise. Nous dirons après comment et pourquoi il fit échouer ce plan, qui devait donner à son maître une libre allure dans ses pensées et même dans ses mouvements.

NOTE.

Sur l'institution d'un Cabinet de gouvernement.

Ce cabinet aura pour but de faire arriver sous les yeux du sultan les moindres particularités du mouvement gouvernemental dans ses états; de les soumettre à ses décisions, d'assurer l'exécution de ce qu'il aura ordonné.

Cette institution, il faut bien s'en pénétrer, ne portera aucune perturbation dans l'ordre existant. Aucun ministre ne verra diminuer ses attributions. Elle produira seulement plus d'ensemble et d'activité dans l'accomplissement des prescriptions de Sa Hautesse. Ce prince acquerra la certitude qu'il est obéi : c'est, quant à lui, le fait le plus essentiel.

Le mécanisme du cabinet proposé est d'une simplicité remarquable. Son matériel se forme d'un registre dit d'*ordre*, et d'un nombre de cartes et de tableaux, égal et correspondant au nombre des diverses branches du service public.

Sur le registre, et dans sa première colonne, seront inscrits les ordres du sultan au moment où ils sortiront de sa bouche.

Dans la seconde colonne, on enregistrera l'accusé de réception du ministre auquel un ordre aura été adressé.

La troisième contiendra les rapports successifs relatifs à son exécution.

La dernière sera destinée à constater les incidents, les retards, les obstacles, les moyens pris pour aplanir les difficultés.

Les cartes et les tableaux recevront et présenteront les résultats obtenus.

En un mot, le registre sera le recueil des ordres, et les cartes et tableaux la représentation de ce qui se sera accompli en conformité.

Prenons un exemple dans le service maritime.

Le premier d'un mois quelconque, Sa Hautesse a ordonné l'envoi immédiat de deux frégates à Alexandrie.

Le 3, l'amiral accuse la réception de cet ordre.

Le 5, il annonce que ces deux voiles appareillent.

Le 7, qu'elles ont franchi les Dardanelles.

Le 9, qu'on les a signalées dans les eaux de Rhodes.

Le 14, qu'elles ont mouillé dans le port d'Alexandrie.

La carte marine, qui fait partie du matériel du cabinet, indique les ports, les rades, les lieux de relâche sur toutes les côtes de l'empire.

Tous les bâtiments de l'état qui sont à l'eau, armés ou désarmés, sont figurés dans les lieux de leur station par de petits pavillons fixés sur la carte. Des nuances indiquent la force des navires.

Les deux frégates prises pour exemple sont parties de Constantinople. Le 5, sur l'avis qu'en a donné l'amiral, le chef du cabinet les a extraites de l'arsenal, et placées en dehors du port, dans la direction qu'elles doivent suivre.

Sur les rapports des 7 et 9, il les a successivement portées dans les parages des Dardanelles et de Rhodes, jusqu'à ce que, sur celui du 14, il les a fixées définitivement dans Alexandrie, lieu de leur destination.

Non-seulement ces divers rapports ont appris au sultan que ses ordres avaient été remplis, mais il a pu suivre, sans sortir de son cabinet, le progrès de la marche de ses voiles, comme si elles eussent cheminé sous ses yeux.

Par ce procédé si simple, un seul regard porté sur la carte marine pouvait donner à tout instant

à Sa Hautesse la position certaine de toutes ses forces navales.

Une carte pareille de ses états de terre ferme devait offrir les mêmes indices. Quant à l'armée de terre, des drapeaux de différentes formes auraient figuré les diverses armes, divisées en brigades, régiments, bataillons, etc., comme aussi d'autres signes auraient représenté les batteries d'artillerie, les trains du génie, des hôpitaux, etc.

Chaque troupe eût été placée sur les cartes dans le poste qu'elle occupe, et ses mouvements auraient été indiqués comme il vient d'être dit pour la marine. Par cette combinaison, l'œil du sultan eût pu suivre la marche d'un régiment envoyé de Constantinople à l'armée du Taurus, au moyen de son drapeau, fixé chaque soir sur le lieu d'étapes qui lui était assigné.

Un autre avantage résultait de ce système. Supposez une révolte éclatant sur un point du territoire, ou l'arrivée d'un avis portant que l'ennemi menace d'une attaque dans telle direction. Par un regard jeté sur la carte on eût vu de suite d'où l'on pouvait faire marcher des troupes vers le point en danger, avec le plus de rapidité et le moins de dépense.

La même méthode était applicable aux finances. Le tableau relatif à cette partie eût présenté à l'œil la situation exacte des ressources, par division, en *existant en caisse*, en *rentrées prévues*.

en *disponible*. Cet ordre eût facilité les mouvements de fonds d'après les besoins qui se seraient manifestés.

Tous les autres services étant amenés à de semblables dispositions, le désordre eût fait place à un ordre régulier, dont l'état se fût bien trouvé.

Le sultan ne règnera réellement que du jour où cette institution sera en pleine organisation et en activité. Jusque là, ce prince sera le jouet de l'intrigue, et le plus mal informé de son empire des faits qu'il lui importerait le plus de connaître.

L'auteur du présent projet se chargeait de l'organisation du cabinet de gouvernement, et de mettre, en peu de temps, en état de le diriger le fonctionnaire dont Sa Hautesse aurait fait choix.

Des élèves musulmans devaient être attachés à cet établissement. L'instruction et l'expérience qu'ils y auraient acquises en eussent fait des sujets précieux pour l'avenir.

L'économie devant toujours être la première des nécessités à consulter, l'auteur avait eu soin de faire remarquer que la formation du cabinet de gouvernement n'entraînait que de légers débours, et qu'une fois installé, il n'exigeait plus que le salaire du directeur et des encouragements aux élèves.

Ce premier travail accompli, il offrait de donner les mêmes soins aux cinq autres propositions contenues dans le Mémoire précédent, dans la vue de

remplir les engagements qu'il avait contractés vis-à-vis du gouvernement de Sa Hautesse.

Pour bien juger la nature et les difficultés de la mission que le Français s'efforçait d'accomplir, il ne faut pas perdre de vue à qui il avait affaire.

Le gouvernement turc est au plus bas degré de l'intelligence nécessaire aux hommes appelés à manier les intérêts d'un pays. Nous croyons l'avoir démontré par la longue série de faits passés sous les yeux du lecteur, qui sont aussi vrais qu'ils paraissent incroyables.

Cette épaisse ignorance, qui caractérise les hommes d'état chez les Turcs, n'est devenue si saillante et si complète que depuis les réformes du sultan Mahmoud. Avant cette révolution dans les mœurs, les usages, les pratiques, les principes, ce peuple avait ses habitudes, ses règles, une marche dans les affaires, qui dataient de son origine. Chacun y était fait. Les doctrines se perpétuaient, et les gens qui arrivaient au pouvoir en étaient nourris.

L'ensemble de ce système était pitoyable et ne pouvait durer encore longtemps. Mais rien n'était choquant dans les détails, parce que tout était en harmonie.

Mais du jour où la perturbation s'est mise dans cet ordre ancien, par l'introduction de nouvelles idées non encore définies, et que personne ne comprenait; du moment où l'on a imaginé de

transformer de lourds automates en ministres musqués à l'européenne, on a dû s'attendre à la plus triste confusion. C'est là ce qu'on voit aujourd'hui à Constantinople, et c'est le produit le plus net des réformes.

Si à cette incapacité, qui est le type des gouvernants turcs, vous joignez le mauvais vouloir si prononcé, si visible dans tous les actes, vous aurez la cause des maux que nous n'avons qu'incomplètement énumérés.

Il ne reste, pour achever de rembrunir ce tableau, que de songer à quelle impuissance est réduit le sultan, par l'ignorance et l'isolement où on le maintient; et avec ce nouvel indice, on comprendra que toute amélioration est impossible au milieu d'un tel chaos.

C'était cependant de cette situation déplorable, qu'après l'avoir bien étudiée, nous nous efforcions de tirer le plus malheureux des princes.

Le fait décisif eût été de le ramener à la connaissance de ce qui se passe autour de lui. C'était le but de la formation du cabinet de gouvernement.

Ce fut malheureusement à Réchild que le projet en dut être remis, puisqu'il l'avait demandé et qu'il était l'intermédiaire obligé entre les étrangers et son gouvernement.

Plus malheureusement encore, il exigea, malgré la répugnance hautement manifestée de l'auteur,

que le fameux prince de Samos examinât ce projet, pour en faire le rapport. Il voulut même que toutes les explications verbales sur le mécanisme du cabinet fussent données à ce perfide Hellène.

Celui-ci était bien en état d'apprécier les propositions. Ce n'est pas l'intelligence qui lui manque : il en a autant que de mauvaise foi, et l'on ne peut rien dire de plus.

Aussi jugea-t-il du premier coup d'œil l'importance de la communication, et déclara-t-il qu'il ne s'en remettrait à personne de sa traduction. Il avait ses raisons. En s'en chargeant, la connaissance de ce travail se concentrait entre Réchild et lui. Il leur était facile de le dénaturer ou même de le faire entièrement disparaître.

C'est ce qui est arrivé, car l'issue de cette production a été des remerciements pour celui qui l'avait conçue, et une effusion de regrets sur ce qu'on ne pouvait pas utiliser ses services.

L'intervention du prince de Samos, à laquelle on était loin de s'attendre, avait produit son effet. Nous n'en fûmes nullement surpris.

Cet homme était resté dans son rôle en s'opposant à des mesures qui devaient arrêter le cours de ses intrigues et nuire aux intérêts auxquels il est dévoué; car elles replaçaient le sultan dans la plénitude de son pouvoir, dont ses ministres se jouent, certains qu'ils sont qu'il ignore leurs menées.

Peut-être aussi ce Grec entrevit-il que le réveil de Sa Hautesse, de sa longue somnolence, le conduirait à faire quelques exemples sévères sur les traîtres qui l'ont si longtemps abusé. Et qui, plus que Stéphanaki, Vogoridès ou le prince de Samos, ainsi qu'on peut le nommer, devait frissonner à cette pensée ?

Réchild, devenu la dupe de cet homme, dont il n'avait entendu faire qu'un instrument, ou tout au plus un complice, a reconnu, de son côté, que l'institution d'un cabinet de gouvernement devait aboutir à restreindre son influence, à réduire à sa juste valeur la capacité extraordinaire qu'on lui accordait de confiance, et à le placer, si nonobstant il restait au pouvoir, dans la dépendance d'un maître qu'il s'était flatté de gouverner à son gré. Que de motifs pour le déterminer à faire avorter ce projet !

Ces deux êtres perfides, associés pour la ruine de leur maître et de leur pays, prirent le parti le plus sûr pour conjurer l'orage qu'ils entrevoyaient prêt à fondre sur leur tête. Certains que le dégoût et une juste susceptibilité empêcheraient l'auteur de revenir en Turquie, s'il s'en était une fois éloigné, ils lui ôtèrent tout espoir d'être employé par la sublime Porte.

Ils ont deviné juste ; mais ils n'empêcheront pas que les idées qu'ils ont repoussées ne soient appréciées par tous les bons esprits, et que quelque

serviteur fidèle de Sa Hautesse, ou quelque légation amie, ne fasse parvenir la présente publication à sa connaissance.

Le cas arrivant, le sultan, digne, par ses intentions et par ses hautes qualités, d'être mieux servi qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pourra puiser dans ce tableau fidèle de sa situation, les moyens d'échapper au sort funeste dont il est menacé.

Péroraison.

On a pu voir, dans le cours de nos récits, avec quelle persistance nous avons insisté, en toute occasion, sur les bonnes intentions du sultan Mahmoud. Sa vigueur, son énergie, sa constance dans une œuvre aussi difficile que périlleuse, entreprise de conviction, et justifiée, dans son principe, par des résultats réels, nous avaient inspiré une admiration profonde pour l'homme capable d'une telle résolution.

C'est sous l'empire de cette fascination que nous arrivâmes à Constantinople, dans l'automne de 1836, et que nous en sommes parti aux approches de l'été de 1838.

Rien n'avait marché, cependant, dans cette

capitale pendant le séjour que nous y avions fait, et nous avions encore sous les yeux, au moment de la quitter, le spectacle déplorable, qui nous avait frappé à notre arrivée, d'institutions renversées, sans que rien de rationnel ne les eût remplacées.

Une explication de ce désordre moral s'était révélée à nous dès notre début, et chaque jour nous avions été confirmé dans l'opinion que le bien, ouvrage de Sa Hautesse, n'était combattu que par le mauvais esprit des dépositaires de son pouvoir.

Cette manière de juger la situation trouvait une approbation unanime dans sa seconde partie, surtout dans les subordonnés des ministres, dans les hommes même admis à leur confiance.

Quant à la première, il y avait désaccord, et, ce qui est remarquable, c'est que la négation était professée par les individus les plus faits pour avoir une opinion raisonnée.

Très-peu de gens accordent au sultan ces bonnes intentions que nous lui avons attribuées.

Ce n'est point à leurs yeux, dans des vues d'humanité, de bienfaisance, d'une vraie gloire, qu'il a conçu et ébauché ses réformes.

Son premier mobile aurait été une soif assez légitime de vengeance du sang des siens versé sous ses yeux, et des angoisses dans lesquelles il a vécu pendant ses trente premières années.

Le second mobile, nous ne pouvons encore le

blâmer en ceci, serait le regret de la perte de l'ancienne grandeur de sa couronne, et la conviction de ne pouvoir la relever avec les forces usées de la vieille constitution de l'empire.

Mais des vues favorables à l'état de ses peuples, dit-on généralement, il n'en est entré aucune dans l'esprit de ce prince.

Une autre preuve, ajoute-t-on, que nulle idée bienfaisante ne s'est manifestée au milieu des actes de sa toute-puissance, c'est que ses sujets, ruinés sous ce règne par la perturbation de toutes choses, n'ont été dédommagés par aucune disposition utile.

On voit, en effet, en Turquie bien des institutions renversées à coup de boutoir. C'est à cela seul qu'on a réussi, parce qu'il ne fallait que de la force sans le concours de l'intelligence. Pour des reconstructions, on les cherche vainement. Il ne s'en révèle aucune.

A quelques-unes des parties mutilées on a substitué des analogues pris dans les usages de la chrétienté; mais ce n'est que le squelette qu'on lui a emprunté : l'esprit qui anime n'a pas été importé.

Ce qui condamne encore le sultan aux yeux de beaucoup de gens, ce sont les mauvais choix de ses agents, et le laisser-aller qui autorise la perpétuation de leur affreuse tyrannie. Cette considération est surtout décisive pour qu'on classe ce

prince fort au-dessous de la tâche qu'il a entreprise.

Par suite de ces observations, tout espoir dans l'avenir est éteint; car le bien ne pouvant être fait par un seul homme, quelque bonnes que soient ses dispositions, il n'y faut plus compter, puisqu'il ne sait déléguer ses pouvoirs et donner sa confiance qu'à des âmes corrompues.

On sent que d'après les idées que nous avons exprimées dans notre travail, nous avons dû nous trouver mainte et mainte fois en opposition avec ces contradicteurs de notre façon de voir. Nous devons avouer qu'ils nous ont souvent battu par les faits qu'ils nous citaient sur chaque chose. Après les avoir entendus, il était difficile, en effet, de ne pas rabattre beaucoup des éloges que nous accordions à Sa Hautesse.

Cependant, comme nous avons personnellement fait l'épreuve, à bien des reprises, des mauvaises intentions, de la duplicité, du manque de foi, nous pouvons même dire du penchant à la trahison des ministres ottomans, et que nous avons eu la preuve que nos travaux ne venaient pas à la connaissance du prince auquel ils étaient destinés, nous persistons dans la pensée qu'il y a du bon chez le sultan, et que, s'il était informé et obéi, il accomplirait le bien, ne fût-ce que dans son intérêt.

Aspirant, comme nous nous y efforçons, à atti-

rer la confiance sur nos récits, nous n'avons pas dû passer sous silence une opinion aussi généralement répandue que celle qui condamne l'œuvre de l'empereur Mahmoud, en ne lui accordant nul stimulant dans l'intention de la prospérité de son pays et du bonheur de ses sujets.

On fait aussi, en Turquie, un parallèle entre le sultan et le pacha d'Égypte, qui n'est pas à l'avantage du premier.

Tous les deux ont eu de graves difficultés à vaincre avant d'ouvrir leur système de réforme. Le pacha a eu moins à faire, en ce sens que, les mamelucks exterminés, toutes les résistances sérieuses devaient disparaître devant lui. Mais aussi il partait de plus bas. Il était sa propre tige; il devait tout emprunter à lui-même.

Quelle distance de cette situation à celle du sultan, qui unissait en sa personne le droit divin à la puissance temporelle !

Et, cependant, quel chemin le pacha n'a-t-il pas fait avec les ressources dues à son génie, tandis que tout est resté à l'état d'enfance chez son suzerain?

Méhemmet-Ali a une armée, une marine, un ensemble de gouvernement destiné à se perfectionner de jour en jour. Il a doté son apanage de toutes les fondations qui doivent l'élever rapidement au rang des pays civilisés. L'Égypte est déjà un gouvernement régulier, auquel il ne manque

même sujet, et cependant il est vrai dans toutes ses parties, et les preuves s'en révèleront en raison directe de la publicité qu'il obtiendra.

En second lieu, il a reçu une destination autre que celle qui lui était d'abord assignée.

Dans l'origine, l'empereur Mahmoud, son gouvernement et ses peuples, devaient seuls puiser, dans ce travail, des moyens simples, faciles et économiques de se replacer sans bruit au rang dont ils sont déchus. Par l'effet d'une dissidence survenue pendant son élaboration, les moyens de réhabilitation révélés subsistent toujours; seulement, leur emploi n'est plus à la seule disposition des intéressés; ils la partagent avec leurs ennemis, qui peuvent en empêcher l'adoption.

Si le sultan eût connu et goûté dans son ensemble les propositions que ses ministres ont accueillies en détail avec une faveur marquée, leur révélation arrivant en Europe avec une sanction authentique, la presse n'eût pas eu assez de termes pour exprimer ses louanges.

Les faits n'ont point changé de nature par l'effet de l'ignorance ou du défaut d'adhésion de Sa Hautesse; mais comme ils se produiront d'eux-mêmes et sans appui, il est à croire que leur apparition sera accueillie avec réserve, si ce n'est même avec défaveur, par les journaux qui s'en empareront.

Tous ceux qui s'occupent d'intérêts politiques

connaissent, quoique imparfaitement, l'état déplorable où est tombé l'empire ottoman. Parfois, les feuilles publiques proclament cette situation. On sent combien la chute de cette puissance pourrait être fatale à l'Europe occidentale. On se confond en vœux d'espérances d'une amélioration dans son régime; et malgré ces dispositions favorables, on est enclin à repousser les documents qui signalent à la fois les besoins et les ressources.

L'engouement des organes publics est la lèpre de la présente époque. Si quelqu'un ou quelque fait se produit sur l'horizon politique, et que le premier éveil soit louangeur, le branle est donné, c'est à qui enchérira. On se pousse, on cherche à se dépasser, on ne connaît plus de borne à l'éloge, et la vérité en a d'autant plus de peine à se faire jour.

Nous ne demandons que de l'impartialité pour les révélations consciencieuses que nous soumettons au jugement du public.

PIÈCES A L'APPUI.

N° 1.

—

Aperçu d'un projet d'accroissement des revenus de l'État, en soulageant, par la même mesure, la détresse des sujets.

(Note remise à la sublime Porte, en juin 1837.)

Au retour du sultan dans sa capitale, le bruit s'est répandu que Sa Hautesse avait été frappée de la misère dont les provinces qu'elle venait de parcourir lui avaient offert l'affligeant tableau. Les denrées y seraient sans débouché, et le numéraire d'une rareté extrême.

Le même bruit porte que Sa Hautesse, touchée de cette détresse, aurait suspendu dans ces localités la levée des impositions directes, jusqu'à de nouveaux ordres de sa part.

Je ne puis apprécier la valeur de ces assertions. Mais, en les acceptant pour vraies, elles peuvent servir de motifs à l'adoption des mesures finan-

cières dont j'ai parlé dans mon Mémoire du 17 mars.

Dans tout pays où un conseil de finances serait consulté sur la situation des contribuables, et devant lequel on exposerait la difficulté qu'éprouve la rentrée des impôts directs, par le non-écoulement des denrées et la disparition du numéraire, l'opinion qu'il émettrait serait qu'il faut réduire les charges et ouvrir le trésor, pour verser des espèces dans les lieux en souffrance.

Cette double disposition, s'il fallait absolument la subir, serait funeste pour l'empire. Loin que ses revenus puissent, sans de graves inconvénients, éprouver des diminutions, il y a obligation de les augmenter.

Il ne faut pas non plus que le trésor se dessaisisse de ses ressources réelles, alors que l'emploi peut en être requis d'un moment à l'autre par de graves circonstances.

J'aborde la question avec des opinions contraires à celles que je viens de supposer émanées d'un conseil de finances.

Au lieu d'une réduction dans les impôts, j'en propose l'augmentation. Au lieu de sacrifices d'argent, je ne demande au trésor impérial qu'une avance successive de fonds, qui ne tardera jamais à lui rentrer.

La détresse des sujets de Sa Hautesse provient, non de la disette de matières réalisables, mais de

l'impossibilité de les écouler; et le défaut de vente tient à l'absence des espèces. Ce sont là deux causes de souffrances qu'il faut aborder et surmonter.

Pour y parvenir sans toucher au régime de finances en vigueur dans l'empire, je proposerai la création d'un impôt supplémentaire acquittable en *nature*.

Pour rendre sa perception facile, chaque contribuable serait taxé dans la nature de ses récoltes ou des produits de son industrie.

Pour le rendre populaire, on annoncerait que la totalité de cette perception serait employée en dépenses d'intérêt local, et avec le concours des anciens de chaque canton.

Il n'y a rien d'illusoire dans cette proposition. Le paysan qui récolte du blé ou qui élève des bestiaux, livrera avec plus de facilité, et moins de regrets, des objets en nature d'une valeur décuple de celle qu'on voudra en exiger en argent.

D'un autre côté, en imputant sur le produit de ces recettes en matières les dépenses d'un intérêt communal, telles que celles de constructions et de réparations de la voie publique, d'entretien des cultes, écoles, hôpitaux, etc., le gouvernement y gagnera de toutes les manières : car, outre le bénéfice qui lui revient de toute amélioration dans le sort des contribuables, il se trouvera affranchi de tous ces frais de localité.

Mais, dira-t-on, par ce système auxiliaire d'impôts, voilà bien l'état riche en denrées; mais cela ne dit pas qu'il puisse, plus aisément que le particulier, parvenir à les réaliser, ni qu'il doive en résulter une plus grande circulation d'espèces, à la rareté desquelles la détresse publique est justement attribuée.

Voici la réponse à cette objection :

Les denrées obtenues par ce système supplémentaire sont toutes de nature à être utilisées par le gouvernement. Il achète des grains pour la nourriture des troupes, pour l'approvisionnement des vaisseaux et des forteresses; il achète des laines pour habiller ses armées; du lin, du chanvre, pour ses arsenaux, etc. Les besoins de l'administration se composent d'une foule d'autres objets qui, dans le projet proposé, entreront dans la composition des recettes faites en nature.

Eh bien! le gouvernement, au lieu d'acquérir ces mêmes objets de fournisseurs, qui font de gros bénéfices et le servent mal, les achetera des administrations communales, et les leur paiera en argent.

Les autorités locales se serviront de ces fonds pour solder les dépenses de leur commune, et par ce moyen la circulation renaîtra, et, avec elle, toutes les situations s'amélioreront.

Une autre conséquence de ces opérations, sera que la rentrée des contributions ordinaires étant

rendue facile par la réapparition du numéraire, le trésor verra revenir, par ses recettes, les fonds dont il aura fait l'avance.

Que l'on remarque bien que le présent système ne dérange en rien le mécanisme financier en vigueur; car il ne doit être réalisé qu'en dehors des impositions actuelles.

N° 2.

Aperçu d'un plan de police générale demandé par le sultan Mahmoud.

(Pièce remise au vieux séraskier Usrew ou Chosrew, pacha, en septembre 1837.)

La police, cette institution si active et si influente de nos jours dans tous les états civilisés, se divise en *police locale et haute police.*

Quoique bien distinctes, ces deux parties d'un même tout ont pourtant entre elles un grand nombre de rapports. Elles doivent s'entr'aider en toutes occasions, se suppléer au besoin, et concourir sans cesse et simultanément au maintien de l'ordre et à la sûreté des personnes et des choses.

La police locale a existé de tout temps avec plus ou moins d'intelligence de son objet. Du jour où il y a eû des sociétés organisées, le besoin de

l'ordre s'est fait sentir, et le soin de le maintenir a été confié à une magistrature quelconque.

Le temps, les événements, les leçons de l'expérience, ont aidé à donner des lumières sur cette importante institution. Il est inutile de tracer ici toutes les phases qu'elle a parcourues depuis sa création ; il suffit de la saisir au point où elle est arrivée, et de profiter des progrès obtenus sur ce sujet dans les autres pays, pour faire à la Turquie, et à Constantinople en particulier, l'application des principes qui peuvent les faire jouir des avantages résultant d'une police juste, active et intelligente.

La première partie du présent Mémoire sera consacrée à la *police locale ; la seconde, à la haute police.*

PREMIÈRE PARTIE.

De la direction de la police locale.

Un premier besoin en toute branche administrative, c'est l'existence d'un centre d'où partent toutes les dispositions, et où viennent aboutir tous les rapports. Sans cette concentration du

pouvoir, il ne peut y avoir ni ensemble, ni activité, ni secret dans les opérations.

Il faut donc débuter par nommer un chef de police, avec le titre et le rang qu'on jugera convenable de lui attribuer.

En France, sous Napoléon, la police formait un ministère dont le chef travaillait directement avec l'empereur. Sous les Bourbons, ce ne fut plus qu'un directeur-général rendant compte au ministre de l'intérieur.

Dans tous les cas, on a toujours accordé au magistrat chargé de ce service des pouvoirs en rapport avec l'importance de ses attributions, beaucoup de considération personnelle pour qu'il ne fût pas écrasé par la défaveur attachée à ses fonctions, et un fort traitement pour le placer au-dessus des séductions.

Le magistrat pourvu de cet emploi doit être intègre, ferme, et très au fait des affaires du pays.

La question relative à ses principaux devoirs sera traitée dans la seconde partie du présent Mémoire.

De l'exercice de la police locale.

Le point le plus essentiel pour l'administration de la police locale, dans une ville aussi grande et aussi peuplée que Constantinople, c'est une intel-

ligente division de sa surface en quartiers distincts.

Il faut, autant que possible, que les quartiers soient égaux en étendue et en population, et qu'ils soient clairement limités, pour prévenir les erreurs et les conflits dans les mesures de l'autorité.

Si l'auteur du présent travail avait sous les yeux un plan de cette vaste cité et de ses faubourgs, il pourrait exposer ses vues sur son partage en arrondissements.

A défaut, il croit devoir proposer la division de la ville proprement dite, et comprise dans l'enceinte du grand mur, en douze quartiers. Chacun de ses faubourgs, à l'ouest du port, formerait, en outre, un quartier séparé; et, à l'est, Galata en ferait deux, Péra un, et Tophana un.

De l'administration par quartier.

Le pouvoir secondaire, pour qu'il puisse répondre à l'objet de l'institution, a également besoin d'être concentré dans les mains du magistrat inférieur préposé à chaque quartier. Celui-ci doit être responsable, vis-à-vis de son chef, de ce qui se passe dans son arrondissement, comme ce chef l'est lui-même, vis-à-vis de l'état, de l'ensemble des événements.

Il devra donc y avoir un chef dans chaque quartier. En France, et dans plusieurs états de l'Europe, on nomme ce chef *commissaire de police*. On pourra ici lui donner une dénomination analogue aux usages du pays.

Ce chef ne peut être sédentaire dans son bureau. On verra plus bas, par l'aperçu de ses travaux, qu'il est contraint à de fréquentes absences. En France, on lui adjoint, pour répondre aux allants et venants, et pourvoir, en son absence, aux besoins urgents, un agent avec le titre de secrétaire, lequel ne s'éloigne jamais du bureau. La même disposition devra être prise ici.

Le chef de quartier ne peut également, en raison de la variété et de la multiplicité de ses attributions, se transporter tous les jours dans les endroits publics placés sous sa surveillance, tels que les marchés, les tavernes, les maisons tolérées, etc. En France, il a sous ses ordres, pour ce genre de service, des agents que l'on nomme officiers de paix et inspecteurs de police. On doit faire ici la même concession. On donnera à ces agents la dénomination que l'on voudra; mais il sera nécessaire d'en affecter au moins deux à chaque arrondissement.

Les principaux subordonnés du chef de la police seront donc, d'après cet aperçu, dans chaque quartier : un chef ou commissaire, un secrétaire et deux inspecteurs.

Du personnel d'exécution.

Le personnel d'exécution, en matière de police, est de deux natures : l'une publique, patente, avouée et officiellement constituée ; l'autre secrète et jamais avouée, alors même qu'elle vient à être connue de la population.

Dans la première classe, il faut ranger, outre les fonctionnaires désignés dans le titre précédent, les kavasses, espèce de gendarmes nouvellement créés, les hommes détachés de la troupe de ligne pour des mesures de police momentanées, les préposés de toutes classes employés soit au maintien des règlements et de l'ordre dans les marchés, soit à la vérification des poids et mesures, soit à la surveillance pour les incendies, soit aux échelles d'embarquement sur le port ; enfin, tout ce qui est autorisé et salarié pour des services publics.

Dans la seconde se trouvent les hommes que l'on emploie habituellement ou accidentellement, et toujours en secret, pour la surveillance et la recherche des malfaiteurs en tous genres de délit.

Les chefs de quartier disposent de ces divers moyens ostensibles ou secrets, autant pour remplir les devoirs ordinaires de leur emploi que pour satisfaire aux nécessités éventuelles qui se présentent.

Dans un plan général, il est impossible de fixer le nombre de ces agents occultes qu'il sera nécessaire d'accorder à chaque chef de quartier. On devra, d'ailleurs, se régler sur les besoins; mais on croit pouvoir garantir que les salariés des autorités qui ont quelques rapports avec la police actuelle, suffiront aux besoins ordinaires, si leur répartition et la distribution du service sont faites avec intelligence.

Attributions, ordre et mouvement du service de police locale.

Le chef supérieur de la police, soit qu'il rende compte directement au souverain, soit qu'il ne communique avec lui que par l'intermédiaire d'un ministre, est responsable du maintien de l'ordre public, et doit tenir le gouvernement exactement informé de tout ce qui se passe. Tout ce qui tend à conserver ou à intervertir cet ordre est de son ressort.

L'ordre une fois constitué, il doit veiller à ce que la marche des affaires n'éprouve aucune déviation.

Il a recours au gouvernement pour faire adopter les changements dont il croit le service susceptible; mais il prend d'urgence les mesures que réclament des circonstances graves, sauf à rendre compte de ses actes et des motifs qui en ont nécessité l'adoption.

Le chef supérieur de la police doit être informé à chaque instant de ce qui arrive dans la capitale. Il doit pourvoir, par des dispositions spontanées, à tout ce qui n'est pas prévu.

Ses principaux moyens d'information existent dans les rapports que lui adressent les chefs de quartier, dans les avis que peuvent lui faire parvenir les autorités et les bons citoyens, et, enfin, dans les investigations qu'il fait exercer par des agents de son choix.

Il remet chaque jour au gouvernement un tableau dont le modèle sera fourni à la sublime Porte, lequel présente la situation de la capitale pendant les vingt-quatre heures écoulées.

Les chefs de quartier sont à leur arrondissement ce que le chef supérieur de la police est à la capitale.

C'est de ce chef qu'ils relèvent immédiatement, de lui qu'ils reçoivent leurs instructions, à lui qu'ils rendent compte.

Dans tous les cas urgents et non prévus où la sûreté publique est compromise, les chefs de quartier peuvent prendre d'eux-mêmes les mesures qu'exigent les circonstances; et en faisant prévenir au même moment le chef supérieur, ils doivent demander des ordres.

La surveillance des chefs de quartier s'étend, sans exception, sur tout ce qui touche à l'ordre public.

Leur attention spéciale, et de tous les moments, est appelée plus particulièrement :

Sur les boulangeries ;

La tenue et l'approvisionnement des marchés ;

Les maisons qui reçoivent et logent des étrangers ;

Les lieux, tavernes, cafés, maisons de joie, fréquentés par les désœuvrés.

Ils doivent veiller essentiellement à ce que la voie publique ne soit jamais encombrée par les matériaux qu'on y dépose, et à ce qu'elle soit maintenue en état de propreté ;

A l'entretien du pavé ;

A celui des fontaines ;

A contenir les empiètements des étalagistes.

D'autres soins, non moins importants, sont aussi dans les attributions des chefs de quartier.

Au premier avis d'incendie, ils doivent prendre dans leur quartier les mesures convenables pour que les secours soient promptement donnés et dirigés avec intelligence.

Ils doivent désigner les lieux les plus à portée du point où le désastre s'est déclaré, pour l'entrepôt des effets que les particuliers arrachent à l'action du feu. Ils doivent y placer une garde, qui en prévienne le pillage.

Dans les temps de peste, il est de leur devoir d'être informé des accidents au moment où ils se déclarent ; de faire cerner les maisons compro-

mises, constater les décès pour prévenir l'ensevelissement des vivants, enlever les corps, et faire brûler les effets qui ont servi aux victimes.

En tout temps, ils doivent veiller de jour et de nuit à la sûreté de leur quartier, prévenir les attaques contre les personnes et les propriétés : et si un crime vient à leur connaissance, il leur est prescrit de faire sur-le-champ les recherches nécessaires pour découvrir les coupables, les livrer à la justice, et faire retrouver les effets volés.

Un bon chef de quartier doit avoir dans son arrondissement, et dans les lieux publics, des personnes bien intentionnées qui le fassent avertir de tout ce qui intéresse le bon ordre. Ce n'est point avec de l'argent que se paie ce genre de services : ce serait le dégrader, et tout homme délicat s'y refuserait. C'est par mille petites faveurs et obligeances, qui sont à la disposition de l'autorité, qu'un chef peut rémunérer les avis utiles qu'on lui fait parvenir dans des vues désintéressées, et uniquement dans l'intérêt de la société.

Pour compléter ce tableau sommaire des devoirs des chefs de quartier, il suffit de dire qu'ils sont dans l'obligation de fournir chaque jour, au chef supérieur de la police, une situation dont le modèle sera fourni au gouvernement, énonçant tous les faits survenus dans leur arrondissement pendant les vingt-quatre heures précédentes.

A l'égard du secrétaire attaché à chaque chef

de quartier, sa destination est de rester en permanence dans le bureau, avec la triple mission de veiller à l'exécution des prescriptions de son chef, de le suppléer lorsque le service actif l'éloigne momentanément, de pourvoir provisoirement à tout ce qui est d'urgence pendant l'absence de ce chef.

Les inspecteurs sont les yeux par lesquels le chef de quartier voit tout ce qui intéresse son arrondissement, partout où il ne peut être en personne. Ils font exécuter ses ordres, veillent sur la tranquillité publique, et lui adressent de fréquents rapports sur ce qu'ils ont fait ou vu, en même temps qu'ils lui proposent les mesures dont ils ont reconnu l'utilité ou la nécessité.

Des gendarmes ou kavasses.

Les gendarmes ou kavasses, formant un corps spécial attaché au maintien de l'ordre public, ressortent nécessairement de la police. Il est donc indispensable de leur consacrer un article à part dans le présent Mémoire.

Ce corps fait dans Constantinople deux services distincts; quelques-uns de ses membres paraissent former une garde d'honneur auprès des grands dignitaires de l'état, et un plus grand nombre est attaché au service de police.

Cette division a de graves inconvénients, en ce qu'elle établit une différence dans les habitudes et la position d'hommes semblables entre eux par la même dénomination, le même costume, le même armement. Elle ne les rend pas tous également propres aux divers services qu'on voudrait en tirer.

En France, et dans tous les pays de l'Europe où l'institution d'une gendarmerie a prévalu, cette troupe forme un corps distinct, sous un chef spécial.

Le service roule sur tous les hommes indistinctement; et c'est alternativement et à tour de rôle qu'ils sont appelés à tous les soins auxquels ils sont destinés.

Chaque jour le chef de la gendarmerie fait la répartition des hommes suivant les besoins qui lui sont connus, et l'habitude leur rend familières toutes les destinations qu'on leur donne.

Si ce système est goûté, ce sera à ce commandant à recevoir les demandes d'hommes, tant de la part des dignitaires que de celle du chef supérieur de la police. Il remplira ces demandes, qui peuvent varier suivant les circonstances. Après y avoir satisfait, il aura encore une réserve disponible pour pourvoir aux besoins non prévus.

CONCLUSION.

L'exposé sommaire qui précède suffit pour donner une idée et créer un système de police *locale* dans Constantinople.

Les éléments en sont simples et de facile exécution.

La division de la ville et de ses faubourgs, des deux côtés du port, en arrondissements de police, en est la base indispensable.

Le nombre de ces arrondissements sera de vingt, au plus.

En partant de ce nombre, le personnel à créer se réduit à :

Un chef supérieur, ministre ou non, chargé de la haute direction de la police locale, en même temps qu'il dirigera la police générale, dont il va être parlé	1
Vingt chefs de quartier ou commissaires de police.	20
Vingt secrétaires	20
Quarante inspecteurs ou officiers de paix.	40
TOTAL. . .	81

Ce sont donc quatre-vingt-un fonctionnaires à créer, pour que la capitale de l'empire ottoman jouisse d'une institution indispensable en tout temps, et surtout dans les circonstances actuelles,

et dont toutes les capitales de l'Europe sont pourvues.

Il ne faut pas perdre de vue que la haute police, dont il va être parlé, n'exige pas l'augmentation de ce personnel constitué. Elle se sert d'agents, mais seulement pour des besoins accidentels, et en raison de l'étendue qu'elle croit devoir donner à ses investigations.

Si les idées exposées ci-dessus suffisent pour faire apprécier et donner suite au projet qu'aurait le divan d'instituer un service régulier de police, il ne faudrait pas en conclure qu'elles en présentent une organisation définitive.

Ce travail n'est qu'une ébauche susceptible d'une prompte réalisation, et propre à satisfaire de suite aux premières nécessités.

Mais la matière est de nature à être sans cesse améliorée. Chaque jour, chaque événement, la pratique, indiqueront des perfectionnements.

Ce qu'il y a d'incontestablement bon dans ce plan, tout informe qu'il est encore, c'est qu'il remplit un vide funeste dans l'ordre social, et qu'il est susceptible de modifications, sans que la machine cesse de fonctionner et que la sûreté publique puisse en souffrir.

L'auteur du présent projet aura une foule d'instructions, de conseils, de modèles à fournir pour l'organisation de ce service. Sa longue expérience ne le laissera pas au-dessous de ses exigences.

DEUXIÈME PARTIE.

La haute police ou police d'état.

Dans un état bien constitué la haute police est le complément de toutes les institutions. Elle doit les surveiller toutes dans l'intérêt du souverain et du pays, exciter ou modifier leur action, suivant qu'elle n'atteint pas ou dépasse le but, et toujours suppléer à leur insuffisance.

L'action de la haute police doit être insensible. Elle ne doit se révéler que par les avis qu'elle donne à l'autorité et par les propositions qu'elle lui fait, en raison des situations et des événements. Jamais elle ne doit agir personnellement.

Que la haute police découvre un projet de conspiration, un complot contre la personne du souverain, une intention de trahison, elle doit suivre le fil qu'elle a saisi, en rechercher les auteurs et leurs complices, pénétrer leurs plans et leurs moyens d'exécution, tout cela dans le plus grand secret. Et quand ses investigations l'ont suffisamment éclairée, alors elle avertit le chef de l'état ou le ministre dont elle relève.

Son rapport expose le résultat de ses recherches

et indique les mesures propres à prévenir le mal, ou à paralyser ses effets s'il y a eu principe d'exécution. C'est le gouvernement, et non la haute police, qui agit ensuite suivant ces données.

La haute police n'a pris en Europe le caractère et le rang d'une autorité distincte des autres branches de l'administration, que depuis la révolution française.

Les troubles qui signalèrent cette époque démontrèrent la nécessité d'une institution protectrice de l'état, contre les fureurs des factions et les intrigues de l'étranger.

On créa une haute police, sans pouvoir en définir les attributions. Vagues dans le début, elles ne prirent du développement et de la fixité que dans la succession des gouvernements qui ont régi la France depuis 1790.

Sous Napoléon-le-Grand, la haute police rendit les plus signalés services à l'état. Sous les Bourbons, qui le remplacèrent quand la fortune et la trahison l'eurent précipité du faîte des grandeurs, la haute police n'a plus été dirigée que dans leur intérêt propre; et de cette déviation sont résultés l'impuissance qu'on lui reproche et le mépris dont on l'accable.

Toutes les puissances de l'Europe ayant voulu imiter Napoléon, chaque état a aujourd'hui sa haute police; mais partout ces nouvelles institutions sont plus ou moins empreintes des vices re-

prochés à celle des deux branches de la maison de Bourbon.

La Turquie est le seul des états de cette partie du monde qui n'ait pas de haute police. Cependant à quel pays ce service serait-il plus nécessaire?

Toutes les conditions qui en font un besoin se rencontrent sur le sol ottoman.

Sa population est formée de nations agglomérées par la conquête, dont plusieurs siècles de réunion n'ont pu amener la fusion avec le peuple dominateur.

Un changement total dans les mœurs, les usages, les vêtements, les formes gouvernementales, s'est opéré sous le règne actuel, et cette réforme a fait beaucoup de mécontents et semé des germes de révolte qu'il importe de surveiller et de contenir.

L'étendue des côtes et frontières turques les rend abordables pour les étrangers sur une infinité de points. Enfin, ce pays est environné de voisins intéressés à troubler son intérieur, pour préparer l'instant où ils pourront s'agrandir à ses dépens.

La nécessité, l'utilité, l'urgence de la création d'une haute police étant démontrée, à quelle puissance convient-il d'emprunter le système à introduire dans le états du sultan?

En Angleterre, la haute police est active, in-

telligente, presque insensible dans son action, et très-peu coûteuse. Ces avantages tiennent à la force naturelle que lui prêtent les institutions du pays et le patriotisme des habitants.

En Autriche, la haute police est tracassière et oppressive, surtout dans les provinces successivement réunies à la monarchie, et vis-à-vis des étrangers. Son action est moins sensible dans les pays *dits héréditaires*, qui furent le berceau de cet empire. Mais partout elle est peu délicate dans les moyens, et son exercice entraîne de grands frais.

En Russie, la haute police n'est que l'exercice d'un pouvoir sans frein et sans contrôle. Le caprice du maître est la loi suprême. La soumission est forcée pour tout ce qui vit dans l'enceinte des frontières russes.

C'est là du despotisme pur; mais ce n'est pas de la haute police. Il n'en existe pas sur ce vaste territoire: aussi le trône est-il souvent ensanglanté par des complots de palais. Avec un tel système, les dépenses de ce service ne sont point très-élevées, quant à son mouvement dans l'intérieur de l'empire; mais, en échange, la surveillance et la corruption que le cabinet de Pétersbourg exerce dans les pays étrangers lui coûtent annuellement des sommes énormes. On a souvent dit, dans les journaux de la chrétienté, que les sommes payées au trésor du tzar par le fisc otttoman étaient em-

ployées dans ce but immoral, mais utile aux vues de ce prince.

En France, où plusieurs directions patentes ou occultes de police se manifestent par les plus révoltants excès, il n'y a pourtant pas de haute police, dans le sens qui serait convenable à ce pays si renommé par sa civilisation.

C'est surtout depuis la révolution dite de *juillet* que les excès de ce service sont devenus intolérables. Il fut livré, immédiatement après le mouvement populaire qui renversa la branche aînée de la famille régnante, à un jeune favori à l'incapacité duquel on l'a enlevé plusieurs fois. Une aveugle prédilection le ramène sans cesse à ce poste de confiance, et toujours de nouvelles erreurs y signalent son passage.

Comment en serait-il autrement? Étranger aux premières notions de la science gouvernementale, peu initié aux égards qui sont dus à une nation susceptible au dernier point, il n'a eu pour précepteur, dans ces délicates fonctions, qu'un misérable, élevé et préposé sous les gouvernements précédents à la surveillance et à la recherche des malfaiteurs et des repris de justice. Ce sont les principes hideux de cette basse police, que le présomptueux courtisan, fort seulement de son favoritisme, a appliqués à toutes les classes de la société.

Ce régime, bon autrefois par une application spéciale aux crimes vulgaires, est devenu insuffi-

sant pour cet objet, par son extension aux matières politiques. Il n'a pas eu plus de succès dans cette seconde application, pour laquelle il n'était pas convenable.

Il en est résulté que les crimes vulgaires se sont multipliés dans une proportion inconnue à Paris depuis longues années, et que la scène politique est demeurée dans une agitation continuelle.

De là aussi les inquiétudes croissantes de la famille royale, qui, ne devinant pas que sa sûreté n'était compromise que par l'impéritie de son ministre de la police, a cru trouver sa sécurité dans le redoublement de précautions qui gênaient et humiliaient de plus en plus la population, sans que le motif de ces rigueurs fût atteint.

Toutes les polices incohérentes que l'on voit à Paris, et qui rivalisent de puériles et ridicules mesures, sont impuissantes à garantir la sûreté de la personne du roi. Les attentats se suivent de près, et l'on conçoit facilement l'anxiété incessante de sa famille, quand on se rappelle qu'Henri IV, le *seul roi de France*, a dit Voltaire, *dont le peuple ait gardé le souvenir*, n'a succombé qu'à la dix-neuvième tentative essayée contre lui.

Et cependant, que de sommes sont absorbées tous les ans par les directions que l'on croit être de la haute police, sans que tant de meneurs soupçonnent même les moyens qui écarteraient les dangers, et rendraient inutiles des mesures qui

décèlent les craintes, et constituent la population de la première ville du monde en état de suspicion permanente !

La famille royale, qui serait si puissante si elle savait confondre ses intérêts avec ceux de la nation, se trouve isolée et sans autre appui que des courtisans, de la valetaille et des fonds secrets, au milieu de la nation qui l'a placée sur le trône.

Elle n'excite pas plus de sympathies chez les étrangers. On l'a vu par les difficultés rencontrées dans les poursuites pour l'établissement de l'héritier présomptif de la couronne.

Cela tient à la déconsidération où la France est tombée au-dehors, et au pitoyable choix des hommes qui l'y représentent. Les choix n'étant pas meilleurs en France, on en conclut qu'il n'y a rien de bien assuré dans l'intérieur de ce pays. Aussi, loin de rechercher son alliance, on ne songe qu'à se mettre en mesure de profiter des désastres qui peuvent l'assaillir.

Tous les systèmes de police en vigueur en Europe, dont l'exposé précède, ne peuvent convenir à la Turquie.

La civilisation n'y est pas assez avancée, et il y a une absence si totale d'esprit public, qu'il n'est pas permis de songer à y introduire le système qui est suivi en Angleterre.

Il ne convient nullement de se modeler sur le mode tracassier de l'Autriche, ni sur les usages

despotiques de la Russie, ni enfin sur les préférences dynastiques qui dominent toutes choses en France.

La Turquie est dans une catégorie différente de celle des autres états. Le peuple musulman a une constitution morale qui le distingue de toutes les nations européennes. Sa vénération pour son maître se confond dans son cœur avec les sentiments pieux qui l'animent. Il voit en lui l'image et le successeur du prophète.

Le Turc tient à ses devoirs religieux, à ses lois, à ses usages. Il sait qu'il ne peut en jouir que sous le sceptre de la dynastie à laquelle il obéit depuis tant de siècles. Aussi nulle tentative n'est à craindre de sa part pour passer sous une autre domination.

Ce n'est pas que la personne des sultans soit à l'abri de toute appréhension. Les deux princes qui ont occupé le trône avant l'empereur actuellement régnant ont péri de mort violente. Mais ces catastrophes mêmes constatent que la couronne est inébranlable dans la dynastie qui la porte. On sacrifie quelquefois le titulaire, mais c'est toujours en consacrant les droits de celui qui le suit dans l'ordre successif.

Des complots ayant pour motif le regret du régime renversé par les réformes, et l'espoir de le rétablir, peuvent encore agiter l'état; mais jamais les mécontents n'attaqueront la stabilité de

la couronne dans la famille des Ottomans. C'est donc contre ces perturbations intérieures et les intrigues de l'étranger que l'institution d'une haute police doit être dirigée.

Elle devra surveiller, prévenir et réprimer toute tentative contre le nouvel ordre de choses, et exercer surtout sa vigilance à l'égard des étrangers. En se mettant en garde contre ces deux sources de perturbation, on aura pourvu aux besoins les plus pressants.

Après avoir résumé ainsi l'action de la haute police dans ses conditions essentielles, il est bon de faire remarquer que l'auteur ne s'est point écarté de l'engagement qu'il a pris, de baser sur la plus stricte économie toutes les propositions qu'il soumettrait à l'appréciation du ministère ottoman.

La haute police est d'une exploitation ruineuse en Autriche, en Russie, en France. Les finances de la Turquie ne lui permettraient pas de semblables prodigalités ; il faut y pourvoir par d'autres voies.

Le moyen est simple. Il consiste à faire contribuer tous les éléments de la société à fournir à la haute police les moyens de remplir sa destination.

On a vu dans la première partie du présent travail que l'établissement de la police locale n'exigeait que la création de quatre-vingt-un fonctionnaires. Ces mêmes agents deviennent ceux de la haute police. De là, nulle obligation de

former un personnel constitué pour ce dernier service.

Mais la création de ces quatre-vingt-un emplois entraîne nécessairement des suppressions dans les agents qui remplissaient les attributions que l'on donne aux nouveaux fonctionnaires. Il doit en résulter une économie, si ce n'est même une compensation entière, des frais exigés par l'organisation du nouveau personnel.

Quant aux auxiliaires, qui devront servir de moyens d'exécution aux chefs de la police, tels que les gendarmes ou kavasses, les préposés à la vérification des poids et mesures, les chefs d'échelles sur le port, les veilleurs aux incendies, etc., tous ces gens sont déjà payés par le trésor. Ils continueront à l'être comme par le passé. Leur condition ne changera qu'en ce sens, qu'ils appartiendront au service de la police, au lieu de relever de chefs particuliers.

La haute police n'exige aucune nouvelle disposition, aucune dépense permanente.

Les éléments de la police locale deviennent les siens. Le même chef, les mêmes fonctionnaires, les mêmes auxiliaires, font les deux services.

La haute police n'a que des dépenses accidentelles. Elles sont motivées et réglées par les besoins, et suivant l'importance des faits. Le gouvernement est toujours libre de les accorder ou de les refuser.

On n'improvise pas une haute police à un état parfait d'organisation. La raison en est, que n'ayant rien de matériel, ce service ne peut se fonder et s'appuyer que sur des éléments préexistants.

Ces éléments doivent être ceux qui constituent la police locale. De l'emploi de ceux-ci, de leur combinaison, de l'intelligence avec laquelle on en fera l'application, se formera la haute police.

Il faut donc créer d'abord la police locale. Rien n'est plus facile, comme on a pu le voir dans la première partie du présent travail.

Le jour où celle-là entrera en activité, le divan pourra dire : *J'ai aussi une haute police;* car les mêmes ressorts pourront faire mouvoir le lendemain les deux machines.

Elles ne fonctionneront d'abord qu'en tâtonnant; car l'on n'arrive pas tout d'un coup à la perfection quand on heurte, dans son chemin, tant d'intérêts divers. Mais chaque jour amènera des perfectionnements et de nouveaux résultats.

Pendant que la police locale introduira l'ordre dans toutes les branches de communications entre les habitants; qu'elle remédiera à tout ce qui est en souffrance; qu'elle créera de nouvelles facilités dans les relations, en même temps qu'elle donnera des garanties à la sûreté des personnes et des

choses, la haute police marchera à des résultats plus élevés par la nature de sa mission.

Ce sera au chef supérieur de ces deux administrations à veiller sur les hauts intérêts de l'état, sur la stabilité du trône, sur les tentatives dirigées contre la sûreté du pays. Il devra ouvrir, tant au-dedans qu'au-dehors de l'empire, des relations qui le mettent en position d'éclairer son gouvernement sur ce qu'il n'est plus permis à un ministère d'ignorer.

Il s'attachera à connaître le caractère personnel, les antécédents, les opinions, le genre de talent des envoyés des puissances étrangères auprès de la sublime Porte.

Il sera important qu'il étende ces mêmes investigations sur les étrangers de toute nation et de tout rang qui affluent sur le sol ottoman.

Il sera encore bien essentiel qu'il ouvre des correspondances à l'extérieur, pour apprendre quelles sont les publications les plus en vogue dans les pays étrangers, dans quel esprit elles sont écrites, et de quelle manière elles envisagent les faits relatifs à la Turquie.

Il est impossible d'énumérer ici tous les points qui devront exciter la sollicitude du chef des deux polices. Tout se développera avec le temps, et sera rendu facile par les instructions redigées à l'appui du présent Mémoire.

Le chef, ou ministre de la police, aura en ou-

tre à fournir chaque semaine au chef de l'état, ou au ministre avec lequel il travaillera, un tableau conforme au modèle qui accompagne le présent Mémoire.

N° 3.

Plan de défense de Constantinople, en réponse au plan d'occupation militaire de cette capitale tracé par le général prussien Valentini, et révélé par le Porto-Foglio, dans les numéros 20 et 21.

(Remis, en avril 1837, à Pertex-Pacha, à cette époque ministre dirigeant.)

Le plan sur l'occupation de Constantinople, rédigé et offert à la cour de Russie par le général prussien Valentini, repose sur trois données.

La première, que la Turquie n'aura pas d'armée régulière ; la seconde, qu'aucune des puissances du premier ordre n'interviendra pour empêcher la chute de l'empire ottoman; la troisième, que la Russie trouvera, moyennant partage des pays conquis, des gouvernements européens qui consentiront à appuyer ses projets ambitieux.

Ces trois données sont également fausses.

Grâce à la sollicitude du sultan régnant, la

Turquie a une armée nationale sur pied. Les cadres peuvent en être facilement doublés, et présenter alors, dans un système de guerre défensive, des forces suffisantes pour repousser toute agression.

La France et l'Angleterre, ce dernier royaume surtout, sans parler des états maritimes secondaires, ont un intérêt trop majeur à s'opposer à l'établissement des Russes sur le Bosphore, pour que l'on puisse révoquer en doute l'empressement qu'elles mettraient à répondre à un appel du sultan, pour la défense de cette clef de la Méditerranée.

Le général Valentini n'a pu avoir en vue, dans sa troisième donnée, que l'Autriche et le vice-roi d'Égypte. Si le nouvel état de la Grèce eût existé à l'époque où il écrivait, il y aurait sûrement fait allusion. On peut lui concéder cette pensée.

Mais d'abord l'Autriche a, au moins, tout autant à redouter que le reste de l'Europe les agrandissements des Russes aux dépens du sultan. Dans une distribution des domaines de ce prince, quelle part pourrait-on faire à l'Autriche qui balancât la valeur des acquisitions que s'adjugerait son insatiable voisin?

Depuis la destruction de la nationalité polonaise, les peuples d'origine slave semblent destinés, et l'Europe ne dissimule pas ses craintes à cet égard, à être réunis sous le sceptre des tzars.

Un quart des sujets actuels de l'Autriche appartient à cette catégorie. Le Servie, la Bosnie, l'Albanie, ont la même origine et parlent presque la même langue. Dans le système prévu d'envahissement de la Russie, ces provinces ne seraient livrées à l'Autriche, dans un plan de partage, que pour lui échapper bientôt.

Et ne connaît-on pas les sympathies de la Grèce nouvelle pour la Russie, lesquelles aideraient tant au passage de ce pays sous la domination de l'autocrate, aussitôt qu'il serait maître de la Roumélie et du Bosphore?

Non, l'Autriche ne peut être soupçonnée de l'intention de favoriser les vues de la Russie.

Des diverses hypothèses posées par le général Valentini, il ne reste donc d'appui présumable aux projets du tzar, que les états du roi Othon, et les provinces qui obéissent en ce moment à Méhemmet-Ali. Les inclinations de la Grèce ne tiendraient pas contre un *veto* de la France et de l'Angleterre, agissant de concert avec la sublime Porte; et Méhemmet-Ali, sur son déclin, ne doit plus songer qu'à ménager son auguste maître. Tout s'affaisse chez lui : ses moyens physiques, sont influence et ses ressources, dont il a trop abusé[1].

Avoir démontré l'erreur des bases sur lesquelles

[1] C'était là l'opinion que répandait le divan sur le compte du vice-roi. Rien n'est plus éloigné de la vérité.

le général Valentini a établi son plan relatif à l'occupation militaire de Constantinople, n'est-ce pas l'avoir ruiné? Il deviendrait superflu d'en poursuivre l'examen, s'il n'était aussi facile qu'utile de prouver que ses moyens d'action n'ont pas de fondements plus solides que ses prémisses. C'est d'ailleurs de cette seconde discussion que doivent partir les propositions, objets du présent Mémoire.

Le stratographe prussien est tellement plein de mépris pour l'ennemi dont il s'occupe, qu'il n'a égard, ni à la résistance que celui-ci peut opposer, ni aux obstacles naturels, ni aux mille chances qui peuvent contrarier une entreprise aussi gigantesque.

C'est un peuple vaillant, nombreux, qui a de brillants souvenirs dans ses annales, qu'il s'agit de chasser de l'Europe, du Bosphore et de l'Asie-Mineure, en le reléguant au-delà du Taurus. Le général Valentini marche à ces résultats, comme si, sur le terrain, tout devait fléchir avec autant de facilité qu'il en trouve à consigner ses idées sur le papier. C'est tout au plus s'il admet quelques efforts de la part des Turcs, pour la défense de Constantinople.

Le chemin qui mène droit à la capitale doit être préféré à tous les autres. Cette observation suffit à l'auteur du plan pour qu'il dirige l'armée principale russe par Andrinople, sur la métropole.

Mais il faut en même temps *empêcher le sultan*

de fuir en Asie avec ses trésors, qui doivent servir à indemniser des frais de la guerre. Cette considération exige *que la flotte qui doit suivre les mouvements de la principale armée le long des côtes de la mer Noire, transporte directement vers l'embouchure du Bosphore les troupes qui, sous la protection des vaisseaux, devront débarquer en Asie et y former un camp retranché.*

Dans sa confiance illimitée, le général ne pense pas que les châteaux construits, en 1773, par le baron de Tott, sur les deux côtes d'Asie et d'Europe, pour la sûreté du Bosphore, puissent tenir contre l'artillerie supérieure des vaisseaux russes, et il ne s'inquiète nullement des forts bâtis par Mahomet II, à deux lieues en dedans de l'embouchure du canal.

Ces défenses disparaissant comme par enchantement, rien ne s'oppose plus à ce qu'il fasse occuper Scutari, ville située en face de Constantinople et *habitée par* 70,000 *individus, la plupart Turcs, mais qui n'a qu'une mauvaise enceinte.*

Par pure précaution, il porte aussitôt des chasseurs à pied et des cosaques sur quelque point élevé, en Asie, d'où l'on puisse découvrir au loin la marche des troupes asiatiques qui voudraient venir au secours de la capitale.

C'est après ces opérations préliminaires, que l'auteur du plan fait assiéger Constantinople. Cette entreprise lui paraît si simple, qu'il n'indique que

vaguement les opérations d'investissement et d'attaque, ainsi que les précautions à prendre pour la sûreté de l'armée assiégeante.

Il est tout aussi laconique dans l'exposition du reste de la campagne, ou, pour mieux dire, de la guerre qui doit avoir pour résultat de rejeter les Ottomans *sur les sources du Tigre et de l'Euphrate, et même, pendant qu'on y sera, dans la presqu'île de l'Arabie.*

Ce n'est pas prudence chez le général Valentini, s'il n'a pas donné plus de développement à ses idées, car il dit quelque part : *En publiant ces conseils, je ne crains pas de donner ici aux Turcs des idées qui serviraient à leur défense ; car, d'abord, en général, ils ne lisent guère, et puis, si jamais un bon conseil venait à leur connaissance, ils l'exécuteraient si mal, que loin d'en tirer profit eux-mêmes, ils n'offriraient par-là que de nouvelles chances de succès à leurs adversaires.*

Cette seconde partie du plan du général Valentini ne mérite pas une discussion sérieuse. Elle ne repose, comme la première, que sur des données évidemment erronnées. Elle ne constate d'ailleurs ni des études statistiques, ni une connaissance entraînante des situations respectives. Comment une conception aussi mal digérée a-t-elle pu se produire sous le patronage de la Prusse? Comment la Russie a-t-elle pu l'accepter comme un hommage précieux? Il suffit pour en

pulvériser l'ensemble, de démontrer que, dès le début, tout est obstacle à l'exécution. Ce sera l'objet de la réfutation qui suit.

Les troupes russes peu coûteuses, aussi longtemps qu'elles sont réparties dans leurs cantonnements de l'intérieur de l'empire, deviennent, dès qu'elles sont réunies en corps d'armée, des charges pesantes, intolérables même pour le trésor public, si la situation se prolonge, sans que les ressources du pays qu'elles occupent alors viennent en partager le poids.

Dans une guerre contre la Turquie, les préparatifs doivent être faits de longue main. Le rassemblement a lieu en Bessarabie. Il faut y attirer de loin, et à grands frais, les approvisionnements journaliers et les mille objets nécessaires aux besoins d'une armée destinée à faire campagne.

D'après le plan Valentini, cette armée serait nombreuse; car, outre le corps principal, dirigé sur Andrinople, ce plan exige un corps de débarquement pour occuper les châteaux du Bosphore, les villes de Scutari et d'Ismid, et pour bloquer Constantinople du côté de l'Asie; et enfin, une troisième armée de 50,000 hommes, devant opérer dans l'Asie-Mineure.

Observez d'abord, que jamais la Russie, malgré l'énorme état militaire qu'elle s'attribue sur le papier, n'a eu plus de 50,000 hommes, à la fois, en campagne, soit qu'elle ait agi contre les Turcs,

soit contre Frédéric ou Napoléon, si ce n'est lorsqu'elle défendait ses propres foyers. Sa consommation en hommes a toujours été énorme, et ses envois successifs de renforts, à la suite de ses armées, ne parviennent même pas à remplacer les vides occasionnés par les fatigues, les maladies et les pertes de guerre.

Qu'on admette cependant, qu'entraînée par la beauté et l'importance du lot en vue, elle fasse un effort et se montre supérieure sur le Pruth à ce qu'on l'y a vue depuis Pierre Ier : plus elle aura accumulé de forces, plus les difficultés de locomotion prendront d'intensité.

Les pays que la principale armée devra parcourir, du Danube à Andrinople, sont à peine cultivés ; la population y est clair-semée, les routes presque impraticables.

Elle ne pourra y subsister qu'au moyen des approvisionnements venus de Sébastopol et de la Crimée. C'est par la même voie que devront lui arriver son artillerie, ses munitions, son matériel, et que devront être évacués ses malades et ses blessés.

Il est dès lors évident que la libre disposition de la mer Noire est la condition nécessaire, indispensable de toute aggression contre l'empire ottoman.

Supposez cette mer interdite aux flottes russes, et le plan de Valentini est annulé dans sa base ; car l'armée principale ne pouvant plus se porter sur Andrinople, les mouvements corrélatifs des corps

qui devront opérer sur le Bosphore et dans l'Asie-Mineure deviennent sans objet, et sont d'ailleurs impraticables ; car ces mouvements aussi ne peuvent s'exécuter qu'autant que la mer reste ouverte aux Russes.

La question ainsi posée se résume dans le fait de la libre navigation de la mer Noire. Si la Russie l'obtient, des chances de succès s'ouvrent pour elle. A défaut, elle ne peut rien entreprendre de sérieux contre les états du sultan.

Renversez les termes de cette question, et vous avez pour résultat que les domaines de l'islamisme sont à l'abri de tout risque, si les Russes ne peuvent sortir librement de leurs ports; tandis qu'ils ont tout à craindre d'une invasion par terre, appuyée par les flottes de leur adversaire.

Tout se réduit donc, pour chacun des rivaux, à gagner la prépondérance maritime sur l'Euxin.

La flotte turque, supérieure dans le matériel de ses armements, n'est malheureusement pas aussi bien partagée quant à son personnel. Livrée à elle-même, elle ne saurait lutter avec avantage contre l'escadre de l'autocrate. Il n'en serait pas ainsi, si elle était appuyée par deux divisions navales française et anglaise, ou fournies par l'une de ces deux nations.

Il a déjà été expliqué, au commencement du présent Mémoire, qu'un intérêt impérieux commandait cette coopération à ces deux puissances. Le sort de

l'Angleterre, surtout, tient à ce que la Russie ne puisse faire de nouveaux progrès vers le sud. Chaque nouvelle acquisition de cette puissance, dans cette direction, devient une menace plus directe, un danger plus pressant pour les établissements britanniques dans les Grandes-Indes, auxquels elle emprunte sa prépondérance en Europe.

D'après des besoins aussi bien constatés, la sublime Porte est donc fondée à compter sur des auxiliaires puissants au moindre signe d'agression de son ambitieux voisin. Il est conséquemment permis d'asseoir sur cette donnée le plan de défense de l'empire ottoman, dans le cas d'une rupture possible et probable, dans un temps donné, avec la Russie.

On l'a déjà dit : dans l'hypothèse d'une guerre, la question se renferme dans la possession de la mer Noire. La Turquie est admirablement située pour se l'assurer. Ses vaisseaux, s'élançant du Bosphore, peuvent, d'une même bordée, se porter en masse sur les ports russes[1], et revenir avec la même facilité à leur point de départ pour renouveler leurs vivres et leurs munitions. Dans ce trajet, Varna et Sizepoli leur offrent des points de relâche, et aussi des stations pour les bâtiments légers devant rester sans cesse en observation.

En supposant les auxiliaires anglais et français

réunis dans le canal, et prêts à seconder l'escadre turque, celle-ci doit, de concert avec eux, prendre la mer dès l'ouverture des hostilités.

Si les Russes viennent à sa rencontre, la supériorité acquise à la flotte ottomane par la présence de ses alliés, lui promet le triomphe.

Si les Russes se renferment dans leurs ports, ils y sont paralysés, et n'y sont pas à l'abri des brûlots et des autres moyens de destruction que l'on peut employer pour écraser leurs établissements et leurs vaisseaux.

Dans l'un et l'autre cas, que devient le plan de Valentini? L'ennemi, sans l'appui de sa marine, ne peut marcher sur Andrinople avec son armée principale. Encore moins peut-il venir occuper le Bosphore, Scutari, Ismid, et jeter cinquante mille hommes en sus dans l'Asie-Mineure, avec la mission de refouler l'empire du croissant sur les sources du Tigre et de l'Euphrate.

On pourrait, à la rigueur, borner à ce premier examen la réponse au système du général prussien : car il est déjà anéanti dans son principe. Mais comme le gouvernement russe peut avoir établi d'autres combinaisons, et que le divan a aussi d'autres ressources, il convient d'apprécier les unes et les autres.

Supposez que, malgré la privation du concours de sa flotte, le tzar, enflé de ses succès passés, et confiant dans la supériorité de ses troupes, n'en

persiste pas moins dans l'accomplissement de ses vues, et se décide à entreprendre la conquête de Constantinople avec ses seules forces de terre : c'est une donnée possible, contre laquelle le divan doit se prémunir.

L'empire ottoman a, du côté de la Russie, deux barrières qui seraient infranchissables, si la qualité de ses ressources répondait à leur étendue. Malheureusement, son état militaire est loin d'avoir acquis le degré d'instruction et de consistance que devait lui assurer la constante sollicitude de son maître. L'infanterie, surtout, qui fait la force principale des armées, soit en campagne, soit derrière des retranchements, est encore dans un état de noviciat désespérant, si l'on considère le rôle important qui lui est dévolu.

Le plan d'instruction pour cette arme, présenté à Sa Hautesse le 9 avril dernier, peut remédier à ce vice dans un assez bref délai. En attendant, il convient de voir ce qu'il est à propos de faire avec les moyens existants.

Les deux lignes de défense dans le nord de l'empire sont : l'une, le Danube ; l'autre, le Balkan.

Dans l'état actuel des choses, la première ne peut être considérée que comme un moyen de retarder la marche de l'ennemi, et de rendre efficace la résistance sur la seconde.

A cet effet, il faudra, en premier lieu, mettre des forteresses sur le fleuve, et principalement

tenir Silistrie en mesure de faire une longue résistance. Il n'importe pas que leurs garnisons soient nombreuses; car elles seront renforcées par toutes les troupes stationnées sur le fleuve, qui devront s'y retirer devant l'ennemi, lorsqu'il sera parvenu à le franchir.

Il sera donc nécessaire que les approvisionnements soient combinés en raison de cette augmentation prévue de forces. Cette agglomération aura deux objets : l'un, d'obliger l'ennemi à laisser de forts détachements devant ces places lorsqu'il marchera sur le Balkan; l'autre, de permettre à leurs gouverneurs de faire de fortes sorties sur les deux rives du Danube, autant pour inquiéter l'armée manœuvrant sur la rive droite, que pour intercepter les convois lui venant de la rive gauche.

En même temps que l'on pourvoira à la sûreté des places fortes, l'armée ottomane prendra position sur la rive droite du fleuve, pour essayer d'en disputer le passage à l'ennemi. Si elle peut le saisir en flagrant délit au moment où il l'effectuera, il ne faudra pas laisser échapper l'occasion de le combattre pendant son mouvement. Les opérations de ce genre entraînent toujours un certain désordre dont on doit profiter. Mais si les Russes sont parvenus à l'exécuter sans qu'on ait pu les entamer, il ne conviendra pas d'en venir à une bataille. Avec des troupes novices, ce serait trop hasarder.

L'armée en position sur le Danube tiendra, par des détachements, avec de l'artillerie légère, tous les points où ce fleuve peut être franchi. Ces corps détachés auront pour mission de surveiller les mouvements de l'ennemi, de les faire connaître au quartier-général, et d'opposer quelques obtacles aux tentatives de passage. Ils se replieront sur les forteresses le plus à portée, dès qu'ils ne pourront plus tenir la campagne.

Le Danube passé par l'armée russe, la campagne commence sérieusement, et c'est de ce moment que toutes les ressources doivent être mises à profit avec intelligence, pour retarder sa marche jusqu'au Balkan, où la nature a placé la seconde ligne de défense.

C'est à une guerre de chicane qu'il faudra alors s'attacher. Les Russes, privés de communications maritimes, opérant dans des pays peu fertiles, ne s'approvisionnant que difficilement par la voie de terre, et s'affaiblissant chaque jour par les maladies, ne négligeront rien pour arriver à une bataille décisive.

Les causes qui la leur feront désirer sont précisément celles qui doivent la faire refuser par l'armée turque.

Celle-ci devra se retirer, mais lentement et en se portant successivement dans des positions qui auront été reconnues à l'avance, et fortifiées, autant que possible, par des retranchements de campagne.

Il sera essentiel de porter le ravage sur tous les points que l'on devra abandonner, de détruire tout ce dont l'ennemi pourrait profiter, et d'exciter les habitants à aider eux-mêmes à ces dévastations. Ce sont là de dures nécessités ; mais elles sont commandées par le premier des besoins : *le salut de l'état*. Que l'on se rappelle que les Russes n'échappèrent à la vengeance de Napoléon qu'en incendiant eux-mêmes Moscoû, leur ville sainte.

On peut prévoir que les Russes ne résisteront pas longtemps à des mesures aussi énergiques; en tous cas, ils n'arriveront devant le Balkan que très-affaiblis.

C'est dans les gorges de ces montagnes que la défense doit déployer tous ses moyens. Tous les passages difficiles devront avoir été étudiés et fortifiés, les chemins dégradés, les obstacles accumulés. Peu d'hommes suffisent dans des positions semblables pour arrêter des corps d'armée. Le soldat agissant à couvert et en pleine liberté n'a plus besoin d'instruction pour combattre l'ennemi qui l'attaque.

Que les Russes surmontent ces difficultés ; qu'ils forcent le Balkan et qu'ils pénètrent dans la plaine d'Andrinople, ils y auront été devancés par l'armée ottomane, fraîche, disponible et encore entière, qui aura eu le temps de choisir et de fortifier le point où elle acceptera le combat contre

un ennemi exténué de souffrances, et nécessairement affaibli par ses pertes et par les détachements laissés à la garde de ses derrières.

Il résulte de ce rapide exposé, que la Turquie peut opposer au plan fantastique du général Valentini, un premier obstacle qui le rend inexécutable : l'interdiction de la mer Noire.

Que si la Russie persiste, trois difficultés ouvrant des chances de triomphe aux Musulmans lui sont opposées : la défense de la ligne du Danube, la guerre de chicane entre ce fleuve et le Balkan, la défense de cette montagne.

Les a-t-elle surmontées? Il lui reste, avant que ses troupes ne pénètrent à Andrinople, où le général Valentini les conduit du premier bond, à battre l'armée turque, intacte, et l'attendant dans une position choisie.

Tels sont les moyens patents par lesquels le sultan peut repousser l'invasion dont on le menace. D'autres mesures, qui seront indiquées de vive voix, n'auront pas moins d'efficacité.

Pièce faisant suite à la précédente.

Le plan d'occupation militaire de Constantinople, remis à la cour de Russie par le général prussien Valentini, et publié dans les numéros

20 et 21 du *Porto-Foglio*, avait été précédé, dans le 10e numéro de ce journal, par un article sur le même sujet, qui lui sert, en quelque sorte, d'introduction.

La réfutation, mise sous les yeux de la sublime Porte le 20 avril 1837, bien qu'il n'y soit parlé que du plan Valentini, répondait cependant à ces deux documents. La matière, quoique non épuisée par cette discussion, semblerait donc suffisamment éclaircie, s'il n'existait dans la publication de ce 10e numéro quelques faux aperçus qu'il importe de relever.

Valentini a écrit par suite d'impressions prises sur les lieux ; l'écrivain du *Porto-Foglio* ne s'est inspiré que de données d'emprunt. De là, les erreurs qui fourmillent dans son travail. On ne saurait lui en faire un crime ; car ce travail est consciencieux, et la tendance évidente du recueil dans lequel il est consigné, invariablement favorable aux intérêts ottomans. On peut errer avec les intentions les plus pures.

Pour aborder sans hésitation les vues de l'auteur, il suffit de lui emprunter deux citations textuelles, qui résument sa pensée, et renferment les bases de sa discussion.

Frappé des dangers sérieux qui menacent sans cesse l'empire du croissant, et de l'indifférence européenne à la vue du péril, il s'écrie (page 8) : La Turquie pouvant être enlevée *d'un coup de*

main, un projet contre elle, *s'il est bien masqué*, réussira, et ne sera connu qu'après le succès, et lorsqu'on n'en craindra plus les conséquences.

Plus loin (page 12), prévenant l'objection que les plans et les moyens que l'on prête à la Russie ne doivent pas être ce qu'on les suppose, puisqu'elle ne s'est point encore emparée de Constantinople, il se hâte de répondre : *La Russie n'a pas occupé Constantinople, parce que jusqu'ici elle n'en avait pas les moyens*. .

Ces deux assertions, qui semblent s'entre-détruire, sont pourtant également exactes. Elles sont même le résultat d'une grande finesse d'observation.

L'auteur reconnaît, dans le cours de son Mémoire, que la Russie, malgré l'immensité de ses ressources, ne peut facilement en étendre l'action matérielle en dehors de son territoire. Aussi la Russie cherche-t-elle à suppléer par des moyens d'influence à l'insuffisance des forces qu'il lui est possible de porter au-delà de ses frontières.

C'est la tactique qu'elle suit constamment vis-à-vis des états du sultan. Sur ce territoire, les croyances religieuses lui assurent des sympathies; avec son or, elle s'y fait des partisans, et par ces auxiliaires elle sème la discorde et entrave les améliorations. C'est ainsi qu'en affaiblissant l'autorité légitime, elle sape la résistance qu'elle devrait rencontrer dans un gouvernement ferme,

et se prépare un triomphe facile avec des moyens restreints.

L'auteur, qui a pu, comme tous les hommes éclairés, reconnaître et apprécier ce système de corruption, familier au cabinet de Pétersbourg, est donc fondé à admettre et à redouter l'événement qu'il indique comme possible : la brusque occupation des parties des domaines de l'islamisme que convoite cette puissance.

Il ne se met point en contradiction avec lui-même quand il établit, un peu plus loin, que si la Russie n'a point occupé Constantinople, c'est que jusqu'ici elle n'en avait pas les moyens.

Il est certain, en effet, qu'elle n'a pas, en temps ordinaire, les moyens nécessaires pour l'exécution de ce plan. Ce n'est pas la Turquie seule que froisserait la brusque occupation de Constantinople et des Dardanelles. L'Europe entière serait frappée du même coup; et quelle qu'ait été jusqu'à ce jour son inconcevable apathie, on ne saurait admettre qu'elle poussât l'abnégation jusqu'à tolérer cette occupation.

Le cabinet de Pétersbourg est convaincu qu'une tentative semblable souleverait les plus vives sympathies en faveur des Turcs, et il sait, mieux que personne, qu'une lutte sérieuse, en dévoilant son impuissance, le forcerait à abandonner sa proie. Aussi ne compte-t-il, pour l'accomplissement des vues léguées par son premier empereur,

le tzar Pierre, que sur un concours de circonstances qui en favorise l'exécution et en assure le succès. La cour de Russie sait attendre : c'est en cela que se montre son habileté.

Après avoir justifié l'écrivain du *Porto-Foglio* de ses apparentes contradictions, il convient encore de jeter un coup d'œil sur le reste de son argumentation.

S'il était permis de mettre en doute les bonnes intentions de cet auteur, on serait tenté de lui supposer un projet de dénigrement des ressources ou des capacités turques, ou une profonde ignorance de leur étendue. Il est plus raisonnable d'attribuer les erreurs dans lesquelles il tombe à la noble tâche qu'il suit avec constance, celle de réveiller l'Europe sur ses intérêts en péril en Orient.

C'est évidemment dans ce but que, rapetissant, annulant même les moyens des Ottomans, il admet de si faibles exigences de la part de la Russie, pour l'accomplissement de ses projets, qu'une lutte entre deux grands empires, dont l'issue doit être l'engloutissement de l'un par l'autre, se trouve réduite à des proportions lilliputiennes.

L'écrivain se pose les trois questions suivantes :

1° Quel est le montant des forces nécessaires pour l'occupation de Constantinople et des Dardanelles ?

2° Quel nombre de troupes la Russie peut-elle transporter par mer ?

3° Quels moyens l'Angleterre possède-t-elle pour prévenir ou repousser l'occupation dont il s'agit ?

A la première, il répond que trente mille hommes pour Constantinople, et quatre à cinq mille pour les Dardanelles sont suffisants.

A la seconde, que la Russie dispose dans la mer Noire de quatorze vaisseaux de ligne, de six frégates, et de nombre de bâtiments de moindre force.

A la troisième, que deux ou trois vaisseaux de ligne anglais, embossés dans le Bosphore, suffiraient pour déjouer les projets de la Russie, moins par la puissance de leurs bordées que par le sentiment de confiance qu'une pareille démarche produirait sur les Turcs.

On voit que si, suivant l'écrivain du *Porto-Foglio*, il ne faut aux Russes que trente et quelques mille hommes pour déposséder le sultan de ses plus belles possessions ; en échange, leur conservation dans ses mains ne coûterait à l'Angleterre que l'armement de deux ou trois vaisseaux.

Si ces données étaient exactes, il faudrait bien convenir que jamais question plus importante n'exigea de plus faibles enjeux de la part des intervenants.

Il serait superflu de s'attacher ici à discuter et

à rectifier ces évaluations de l'auteur, comme aussi de le suivre dans les vues d'attaques contre Constantinople, qu'il suppose dans les plans des Russes. Que ceux-ci embossent des vaisseaux devant le sérail et dans la baie de la Corne-d'Or; qu'ils occupent les grandes casernes de Ramich-Schiflik et de Daoud-Pacha, au sud et au nord de la capitale; et que, de tous ces points, ils foudroient la ville et portent l'incendie dans ses maisons, après avoir détourné les eaux qui lui viennent du dehors, ce sont là des dispositions plus ou moins rationnelles, et même d'une efficacité à peu près certaine.

Mais ce n'est pas là que réside la difficulté pour les Russes. Pour prendre ces mesures, il faudrait avoir traversé la mer Noire avec la flotte portant les troupes de débarquement; forcé les bouches du Bosphore, repoussé en Asie ou détruit l'armée régulière turque, et n'avoir plus à combattre que la population de Constantinople et les troupes que renfermerait cette capitale.

Il a été établi dans la réfutation du plan de Valentini : 1° que la principale défense de Constantinople, des Dardanelles, et, en général, des plus précieuses possessions du sultan, devait être placée dans la mer Noire;

2° Que sans la libre disposition de cette mer, non-seulement la Russie ne pouvait rien tenter contre les défenses du Bosphore, mais qu'il lui

était interdit, par des difficultés de locomotion et de subsistance, de diriger une armée de terre à travers le Danube et le Balkan, sur Andrinople;

3° Que la nature avait tout disposé pour qu'une armée turque, vaillante sinon instruite, opposât une longue suite de résistances dans les 80 ou 90 lieues qui séparent la capitale des frontières de l'empire.

Pourquoi s'attacher à examiner sérieusement des éventualités, presque impossibles à réaliser, telles que celles de l'occupation de Constantinople et des Dardanelles, lorsque tant d'obstacles naturels, et tant d'autres qu'une sage prévoyance peut créer, doivent non-seulement retenir les Russes sur leur territoire et dans leurs ports, mais encore les y contraindre à veiller à la conservation de leurs arsenaux, qu'il serait si facile à une flotte combinée d'aller détruire?

On le reconnaît avec plaisir, ce n'est point dans un esprit de malveillance que l'écrivain du *Porto-Foglio* soulève, sur l'avenir de l'empire ottoman, des motifs d'inquiétude qu'il ne partage pas. Son but est patent : il veut tirer l'Europe de sa léthargie, en lui montrant comme imminents les dangers que son indifférence prolongée peut produire.

Le sultan a des ressources telles que le plus léger concours étranger, une division navale seule, peut les élever à l'état de résistance le plus certain. Espérons que le génie et l'énergie de ce prince

viendront en aide aux éléments de force dont la Providence a doté ses états, autant dans leur intérêt que dans celui de la chrétienté et de la civilisation.

NOTE DE L'AUTEUR.

La Turquie, dans son état actuel, n'est pas ce qu'on la croyait à l'époque où les deux Mémoires précédents ont été rédigés par ordre de son gouvernement.

N° 4.

—

Requête en faveur des grandes moustaches.

La leçon des faits ne doit jamais être perdue pour les gouvernements.

Il est de principe rigoureux que tout gouvernement qui compte un parti ennemi parmi ses administrés, ne doit jamais laisser à ce parti un signe auquel les mécontents puissent se rallier. Dès que ce signe est notoirement connu, l'autorité doit le prohiber pour en priver ses adversaires, et même se l'approprier, si elle entrevoit la possibilité d'en tirer quelque avantage.

Les princes de la branche aînée des Bourbons firent une cruelle expérience de l'oubli de ce principe. Pour l'avoir méconnu, ils perdirent une

première fois la couronne en 1815, et, en 1830, ils furent définitivement expulsés du trône de France, et ce fut encore le mépris de ce principe qui hâta leur catastrophe.

Louis XVIII, ramené à Paris en 1814 par les étrangers, et conseillé par des amis équivoques, refusa d'adopter la cocarde tricolore, sous laquelle les Français avaient acquis tant de renom. Napoléon, sortant de l'île d'Elbe, se saisit avec adresse de cet emblème si cher à la France, et il vit, à son approche, toutes les villes lui ouvrir leurs portes.

Son retour étant annoncé à ses partisans pour le printemps, époque où la violette brille de son doux éclat, chacun d'eux s'empressa de se parer de cette fleur, et l'on put se reconnaître et s'entendre, en dépit de la police inquisitoriale des Bourbons.

A sa rentrée après les cent-jours, Louis XVIII, prince égoïste et de mauvaise foi, mais très-éclairé, averti par sa double faute, voulut au moins remédier à celle relativement à laquelle il conservait son libre arbitre.

Au printemps suivant, il fit rassembler tout ce qu'on put trouver de violettes dans Paris, et les distribua lui-même à ses courtisans, en disant avec beaucoup de grâce et d'à-propos : « J'amnistie « cette fleur coupable et je l'adopte. » Par ce moyen, il priva ses adversaires d'un emblème

sous lequel ils avaient triomphé une première fois.

Dans Constantinople les grandes moustaches sont proscrites. On les regarde comme chères aux anciens janissaires et à tout ce qui tient à leur parti.

Cette opinion donne à cet ornement naturel une importance qu'il convient de détruire. Laisser subsister la prohibition, c'est maintenir cette importance. C'est dire aux agitateurs : Vous avez là un signe de ralliement tout trouvé, vous pouvez vous en parer pour vous reconnaître dès que vos projets de révolte seront mûris.

Pourquoi laisser subsister ce motif d'inquiétude? Pourquoi fournir aux factieux une arme aussi incisive ? Pourquoi ne pas s'en saisir soi-même, pour la rendre aussi utile à la tranquillité publique qu'elle peut contribuer à la troubler ?

Le moyen d'obtenir ce revirement est simple. Que Sa Hautesse déclare qu'elle concède à sa garde, comme une faveur distinguée, le droit de laisser pousser les moustaches dans toute leur étendue ; que la même faveur soit accordée aux compagnies d'élite qu'on se propose de créer dans les corps.

Qu'elle soit enfin étendue aux hommes des compagnies du centre qui ont une conduite irréprochable, après deux, trois ou quatre ans de service.

On voit tout de suite les avantages de semblables dispositions.

Les grandes moustaches, de signes d'émeute, deviendront des motifs d'émulation.

Les hommes qui auront acquis le droit de les porter en seront jaloux, et n'en seront que plus attachés au régime sous lequel ils auront obtenu cette distinction.

Les grandes moustaches deviendront tout à la fois un ornement dont les vieilles troupes ont toujours fait le plus grand cas, et un moyen de récompense nullement onéreux, qu'il sera loisible aux chefs d'accorder pour rémunérer le zèle et la bonne conduite.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pièces à l'appui.

FIN DE LA TABLE.

ÉPISODE.

ÉPISODE

ÉTRANGER AU PRÉSENT OUVRAGE,

Qui s'y rattache cependant en raison de son objet, la dignité française compromise en Orient.

Vers la fin du printemps de 1838, pendant mon séjour au lazaret de Malte, au retour d'un voyage à Constantinople, j'avais rédigé une pétition que je me proposais de déposer, dès mon arrivée à Paris, au secrétariat de la Chambre des Députés.

La session n'était pas close; mais les travaux avaient cessé au palais du Corps-Législatif, quand je parvins dans cette ville. Je fis ce dépôt au mois de novembre, dans la vue de m'assurer un des premiers numéros d'inscription. M. Dupin me le renvoya, en me faisant savoir qu'il ne pourrait être légalement reçu qu'après la constitution de la Chambre, indiquée pour le 17 décembre.

Je me conformai à cette indication. Ma requête fut admise. Elle reçut le numéro 34 ; un rapporteur fut nommé et son travail était prêt, quand la dissolution vint annuler tous ces préliminaires.

Je me suis pourvu devant la nouvelle législature. Dieu veuille qu'elle ait une plus longue existence que sa devancière !

Ma pétition a deux objets très-distincts. Le premier, très-honorable pour moi, m'est personnel ; le second est tout national.

Les deux faits pouvaient être disjoints. J'y avais pensé, lorsque, de Malte même, je donnai connaissance du second à M. le comte Molé. Il m'avait paru que s'il prêtait à mes communications l'attention qu'elles méritaient, la Chambre n'aurait plus à s'en occuper, et que cette partie de ma pétition serait, sur ses explications, regardée comme non avenue.

Il n'en a rien été, et l'on ne peut s'en étonner de la part d'un ministre du 15 avril.

Mais j'ai appris que les faits que je mets tant d'intérêt à porter à la connaissance de la France ne peuvent lui arriver par l'intermédiaire de ses députés. D'après une singulière interprétation des droits des Chambres, elles ne sont pas aptes, dit-on, à être saisies d'office, et ce n'est que par l'initiative du gouvernement qu'elles peuvent être attirées sur le terrain des plus graves intérêts de l'état.

Tout cela n'est pas très-clair pour moi. Quoi qu'il

en soit, je profite de l'occasion qui se présente très à propos, pour saisir la nation elle-même, à défaut de ses députés, de circonstances qui réclament de promptes rectifications dans l'attitude de la France en Orient.

Je dois commencer par déclarer que ma démarche est désintéressée. Bien que j'aie beaucoup perdu, par l'effet de l'abandon dans lequel sont laissés les Français en Turquie, malgré la présence d'une ambassade largement rétribuée, je ne réclame aucune indemnité. J'abandonne mes droits; je l'ai annoncé à M. le comte Molé dans la lettre d'envoi qui accompagnait le document transmis du lazaret de Malte.

C'est pour la France que j'écris. On se plaint de la dégradation qui est son lot à l'étranger. Je donne le moyen d'en provoquer le redressement.

Le morceau qui suit est la copie textuelle de la partie de ma pétition qui, m'assure-t-on, ne peut obtenir les honneurs du rapport, au moins quant à l'Orient.

J'avais été appelé à Constantinople en octobre 1836, par ordre et aux frais de la sublime Porte.

M. l'amiral Roussin, ambassadeur de France, était absent par congé quand j'arrivai dans cette ville. Il n'y reparut que six mois après.

Je m'empressai de me rendre à sa résidence de Térapia, village sur le Bosphore, à trois ou quatre lieues de la capitale, et j'eus tout lieu d'être sa-

tisfait de l'accueil que je reçus. J'avais eu soin d'annoncer, en me présentant, que ma visite était toute de déférence et que je n'avais aucune demande à former.

Notre entretien roula sur la situation de l'empire ottoman, sur les affaires d'Alger, sur d'autres objets généraux. Nous fûmes d'accord sur tous les points.

Je n'eus occasion de revoir M. l'amiral que huit à dix mois après cette première entrevue, et lorsque le refus inouï des ministres turcs de remplir, en échange de travaux entrepris par leurs ordres, les engagements solennels pris envers moi, me rendit nécessaire l'intervention que, de la meilleure foi du monde, je croyais avoir le droit d'attendre de l'envoyé de mon pays.

Cette fois, M. Roussin ne vit plus en moi qu'un client qui recourait à sa protection, et il calcula tout de suite le parti que sa vanité pouvait tirer de nos positions respectives.

Je vis se développer chez M. l'ambassadeur toute la suffisance d'un parvenu étourdi du rôle qu'il est appelé à jouer momentanément. J'eus à subir la longue énumération des ménagements que, dans sa place, on avait à garder pour ne pas user son crédit, et il me fit sentir combien je devrais m'estimer heureux si on daignait en faire quelque peu usage en ma faveur. La conclusion fut qu'il chargerait le dernier de ses drogmans d'agir pour moi au bureau des affaires étrangères.

Le choix de cet intermédiaire, auquel j'étais loin de m'attendre, fit taire en moi les réflexions amères qui naissaient de cette prolixité et de cette jactance, et retint l'observation très-naturelle que j'allais adresser à M. le baron, que ce n'était pas pour qu'il ménageât son crédit, mais bien pour qu'il en fît usage dans l'intérêt de ses administrés, que la France lui accordait un beau palais, de grands avantages et un traitement de cent vingt à cent cinquante mille francs.

La France entretient à Constantinople un premier drogman, le sieur La Pierre, qui joint à une connaissance profonde des localités un caractère ferme et conciliant qui le rend agréable aux ministres turcs; et un second drogman, le sieur Dantan, formé à l'école de son père, premier interprète sous la république et sous l'empire, à qui l'on accorde généralement des talents de premier ordre.

Vous eussiez eu gain de cause, m'a-t-on dit plusieurs fois à la Porte, si votre affaire eût été traitée par l'un de ces deux hommes.

Par quelle fatalité suis-je donc tombé dans les mains d'un novice inhabile, présomptueux, sachant à peine le turc, dont le ton habituel révolte les négociants qui ont des rapports avec lui, et qui ne vise d'ailleurs qu'à se rendre agréable aux officiers du divan?...

On m'a expliqué cette anomalie; je n'ai pas seul à m'en plaindre.

M. Roussin n'a point à rougir vis-à-vis cette médiocrité, de l'ignorance qu'il décèle dans certaines affaires. Aussi écarte-t-il ceux dont il redoute les lumières. Il se propose, dit-on, de présenter son favori pour la place de premier drogman de France. Ce serait porter le dernier coup à la considération déjà à peu près nulle du cabinet des Tuileries auprès du divan; et alors, le mal produit par son représentant actuel survivrait à son rappel quand on en aura reconnu la nécessité.

Je vis cependant ce jeune homme. Tel maître, tel valet. Vous eussiez cru, en l'entendant, que tout le fardeau des affaires de la France reposait sur lui; et, pour me prouver qu'il était digne de le porter, il condescendit à m'assurer qu'il m'obtiendrait, par sa seule intervention, une somme de 10,000 piastres, pour avances faites et frais de retour. Il m'en était rigoureusement dû 60,000 seulement pour émoluments.

Je laissai ce fat se complaire dans sa folle arrogance et ne le revis plus, ni lui ni son patron. Quelques jours après, une intervention que je n'avais pas sollicitée, que j'ignorais même, me fit allouer quinze mille piastres, sans l'obligation de donner quittance pour solde, ainsi que le favori de l'ambassade en faisait la condition.

Je suis entré dans ces détails, non certes avec l'intention de poser les bases d'une réclamation,

mais pour donner un exemple saillant de la nullité de la protection que devrait assurer aux individus français l'énormité du coût de la plus inutile des ambassades. Un simple chargé d'affaires, avec bien moins de dépenses, remplirait convenablement cette place. Dans sa personne, la portée des atteintes que la dignité nationale reçoit à Constantinople serait moins sensible que dans celle d'un diplomate de premier rang.

Pendant que l'amiral Roussin faisait ainsi, envers moi, défaut à la première de ses obligations, l'appui dû à ses nationaux, le public s'occupait encore d'un triomphe obtenu quelque temps avant, par un *sujet du duc de Modène*, sur la lésinerie et la mauvaise foi d'un dignitaire turc.

Ce Modénais, qui exerçait à Péra la profession de médecin, avait été engagé par ce haut fonctionnaire à le suivre en cette qualité à la cour de Perse, où il était envoyé pour féliciter le shah sur la naissance d'un prince.

La mission dura cinq mois. Au retour, le docteur réclama 20,000 piastres qui lui étaient dues pour honoraires. Refus du dignitaire, sous le double prétexte qu'il n'a pris aucun engagement par écrit, et qu'ayant transporté, logé, nourri le réclamant, et lui ayant en sus fourni l'occasion de faire un voyage agréable, il devait se trouver suffisamment rétribué.

Ce n'était pas là le compte du médecin. Il présenta au sultan une requête, que Sa Hautesse renvoya à l'ex-ambassadeur pour qu'il eût à s'expliquer. Celui-ci éluda.

Au bout d'un mois, nouvelle requête; mais, cette fois, elle était appuyée par le ministre de Sardaigne, le chevalier Montilho, général au service de France sous l'empire, chargé de la protection des Modénais. Aussitôt, décision suprême en ces termes : *S'il a fait le voyage, qu'il soit payé, et que je n'en entende plus parler.* Le lendemain les 20,000 piastres furent comptées.

Pauvre France ! on en agit plus lestement avec elle. Que n'êtes-vous, me disait-on, sujet du duc de Modène, cet ami si prononcé de la dynastie de juillet ?

Tout cela est peu de chose à côté de ce qu'il me reste à raconter.

Avant de me présenter chez M. l'amiral Roussin, pour réclamer son intervention, j'avais jugé nécessaire d'établir mes droits à ses yeux d'une manière évidente : je m'étais, dans ce but, fait précéder par une lettre très-détaillée sur l'objet et les circonstances de ma venue et de mon séjour à Constantinople, ainsi que sur mes occupations indiquées par le divan, pendant les dix-huit mois qui venaient de s'écouler.

J'avais joint à cette lettre la copie du dernier Mémoire remis par moi à la sublime Porte, lequel

résumait sa situation, ses besoins, et les moyens d'amélioration que j'avais proposés.

Ces deux pièces sont textuellement rapportées dans le travail que j'ai adressé du lazaret de Malte à M. le comte Molé. La première est devenue sans objet, puisque je n'élève aucune récrimination contre l'abandon où la légation française m'a laissé. La seconde figure, sous le numéro 11, dans les pièces justificatives insérées dans le présent volume.

M. l'amiral avait lu attentivement celle-ci quand je reparus à sa résidence. « Savez-vous, me dit-il, « qu'il y a de très-bonnes vues dans ce travail ? Il « résume bien les besoins du gouvernement turc, « et il indique clairement les moyens d'y faire face; « mais il restera sans effet s'il n'est pas vu par le « sultan. Il ne faudrait rien négliger pour le faire « arriver sous ses yeux. C'est difficile, c'est pres- « que impossible ; je le sais. » Je le savais aussi.

Si ce ne sont pas là les paroles textuelles de M. l'ambassadeur, c'est au moins le sens exact de ce qu'il me dit. D'après une approbation aussi positive, et conforme, du reste, à celle que j'avais obtenue de deux autres ministres européens, qui ne se serait imaginé que M. le baron Roussin, pénétré de l'utilité de cette communication au sultan, se serait donné du mouvement pour la faire réussir ? La pensée ne lui en vint pas, et je n'eus pas l'idée de la lui suggérer. J'étais trop

étourdi de l'accueil qu'il avait fait à ma réclamation, si simple et si raisonnable, pour oser faire le moindre fond sur son concours dans une affaire de cette importance.

Ma retenue fut approuvée à mon retour à Péra par une personne de qui j'ai constamment tiré de précieuses lumières. Elle me dit, à ce sujet, que la tactique de M. Roussin était d'éviter toute question épineuse vis-à-vis des ministres turcs, pour conserver quelque crédit dans les affaires courantes, et ne pas paraître tout-à-fait nul dans l'esprit du gouvernement près duquel il est accrédité.

A quels pitoyables calculs peuvent être subordonnés les intérêts d'un royaume!

C'est une fâcheuse situation, ajouta cette personne, pour un ambassadeur de France, que celle du cumul des négociations politiques avec les affaires commerciales. Chaque chose est soignée ou sacrifiée, suivant les convenances du ministre.

L'Angleterre a toujours été mieux inspirée. Son ambassadeur n'a pas à se mêler, si ce n'est dans des cas graves, et pour exercer une haute influence, des intérêts de ses nationaux résidant en Turquie. Ses consuls, hors ces cas, sont indépendants.

Il résulte de cette séparation d'attributions, que les deux branches sont également bien soignées, et que l'attention portée aux unes ne détourne pas de celle qui est due aux autres.

Comment faire entendre au ministère français les avantages de cette séparation? A aucune époque la Turquie ne lui fut connue, et en ce moment il semble la connaître moins que jamais. On en sera convaincu quand on aura lu le présent volume, et l'ouvrage entier consacré à l'exploration du gouvernement et des mœurs politiques de ce pays.

Un seul ministre de France, aujourd'hui pair, le général Guilleminot, avait bien apprécié une situation et des intérêts que deux de ses devanciers, l'un sous l'empire, l'autre sous la restauration, avaient prostitués. Une disgrâce a été son lot. Nous aurons occasion, dans certains rapprochements qui ressortiront naturellement du système du présent ouvrage, de faire connaître combien l'on fut injuste à son égard, et mal porté pour les intérêts nés de juillet 1830.

Le grand malheur de notre époque, et la cause du désarroi qui s'est introduit partout dans nos relations extérieures, est cet usage révoltant de chercher des places pour les hommes, et non des sujets propres aux places. M. l'amiral Roussin est bien placé sur son bord, je n'en doute pas; qu'il suive sa vocation. Pourquoi d'un bon marin faire un médiocre diplomate?

Ce n'est point en courant les mers qu'on apprend la science si difficile de la diplomatie, qui, du reste, se perd de plus en plus en France par le choix irréfléchi des représentants qu'on lui donne

à l'étranger : témoin ce duc dont les journaux indépendants ont tant déploré l'envoi en Espagne ; témoin encore ce résident en Grèce, que l'on y confond tellement avec l'envoyé russe, par sa scrupuleuse attention à ne pas le contrarier, que des Français préfèrent, dans leurs besoins, s'adresser à ce dernier plutôt qu'à celui qui devrait les représenter.

Napoléon faisait quelquefois des ambassadeurs de ses généraux ; mais il était en mesure d'appuyer le langage qu'il leur faisait tenir. Le gouvernement de juillet, avec sa couardise si notoire, peut-il imprimer la même force à ses délégués ?

M. le baron Roussin se croit toujours sur son gaillard d'arrière, où, avec un seul mot lancé par son porte-voix, il se fait obéir. Les Turcs, quoique façonnés à la soumission envers tous les cabinets, grands ou petits, qui savent tenir un langage ferme, mais mesuré sur leurs moyens d'action, savent aussi se rire des jactances qui ne sont pas solidement appuyées. Si leur gros bon sens leur faisait faute à cet egard, ils ne manqueraient pas d'amis intéressés qui leur feraient apercevoir le fort ou le faible de démonstrations hasardées.

Que de gens, en France, croient, sur la foi de quelques articles de journaux, que la dignité de leur pays est maintenue et en grand honneur en Orient, qui tomberaient dans la plus étrange surprise s'ils savaient combien elle y est déchue !

Qu'y a-t-il de plus misérable, pour tout homme qui voit les choses sous leur véritable aspect, que ces prétentions continuelles de paraître fort vis-à-vis de ce qui n'est rien ?

Ces divisions navales que l'on fait courir chaque année au-devant de l'escadre ottomane, et auxquelles on applaudit quand celle-ci a fui devant elles, justifieraient les frais qu'elles nécessitent, si leurs croisières avaient pour objet avoué d'instruire les équipages et de montrer les ressources de la France. C'est, au contraire, une niaise prétention que d'en vouloir faire sortir des triomphes sur un ennemi méprisable en tout point.

Quand on aura lu, dans le présent volume, le chapitre relatif à la marine turque, on ne concevra pas que la forfanterie puisse aller jusqu'à faire trophée de l'attitude prise devant une flotte qu'un seul de nos vaisseaux pourrait affronter avec certitude de succès.

Les Turcs ont les plus beaux vaisseaux de l'univers, sans qu'ils possèdent un seul homme en état de les manœuvrer. Ils ont tellement l'opinion de l'incapacité de leurs équipages, qu'ils frémirent d'effroi à la proposition qui leur fut faite (*voir* le chapitre de la marine), en septembre 1837, d'attaquer avec des forces *sextuples* une petite division avec laquelle Méhemmet-Ali était venu visiter l'île de Candie.

Un autre fait aussi désespérant que nuisible

pour les Français résidant dans la métropole turque, c'est l'établissement de leur légation à Térapia, village situé, comme je l'ai déjà dit, à trois ou quatre lieues de Péra, où ils ont leur habitation. Durant la mauvaise saison, la route de terre est presque impraticable. En tout temps, celle de mer est dispendieuse, et souvent elle est périlleuse par la forme des kaïques turques, mal disposées pour résister aux coups de mer.

Vous arrivez à Térapia, et vous êtes heureux si vous pouvez voir M. l'ambassadeur, qui aime à se donner la satisfaction de paraître très-occupé. N'obtenez-vous pas cette faveur, vous avez inutilement dépensé votre temps, votre argent, et compromis vos jours, tandis que vos affaires restent en souffrance.

Je n'ai pas éprouvé un semblable mécompte : ma bonne étoile m'a bien guidé dans les deux seules visites que j'ai eu l'honneur de faire à M. l'amiral. Je ne suis que l'écho de plaintes dont la justice m'est démontrée.

Les Anglais, dont le ministre réside aussi à Térapia, n'éprouvent pas le même inconvénient. Leur consul est en permanence à Péra, et toujours à la disposition de ses administrés. C'est ainsi que le gouvernement anglais entend la protection des intérêts qui lui sont confiés.

On avait annoncé dans l'avant-dernière session la demande d'un crédit de 500,000 fr. pour la

reconstruction du palais de France à Péra, détruit dans un incendie, il y a une dizaine d'années. Il n'en a pas été question dans les innombrables crédits sollicités au commencement de la session de 1838, et dont plusieurs sont applicables à l'amélioration des hôtels des ministres dans Paris. Quelle destination plus pressante que celle omise dans ces demandes ?...

Il existe, au reste, à Péra, au milieu des débris de l'ancien palais, une localité très-convenable dont la légation fait son pied-à-terre. Qui empêcherait M. l'ambassadeur, s'il écoutait un peu plus les droits et les convenances de ses nationaux, d'y venir une fois ou deux par semaine et d'y entendre ceux qui auraient à l'entretenir? La France lui accorde un bateau à sept rangs de rames. Avec son fort traitement il peut avoir des chevaux ; c'est une faible dépense à Péra. Serait-ce trop exiger du pensionnaire de l'état qu'il usât un peu de ces munificences budgétaires dans l'intérêt des contribuables, au lieu de ne songer qu'à thésauriser ?

Cette manie d'amasser de l'argent, si en vogue aujourd'hui dans les hautes régions du gouvernement né de juillet, est poussée à un degré rare chez M. l'amiral Roussin. Elle suffirait seule pour le déprécier, chez un peuple habitué à n'évaluer l'importance des étrangers qui résident sur son sol que par la dépense qu'ils font autour d'eux.

On cite de cet ambassadeur des traits de parcimonie que je n'oserais rapporter, tant ils m'ont paru incroyables.

Je ne relaterai ni n'analyserai non plus les faits nombreux que soulèvent les plaintes des Français établis à Constantinople contre ce ministre, qui semble ignorer ou ne pas comprendre les devoirs de sa mission. Quand on voit avec quelle impudeur les principaux agents du pouvoir osent, dans Paris, au milieu d'un public éclairé et attentif, négliger les intérêts publics, violer les lois, dilapider les fonds de l'état, serait-il étonnant que leur exemple eût des imitateurs, lorsque l'éloignement des délégués, le défaut de surveillance et le pouvoir qu'ils exercent sur leurs administrés, compriment les plaintes et les convertissent même quelquefois en louanges?

Je me bornerai à citer trois des griefs dont j'ai le plus entendu parler.

On reprochait à l'ambassade d'avoir laissé dépouiller la congrégation de Saint-Benoît, placée sous la protection française, d'un terrain légitimement acquis, pour satisfaire un caprice du second gendre du sultan, le *crétin* Saïd-Pacha, qui avait pour agréable de le réunir à un de ses jardins.

On s'élevait hautement contre un tarif sur les monnaies, adopté à l'occasion de l'établissement de la poste française, lequel favorisait certains

spéculateurs, au détriment du reste de la nation et des passagers des bateaux à vapeur.

On s'étonnait enfin de la direction donnée par la diplomatie française à une négociation avec le gouvernement grec, que la Russie soutenait d'abord avec chaleur, parce que le succès, en définitive, ne devait profiter qu'à elle seule, mais dont elle abandonna le patronage dès qu'elle vit la France se charger de faire réussir ce qu'elle désirait si ardemment.

D'autres griefs, énoncés avec plus ou moins d'amertume, constataient le mécontentement général des Français contre leur légation, c'est-à-dire contre les deux membres entre lesquels le maniement des affaires se trouve concentré.

Je ne suis, je dois le répéter, que l'écho des plaignants, et ces plaignants sont nos concitoyens et les protégés de la France. Je n'ai pas été personnellement le confident de ces lamentations. Venu en Turquie pour y être à la disposition du gouvernement ottoman, je me suis abstenu, autant que je l'ai pu, pour éviter d'être soupçonné de prendre part à quelque intrigue, de fréquenter le quartier européen.

Cette résolution m'ayant mis en rapport plus direct avec les indigènes, j'ai pu, mieux que tout autre, reconnaître la position humiliante que l'on a faite à mon pays. N'est-il pas triste au plus haut degré, de voir une nation puissante que les sultans

et leurs peuples étaient accoutumés à respecter et à considérer comme leur appui le plus ferme et le plus franc, descendue dans leur esprit au-dessous d'états dont ils n'avaient jamais entendu parler?...

On a ri, c'est à la lettre, et l'un des rieurs était ce Réchild que l'on a fêté aux Tuileries, à son passage à Paris pour se rendre à Londres, quand j'ai annoncé que j'allais demander l'appui de mon ambassadeur. Ce Réchild m'a fait prévenir par le prince de Samos, ce digne interprète de ses lâchetés, que je n'obtiendrais rien par cette voie.

Je le mis au défi, en m'adressant à M. le baron Roussin. Il avait dit vrai. Pauvre France! Si j'ai obtenu quelque satisfaction, c'est, ainsi que je l'ai dit, à une intervention étrangère non sollicitée que je l'ai due.

On sait à présent quelle est la situation de la France à Constantinople; on voit dans quel avilissement elle y est tombée : eh bien! l'on s'accorde à reconnaître que la même déconsidération est partout son lot à l'étranger. La nouvelle Chambre restera-t-elle insensible à l'opprobre de son pays?...

Paris, octobre 1838.

D'AUBIGNOSC.

Le Mémoire qui précède était dans les mains de M. le comte Molé quand M. de Barante, ambassadeur près la cour de Russie, quitta Paris pour faire son retour à Pétersbourg, en passant par Constantinople.

Il paraissait que le ministère du 15 avril, dans une velléité de bon vouloir, s'était décidé à faire vérifier les faits que je lui signalais et à entrer dans des voies de redressement.

On m'écrivit de Constantinople que M. de Barante s'y livrait à de sérieuses investigations; que les résultats déjà connus de ses démarches avaient été l'arrivée d'un ingénieur chargé de la reconstruction du palais de France; qu'il avait annoncé le renouvellement, à la session de 1839, de la demande du crédit de 500,000 fr. pour cet objet; que le commerce avait été engagé à solliciter, de son côté, la constitution complète du consulat français dans Constantinople, où il n'existe que fictivement. On annonçait encore de nouvelles mesures signalant une tendance vers la satisfaction des intérêts nationaux, à laquelle les hommes du 15 avril n'avaient pas accoutumé la France.

Ajoutons que la constitution du consulat, mesure aussi utile que pressée, n'exigeait qu'une ordonnance royale. Le titulaire existe, il est sur les lieux, et il y remplit tous les devoirs de la chancellerie. C'est un homme très-estimé. Il a déjà

géré avec succès le consulat général de Smyrne.

Guidé dans toutes mes démarches par l'amour du bien, à l'exclusion de tout motif personnel, je m'empressai de faire mention, à la suite de ma pétition à la Chambre, des avis utiles que l'on me transmettait de Constantinople, et j'en reportai l'honneur sur M. le président nominal du conseil, le comte Molé.

Faut-il le dire? toutes ces bonnes dispositions sont restées à l'état de projet.

D.